

Faculté des Sciences Sociales et Politiques
Institut d'Études Politiques et Internationales

LE RENOUVEAU DU MERCENARIAT
ENTREPRENEURIAL : SYMBOLE
D'UN ÉTAT EN DÉCLIN ?

Mémoire de Maîtrise en Science Politique
Orientation en Mondialisation : enjeux politiques, sociaux et environnementaux

Présenté par : Danny Bonaviri

Directeur : Bernard Wicht

Expert : Ami-Jacques Rapin

Résumé

L'émergence du mercenariat entrepreneurial, et plus précisément les Sociétés Militaires et Sécuritaires Privées, fait depuis plus d'une décennie l'objet de nombreuses recherches, ouvrages et reportages. L'intervention des États-Unis en Afghanistan et en Irak constitue un tournant pour le mercenariat entrepreneurial, puisqu'en fin 2007, et ce pour la première fois dans l'histoire moderne, les contractors privés ont dépassé le nombre de troupes régulières. La fin de la guerre froide et des armées de masse, la complexification technologique, ou encore les difficultés financières des États, facteurs très souvent mis en avant pour expliquer le renouveau du mercenariat entrepreneurial sont certes des facteurs explicatifs, mais ne peuvent rendre compte à eux seuls ce phénomène.

Ce travail replace tout d'abord le mercenariat dans son contexte historique en analysant quatre périodes distinctes : la guerre de Cents Ans et les Grandes compagnies ; les condottieri de la péninsule italienne ; la guerre de Trente Ans ; les compagnies marchandes. En effet, le mercenariat est intimement lié au processus de construction étatique et à son acquisition progressive du monopole de la violence légitime. Dans un deuxième temps, le processus historique du renouveau du mercenariat durant le XX^{ème} siècle est abordé. Deux changements structurels – l'avènement d'un capitalisme financier transnational et les transformations du système capitaliste dès les années 1970, et l'émergence puis la domination de la norme néolibérale dès la fin de la guerre froide – ont permis de rendre réalisable la délégation de services sécuritaires et militaires à des acteurs privés. Désormais en train de lutter pour maintenir sa position, l'État tend à devenir de plus en plus dépendant de services qu'il peine pourtant à contrôler efficacement.

Mots-clés : mercenariat, sociétés militaires privées, sociétés militaires et sécuritaires privées, construction étatique, déconstruction étatique, violence physique légitime, transformation du système capitaliste, post-fordisme, norme néolibérale, néolibéralisme

Remerciements

Je tiens à remercier ici toutes celles et tout ceux qui ont rendu possible ce travail et lui ont permis de devenir ce qu'il est aujourd'hui.

Tout d'abord, Monsieur Bernard Wicht, sans qui ce mémoire n'aurait pas pu voir le jour. Sa patience, son suivi attentif, son amabilité, son intérêt pour le sujet traité, nos discussions et aussi ses recommandations ont été plus que déterminants. Jamais le chemin à prendre ne m'a été imposé. Au contraire, ses précieux conseils, qui ont jalonné tant la conception que l'écriture de ce mémoire, ont permis une véritable réflexion personnelle et réel cheminement intellectuel de ma part. Pour toutes ces raisons, je lui en suis extrêmement reconnaissant.

Merci à Monsieur Ami-Jacques Rapin d'avoir bien voulu accepter d'être expert à la soutenance de ce mémoire.

Merci aux amies et amis ayant accepté la tâche de relecture et de détection des diverses coquilles orthographiques. Par ordre alphabétique : Alexia P., Anaïd L., Fabrice T., Florence S., François B., Julien R., Maëlle R., Maude L., Philippe A. Certains, et ceux-ci se reconnaîtront, ont aussi permis une amélioration substantielle de la compréhension ainsi que de la clarté des propos de ce travail, élevant tant sa forme que son fond.

Merci à mes parents pour leur soutien continu, tant moral que financier, tout au long de mes études et leur confiance. Sans eux, ce mémoire n'existerait tout simplement pas.

Pour terminer, je tiens à remercier toute personne qui, de près ou de loin, m'a aidé dans ma réflexion, mes recherches, mon argumentation ainsi que ma rédaction, que cela soit par le biais de conseils avisés, de remarques critiques ou de questionnements pertinents.

Table des matières

I. INTRODUCTION.....	1
1.1 CHANGEMENTS STRUCTURELS ET RETOUR DU MERCENARIAT ENTREPRENEURIAL	8
II. METHODOLOGIE	13
2.1 LA MATRICE WÉBÉRIENNE : PROCESSUS DE CONSTRUCTION ÉTATIQUE	13
2.2 DE L'IMPORTANCE D'UNE TERMINOLOGIE ADÉQUATE.....	21
2.2.1 LES SOCIÉTÉS MILITAIRES ET SÉCURITAIRES PRIVÉES : DES SOCIÉTÉS À VOCATION ENTREPRENEURIALE	22
2.2.2 LES CONTRACTORS : DES MERCENAIRES SOUS CONTRAT	24
III. REVUE DE LITTÉRATURE.....	31
3.1 LES SMSP, OUTIL DE DÉLÉGATION ÉTATIQUE	31
3.2 LES SMSP, SYMBOLE D'UN AFFAIBLISSEMENT DE L'AUTORITÉ ÉTATIQUE	39
3.3 CONCLUSION	49
IV. LE RECOURS AU MERCENARIAT LORS DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION ÉTATIQUE	51
4.1 RETOUR HISTORIQUE SUR LE MERCENARIAT DU XII ^{ÈME} AU XIX ^{ÈME} SIÈCLE	51
4.1.1 GUERRE DE CENT ANS ET GRANDES COMPAGNIES	52
4.1.2 CONDOTTIERI DE LA PÉNINSULE ITALIENNE	57
4.1.3 GUERRE DE TRENTE ANS.....	62
4.1.4 COMPAGNIES MARCHANDES DU XVI ^{ÈME} AU XVIII ^{ÈME} SIÈCLE	65
4.2 LES MERCENAIRES AVENTURIERS DE LA DÉCOLONISATION AFRICAINE: PREMIÈRE TENTATIVE DE RÉGULATION ÉTATIQUE	69
4.2.1 « LES AFFREUX » PARTENT EN GUERRE	69
4.2.2 UN EMBRYON DE RÉGULATION	72
4.2.3 LES MERCENAIRES AVENTURIERS, DES MERCENAIRES LIBRES ?	75
4.3 LES SMSP: DEUXIÈME TENTATIVE DE RÉGULATION ÉTATIQUE – E.O. & S.I.....	79
4.3.1 DES MERCENAIRES EN ENTREPRISE	79
4.3.2 HOLDINGS ET PAIEMENTS EN NATURE	81
4.3.3 UN DÉBUT DE MUTATION DES PRATIQUES ET DES DISCOURS	84
4.3.4 UNE VOLONTÉ DE PÉRENNISATION ET ABANDON DES CAPACITÉS OFFENSIVES	85

4.3.5	RISQUES POTENTIELS ET CONSERVATION DU MONOPOLE ÉTATIQUE DE LA VIOLENCE LÉGITIME	87
4.4	LE MERCENARIAT ACTUEL : UNE ENTREPRISE ENCADRÉE, PRESQUE COMME LES AUTRES.....	88
4.4.1	ABANDON DE CERTAINES PRATIQUES POUR MIEUX SE LÉGITIMER.....	88
4.4.2	STRUCTURES OPAQUES ET CONNIVENCES D'INTÉRÊTS MASQUÉES PAR DES STRATÉGIES DISCURSIVES EFFICACES....	91
4.4.3	MODIFICATIONS LÉGISLATIVES: UNE TENTATIVE DE RÉGULATION	92
4.5	CONCLUSION	95
<u>V. TRANSFORMATIONS DU SYSTEME CAPITALISTE ET RENOUVEAU DE L'ACTIVITE MERCENARIALE</u>		
<u>ENTREPRENEURIALE.....</u>		103
5.1	INTRODUCTION	105
5.2	RETOUR HISTORIQUE SUR LES ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME CAPITALISTE DURANT LE XX^{ÈME} SIÈCLE	106
5.3	DIMINUTION DES MOYENS FINANCIERS ÉTATIQUES ET AUGMENTATION DU COÛT DE LA GUERRE	111
5.3.1	RÉDUCTION DES BUDGETS ET DES EFFECTIFS	112
5.3.2	L'EXTERNALISATION, UNE QUESTION DE COÛTS ?	113
5.3.3	L'EXTERNALISATION, UNE CONSÉQUENCE DE LA GLOBALISATION ?.....	115
5.3.4	L'EXTERNALISATION, UN RÉEL BÉNÉFICE POUR L'ÉTAT ?	116
5.3.5	COÛTS POLITIQUES ET COÛTS DÉMOCRATICO-MÉDIATIQUES	118
5.3.6	UN EFFECTIF EN SURRÉGIME	124
5.3.7	LE COÛT DE LA FORMATION : UN FACTEUR DÉCISIF	130
5.3.8	LA GUERRE HORS DE PRIX ? BREVE MISE EN AVANT DE SON COUT.....	133
5.4	CONFLITS ET TRANSVERSALITÉ D'INTÉRÊTS ENTRE ACTEURS ÉTATIQUES ET ACTEURS PRIVÉS	137
5.4.1	LA GUERRE : UNE AFFAIRE TECHNOLOGIQUE	138
5.4.2	INTÉGRATION CIVILE	140
5.4.3	RÉSEAUX OPAQUES.....	144
5.4.4	LIENS D'INTÉRÊTS ENTRE ACTEURS ÉTATIQUES ET ACTEURS PRIVÉS - EXEMPLES.....	147
5.4.5	UNE QUESTION DE RAPPORT DE FORCE.....	152
5.4.6	DES RÉSEAUX D'INTÉRÊTS TRANSCENDANTS UNE DICHOTOMIE SIMPLISTE	154
5.5	PRIVATISATION DE LA SÉCURITÉ ET TENDANCE MONOPOLISATRICE D'ENTREPRISES TRANSNATIONALES.....	155
5.5.1	FUSIONS ET REGROUPEMENTS.....	156
5.5.2	UN MARCHÉ NON CONCURRENTIEL	157
5.5.3	RISQUES ET DÉPENDANCES ÉTATIQUES	160
5.5.4	DES ENTREPRISES TRANSNATIONALES DANS UN MONDE GLOBALISÉ	161

5.6	IMPACT DE LA NORME NÉOLIBÉRALE SUR NOTRE CONCEPTION DES PRÉROGATIVES RÉGALIENNES.....	163
5.6.1	LES CONSÉQUENCES DE LA GUERRE FROIDE	163
5.6.2	LES NORMES, VECTRICES DE POSSIBILITÉS.....	165
5.6.3	LA NORME NÉOLIBÉRALE.....	167
5.6.4	LE 11 SEPTEMBRE 2001 : UN TOURNANT	168
5.6.5	L'EXTERNALISATION ET LA PRIVATISATION : UNE TENDANCE DE FOND	170
5.6.6	PRIVATISATION ET GLOBALISATION	173
5.6.7	DE L'ÉMERGENCE À LA DOMINATION DE LA NORME NÉOLIBÉRALE.....	174
5.6.8	RÉDUCTION DES FONCTIONS CONSIDÉRÉES COMME ESSENTIELLES	176
5.6.9	PROPAGATION DE LA NORME NÉOLIBÉRALE ET DÉPENDANCE ÉTATIQUE	178
VI.	CONCLUSION	182
VII.	BIBLIOGRAPHIE	195

The PMCs are not a new phenomenon. They are as ancient as war. Forever there have been warriors or soldiers prepared to work for foreign powers for reward or glory. Only the terminology changes being called Heroes, Privateers, Mercenaries, Condottieries, free companies, or more recently contractors and more specifically "Private Military Companies" ¹

I. Introduction

Selon la sociologie historique relative à la construction étatique, la guerre serait à l'origine du projet politique et du processus de formation des États modernes. Leur avènement ne serait donc ni un projet pensé et réfléchi par des élites, ni une situation a-historique, ni une évolution naturelle, mais au contraire le produit d'une contingence historique et de multiples processus s'autonomisant. C'est la guerre et le renforcement de la structure administrative, économique, politique et sociale permettant la poursuite de celle-ci, qui seraient à l'origine de la formation des États-nations que l'on connaît aujourd'hui. Ce processus de construction étatique est caractérisé par l'interaction constante entre la société et la pratique de la guerre. Il en résulte, comme le montre de façon pertinente l'historien militaire britannique Sir Michael Howard dans son ouvrage *War in European history*², que la pratique de la guerre influence les structures politiques, de même que les structures politiques influencent la pratique de la guerre. Ceci a deux conséquences principales. D'une part, cette interaction a pour effet que l'analyse de la guerre et des structures politiques ne peut être effectuée de manière isolée et indépendante. Analyser l'un sans l'autre revient à occulter et ignorer un pan de la réalité. D'autre part, cela signifie qu'un changement dans les structures politiques ne restera pas confiné au champ politique, mais aura au contraire des répercussions sur la pratique de la

¹ Sebastian Deschamps, 'Towards the use of the Private Military Companies in the United Nations Peacekeeping Operations', Peace Operations Training Institute, 2007, p. 9. Mise en italique ajoutée.

² Michael Howard, *War in European history*, New York, NY, Oxford University Press, 2009

guerre, et vice-versa. Alors que Georg Simmel³, philosophe et sociologue allemand de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, montre les liens entre les conflits et le processus de formation de la cohésion nationale et des États modernes ; Déloye, spécialiste français contemporain notamment de la sociologie historique du politique, quant à lui, avance la présence d'une « relation structurelle qui existe entre l'essor de l'État moderne et "la révolution militaire" »⁴.

Or, nous nous trouvons depuis deux décennies dans une période charnière du point de vue des modifications de la structure étatique⁵, dont la globalisation et le néolibéralisme en sont le cœur. En effet, l'idée de modification des prérogatives et capacités étatiques, et plus généralement du statut d'acteurs des États, si ce n'est unique au moins principal, est de plus en plus questionné, notamment dans le champ de la science politique et de l'économique politique. Les différents débats concernent la définition et les possibles transferts d'autorités⁶ ; la nature des relations entre les acteurs étatiques et privés ; l'intégration d'acteurs non-étatiques dans le processus décisionnel ; l'émergence d'acteurs transnationaux⁷ ; et la diminution du pouvoir étatique ou son retrait de certains domaines autrefois majoritairement régulés et contrôlés⁸. Parallèlement, des acteurs transnationaux émergent, phénomène favorisé par l'ouverture des frontières permettant un flux des capitaux, de marchandises et de services bien plus élevé. La période est aussi charnière pour le domaine militaire, tant les nombreux changements vécus

³ Georg Simmel, *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 2010 (1908)

⁴ Yves Déloye, *Sociologie historique du politique*, Paris, Éd. la Découverte, 2003, p. 43

⁵ A ce propos, il est important de mentionner la différence faite par Fukuyama entre la « force » (*strength*) et la « compétence » (*scope*) de l'État, puisque la norme néolibérale vise principalement, voir uniquement, à diminuer la seconde. « [...] the *scope* of state activities, which refers to the different functions and goals taken on by governments, and the *strength* of state power, which has to do with the ability of states to plan and execute policies, and to enforce laws cleanly and transparently [...] » (Francis Fukuyama, "The Imperative of State-Building", *Journal of Democracy* vol. 15 (no. 2), 2004, pp. 21-2).

⁶ Jean-Christophe Graz, *La gouvernance de la mondialisation*, Paris, La Découverte, 2010, pp. 42-5

⁷ Hans Krause Hansen et Dorte Salskov-Iversen, "Chapter 8: Globalizing Webs in Public/Private and Translocal Interfaces", in *Critical perspectives on private authority in global politics*, Basingstoke, New York, Palgrave Macmillan, 2008; William I. Robinson, "An Epochal Shift in World Capitalism", in William I. Robinson, *A Theory of Global Capitalism: Production, Class, and State in a Transnational World*, The Johns Hopkins University Press, 2004

⁸ Susan Strange, *The Retreat of the State : the diffusion of power in the world economy*, New York, Cambridge University Press, 1996

récemment sont légions, allant de la prolifération de l'arme atomique à l'apparente pacification des démocraties n'entrant que très rarement en guerre entre elles, mais aussi à l'explosion des coûts, tant dans la recherche et le développement que dans la guerre et le maintien des armées (qui ont pourtant été réduites depuis la fin de la guerre froide).

À cela nous pouvons ajouter, et ce sera l'objet de ce travail, l'émergence du recours au mercenariat moderne, appelé couramment mercenariat entrepreneurial ou *sociétés militaires et sécuritaires privées* (SMSP), composées d'employés appelés *contractors*⁹. Ce recours est à mettre en lien avec la globalisation et le néolibéralisme, mais aussi avec un changement dans la pratique et *l'art de la guerre*. Il en ressort donc que la structure étatique est dans une période charnière, caractérisée par son instabilité ; instabilité renforcée par la survenance de multiples crises financières successives, l'émergence de nouveaux acteurs mondiaux et, dans un avenir plus ou moins proche, à la raréfaction prévue de certaines matières premières. Ce terme *instabilité* est à comprendre de manière large, en ce sens qu'il caractérise la situation dans laquelle se trouve la puissance légitime et par là l'ensemble du système (du moins occidental), c'est-à-dire l'État et la société. Ce critère d'instabilité souligne l'incertitude quant à l'évolution de l'actuelle trajectoire étatique, et par conséquent une difficulté à effectuer des prédictions. Ce terme ne signifie pas pour autant que la situation précédente était stable, mais plutôt que l'état actuel comporte une instabilité intrinsèque, découlant du néolibéralisme et de la globalisation, allant jusqu'à créer des situations d'États en quasi-faillites financières. Certes, le système capitaliste a toujours été caractérisé par une certaine instabilité, comme en témoignent ses nombreuses crises. Néanmoins, le rythme de celles-ci s'est fortement accéléré ces dernières années, avec qui plus est des impacts mondiaux dus aux interdépendances des différents acteurs et marchés. D'autre part, ces crises concernent le cœur même du système capitaliste, les pays occidentaux, et ce contrairement aux précédentes crises ayant touché principalement l'Amérique du Sud, l'Afrique, la Russie et l'Asie. Enfin, l'instabilité du système est encore renforcée

⁹ Ces termes, ainsi que les raisons liées aux choix motivant leur utilisation, seront exposés ultérieurement, dans le chapitre 2.2 – *De l'importance d'une terminologie adéquate*.

par les besoins inhérents à sa stabilité (renforcement des mesures sociales réduisant le risque d'embrasement des couches les plus défavorisées) et les règles et conditions de fonctionnement même du système actuel (stabilité budgétaire et réduction de la dette souveraine).

Cette instabilité du capitalisme et ce risque d'embrasement avaient été résolus par des politiques de protections sociales, mises en place tout d'abord par Bismarck à la fin du XIX^{ème}, dont le système de sécurité sociale (par le biais d'assurances) visait à renforcer le pouvoir étatique, diminuer l'attractivité des partis sociodémocrates et les risques de rupture de la paix sociale ; puis par les politiques des divers pays européens à la suite de la Seconde Guerre mondiale et du rapport Beveridge (1942), amenant l'avènement de l'État-providence. Plus généralement, ces protections sociales se sont vues confirmées tout au long du système fordiste, en atteignant leur apogée durant les Trente Glorieuses, où prévalaient alors des intérêts communs et des interactions fortes entre État, employés (syndicats) et employeurs. Or, aujourd'hui l'endettement massif de certains pays, notamment européens, et leur impossibilité depuis de nombreuses années à se munir d'un budget équilibré¹⁰, s'enfonçant progressivement dans la spirale de l'endettement et de l'augmentation des taux d'intérêt, rend très difficile la survivance de telles politiques sociales, comme en témoignent les actuelles cures d'austérité drastiques vécues par les populations grecques, portugaises, espagnoles et italiennes notamment. En effet, les coûts liés aux systèmes de sécurité actuels sont déjà extrêmement élevés pour les États : les dépenses de protections sociales représentaient près de 27% du PIB des 27 membres de l'Union européenne en 2006¹¹, alors qu'en France, durant la même période, « la protection sociale, la santé, les services généraux et l'enseignement représent[ai]ent 80,7% de la dépense publique totale », et que la protection sociale équivalait à elle seule à 42% du budget étatique en 2005¹². Ainsi, l'instabilité de la situation actuelle pourrait, dans un futur plus ou moins proche, avoir deux

¹⁰ À ce propos, le cas des États-Unis est à relever, puisque ces dernières années leur dette souveraine a explosé au point d'atteindre aujourd'hui l'équivalent de leur PIB annuel.

¹¹ 'Comparatif Social Européen', <http://www.eurocompar.eu/stad-2.0.82.datas.htm>, 19.09.12; Antonella Puglia, *Population and Social conditions*, vol. 40, Luxembourg, Eurostat, 2009, p. 3

¹² Olivier Vazeille et Catherine Sonnette, *Dépenses sociales, premières dépenses publiques*, vol. 1102, Paris, Insee, 09.2006, p. 1; 3

conséquences passablement antagonistes : déboucher sur un possible « retour de l'État »¹³ dans les démocraties occidentales, potentiellement en lien avec la propagation du modèle chinois comme alternative au modèle de développement capitaliste démocratique et libéral¹⁴ ; ou au contraire, se conclure par des phénomènes de « dévolution », terme utilisé par Tilly lorsqu'il parle de l'Empire ottoman de la fin du XIX^{ème} siècle, puis repris par Déloye, qui lui, l'emploie dans le cadre des « trajectoires étatiques actuelles »¹⁵.

Cette instabilité sera mise en lien avec la problématique de la délégation sécuritaire et militaire à des acteurs privés. Alors que ces services étaient autrefois une prérogative étatique, l'État-nation s'étant construit et renforcé par la monopolisation de la violence légitime, ils tendent peu à peu à être délégués à des acteurs externes à la sphère étatique, se voulant être des *entreprises privées comme les autres*. En effet, bien que le mercenariat et l'idée de déléguer une partie de la violence physique légitime à des acteurs privés soient loin d'être un phénomène récent, celui-ci se marginalisa fortement avec l'avènement des armées nationales au XIX^{ème} siècle et l'idée selon laquelle les soldats se battaient pour leur pays plutôt que pour leurs propres intérêts gagna en importance¹⁶. Or, depuis une dizaine d'années, le recours à des acteurs privés, les SMSP, pour effectuer des tâches autrefois dévolues à l'État,

¹³ En opposition à l'idée de Susan Strange sur le « retrait de l'État ».

¹⁴ Le modèle chinois serait composé de deux caractéristiques. La première est à consonance libérale faisant résonance aux réformes entreprises et véhiculées par les pays occidentaux. « [...] The second component is to permit the ruling party to retain a firm grip on government, the courts, the army, the internal security apparatus, and the free flow of information » (Suisheng Zhao, "The China Model: can it replace the Western model of modernization?", *Journal of Contemporary China* vol. 19 (no. 65), 2010, p. 419, se référant à: Rowan Callick, 'How long can economic freedom and political repression coexist? Rowan Callick examines Beijing's sinister policy formulation', *The American*, The Journal of American Enterprise Institute, (November/December 2007)).

Arrighi et Zhang estiment que la crise financière a accéléré la chute du Consensus de Washington, paradigme néolibéral théorisant les réformes économiques que les pays devaient entreprendre, notamment pour obtenir l'aide du FMI ou de la BM. « As neoliberal American-style capitalism--including limited government, minimal regulation, and the free-market allocation of credit--lost credibility, many commentators wondered whether China's state-led capitalism could be an alternative » (Giovanni Arrighi et Lu Zhang, "Beyond the Washington Consensus: a New Bandung?", in Jon Shefner et Patricia Fernández-Kelly (eds.), *Globalization and Beyond: New Examinations of Global Power and its Alternatives*, Penn State University Press, 2010, pp. 35-6).

Ainsi, selon ce modèle, l'État a un rôle bien plus actif dans sa capacité régulatrice, notamment des marchés financiers mais aussi de la société en général, ce qui s'oppose de manière forte avec la norme néolibérale.

¹⁵ Déloye, *Sociologie historique du politique*, p. 49

¹⁶ David Shearer, "Outsourcing War", *Foreign Policy* vol. 112, 1998, p. 70

telles que la formation de troupes, le transport et l'approvisionnement en matériel et nourriture, ainsi que la construction et la gestion de bases, s'est accru quantitativement, ce qui a eu pour conséquence l'accroissement de sa légitimité, amenant une augmentation des services privatisables. La mise en avant du renouveau du mercenariat entrepreneurial sur la scène politique et médiatique, mais aussi académique, s'est alors intensifiée, notamment avec la recrudescence de publications d'ouvrages (académiques ou grands publics), d'articles (journalistiques ou scientifiques), de rapports (publics ou privés) et de reportages télévisuels. Or, force est de constater qu'aujourd'hui, la faisabilité de la privatisation s'est étendue, puisque la délégation à des entreprises privées concerne désormais aussi la maintenance et de l'utilisation de drones, mais aussi de la sécurisation et de la protection de convois ainsi que d'objectifs (bâtiments, personnalités).

Alors que les États occidentaux se sont évertués depuis plus de deux-cents ans à monopoliser l'usage de la violence physique légitime en délégitimant les autres types de violences (pirates, compagnies marchandes et mercenariat)¹⁷, cette délégation de fonctions militaires (ou vitales à l'exécution de celles-ci) à des acteurs privés est sujette à débat. Certes, les risques que des sociétés telles qu'*Executive Outcomes* (E.O.) et *Sandline International* (S.I.), disposant alors de véritables armées privées, privatisent la guerre menée pour les intérêts économiques d'acteurs privés ou s'autonomisent par l'octroi des ressources naturelles de certains États en difficulté en tant que moyen de paiement, ont aujourd'hui fortement diminué de par le fait que les SMSP actuelles ne proposent plus de prestations offensives. En effet, aujourd'hui les prestations offertes par les SMSP ne concernent pas directement le monopole de la violence physique légitime et son cœur, la prérogative de faire la guerre, et c'est d'ailleurs cela qui explique que cette délégation étatique est plus facilement acceptée. Toutefois, et bien qu'il s'agisse d'une « stratégie de la

¹⁷ Bryan Mabee, "Pirates, privateers and the political economy of private violence", *Global Change, Peace & Security* vol. 21 (no. 2), 2009; Elodie Rigaud, "Thomson, Janice E. : le mercenariat comme forme socio-historique de coercition privée", *Cultures & Conflits* vol. 52 [En ligne], 2003.

délégation par l'État de certains aspects de la sécurité à des acteurs privés »¹⁸, cette situation n'est pas anodine, puisque qu'elle ne signifie pas pour autant que certains de ces États ne se trouvent pas dans une spirale de délégation et de privatisation, tant passée que présente, dont ils ne peuvent s'extraire actuellement. Aujourd'hui, la dépendance de l'administration américaine aux SMSP est telle que certains se réfèrent à la métaphore d'un « bateau ivre de la Défense américaine »¹⁹, tant l'absence de contrôle de l'appareil étatique est patente. C'est ainsi que la mise en avant des avantages financiers de la délégation de services sécuritaires et militaires ne sont qu'un pan de la réalité et ne sauraient occulter que ces *bénéfices* découlent d'une vision à court terme, puisque le domaine très coûteux de la formation, principalement des troupes d'élite, est quant à lui toujours en main étatique, et ce alors que le secteur privé attire ces soldats formés à l'aide de salaires bien plus élevés que dans le secteur public. L'opacité des relations entre acteurs privés et acteurs publics, sous couvert d'une réponse à une réalité rendue nécessaire par la complexification technologique de l'appareil militaire, masque en réalité des liens communs transcendants cette dichotomie simpliste public *versus* privé. Bien que donneur d'ordre, la structure étatique demeure dans un rapport de forces avec les entreprises privées, dont les prestations fournies, notamment dans le cas américain, lui sont aujourd'hui indispensables. L'apparente concurrence entre les différentes SMSP ne masque quant à elle guère la tendance au regroupement conduisant inéluctablement à un monopole de certaines entreprises, non plus dans un cadre national, mais dans un cadre transnational dépassant les frontières et les possibilités d'actions et de régulations étatiques. La norme néolibérale a, quant à elle, fait entrer dans l'univers des possibles une partielle externalisation et privatisation de l'appareil sécuritaire et militaire, qui a vécu un tournant considérable après les attentats du 11 septembre 2001 et avec l'engagement des États-Unis en Afghanistan et en Irak, où le nombre de contractors a, pour la première fois dans l'histoire moderne, dépassé celui des troupes régulières.

¹⁸ Tanguy Struye de Swielande, 'La "privatisation" de la sécurité : danger ou nécessité ?', *La Libre*, 31.10.2007

¹⁹ Georges-Henri Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, Lausanne, Favre, 2009, p. 245

Au final, derrière ce débat lié à l'utilisation de contractors privés se cache en réalité des enjeux liés à la perception que l'on a du rôle de l'État et de ses prérogatives, mais aussi de l'impact qu'a cette délégation sur le rôle et les capacités étatiques.

1.1 Changements structurels et retour du mercenariat entrepreneurial

Le mercenariat a été, du XII^{ème} au XIX^{ème} siècle, intimement lié au processus de construction des États et à leur acquisition progressive du monopole de la violence physique légitime. Ceux-ci, en tant que mandants, ont fréquemment délégué leur autorité à des mercenaires, c'est-à-dire à des mandataires. Ce n'est ensuite que progressivement, et véritablement à partir de l'avènement des armées nationales, que l'État a eu les moyens de s'assurer le monopole de la violence physique légitime. Le mercenariat s'inscrit donc dans le processus de construction étatique : l'État délègue certes les tâches sécuritaires et militaires pour lesquelles il n'a pas les capacités nécessaires, mais il se trouve néanmoins dans une phase ascendante, c'est-à-dire dans une phase de renforcement de ses prérogatives régaliennes de l'emploi et de l'usage de la force.

La très grande majorité des auteurs estime que l'émergence des SMSP découle directement, ou au moins est en lien direct, avec la fin de la guerre froide²⁰. En effet, la naissance des deux premières véritables sociétés (E.O. et S.I.), souvent citées comme étant les premières SMSP de type entrepreneurial, date de 1989 et 1990. Pourtant, d'autres sociétés offrant des services sécuritaires et militaires existaient

²⁰ Voir, par exemple: Atul Bharadwaj, "Privatization of security: The mercenary-market mix", *Defence Studies* vol. 3 (no. 2), 2003; Shantanu Chakrabarti, *Privatisation of Security in the Post-Cold War Period*, vol. 2, New Delhi, 12.2009; David J. Francis, "Mercenary intervention in Sierra Leone: Providing national security or international exploitation?", *Third World Quarterly* vol. 20 (no. 2), 1999; Jackson Nyamuya Maogoto et Benedict Sheehy, "Private Military Companies & International law: Building new ladders of legal Accountability & Responsibility", *Cardozo Journal of Conflict Resolution* vol. 11 (no. 99), 2009; Fabien Mathieu et Nick Deader, *Corporate Mercenaries. The Threat of Private Military and Security Companies*, London, War on Want, 2006

auparavant (*Pinkerton Government Services, Carratu International, Dynaelectron, AirScan*), bien que plus axées dans le domaine sécuritaire que militaire.

Le contexte historique, avec la fin de la guerre froide et des armées de masse, est donc un des facteurs explicatifs de l'émergence des SMSP. De la même manière, l'amélioration et la complexification technologique des systèmes d'armement, c'est-à-dire la technicisation de la guerre, a poussé de plus en plus d'États à déléguer certaines compétences au secteur privé. Pourtant, ces deux explications ne suffisent pas, puisqu'elles ne rendent pas compte des changements structurels qui ont permis de rendre concevable et réalisable la délégation de services sécuritaires et militaires à des acteurs privés.

Premièrement, l'avènement d'un capitalisme financier transnational et les transformations qu'a subies le système capitaliste durant les années 1970, passant d'un système fordiste à un système d'accumulation flexible, c'est-à-dire à un système où les États sont en concurrence mutuelle dans un marché globalisé, expliquent la modification de la composante *capital* des États. Cette réponse à un défi, la baisse des taux de profits pour les entreprises des États occidentaux, modifie la réalité à laquelle les États doivent faire face. Deuxièmement, l'émergence à la fin des années 1970, puis la domination quasi mondiale dès la fin de la guerre froide, de la norme néolibérale et de ses logiques d'externalisation, de libéralisation et de privatisation, qui ont rendu possible la délégation à des acteurs privés de tâches considérées comme prérogatives régaliennes, telles que l'éducation, la santé et la sécurité. Cette possibilité de déléguer des activités sécuritaires et militaires, concevable grâce au discours produit et aux valeurs véhiculées par le paradigme néolibéral, a notamment eu un impact sur la composante *contrainte* des États.

Bien entendu, la technicisation de la guerre et la complexification des systèmes d'armement ont elles aussi eu une influence sur le besoin ressenti d'intégrer de plus en plus d'experts privés au sein du secteur sécuritaire et militaire. De la même manière, le contexte historique, avec la fin des armées de masse et la disparition de la norme communiste, a été un tournant pour l'augmentation du recours à l'actuel mercenariat entrepreneurial. Toutefois, tant le besoin de privatiser et d'externaliser, qui découle d'un affaiblissement des capacités de régulations financières de l'État,

que les possibilités de privatisation et d'externalisation avec l'émergence de la norme néolibérale, sont des facteurs explicatifs décisifs pour comprendre l'actuel retour du mercenariat entrepreneurial. Ce dernier ne peut s'expliquer qu'avec l'aide d'une seule variable, mais nécessite au contraire d'être analysé de manière globale en y incluant plusieurs facteurs explicatifs.

Ce changement dans le système capitaliste est le résultat d'une situation instable, une baisse des taux de profits ; et cette délégation dans le domaine sécuritaire et militaire a provoqué une situation instable où l'État tend toujours plus à être dépendant des services rendus par les SMSP. Or, le mercenariat entrepreneurial actuel est difficilement analysable avec la conception wébérienne de la construction étatique en tant que construction du monopole de la violence physique légitime. En effet, l'État est aujourd'hui dans une phase déclinante quant à ses prérogatives régaliennes de l'emploi et de l'usage de la force physique légitime, comme en témoignent l'externalisation et la privatisation de prestations au cœur de son processus de formation. Alors même que l'État a acquis le monopole de la violence physique légitime, il recourt aujourd'hui au mercenariat entrepreneurial, car il ne possède plus les ressources nécessaires à une utilisation de celui-ci, et cela à cause de facteurs externes : la transformation du système capitaliste et la domination de la norme néolibérale.

Ce travail fera tout d'abord un historique de la délégation des fonctions sécuritaires et militaires, afin de mettre en avant son lien avec le processus de construction et de renforcement de l'État. Puis, le recours au mercenariat entrepreneurial actuel sera analysé à travers les changements opérés dans le système de production capitaliste ainsi que l'émergence de la norme néolibérale. Pour se faire, une séparation en trois parties sera effectuée.

Premièrement, les arguments concernant les tenants d'une perception des SMSP comme simple délégation étatique et ceux estimant que ce recours a un impact sur les capacités étatiques seront exposés et débattus. Ceci s'avère nécessaire pour comprendre l'angle selon lequel la littérature actuelle aborde le sujet et aussi les

dissensus qui sont à l'origine et qui caractérisent ces deux visions. Toutefois, tous semblent s'accorder sur le fait qu'aujourd'hui les SMSP sont devenues des acteurs incontournables de nombreuses scènes nationales et de la scène internationale, utilisées par des acteurs divers et variés, allant des États (les principaux contractants), aux Nations Unies, en passant par les multinationales, les ONG et certains riches individus²¹, opérant en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique latine, mais aussi en Amérique du Nord et en Europe.

La deuxième partie consistera en une perspective historique qui permettra de mettre en avant les conditions dans lesquelles la délégation de fonctions sécuritaires et militaires a eu lieu dans le passé. En effet, la littérature existante se limite très souvent à relever simplement que la délégation de la violence légitime a été, par le passé, acceptée et acceptable sans tenir compte des conditions et situations à l'origine et découlant de cette délégation. Pourtant, le mercenariat s'inscrit pleinement dans le processus de construction et de renforcement étatique. Quelques exemples du dernier millénaire seront abordés, suivis d'exemples récents concernant les mercenaires aventuriers de la décolonisation africaine et les SMSP actuelles descendantes des pionnières qu'ont été E.O. et S.I. à la fin de la guerre froide. Pour cette période du XX^{ème} et XXI^{ème} siècle, l'accent sera mis notamment sur les tentatives de régulations de la part des puissances étatiques, afin de pouvoir profiter de certains avantages liés au mercenariat tout en se prémunissant des risques allant de pair avec celui-ci.

La troisième partie traitera de la transition du passage d'un capitalisme fordiste à un capitalisme post-fordiste, découlant notamment d'un besoin d'adaptation à une baisse tendancielle des taux de profit, ainsi que de l'émergence concomitante du néolibéralisme et de ses logiques de libéralisation, privatisation et dérégulation. Outre le fait que ceux-ci ont permis, ou au moins renforcé, la tendance à l'émergence de la globalisation post-guerre froide, ils ont aussi débouché, de par leurs impacts sur les normes acceptées et les capacités de l'État (notamment financières), sur une

²¹ Deborah D. Avant, "Private Security", in Paul D. William, *Security Studies: An Introduction*, Routledge, 2008, pp. 439-41; Patrice Sartre, "Soldats privés", *Etudes* vol. 408 (no. 4), 2008, pp. 455-6

situation étatique instable favorable à la possibilité même du recours aux SMSP. Il s'agira de mettre en avant l'importance de ces changements dans le système capitaliste, liés principalement à la diminution des moyens financiers étatiques et à l'impact, puis à la domination, de la norme néolibérale en tant que facteur rendant possible l'apparition des SMSP ainsi que l'utilisation de leurs services par les États. Alors que la fin de la guerre froide et la complexification technologique ont certes favorisé la prolifération de cette délégation de la violence physique légitime, la littérature existante néglige le fait que celle-ci a été au préalable rendue possible par des changements structurels du capitalisme qui l'a fait entrer dans la sphère des possibles et de l'imaginable, alors qu'elle s'y trouvait auparavant, au mieux à la périphérie, et au pire presque entièrement exclue de celle-ci.

En vue d'illustrer les implications de l'utilisation des SMSP pour l'État, plusieurs points seront mis en avant : la diminution des moyens financiers étatiques et l'augmentation du coût de la guerre, mis en parallèle avec cette idée que la délégation permettrait une baisse des dépenses et une meilleure efficacité ; la transversalité des intérêts entre certains acteurs publics et privés rompant ainsi avec la traditionnelle dichotomie *public – privé* ; le passage d'un système d'entreprises internationales à un système d'entreprises transnationales ainsi que la tendance au regroupement des SMSP, organisées sous forme de holding, et finissant par donner lieu à des quasi-monopoles ; et l'impact de l'émergence de la norme néolibérale sur notre conception des prérogatives régaliennes.

II. Méthodologie

2.1 La matrice wébérienne : processus de construction étatique

L'État est caractérisé par sa possession du monopole de la violence physique légitime. Du moins en était-il ainsi pour Max Weber²², sociologue et économiste allemand de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, pour qui l'une des caractéristiques principales de l'État, en tant que groupement politique, est sa capacité à mettre en œuvre, directement ou indirectement (c'est-à-dire par délégation), la violence physique sur son territoire. Ces deux composantes, la violence physique et le territoire, sont intrinsèques à l'État, ce que la définition wébérienne énonce d'ailleurs clairement, puisque celui-ci serait une entreprise politique et

« [...] un groupement de domination de caractère institutionnel qui a cherché (avec succès) à monopoliser, dans les limites d'un territoire, la violence physique légitime comme moyen de domination et qui, dans ce but, a réuni dans les mains des dirigeants les moyens matériels de gestion »²³.

Aujourd'hui, ces deux caractéristiques étatiques clés ont tendance à être prises comme *allant de soi*, l'État étant devenu la forme *naturelle*, presque intemporelle, de concevoir l'organisation de nos sociétés. Pourtant, l'État et les prérogatives qui lui sont souvent associées découlent d'un long processus historique contingent, exposé notamment par Norbert Elias²⁴ et Charles Tilly²⁵. Les points charnières de ce processus de construction étatique, provenant d'un changement dans l'art de la guerre qui a influencé et a été influencé par la société et le corps social, seront

²² Max Weber, *Le savant et le politique*, (1963; Paris: Union Générale d'Éditions, 1919), http://www.livres-et-ebooks.fr/ebooks/Le_Savant_et_le_politique-4575; Ibid., *Economie et société*, Paris, Pocket, 1921

²³ Ibid., *Le savant et le politique*, p. 33

²⁴ Norbert Elias, *La Civilisation des moeurs*, Evolution, 2003 (1939); Ibid., *La Dynamique de l'Occident*, Paris, Agora, 2003 (1939)

²⁵ Charles Tilly, *Coercion, Capital, and European States, Ad 990-1992*, 1993

expliqués ici, en mettant l'accent sur leur lien avec la problématique de ce travail. En effet, ce processus contingent, caractérisé par son instabilité liée à sa non-prévisibilité, sert de cadre d'analyse pour la situation présente, où la compréhension de la diminution de certaines prérogatives étatiques autrefois perçues comme inaliénables, ne peut se faire sans la connaissance du processus de construction étatique ayant amené par le passé ces mêmes prérogatives à devenir monopoles étatiques.

Norbert Elias, sociologue allemand du XX^{ème} siècle, dans son ouvrage paru en 1939 et intitulé *Über den Prozeß der Zivilisation*²⁶, met en avant deux logiques distinctes s'imbriquant mutuellement et expliquant la formation des États modernes: la psychogenèse et la sociogenèse. La psychogenèse est un processus de *civilisation des mœurs*, symbolisé par le passage du chevalier à l'aristocrate présent à la cour du roi, qui maîtrise ses pulsions, ses envies et de manière générale tout ce qui a trait à sa corporalité. La violence est donc euphémisée, pacifiant les rapports sociaux entre individus, transformant et érigeant l'image de l'*homme civilisé* comme modèle. La sociogenèse, quant à elle, a trait plus spécifiquement à la monopolisation de la violence légitime par des seigneurs qui, dans un processus phagocytant, s'attribuent les territoires et les richesses de leurs adversaires, jusqu'à ce qu'ils ne soient plus qu'une poignée formant la majorité des États-nations d'aujourd'hui. Ainsi, c'est cette concurrence qui déclenchera le « mécanisme monopolistique »²⁷.

L'agrandissement de leur territoire va de pair avec un processus de centralisation politique, de diminution de la diversité linguistique et aussi de pacification à l'intérieur des frontières, condition *sine qua non* pour la poursuite des conquêtes à l'extérieur. Le processus de construction étatique décrit par Elias peut donc se lire dans une perspective darwinienne, où le pouvoir royal renforce son pouvoir sur la base en prélevant ses impôts de manière directe et non plus indirecte par le biais des vassaux, et où les seigneurs les plus forts englobent les plus faibles, agrandissant leur

²⁶ Traduction: *Sur le processus de civilisation*. Cet ouvrage sera par la suite traduit en français en 1974 et 1975 sous les titres de *La Civilisation des mœurs* et *La Dynamique de l'Occident*.

²⁷ Déloye, *Sociologie historique du politique*, p. 36

territoire et leurs richesses d'autant. Puis, la disparition des seigneurs les plus faibles et la complexification croissante des liens sociaux et de l'art de la guerre amènent les États à pacifier l'intérieur de leurs frontières afin de pérenniser leur pouvoir, devenant ainsi détenteurs de la violence légitime. Néanmoins, ce processus de pacification interne, de même que celui d'expansion externe, sont rendus possibles grâce à : d'une part le monopole fiscal et la généralisation de l'impôt, permettant financièrement au souverain la pratique de la guerre et la continuation de son expansion ; d'autre part, l'accaparement du monopole de la violence légitime par le roi, qui lui attribue « l'exclusivité de l'emploi (tant interne qu'externe) de la force militaire »²⁸.

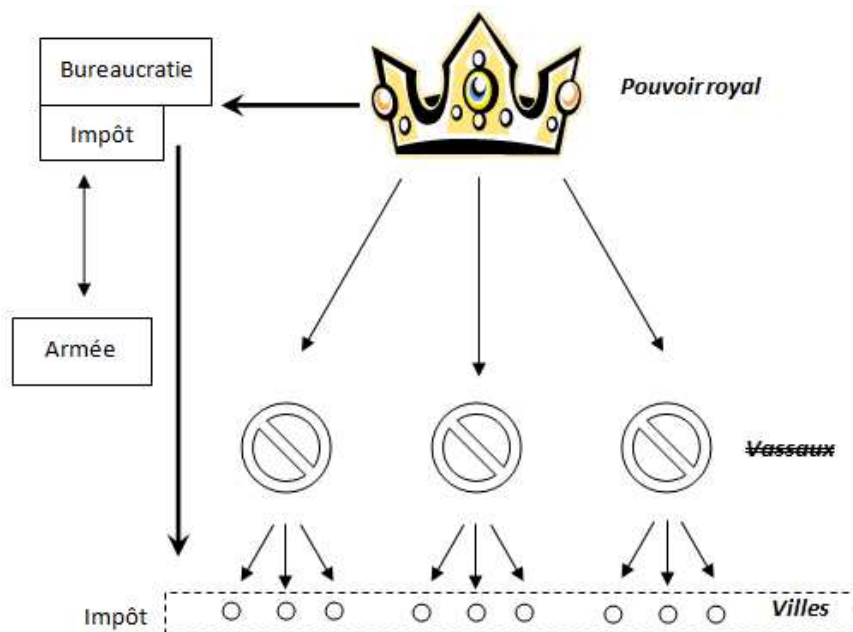


Figure 1 : Généralisation du monopole fiscal et accaparement du monopole de la violence physique légitime par le pouvoir royal²⁹

Les moyens permettent l'utilisation, puis l'accaparement du monopole de la violence physique légitime, rendant illégitime la violence provenant des autres concurrents ;

²⁸ Ibid.

²⁹ Bernard Wicht, 'La révolution militaire et la formation de l'Europe moderne', cours donné à l'Université de Lausanne, Faculté des sciences sociales et politiques (SSP), semestre de printemps 2010

cet accaparement progressif de la violence physique légitime rend possible la perception de taxes, ce qui renforce encore ce monopole en devenir.

Moyens (fiscalité) et légitimation de leur utilisation (monopole de la violence légitime) se renforcent donc mutuellement par un processus de concentration du pouvoir et sont au cœur même de la formation des États occidentaux. Cependant, eux seuls ne peuvent expliquer la disparition des autres types d'organisations étatiques, tels que les Empires ou les Cités-États, au profit des États modernes.

Charles Tilly, historien et sociologue américain du XX^{ème} siècle, dans son ouvrage paru en 1993 et intitulé *Coercion, Capital, and European States, Ad 990-1992*, comblera ce vide, afin de comprendre pourquoi se sont les États qui, du moins partout en Europe puis dans le monde, ont triomphé. Tout d'abord, dans la suite des travaux d'Elias, il mettra l'accent sur la relation entre l'expansion externe, c'est-à-dire la guerre, et le renforcement interne, c'est-à-dire de la contrainte sur un territoire et une population donnée. La guerre serait donc le produit de la consolidation interne de l'État (structure bureaucratique, prélèvement fiscal, sécurisation du territoire, etc.) et produirait en même temps ce renforcement (puisque permettant la pratique de la guerre).

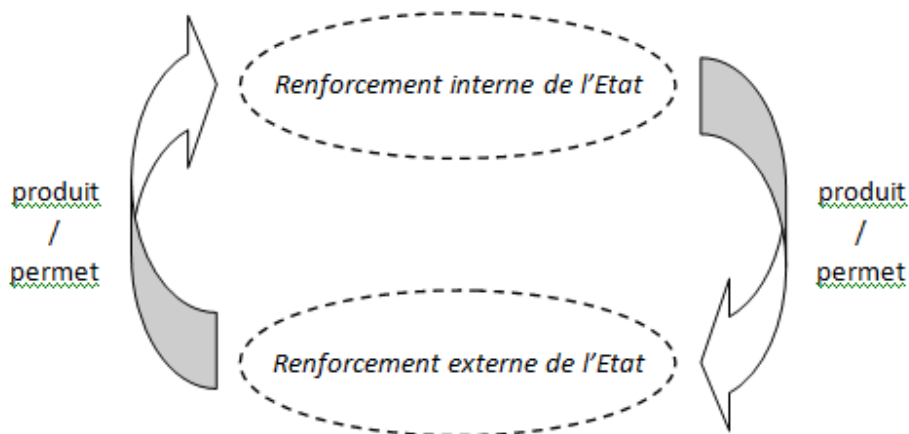


Figure 2 : Processus circulaire du renforcement interne de l'État permettant son renforcement externe, et vice-versa

L'État ne serait donc en quelque sorte qu'une contingence de l'histoire produite par la nécessité des seigneurs de se renforcer afin de continuer la pratique de la guerre,

et par là leur expansion et leur enrichissement. Le véritable apport décisif de Tilly concerne la mise en avant de ce qu'il appelle le « capital » (*accumulation*)³⁰ et la « contrainte » (*coercion*)³¹. Le premier définit un « domaine d'exploitation », alors que le second définit un « domaine de domination »³². Dans tous les cas, tant le capital que l'accumulation peuvent être concentrés et accumulés dans les mains de certains groupes, ou au contraire détenus par de multiples acteurs. C'est d'ailleurs cette capacité d'accumulation du capital et de concentration de la coercition, ou au contraire leur absence qui, selon Tilly, explique le déclin des Cités-États et des Empires. En effet, les premiers ont un élément capital plutôt fort, notamment dû aux échanges commerciaux, mais une relativement faible concentration de l'élément coercitif, avec des territoires et une population limités, amenuisant leurs capacités d'organiser la contrainte. Cela explique leur besoin d'acheter les services de mercenaires ou de condottieri. Les seconds, au contraire, ont une relativement forte concentration de l'élément coercitif, souvent entre les mains d'un empereur, mais un élément capital plutôt faible, rendant toute pacification durable à l'intérieure des frontières de l'Empire difficile³³.

³⁰ « [...] any tangible mobile resources, and enforceable claims on such resources. Capitalists, then, are people who specialize in the accumulation, purchase, and sale of capital. They occupy the realm of exploitation, where the relations of production and exchange themselves yield surpluses, and capitalists capture them. » (Tilly, *Coercion, Capital, and European States, Ad 990-1992*, p. 17).

³¹ « Coercion includes all concerted application, threatened or actual, of action that commonly causes loss or damage to the persons or possessions of individuals or groups who are aware of both the action and the potential damage. [...] The means of coercion center on armed force, but extend to facilities for incarceration, expropriation, humiliation, and publication of threats» (ibid., p. 19).

³² Ibid.

³³ Ibid., p. 21

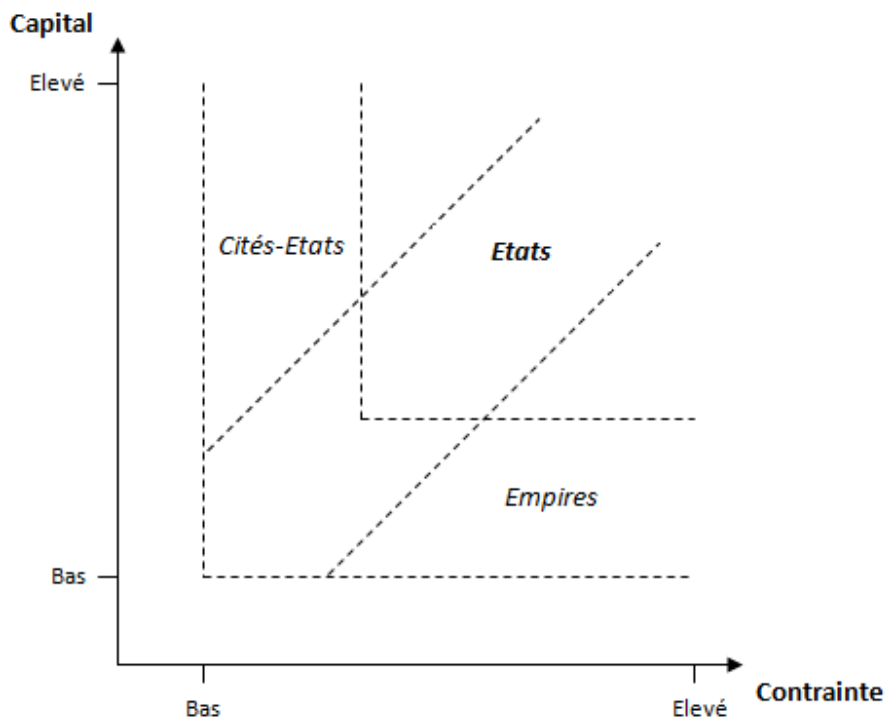


Figure 3: Relation entre capital et contrainte pour les Cités-États, Empires et États.³⁴

C'est ainsi que l'État moderne, composé d'une relativement forte concentration de la contrainte et d'une relativement forte accumulation du capital a été la forme d'organisation politique la mieux adaptée à la pratique de la guerre et à la sécurisation du territoire. En effet, le capital est le moyen de financer et de faire la guerre, et la contrainte est la capacité d'utiliser la violence et de la rendre légitime en éradiquant les autres concurrents. C'est l'alliance des deux qui a permis, par le biais d'un processus s'autorenforçant, de créer les conditions favorables à la pérennité de la structure politique : l'accumulation de capital favorisant la conduite de la guerre et l'expansion territoriale, qui elle-même renforce la concentration de la coercition (par l'autonomisation de la bureaucratie et la légitimation de la structure politique et de l'impôt).

³⁴ Ce graphique est inspiré de celui de Tilly (ibid., p. 23, Figure 1.7). Les traits-tillés servent à représenter un continuum puisque, par exemple, certaines Cités-États peuvent avoir plus ou moins de capital, etc.

Ainsi, selon la sociologie historique relative à la construction étatique, la guerre serait à l'origine du projet politique et du processus de formation des États modernes. Leur avènement ne serait donc ni un projet pensé et réfléchi par des élites, ni une situation a-historique, ni une évolution naturelle, mais au contraire le produit d'une contingence historique et de processus s'autonomisant. C'est la guerre et le renforcement de la structure administrative, économique, politique et sociale permettant la poursuite de cette première qui seraient à l'origine de la formation des États-nations que l'on connaît aujourd'hui. Ce processus de construction étatique est donc caractérisé par l'interaction constante entre la société et la pratique de la guerre. Or, les raisons généralement invoquées et expliquant le renouveau du recours au mercenariat entrepreneurial doivent être mises en lien avec une modification de la composante capital et de la composante contrainte possédées par l'État, et plus généralement de la pratique de la guerre.

La *composante capitale* a subi des changements importants durant ces trente dernières années. Tout d'abord avec les changements survenus dans le système de production capitaliste dès la décennie 1970, qui ont vu la création d'un marché globalisé instaurant une concurrence mondiale entre les États, ainsi que la dérégulation des marchés financiers et l'avènement du capitalisme financier. Ces transformations ont affaibli les capacités étatiques, tant dans la régulation et le contrôle des flux monétaires transnationaux que dans la gestion des politiques fiscales et monétaires. Ensuite, avec l'émergence de la norme néolibérale dès les années 1980, se répandant ensuite durablement dans le monde à la fin de la guerre froide, et qui est justifiée par un affaiblissement des capacités de l'État, celui-ci étant désormais désigné comme inefficace voire incompétent, alors même que la conséquence de cette délégation ou privatisation renforce cet affaiblissement et cette inefficacité. C'est ainsi que, privatiser la production d'un système d'armement sous prétexte que l'État ne serait plus capable de le maintenir, ou bien tout simplement qu'il ne serait pas assez efficace dans sa manière de le produire, de l'entretenir, de former les troupes à son utilisation, etc., revient de fait à rendre l'État dépendant d'un prestataire privé, accentuant encore plus cette impression de dessaisissement. Enfin, rajoutons à cela une réduction financière des capacités

étatiques ayant résulté en une diminution constante des troupes régulières depuis la fin de la guerre froide parallèlement à une augmentation tout aussi constante des effectifs privés, ainsi qu'un coût de la guerre devenu désormais si exorbitant que peu d'États peuvent réellement se le permettre.

Et il en va de même pour la composante *contrainte*, avec l'émergence progressive depuis la Seconde Guerre mondiale de conflits de types asymétriques/irréguliers ou de faibles intensités (opposition entre un État et un ennemi difficilement identifiable puisque la distinction civils-militaires n'est pas réellement adéquate, comme l'illustrent les situations en Afghanistan actuellement et en Irak il y a peu), au détriment des précédents conflits symétriques (deux armées conventionnelles se font face, telles que la Première et Deuxième Guerre mondiale) ou dissymétriques (guerre régulière opposant une armée dite *forte* et une autre dite *faible* et dont les cibles des deux belligérants sont militaires, par exemple la guerre d'Indochine ou guerre du Vietnam). L'émergence de « la mise en œuvre d'une stratégie contre-insurrectionnelle visant à gagner les "cœurs et les esprits" des populations »³⁵ témoigne d'ailleurs de ce changement dans l'art de la guerre, ne concernant plus désormais deux pays distincts combattant chars contre chars, avions contre avions et plus généralement front(s) contre front(s), mais au contraire une insertion intra-étatique de la guerre qui oppose désormais très souvent un ennemi extérieur (généralement un État) et une faction de la population intérieure (d'un ou de plusieurs États) non identifiable (la traditionnelle distinction entre civils et militaires n'étant pas pertinente) résistant par des moyens tels que le terrorisme et l'attaque de cibles non seulement militaires et stratégiques, mais aussi civiles et symboliques. À côté de cela la sophistication croissante des systèmes d'armement, fruit de la *Révolution dans les Affaires Militaires* (RMA)³⁶, mais aussi l'incompréhension des populations envers des engagements à l'étranger dont les objectifs sont difficilement saisissables – notamment parce que les frontières nationales ne sont pas

³⁵ Christian Olsson, "Les relations houleuses entre SMP et tenants de la doctrine de contre-insurrection", *Sécurité Globale* vol. 8 - Été 2009 (La privatisation de la guerre), 2009, p. 75

³⁶ Le terme anglais est : *Revolution in Military Affairs*

directement menacées³⁷ – et par conséquent les pertes nationales difficilement acceptables, ont aussi favorisé et renforcé la nécessité de confier certaines tâches dévolues à la pratique de la guerre à des acteurs et des entreprises privées.

Au vu de ce qui précède, il est donc clair que tant l'élément *capital* que l'élément *contrainte*, ayant permis l'émergence et la suprématie de l'État en tant qu'organisation politique au détriment des Cités-États et des Empires notamment, ont subi des changements importants à la fin du XX^{ème} siècle, en lien avec une modification des normes acceptées et des prérogatives étatiques ainsi qu'avec un changement dans la pratique de la guerre. Or, le processus de construction étatique met en avant cette interdépendance entre la pratique de la guerre et le système politique, « l'évolution du corps social [étant] étroitement associée à celle du système militaire »³⁸. Dès lors, il n'est pas insensé de penser que ces modifications de l'art de la guerre et l'émergence de nouvelles normes réduisant les prérogatives étatiques auront des influences sur nos systèmes politiques, et plus généralement sur nos sociétés.

2.2 De l'importance d'une terminologie adéquate

Cette partie visera à justifier l'emploi du terme *sociétés militaires et sécuritaires privées* (SMSPP) pour les prestataires de fonctions sécuritaires et militaires, ainsi que la dénomination utilisée pour désigner leurs employés, les *contractors*.

³⁷ Ceci est particulièrement flagrant dans le cas des guerres menées en Iraq et en Afghanistan, et dont l'incompréhension croissante des populations (principalement américaines, anglaises et françaises) envers la raison d'être de ces engagements tend à accélérer les dirigeants à se retirer de guerres pouvant s'avérer très coûteuses d'un point de vue électoral.

³⁸ Bernard Wicht, "Quelles réponses aux défis stratégiques contemporains? – Une grille d'analyse", *Military Power Revue* (no. 1), 2007, p. 30, citant : Eric de la Maisonneuve – *La violence qui vient*

2.2.1 Les Sociétés Militaires et Sécuritaires Privées : des sociétés à vocation entrepreneuriale

Premièrement, il est important de remarquer que ces entreprises refusent l'utilisation du terme *mercenaire*³⁹ et qu'une multitude de termes coexistent : entreprises militaires et sécuritaires ; entreprises / sociétés militaires privées ; private military corporation / firms / compagnies ; military service providers ; private security entreprise / corporation / firms / compagnies ; private security providers. Deuxièmement, au vu de ces appellations, deux réalités distinctes émergent : celle liée à l'action militaire et celle liée à l'action sécuritaire. Effectivement, plusieurs auteurs différencient les services rendus par ces entreprises. Ainsi, Sabrina Schulz et Christina Yeung⁴⁰ séparent clairement les services fournis par les *sociétés militaires privées* (SMP) de ceux fournis par les *sociétés sécuritaires privées* (SSP), tout en étant conscientes que cette distinction « ne s'applique [...] pas aussi aisément à toutes les sociétés »⁴¹. Toutefois, cette séparation omet de différencier la proximité avec et sur le champ de bataille. Bien que découlant de services fournis par une SSP, une protection physique ou rapprochée, est considérée comme plus proche du champ de bataille, ayant donc des risques plus élevés pour le contractor, qu'un service de maintenance fourni par une SMP. Peter W. Singer, politologue américain spécialiste des modes de guerre du XXI^{ème} siècle, ne propose pas une différenciation entre les services sécuritaires et militaires, mais effectue une classification en trois catégories liées uniquement à l'éloignement des contractors, par rapport aux fonctions qu'ils effectuent et au poste qu'ils occupent vis-à-vis du champ de bataille⁴². Pour sa part, Deborah Avant, professeure de science politique spécialisée dans les relations entre

³⁹ Thomas K. Adams, "Private Military Companies: Mercenaries for the 21st Century", *Small Wars & Insurgencies* vol. 13 (no. 2), 2002, p. 56

⁴⁰ Les recherches de la première portent sur la transformation de la sécurité au XXI^{ème} siècle (privatisation de la sécurité, réforme du secteur de la sécurité, et consolidation de la paix après un conflit) ; alors que les domaines de recherches de la seconde portent sur la réduction de la violence armée, la réforme du secteur de la sécurité, et la programmation du développement.

⁴¹ Sabrina Schulz et Christina Yeung, *Place du genre dans les sociétés militaires et de sécurité privées - Dossier 10*, Genève, DCAF, OSCE/BIDDH, UN-INSTRAW, 2008, p. 2

⁴² Peter W. Singer, "Corporate Warriors Corporate Warriors: The Rise of the Privatized Military Industry and Its Ramifications for International Security", *International Security* vol. 26 (no. 3), 2001/2002, p. 200

civils et militaires, les changements dans le secteur militaire, et les politiques pour contrôler la violence, différencie les services militaires des services sécuritaires/policiers, chacun étant gradués des services les plus éloignés de la ligne de front à ceux les plus proches. Néanmoins, Avant reconnaît que la frontière entre les deux est poreuse et parfois difficilement discernable, surtout lors d'opérations dans les zones de combat⁴³. Cette frontière est en effet loin d'être claire et précise. Alors que l'approvisionnement et l'organisation de la distribution de nourriture dans une base américaine en Irak peuvent être considérés comme découlant du domaine militaire, puisque nécessaire au bon fonctionnement de ce dernier, la protection de cette même base toucherait à la fois les domaines militaires et sécuritaires. De même, la protection de fonctionnaires ou de hauts dignitaires peut avoir des implications sur le plan militaire, notamment du point de vue de la stabilité du pays, et la protection de sites pétrolifères peut revêtir des implications stratégiques vitales pour le champ militaire. De plus, certaines entreprises actives dans le domaine dit *sécuritaire* peuvent aussi l'être dans le domaine dit *militaire* (on peut penser à *ArmorGroup International* ou *MPRI* par exemple). La distinction de Peter W. Singer apparaît donc plus adéquate : il s'agit de différencier l'éloignement des services fournis vis-à-vis du champ de bataille, et non de juger de la nature même de ceux-ci de manière souvent imprécise ; d'autant plus que « les compagnies militaires privées adopt[ent] le statut moins controversé de PSC [*private security companies*] tandis que les sociétés de sécurité privée offrent des services de double nature »⁴⁴. Il en découle que « la participation de nombreuses entreprises de sécurité dans des conflits fait disparaître leur différence qualitative par rapport aux compagnies militaires privées »⁴⁵. Troisièmement, la notion d'*entreprise* (société) est primordiale : il s'agit d'un type de mercenariat entrepreneurial s'inscrivant pleinement dans une logique de libre marché et souhaitant vendre ses services de la

⁴³ Avant, "Private Security", in William, *Security Studies: An Introduction*, pp. 443-5

⁴⁴ Rigaud, "Thomson, Janice E. : le mercenariat comme forme socio-historique de coercition privée", p. 8

⁴⁵ Filiz Zabci, "Private military companies: 'Shadow soldiers' of neo-colonialism", *Capital & Class* vol. 31 (no. 2), 2007, p. 5, notre traduction.

même manière que n'importe quelle autre entreprise le ferait avec n'importe quel(s) autre(s) bien(s).

Le terme SMSP sera donc utilisé dans la suite de ce travail, puisqu'englobant les domaines sécuritaires et militaires, parfois clairement discernables et parfois étroitement liés, au détriment du terme SMP, très souvent utilisé, mais trop réducteur. Bien que toutes ces sociétés « ne peuvent [...] être considérées comme des "groupes armés" »⁴⁶, puisque seule une minorité assume de telles fonctions, toutes les tâches qui sont proposées aux armées sont nécessaires et primordiales au succès de l'entreprise militaire et sécuritaire. Or, c'est cela justement qui en fait une particularité importante. Le terme SMSP renvoie ici à l'idée de « société[s] dont le cœur de métier consiste à exporter des services militaires [et sécuritaires] ou à remplir des fonctions autrefois dévolues aux armées ou ressortissant au métier militaire »⁴⁷. L'accent est donc mis sur l'externalisation et la privatisation de fonctions autrefois reconnues comme monopole régalién, et qui tendent aujourd'hui de plus en plus à être privatisées, et non sur la nature même de ces fonctions⁴⁸. En ce sens, la dénomination de *sociétés militaires et sécuritaires privées* n'est pas trop vague, mais au contraire adéquate pour décrire un phénomène qui n'est pas unidimensionnel, mais qui regroupe de multiples et diverses réalités.

2.2.2 Les contractors : des mercenaires sous contrat

Le recours à des prestataires privés afin d'assurer des missions traditionnellement dévolues aux armées régulières a donné lieu à de multiples dénominations, en lien avec le flou concernant le type de prestations fournies et les bénéficiaires, mais aussi avec une vision normative sur les significations de ce phénomène. Pour se faire une

⁴⁶ Pierre Conesa, "Groupes armés non étatiques : violences privées, sécurités privées", *Revue internationale et stratégique* vol. 49 (no. 1), 2003, p. 151

⁴⁷ Georges-Henri Bricet des Vallons, "Armées et sociétés militaires privées en Irak : de l'amalgame à la symbiose", *Sécurité Globale* vol. 8 - Été 2009 (La privatisation de la guerre), 2009, p. 36

⁴⁸ Le terme *privatisation*, pour une entreprise, signifie son transfert du secteur public au secteur privé. Quant à l'*externalisation* (appelée aussi *sous-traitance* en français ou *outsourcing* en anglais), celle-ci signifie la délégation de certaines fonctions non-essentiels à une ou plusieurs entreprises spécialisées. Dans le cas d'une entreprise publique, il s'agit de déléguer certaines tâches ou fonctions considérées comme non-essentiels à des acteurs privés spécialisés.

idée plus concrète, voici une liste de dénominations utilisées⁴⁹, certaines souvent, d'autres plus rarement : (nouveaux) mercenaires, (nouveaux) condottieri, private armies, hommes de la sécurité privées, (private) contractors, (private) security contractors, (private) military contractors, (private) military and security contractors, corporate soldiers, private security guards, civilian contractors, armed contractors, entrepreneur de la guerre, chien de guerre, putes de guerres, soldats de fortune, acteurs privés de la guerre. Ces multiples termes montrent bien la difficulté à catégoriser clairement et de manière unanime la délégation à des privés de services liés, de près ou de loin, à la sécurité et au domaine militaire. Alors que certains termes se veulent volontairement connotés négativement (*putes de guerres, chien de guerre, private armies*), dénonçant plus un phénomène que tentant véritablement de l'expliquer, d'autres se veulent trop imprécis ou quelque peu caricaturaux (*acteurs privés de la guerre, entrepreneur de la guerre, private security guards, armed contractors, corporate soldiers*), réduisant les employés de ces compagnies à des tâches – les missions de sécurité et la protection armée – n'occupant en réalité que 20% des effectifs, alors même que le 80% « [...] des activités militaires privatisées concernent la logistique »⁵⁰, avec le transport et l'approvisionnement en matériel et nourriture, la formation, ainsi que la construction et la gestion de bases militaires. Au final, toutes ces significations renvoient à une certaine image et un imaginaire collectif que l'on se fait des « professionnels de la guerre »⁵¹. Or, le poids des mots, véhicules de sens et de représentations, est quelque chose auquel l'on doit prêter une attention particulière, d'où la nécessité de justifier le terme utilisé pour désigner les employés des SMSP.

L'une des possibilités justifiant l'emploi d'un terme plutôt qu'un autre pourrait provenir de son acceptation dans la communauté scientifique, c'est-à-dire de sa

⁴⁹ Il s'agit d'un aperçu des multiples définitions entourant l'appellation de prestataires privés de services liés à la sécurité et au domaine militaire, et non une liste exhaustive.

⁵⁰ Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 90

⁵¹ Philippe Chapleau, auteur du passage sur *Les critiques classiques* (Chapitre 6 : *Faux procès, vraies querelles*) de l'ouvrage collectif de Jean-Jacques Roche, *Des Gardes Suisses à Blackwater - Mercenaires et auxiliaires d'hier et d'aujourd'hui*, vol. 1 mai 2010, p. 112, en référence à l'ouvrage *Les Grecs et la guerre*, de Michel Debidour

fréquence d'utilisation dans les articles scientifiques. Pour se faire, nous utiliserons les bases de données de l'*International Political Science Abstract (OvidSP)*, *PAIS International* et *Worldwide Political Science Abstracts (WPSA)*, en relevant les occurrences de chacun des termes employés pour désigner des SMSP.

Voici un tableau comparatif des résultats obtenus :

	OvidSP	PAIS International	WPSA	TOTAL
Mercenaries	49	202	246	497
Private mercenaries	1	69	76	146
Condottieri	0	2	2	4
Private armies	9	133	160	302
Corporate soldiers	0	10	12	22
Contractors	66	2821	642	3529
Private contractors	11	230	210	451
Security contractors	2	160	104	266
Military contractors	3	355	168	526
Civilian contractors	0	72	43	115
Whore of wars	0	1	3	4
Soldier of fortune	3	440	22	465

Tableau 1 : Fréquence d'utilisation, dans trois bases scientifiques, de dénominations pouvant désigner les employés de SMSP⁵².

Plusieurs points posent néanmoins problème. D'une part certains termes (*mercenaries*, *contractors*) sont passablement vagues et touchent des réalités diverses, ce qui explique leurs nombreuses occurrences. D'autre part, et plus important encore, argumenter l'utilisation d'un terme par le nombre d'occurrences obtenues est une mauvaise justification, basée sur la quantité, et non sur la pertinence et la qualité. En effet, ceci témoigne de l'accaparement d'une dénomination par la communauté académique et journalistique, et non de l'adéquation de son utilisation pour décrire un phénomène donné.

⁵² Recherche effectuée en anglais (la grande partie des articles étant écrits dans cette langue), le 23.01.2012.

Une autre possibilité de justifier l'utilisation d'une dénomination spécifique consisterait en une référence étymologique, décrivant au mieux ce que l'on désire comprendre et expliquer en la replaçant dans un contexte historique.

Patrice Sartr, ancien militaire spécialiste des questions de défense et de sécurité met en avant le fait que le terme mercenaire provient « du latin *mercenarius*, lui-même dérivé de *merces* (salaire), [alors que] le terme soldat provient du latin *solidare* (payer) »⁵³. Dès la fin du XVI^{ème} siècle, le terme mercenaire prend le sens d' « étrangers qui servent dans une armée pour de l'argent »⁵⁴. Aujourd'hui, la définition reste sensiblement identique, un mercenaire étant « un soldat qui loue ses services à un gouvernement, à une armée, à une faction »⁵⁵. En ce sens, les condottieri de la Renaissance italienne étaient une forme de mercenariat de type entrepreneurial, de même que les employés des SMSP qui vendent certaines de leurs compétences dans le domaine militaire et sécuritaire, soit liées proprement à celui-ci (consulting et prestations directement militaires/sécuritaires), soit liées à son bon fonctionnement (support technique et logistique). Quant au terme soldat, il signifie « celui qui sert dans une armée »⁵⁶. Le soldat renvoie donc à une idée d'intégration dans l'armée, qu'elle soit volontaire ou obligatoire, et pour laquelle on reçoit une solde ; alors que le mercenaire suggère un service volontaire, consistant à servir dans une armée contre une rémunération, avec une durée et des modalités préalablement définies contractuellement.

Néanmoins, le terme mercenaire n'est pas exempt de défauts. Premièrement, dérivé du terme salaire (*merce*), il juge les motivations des acteurs, sous-entendant que celles-ci sont purement pécuniaires. Deuxièmement, il est fortement connoté négativement, renvoyant à l'image d' « aventuriers libres vendant leurs services au plus offrant »⁵⁷, en dehors de tout principe moral. Alors que le soldat se veut très souvent le représentant d'une violence physique légitime, le mercenaire serait,

⁵³ Sartre, "Soldats privés", p. 452

⁵⁴ Centre Nationale de Ressources Textuelles et Lexicales - CNRTL, 'Etymologie: mercenaire', <http://www.cnrtl.fr/etymologie/mercenaire>, 20.03.2012

⁵⁵ Ibid., 'Lexicographie: mercenaire', <http://www.cnrtl.fr/definition/academie9/mercenaire>, 20.03.2012

⁵⁶ Ibid., 'Lexicographie: soldat', <http://www.cnrtl.fr/definition/academie9/mercenaire>, 20.03.2012

⁵⁷ Philippe Chapleau, "De Bob Denard aux sociétés militaires privées à la française", *Cultures & Conflits* vol. 52 [En ligne], 2003, pp. 2-3

quant à lui, le représentant d'une violence physique illégitime, voire immorale. En ce sens, les représentations de Mike Hoare et de Bob Denard, qui étaient appelés de manière significative *chiens de guerre*⁵⁸, sont le reflet de cette perception communément négative. Plus récemment encore, dans le cadre du conflit en Libye, le terme mercenaire a renvoyé à des « soudards [et à des], mystérieux exécuteurs des basses œuvres du régime libyen »⁵⁹. Troisièmement, le terme mercenaire « semble réducteur lorsque l'on observe les diverses réalités que le phénomène peut englober et l'hétérogénéité du mercenariat au cours des siècles »⁶⁰. Le mercenariat serait donc plus une catégorie générale englobant diverses sous-catégories, plutôt qu'une catégorie en soi qui expliquerait les spécificités des SMSP actuelles. En effet, les condottieri, les corsaires, les flibustiers, ou encore les mercenaires aventuriers de la décolonisation africaine étaient tous une forme particulière de mercenariat. Dès lors, utiliser la vocale *mercenaire* pour la période contemporaine ne qualifierait en rien sa spécificité. Quatrièmement, le terme mercenaire renvoie souvent à l'idée d'un individu ou d'un groupe d'individus offrant ses services, sans que ceux-ci soient liés à une logique et une organisation entrepreneuriales. Or, cette composante entrepreneuriale, s'inscrivant dans une logique de marché et surtout dans une tentative de légitimation, est nécessaire à la pérennisation des activités offertes par les SMSP, et par là à leur existence même. Cinquièmement, la signification du terme mercenaire n'est pas adéquate concernant les SMSP : « si tous les civils sous contrat employés en Irak sont bien des « mercenaires » au sens étymologique strict du terme – qui offrent un service rémunéré sur la base d'un *merces*, d'un salaire –, on ne saurait sciemment assimiler les bataillons de cuisiniers de KBR à des combattants

⁵⁸ A noter que ce terme provient d'une tragédie de Shakespeare intitulée *Jules César*. La phrase exacte était « Cry havoc and let fly the dogs of war » (Acte 3, scène 1, ligne 273), traduite en français par « Pas de quartier ! et déchaînera les chiens de la guerre ». Par la suite, un livre de Frederick Forsyth paru en 1974, intitulé « The Dogs of War », raconte l'histoire de mercenaires européens engagés par un entrepreneur anglais afin de fomenter un coup d'État dans un pays africain imaginaire. En 1980, ce livre fut adapté en film, popularisant cette expression.

⁵⁹ Charlotte Boitiaux, 'Les mercenaires de Kadhafi, mystérieux exécuteurs des basses œuvres du régime libyen', *France 24*, 07.03.2011

⁶⁰ Christian Leverchy, "Définir le mercenaire puis lutter contre le mercenariat", *Cultures & Conflits* vol. 52 [En ligne], 2003, p. 139

privés »⁶¹. Participer à la guerre ne signifie pas faire la guerre et seuls une minorité des services fournis par les employés des SMSP en Irak et en Afghanistan concernent des missions typiquement militaires ou sécuritaires, impliquant l'usage d'armes. Or, ce qui relie bel et bien ces employés est le fait que leurs engagements et les prestations fournies soient soumis à des contrats, s'inscrivant donc bien dans une logique typiquement commerciale, accompagnée parfois d'un appel d'offres ou pas⁶².

Le terme *condotta* renvoie à l'idée de contrat, ou plus spécifiquement, de « contrat de louage »⁶³. Durant la Renaissance italienne, ces contrats étaient signés entre des cités italiennes et des condottieri, véritables entrepreneurs de la guerre chargés de lever une armée et d'assurer la protection de ces villes en cas de conflit. Dans un passage célèbre du « Prince », et en référence aux condottieri, Machiavel critiquait leur emploi de manière acerbe: « le prince dont le pouvoir n'a pour appui que des troupes mercenaires, ne sera jamais ni assuré ni tranquille [...] Pendant la paix, il sera dépouillé par ces mêmes troupes ; pendant la guerre, il le sera par l'ennemi »⁶⁴. Néanmoins, cette idée d'entrepreneur de la guerre et de *condotta*, bien que datant de la Renaissance, fait écho à la volonté actuelle des SMSP de s'inscrire dans la durée et de devenir des acteurs légitimes. Ainsi, Sartre met en avant le fait que les condottieri étaient très attachés à « leur réputation de fiabilité, qualité [qui est aussi] souvent mise en avant par les SMP contemporaines »⁶⁵. En dehors de toute critique sur le bien-fondé du mercenariat, il s'agit donc de noter cette volonté de s'inscrire dans une relation contractuelle et entrepreneuriale, tant de la part des condottieri que de la part des actuelles SMSP.

⁶¹ Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 90

⁶² Selon Chapleau et al. « [...] la relation entre le client et le prestataire est contractuelle. Elle doit commencer avec un appel d'offres et déboucher sur la signature d'un contrat en bonne et due forme entre les deux parties » (Philippe Chapleau et al., *Les nouveaux entrepreneurs de la guerre : des mercenaires aux sociétés militaires privées : privatisation ou externalisation ?*, Paris, INHESJ : Vuibert, 2011, p. 98). En réalité, ce qui n'est d'ailleurs pas sans poser problème, « en 2005, seule la moitié des contrats du Pentagone donnaient lieu à un appel d'offres » (Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 192).

⁶³ Sartre, "Soldats privés", p. 453

⁶⁴ Nicolas Machiavel, *Le Prince*, (Edition du groupe "Ebooks libres et gratuits", 1515), http://www.ebooksgratuits.com/pdf/machiavel_le_prince.pdf, 12.11.11, pp. 52-3

⁶⁵ Sartre, "Soldats privés", p. 453

Bien entendu, il va de soi que le terme *condottiere* ne peut être usité au XXI^{ème} siècle. Néanmoins, sa traduction anglaise, *contractor*, peut être utilisée. En effet, tant les *contractors* que les *condottieri* renvoient au concept de contrat (*condotta*) entre deux contractants, c'est-à-dire entre une société offrant certains types de services et une organisation ou un État qui souhaite y avoir recours.

La démarche se veut donc à la fois commerciale et contractuelle, pour une activité se voulant « comme les autres »⁶⁶ et qui souhaite s'inscrire en dehors de la sphère étatique. De plus, comme nous l'avons vu précédemment, ce terme, seul ou couplé avec les termes *private*, *security*, *military*, ou *civilian*, est très souvent utilisé dans la littérature scientifique, mais aussi dans les documents officiels américains⁶⁷. Pour ces raisons, et tout au long de ce travail, les employés des SMSP seront désignés par l'appellation *contractors*. Le sens donné ici à ce terme est tout simplement celui de « civil sous contrat avec l'armée »⁶⁸ ou d'individu ou groupe d'individus offrant des services en relation avec le domaine sécuritaire et/ou militaire.

⁶⁶ Jean-Jacques Roche, "Privatisation de la sécurité ou les nouveaux mercenaires", *Les rendez-vous du CHEAr*, 02.2008, p. 2

⁶⁷ Voir par exemple: Jennifer K. Elsea et al., *Private Security Contractors in Iraq: Background, Legal Status, and Other Issues*, Congressional Research Service - Report for Congress, Order Code RL32419, 25.08.2008; David Isenberg, *A Fistful of Contractors: The Case for a Pragmatic Assessment of Private Military Companies in Iraq*, Washington, D.C., British American Security Information Council, 09.2004; Mosche and Swain Schwartz, Joyprada, *Department of Defense Contractors in Afghanistan and Iraq: Background and Analysis*, Washington, D.C., 13.05.2011

⁶⁸ Bricet des Vallons, "Armées et sociétés militaires privées en Irak : de l'amalgame à la symbiose", p. 36; Ibid., *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 24

III. Revue de littérature

La revue de littérature distinguera deux visions opposées généralement associées aux SMSP, comme étant soit un simple outil de délégation étatique, soit le symbole d'un potentiel affaiblissement de la puissance étatique.

3.1 Les SMSP, outil de délégation étatique

Les SMSP en tant qu'outil de délégation étatique est une vision se caractérisant par l'accent qu'elle met tant sur les raisons qui expliquent l'émergence des SMSP, que sur les bénéfices que peuvent en tirer les États. Cet emploi des SMSP est perçu comme une réponse offerte à un problème donné, une situation externe et objective : « si les SMP existent c'est que leur développement correspondait à un besoin »⁶⁹. Doug Brooks, fondateur et président de l'*International Peace Operations Association*⁷⁰, est encore plus explicite en parlant « d'offre et de demande »⁷¹. Cette volonté d'objectiver l'utilisation des SMSP comme découlant d'une *réalité objective* participe et renforce le processus de légitimation ayant permis aux SMP de passer du statut de *mercenaires* à celui d'*acteurs légitimes*. Selon Thomas K. Adams, consultant en sécurité nationale à Washington et vétéran ayant 34 années de services dans l'armée américaine, « la prolifération de SMSP est une adaptation à la réalité, une réponse à des changements dans le monde »⁷². Dès lors, refuser l'utilisation de SMSP, notamment par les États, reviendrait à nier *la réalité* et à se trouver dans une position de déni.

⁶⁹ Chapleau et al., *Les nouveaux entrepreneurs de la guerre : des mercenaires aux sociétés militaires privées : privatisation ou externalisation ?*, p. 19

⁷⁰ Organisation représentant plus de 50 entreprises privées, dont les domaines d'activité vont de la construction de bases, aux services de consulting, au management des risques, à la sécurité, ou encore l'entraînement (ISOA, *International Stability Operations Association*, <http://www.stability-operations.org/index.php>, 19.03.13).

⁷¹ Doug Brooks, "Messiahs or mercenaries? The future of international private military services", *International Peacekeeping* vol. 7 (no. 4), 2000, p. 132

⁷² Adams, "Private Military Companies: Mercenaries for the 21st Century", p. 60, notre traduction

Il importe donc de s'intéresser brièvement aux arguments mis en avant pour justifier et expliquer le recours aux SMSP. Bien que n'expliquant pas ce que signifie ce recours du point de vue du monopole de la violence physique légitime, ceux-ci participent à la légitimation de l'externalisation des fonctions régaliennes en même temps qu'elles en éclairent les raisons. L'emploi de SMSP par les États découlerait de la réduction des effectifs militaires⁷³ et du budget militaire post-guerre froide⁷⁴, ainsi que des contraintes budgétaires actuelles de plus en plus importantes⁷⁵; du repositionnement de la politique et des priorités des gouvernements occidentaux à la fin de la guerre froide, l'intérêt stratégique à soutenir certains pays africains (Sierra Leone, Rwanda, etc.) déclinant fortement⁷⁶; de la complexification technologique et de la sophistication croissante des systèmes d'armement produits et employés, requérant l'utilisation de civils spécialisés⁷⁷ et conduisant à une hybridation entre secteur civil et militaire⁷⁸; de la diminution des conflits réguliers, interétatiques, et de l'augmentation des conflits de faibles intensités et des guerres asymétriques favorisant l'emploi de contractors sensés être plus flexibles que les soldats traditionnels⁷⁹; de l'absence de compréhension des populations nationales envers des engagements à l'étranger alors même que les frontières nationales ne semblent

⁷³ Ibid.; Richard Banégas, "De la guerre au maintien de la paix – le nouveau business mercenaire", *Critique internationale* vol. 1, 1998; Brooks, "Messiahs or mercenaries? The future of international private military services"; James Kwok, "Armed Entrepreneurs – Private Military Companies in Iraq", *Harvard International Review* vol. 28 (no. 1), 2006

⁷⁴ Adams, "Private Military Companies: Mercenaries for the 21st Century"; Banégas, "De la guerre au maintien de la paix – le nouveau business mercenaire"; Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*; Tanguy Struye de Swielande, "Externalisation des fonction régaliennes: un pérille ou une chance à saisir?", in Jean-Jacques Roche, *Insécurité publiques, sécurité privée ? : Essais sur les nouveaux mercenaires*, Economica, 2005

⁷⁵ Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*

⁷⁶ Shearer, "Outsourcing War"

⁷⁷ Deborah D. Avant, "The Privatization of Security : Lessons from Iraq", *Orbis* vol. 50 (no. 2), 2006

⁷⁸ Bricet des Vallons, "Armées et sociétés militaires privées en Irak : de l'amalgame à la symbiose"; Ibid., *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*

⁷⁹ Banégas, "De la guerre au maintien de la paix – le nouveau business mercenaire"; Sami Makki, "Privatisation de la sécurité et transformation de la guerre", *Politique Étrangère* vol. 69 (no. 4), 2004; Roche, "Privatisation de la sécurité ou les nouveaux mercenaires"; Shearer, "Outsourcing War". A ce propos, voir l'article de Olsson, s'opposant à cet argument promouvant l'emploi de SMSP dans le cadre de guerre contre-insurrectionnelle (Olsson, "Les relations houleuses entre SMP et tenants de la doctrine de contre-insurrection").

pas directement menacées⁸⁰ ; de la sensibilité de l'opinion publique, lors de la mort ou du rapatriement du corps des soldats tombés au front⁸¹, ayant adhéré à la doctrine du *zéro mort*⁸² ; de la lenteur et de la complexité des processus législatifs et démocratiques afin d'effectuer une action militaire à l'étranger⁸³ ; de la répugnance des États à agir dans des *zones grises* notamment depuis l'échec américain en Somalie au début de la décennie 1990⁸⁴ et donc de la possibilité d'utiliser une SMSP (en tant que *proxy armies*) dans un pays étranger pour ses propres intérêts, sans que ceux-ci soient publiquement exposés⁸⁵ ; d'une tentative de réduire les coûts d'une armée en *stand-by* puisque l'État ne devrait payer que lorsqu'il a recourt aux SMSP⁸⁶; et finalement de l'imitation et de la diffusion de la norme aujourd'hui dominante : le modèle néolibéral anglo-saxon⁸⁷.

Externalisation de fonctions essentielles

Généralement, la légitimation et l'acceptation de l'externalisation s'est faite en mettant en avant l'idée que cela permettrait aux forces militaires de se (re)centrer sur leurs fonctions essentielles (*core capabilities*) qui resteraient le privilège de

⁸⁰ Adams, "Private Military Companies: Mercenaries for the 21st Century"

⁸¹ Ibid.; Jean-Philippe Ceppi, "Les mercenaires d'Irak", *Temps Présent*, Jean-Bernard Menoud et Michel Heiniger, Genève, 2004, <http://www.rts.ch/archives/tv/information/3460333-les-mercenaires-d-irak.html> 06"00

⁸² Banégas, "De la guerre au maintien de la paix – le nouveau business mercenaire"; Roche, "Privatisation de la sécurité ou les nouveaux mercenaires"

⁸³ Adams, "Private Military Companies: Mercenaries for the 21st Century"

⁸⁴ Banégas, "De la guerre au maintien de la paix – le nouveau business mercenaire"; Brooks, "Messiahs or mercenaries? The future of international private military services"

⁸⁵ Shearer, "Outsourcing War"; Ken Silverstein, 'Privatizing War - How affairs of state are outsourced to corporations beyond public control', *The Nation*, 28.07.1997

⁸⁶ Adams, "Private Military Companies: Mercenaries for the 21st Century". Cette problématique du coût, qui se situe au cœur même de l'argumentation légitimant l'externalisation tout en étant fortement contestée et contestable, sera abordée par la suite dans le chapitre 5.3 – *Diminution des moyens financiers étatiques et augmentation du coût de la guerre*.

⁸⁷ Banégas, "De la guerre au maintien de la paix – le nouveau business mercenaire"; Robert Mandel, "The Privatization of Security", *Armed Forces & Society* vol. 28 (no. 1), 2001; Roche, "Privatisation de la sécurité ou les nouveaux mercenaires". Tanguy Struye de Swielande estime que « là où l'État délègue au niveau diplomatique une série de ses pouvoirs à certaines organisations [...] le processus est similaire dans les questions sécuritaires par le biais des sociétés de sécurité privées » (Struye de Swielande, "Externalisation des fonction régaliennes: un pérille ou une chance à saisir?", in Roche, *Insécurités publiques, sécurité privée ? : Essais sur les nouveaux mercenaires*, p. 129). Ainsi la sécurité, dans une optique néolibérale, serait un bien comme un autre, répondant à une offre et à une demande.

l'armée régulière⁸⁸. Ainsi, l'externalisation serait sans danger pour le monopole de la violence physique étatique et en plus permettrait une optimisation en allouant les soldats nationaux aux missions essentielles. En ce sens, l'ancien secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld (1975-1977 ; 2001-2006), dans un discours prononcé la veille des attentats du 11 septembre 2001, exprime son souhait d'une rationalisation de l'outil militaire par le biais de l'externalisation et de la privatisation de certaines fonctions, qui permettraient selon lui de réduire certains de ses coûts, mais aussi d'augmenter son efficacité⁸⁹. En réalité, cette tendance à la privatisation concerne aujourd'hui certains secteurs d'activités clés, tels que l'entraînement de troupes, la garde de bâtiments officiels ou d'autorité étatique (par exemple *Dyncorp* assure la protection du président afghan Hamid Karzai depuis 2002⁹⁰), l'interrogation de prisonniers, etc. qui sont parfois externalisés à des contractors⁹¹. Doug Brooks, pourtant partisan de l'utilisation des SMSP par les États, avance qu'« alors que la taille générale a été réduite, de manière plus significative, la proportion des militaires qui sont véritablement des unités de combats a aussi été réduite »⁹². Malgré tout, l'argument visant à dire que la délégation à des prestataires privés de fonctions aujourd'hui dévolues aux armées nationales permettrait un recentrage de celles-ci sur leurs fonctions essentielles, continue d'être fréquemment invoqué⁹³.

Les SMSP, des proxy armies ?

Les liens entre certains États et certaines SMSP seraient déjà si importants que, déjà en 1998, Richard Banégas, professeur de science politique et spécialiste de l'Afrique de l'Ouest et des Grands Lacs, estimait qu'une « véritable osmose existe entre le Pentagone et ces multinationales sécuritaires auxquelles il sous-traite de plus en plus

⁸⁸ Ibid., "Externalisation des fonction régaliennes: un pérille ou une chance à saisir?", in Roche, *Insécurité publiques, sécurité privée ? : Essais sur les nouveaux mercenaires*

⁸⁹ Defense Donald H. Rumsfeld, *DOD Acquisition and Logistics Excellence Week Kickoff - Bureaucracy to Battlefield*, U.S. Department of Defense, Washington, D.C., The Pentagon, 10.09.01

⁹⁰ Peter Beaumont, 'US pulls out Karzai's military bodyguards', *The Guardian* 24.11.2002

⁹¹ Deborah D. Avant, 'Mercenaries', *Foreign Policy*, 01.07.2004. Think Again

⁹² Brooks, "Messiahs or mercenaries? The future of international private military services", p. 138, notre traduction

⁹³ Kwok, "Armed Entrepreneurs – Private Military Companies in Iraq", p. 850; Makki, "Privatisation de la sécurité et transformation de la guerre"

fréquemment les opérations délicates »⁹⁴. Ceci proviendrait notamment du fait que « l'action de ces entreprises coïncide souvent avec les intérêts de leur État d'origine »⁹⁵, ce qui permet de comprendre la légitimité conférée par certains États (notamment les États-Unis et le Royaume-Uni) aux SMSP. Celles-ci pouvant être utilisées en tant que *proxy armies* où, pour des raisons politiques ou budgétaires, l'envoi de troupes régulières n'est pas possible⁹⁶. D'une part l'État délègue, en quelque sorte pour mieux contrôler, puisque cela lui permet d'intervenir dans des États sans pour autant être mis sur le devant de la scène⁹⁷, et d'autre part cela n'entame ni la « disponibilité opérationnelle des armées ni [ne met] en péril la vie de soldats américains »⁹⁸. L'intervention de contractors engagés par des SMSP elles-mêmes mandatées par les États-Unis viserait donc à expérimenter « de nouvelles formes d'intervention intégrant les contraintes humaines et financières qui pèsent sur les forces armées américaines »⁹⁹. Cet argument trouve sa limite dans le fait que les SMSP sont avant tout des entreprises visant à faire du profit. Par conséquent, l'État y trouvera son compte tant que ses intérêts seront les mêmes que ceux des SMSP, d'où certains risques de dérives potentielles.

Le recours aux SMSP, un instrument augmentant la flexibilité de l'État ?

L'une des conséquences, et peut-être aussi l'une des raisons peu avouables et donc inavouées de ce recours des États aux SMSP serait liée à la flexibilité accrue de ces dernières en comparaison des troupes régulières. Sami Makki, sociologue et historien spécialiste des questions stratégiques américaines, britanniques et transatlantiques, ainsi que des questions civilo-militaires sur les acteurs non-étatiques dans la transformation des guerres, juge qu'à long terme, « l'objectif est [...] de mettre en œuvre de nouvelles modalités de déploiement qui maximisent flexibilité et capacités de réaction rapide en éliminant les étapes traditionnelles de

⁹⁴ Banégas, "De la guerre au maintien de la paix – le nouveau business mercenaire", p. 189

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ Silverstein, 'Privatizing War - How affairs of state are outsourced to corporations beyond public control', *The Nation*

⁹⁷ Banégas, "De la guerre au maintien de la paix – le nouveau business mercenaire"; Shearer, "Outsourcing War", p. 74

⁹⁸ Makki, "Privatisation de la sécurité et transformation de la guerre", p. 850

⁹⁹ Ibid., p. 859

contrôle administratif et les procédures bureaucratiques »¹⁰⁰. En cela, c'est bien le processus législatif et démocratique qui est visé, puisque ne répondant plus de manière adéquate à certains *besoins*. Ken Silverstein, éditeur au *Harper's Magazine* et ayant écrit pour plusieurs journaux (*Slate, The Nation, Mother Jones, etc.*), estime quant à lui qu'en « ajoutant un nouveau niveau de secret et d'absence de responsabilité (*accountability*), l'usage de contractors privés offre au gouvernement encore plus d'opportunités de conduire des buts de politiques étrangères cachés »¹⁰¹. Chapleau, Chocquet et Delbecq¹⁰², bien qu'opposés à une externalisation opaque qui diminuerait le contrôle du Parlement et de la société civile, sont eux aussi tout de même conscients que l'utilisation de SMSP permet de « voler sous les écrans radars »¹⁰³. Ce flou peut néanmoins s'avérer problématique pour l'État, notamment lorsqu'il s'agit de redéfinir une mission après son commencement ou lorsqu'il s'agit de rendre les contractors responsables devant la loi.

Réputation, concurrence et autorégulation

C'est par le biais de la réputation, puisque celle-ci « signifie tout »¹⁰⁴ pour une SMSP, que l'État pourrait avoir une influence sur les comportements et les agissements de ces entreprises privées en favorisant celles qui répondent aux critères légitimés et en vigueur. Cette réputation est ce qui légitimise une SMSP aux yeux des acteurs (États, multinationales, ONG) souhaitant avoir recours à ses services. De ce fait, « les règles de la concurrence obligeront, en outre, les compagnies à bien se comporter, afin

¹⁰⁰ Ibid., p. 856

¹⁰¹ Silverstein, 'Privatizing War - How affairs of state are outsourced to corporations beyond public control', *The Nation*, p. 8, notre traduction

¹⁰² Le premier est journaliste pour le service politique du quotidien *Ouest-France* et spécialiste du mercenariat et des sociétés militaires privées. Le second est depuis octobre 2010 préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Nord – Pas-de-Calais. Quant au troisième, il est chef du Département sécurité économique de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ).

¹⁰³ Chapleau et al., *Les nouveaux entrepreneurs de la guerre : des mercenaires aux sociétés militaires privées : privatisation ou externalisation ?*, pp. 167-71

¹⁰⁴ Brooks, "Messiahs or mercenaries? The future of international private military services", p. 141

d'éviter toute publicité négative »¹⁰⁵. Le libre marché et la libre concurrence seraient donc au final au service de l'État, d'une part en sanctionnant les SMSP ne répondant pas aux critères légitimes (respect des droits humains, non-ingérence ou renversement d'un gouvernement, mais aussi plus simplement critères de qualité, fiabilité, etc.) et d'autre part, sous l'effet de la concurrence livrée entre les diverses SMSP, en améliorant leurs services et en diminuant leurs coûts¹⁰⁶. Ce besoin d'avoir une *bonne* réputation serait ce qui pousse les SMSP, comme toute entreprise, à se comporter selon des critères admis et légitimes, et à devenir plus transparentes et responsables de leurs actions¹⁰⁷. Ainsi, le principal obstacle à la régulation consisterait à désigner les SMSP comme des *recruteurs de mercenaires* et non pas comme des *entrepreneurs transnationaux* désireux de consolider leur légitimité¹⁰⁸. Dès lors, les appréhender en tant qu'entreprise comme une autre renforcerait leur nécessité d'adhérer à ce qui est légitime afin d'augmenter leur part de marché et leurs bénéfices. Brooks va encore plus loin en disant que

« *ne pas* utiliser les entreprises privées légitimées conduira probablement à une résurgence des incontrôlables mercenaires individuels qui s'assembleront pour satisfaire la demande profitable d'expertise militaire, mais qui auront bien moins de regards envers la légitimité de leurs clients »¹⁰⁹.

Le choix reviendrait donc à utiliser les sociétés militaires et sécuritaires privées *légitimes* ou à subir les mercenaires *illégitimes*. Ce type d'argument omet les

¹⁰⁵ Struye de Swielande, "Externalisation des fonction régaliennes: un pérille ou une chance à saisir?", in Roche, *Insécurité publiques, sécurité privée ? : Essais sur les nouveaux mercenaires*, p. 128

¹⁰⁶ Cette question de la légitimité dans le marché de la sécurité reste d'actualité tant que la société souhaite rester sur ce marché *légitime* et non entrer dans le marché noir *illégitime*. Selon Anna Leander, spécialiste en relations internationales et plus précisément de la commercialisation des politiques sécuritaires et militaires, cette question de la réputation est biaisée pour deux raisons. Premièrement, les créations, les dissolutions ou encore les fusions de firmes sont nombreuses et de ce fait il est difficile de suivre un marché si changeant et de sanctionner une entreprise. Deuxièmement, certaines firmes sont créées dans le but d'effectuer une seule opération, avant de disparaître (Anna Leander, "The Market for Force and Public Security: The Destabilizing Consequences of Private Military Companies", *Journal of Peace Research* vol. 42 (no. 5), 2005, p. 614).

¹⁰⁷ Shearer, "Outsourcing War"

¹⁰⁸ Ibid., p. 80

¹⁰⁹ Brooks, "Messiahs or mercenaries? The future of international private military services", p. 129, notre traduction. L'italique en début de phrase provient de la citation originale.

critiques envers les SMSP, puisque les remettre en question reviendrait à favoriser une situation moins désirable, alors qu'il occulte totalement le fait que l'impact d'un mercenariat traditionnel, d'une part serait moindre (en termes quantitatifs et de capacités organisationnelles) que celui inscrit dans une structure entrepreneuriale, et d'autre part que l'État aurait plus de facilité à le contenir et le limiter, puisqu'il s'agirait d'individus, parfois regroupés en petits groupes, et non de firmes organisées disposant de moyens et de liens transnationaux importants.

Conclusion

Pour conclure, il est important de rappeler que selon la vision des auteurs présentée ici, la privatisation est interprétée comme une « stratégie de la délégation par l'État de certains aspects de la sécurité à des acteurs privés tout en maintenant son contrôle. Ce processus se faisant d'ailleurs de façon tout à fait délibérée »¹¹⁰. Ainsi, parler de diminution voire de perte d'un certain contrôle étatique pourrait sembler contradictoire, puisque c'est l'État lui-même qui a décidé de mettre en place des politiques propices à l'externalisation de certaines de ses fonctions¹¹¹. Cette privatisation s'effectuerait donc avec « le concours actif [de l'État], en empruntant toutes les formes de la légalité institutionnelle »¹¹². C'est ainsi que certains auteurs critiques envers le phénomène de l'externalisation dans le domaine militaire, tel que Silverstein, estiment que « la seule différence entre ce que ces entreprises [SMSP] font et ce que les mercenaires font c'est que ces compagnies ont gagné l'imprimatur du gouvernement pour leurs actions »¹¹³.

La violence ne se serait donc pas échappée du monopole détenu par l'État, mais « elle est toutefois en train de se réinventer et de s'ajuster [...] devant la nouvelle

¹¹⁰ Struye de Swielande, "Externalisation des fonction régaliennes: un pérille ou une chance à saisir?", in Roche, *Insécurité publiques, sécurité privée ? : Essais sur les nouveaux mercenaires*, p. 129

¹¹¹ Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*

¹¹² Banégas, "De la guerre au maintien de la paix – le nouveau business mercenaire", p. 186

¹¹³ Silverstein, 'Privatizing War - How affairs of state are outsourced to corporations beyond public control', *The Nation*, p. 8, notre traduction, citant: Loren Thompson, membre de la *Tocqueville Institution*.

donne internationale »¹¹⁴, ce qui montre bien que cette délégation n'est finalement pas si anodine.

3.2 Les SMSP, symbole d'un affaiblissement de l'autorité étatique

La vision selon laquelle les SMSP sont un signe d'affaiblissement de l'autorité étatique se caractérise par la dénonciation de la simplification capacitaire et technique¹¹⁵ d'un phénomène avant tout politique, qui découle d'une volonté elle aussi politique¹¹⁶ ainsi que d'une logique néolibérale de marchandisation et de privatisation¹¹⁷. En ce sens, la vision présentée précédemment reviendrait à objectiver une réalité construite, la présentant comme inéluctable, alors même que celle-ci a été le produit de choix politiques¹¹⁸ et y répondre à l'aide des SMSP

¹¹⁴ Struye de Swielande, "Externalisation des fonction régaliennes: un pérille ou une chance à saisir?", in Roche, *Insécurité publiques, sécurité privée ? : Essais sur les nouveaux mercenaires*, p. 129

¹¹⁵ Par exemple Chapleau et al. perçoivent les SMSP comme apportant un *soutien logistique* (Chapleau et al., *Les nouveaux entrepreneurs de la guerre : des mercenaires aux sociétés militaires privées : privatisation ou externalisation ?*).

Christian Olsson, spécialiste des doctrines, techniques et pratiques militaires contre insurrectionnelles et de « pacification » de 1945 à nos jours, ainsi que de la privatisation de la sécurité et des sociétés militaires privées, aborde la problématique de l'utilisation des SMSP, relevant d'une approche purement instrumentale et technique, comme contredisant la doctrine de contre-insurrection, basée sur une « mission à 20% militaire et à 80% politique » (Olsson, "Les relations houleuses entre SMP et tenants de la doctrine de contre-insurrection", p. 77). Cela dit, cette critique vaut aussi en dehors de la simple comparaison avec la doctrine contre-insurrectionnelle, puisqu'une intervention militaire implique forcément des buts et actions politiques et non seulement capacitaires et techniques.

¹¹⁶ Makki, "Privatisation de la sécurité et transformation de la guerre"; Sartre, "Soldats privés", p. 455

¹¹⁷ Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*; Anna Leander, "The Power to Construct International Security: On the Significance of Private Military Companies", *Millennium: Journal of International Studies* vol. 33 (no. 1), 2005; Christian Olsson, "Vrai procès et faux débats : perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées", *Cultures & Conflits* vol. 52 [En ligne], 2003; Roche, "Privatisation de la sécurité ou les nouveaux mercenaires"

¹¹⁸ Comme en témoigne le discours de l'ancien secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld un jour avant les attentats du 11 septembre 2001 (Rumsfeld, *DOD Acquisition and Logistics Excellence Week Kickoff - Bureaucracy to Battlefield*,).

reviendrait à privilégier les approches militaires au détriment des approches alternatives¹¹⁹.

Un contrat difficile à suivre

Les contrats signés entre les SMSP et leurs partenaires (États, multinationales, ONG, ONU) sont de type contractuel, liant le client et le prestataire. « Le problème réside principalement dans le suivi de la prestation par le client et le respect des clauses par le contractor »¹²⁰. Or, cette externalisation semble avoir laissé place à une dérégulation incontrôlée; Chapleau dénonce à ce propos le

« [...] flagrant manque de moyens des organismes officiels qui auraient dû se charger de la supervision [...] » ayant conduit à « [...] un manque de visibilité, une absence de supervision, une opacité de la chaîne de direction, des dérives financières et éthiques, des cas de surfacturation... »¹²¹.

Dans le même sens, Makki critique lui aussi « les graves insuffisances du contrôle de ces sociétés [...], aucun système centralisé n'étant chargé de comptabiliser et de suivre l'ensemble des contrats d'externalisation passés par les agences américaines »¹²². Quant à Bricet des Vallons, spécialiste des questions de défense et des sociétés militaires privées, il utilise la métaphore d'un « bateau ivre de la Défense américaine »¹²³, symbolisant l'absence de contrôle de l'appareil étatique et son impossibilité à remédier à cette situation due aux contraintes budgétaires et à l'hyperspécialisation de certaines tâches dévolues désormais à des civils¹²⁴. En effet,

¹¹⁹ Anna Leander et Rens van Munster, "Private Security Contractors in the Debate about Darfur: Reflecting and Reinforcing Neo-Liberal Governmentality", *International Relations* vol. 21 (no. 2), 2007

¹²⁰ Chapleau et al., *Les nouveaux entrepreneurs de la guerre : des mercenaires aux sociétés militaires privées : privatisation ou externalisation ?*, p. 98

¹²¹ Philippe Chapleau, "Après la guerre d'Irak, quel avenir pour les sociétés militaires privées?", *Sécurité Globale* vol. 8 - Été 2009 (La privatisation de la guerre), 2009, pp. 57-8

¹²² Makki, "Privatisation de la sécurité et transformation de la guerre", p. 852

¹²³ Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 245

¹²⁴ Ibid., "Armées et sociétés militaires privées en Irak : de l'amalgame à la symbiose", pp. 46-7. Notons que d'un autre côté, il ne tient qu'à l'État de tenter renforcer son potentiel de surveillance. Peut-être que la médiatisation de situations où les SMSP ne remplissent pas leur contrat pourra avoir un impact sur leur conduite, *Report to Congress on Contracting Fraud*, Washington D.C.,

l'amélioration et la complexification technologique des systèmes d'armement a poussé de plus en plus les États à déléguer certaines compétences au secteur privé et donc, *in fine*, à perdre ces compétences puisque ce n'est désormais plus lui qui en est dépositaire, mais une ou plusieurs entreprises privées spécialisées.

Une hyperspécialisation engendrant une dépendance

Cette problématique liée à une hyperspécialisation privant l'armée de compétences clés si les services fournis par des privés devaient disparaître est d'ailleurs souvent relevée et crainte. Bien que l'État américain possède une capacité d'action plus que conséquente sur le plan international, celui-ci « a dispersé un ensemble très important de fonctions qui lui sont essentielles, instaurant un niveau de dépendance important à l'égard du secteur privé, fragmentant sa puissance sans avoir les moyens d'assurer un contrôle total de cette fragmentation »¹²⁵. Cette dépendance pourrait avoir un potentiel extrêmement paralysant pour les États-Unis, qui sont dès lors obligés d'intégrer de plus en plus le secteur privé au secteur public, dans une forme d'hybridation, peut-être jusqu'à une « intégration hiérarchique totale des SMP »¹²⁶. Dépendant des SMSP, l'État américain ne peut plus s'en passer. L'unique prérogative qu'il conserve est donc celle de « l'usage de la force et du déclenchement des opérations offensives »¹²⁷. L'État américain serait donc dépendant des SMSP et *in fine* plus capable d'assurer seul la sécurité, devant désormais fonctionner suivant une logique commerciale, c'est-à-dire avec le marché et les privés, afin de pouvoir concentrer ses propres forces sur « les seules missions strictement militaires »¹²⁸. Toutefois, il ne faut pas oublier que cette intégration civilo-militaire provient aussi des défis et des améliorations technologiques, et donc que celle-ci peut apporter une certaine plus-value à l'État en cas de conflit. Le problème se pose donc véritablement lorsque le service cesse et que la dépendance de l'État devient flagrante. Malgré

Department of Defense, 01.2011; Patrick Cockburn, 'A 'fraud' bigger than Madoff : Senior US soldiers investigated over missing Iraq reconstruction billions', *The Independent*, 17.02.2009; Theo Emery, 'Department of Defense report outlines contractor fraud', *The Boston Globe*, 02.02.2011.

¹²⁵ Makki, "Privatisation de la sécurité et transformation de la guerre", p. 861

¹²⁶ Bricet des Vallons, "Armées et sociétés militaires privées en Irak : de l'amalgame à la symbiose", p. 52

¹²⁷ Ibid., p. 47

¹²⁸ Roche, "Privatisation de la sécurité ou les nouveaux mercenaires", p. 2

tout, selon Jean-Jacques Roche, professeur de science politique spécialiste en relations internationales, la privatisation de la sécurité serait une des « situations concrètes de dessaisissement de l'État »¹²⁹.

Un changement de normes en faveur de l'externalisation

Cette situation de dessaisissement concerne principalement les États-Unis, mais aussi dans une moindre mesure le Royaume-Uni et l'Australie¹³⁰. Ce phénomène est important de par le fait qu'il découle d'une modification de la norme internationale envers le mercenariat entrepreneurial¹³¹ ; en effet, chronologiquement, l'essor des SMSP est précédé par la diffusion et la domination de la norme néolibérale dès les années 1970-80. Pour Roche, ce phénomène de privatisation de la sécurité est une « norme internationale en gestation »¹³². Cette focalisation de l'analyse sur la norme a une importance primordiale concernant ce qui est légitimé ou ne l'est pas, et permet aussi de sortir de la vision normative dont le débat entre perte de souveraineté et instrument de l'État est inévitablement emprunt et dont il est presque impossible à s'extraire. Malheureusement ce débat ne suffit pas, ayant le désavantage de ne pas aller regarder les conséquences *non directement visibles* de l'utilisation des SMSP¹³³, et aussi d'occulter les buts et raisons de certains individus à promouvoir la légitimité de certaines normes.

¹²⁹ Ibid., p. 4

¹³⁰ Chapleau et al., *Les nouveaux entrepreneurs de la guerre : des mercenaires aux sociétés militaires privées : privatisation ou externalisation ?*. Dans ce travail, ayant pour but une mise en lien de la possibilité de la délégation de services sécuritaires et militaires avec l'émergence de la norme néolibérale, les exemples proviendront principalement du monde anglo-saxon, et plus particulièrement des États-Unis, centre névralgique de la norme néolibérale avant sa propagation progressive.

¹³¹ Ulrich Petersohn, "Sovereignty and Privatizing the Military : An Institutional Explanation", *Contemporary Security Policy* vol. 31 (no. 3), 2010

¹³² Jean-Jacques Roche, "Contractors, mode d'emploi", Paris, 2009, http://www.isad.com.fr/docs/etude_12859307251541356385.pdf, p. 1

¹³³ Et donc au final, de rester en surface dans une analyse académique ayant comme but plus la connaissance et la compréhension d'un changement de norme, plutôt qu'une volonté d'énoncer les conséquences que ce derniers a provoqué et provoquera dans le futur.

Intéressons-nous donc à trois conséquences pour l'État, peu visibles et peu évidentes de prime abord, mais néanmoins fortement liées, de l'externalisation de certaines de ses fonctions dans le domaine sécuritaire et militaire.

Marginalisation du politique au détriment d'une vision technique et capacitaire

Les avantages de l'utilisation des SMSP sont très souvent liés à une perception instrumentale, technique et capacitaire (prix moins élevé, déploiement plus rapide, possibilité d'effectuer des missions officieuses, etc.). La privatisation renforce davantage cette représentation, « marginalisant la dimension proprement politique des processus de reconstruction »¹³⁴, puisqu'elle « suppose que le recours à la coercition produise les mêmes effets indépendamment de l'identité des acteurs qui y ont recours »¹³⁵. Or, cette vision occulte le fait que la résolution de conflit est avant tout un « processus [politique] de légitimation et de délégitimation »¹³⁶ et non un processus jugeable uniquement en termes techniques¹³⁷. En ce sens, les services « clés en main » proposés par les SMSP, englobant le conseil jusqu'à la réalisation sur le terrain, posent problème en termes de lecture et de résolution des conflits, réduisant drastiquement la focale d'analyse et d'action au domaine sécuritaire et militaire, et formatant « la lecture des conflits, l'interprétation technique de la résolution des crises et de la mise en œuvre des processus de paix, au détriment de la lecture politique d'un environnement mouvant »¹³⁸. Leander et van Munster, étudiant plus spécifiquement le cas du Darfour, estiment eux aussi que la gouvernementalité néolibérale et l'utilisation des SMSP, qui découlent d'une logique managériale et entrepreneuriale dans le cadre de résolution des conflits, tend à

¹³⁴ Makki, "Privatisation de la sécurité et transformation de la guerre", p. 854

¹³⁵ Olsson, "Vrai procès et faux débats : perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées", p. 16

¹³⁶ Ibid.

¹³⁷ Certains auteurs en faveur de l'externalisation et de la privatisation de certaines fonctions militaires, sont néanmoins eux aussi conscients, en étant réaliste quant au fait que « les compagnies militaires privées ont peu de probabilité de résoudre des conflits dans le long terme » (Shearer, "Outsourcing War", p. 80, notre traduction). A noter que cette idée de *long terme* sert aussi à légitimer l'utilisation des SMSP, puisque celles-ci seraient inadéquates dans une vision portant sur le long terme, mais adéquate sur le court terme.

¹³⁸ Makki, "Privatisation de la sécurité et transformation de la guerre", p. 860

« [...] dépolitiser la sécurité puisque le débat public se concentre principalement sur les détails techniques et les coûts des opérations militaires, alors que les alternatives liées aux options politiques, aux connaissances locales et diplomatiques deviennent marginalisées »¹³⁹.

Malgré cela, l'inaction des pays occidentaux, frileux de s'engager dans certaines régions du monde après les événements vécus en Somalie, pourrait être contournée par l'utilisation de contractors, plus rapidement et facilement mobilisables politiquement, et aussi selon certains, même si cela reste très discutable, plus efficaces et moins chers¹⁴⁰.

Processus de sécurisation et d'insécurisation

De même qu'un fait social n'est pas un *problème* en soi, mais peut le devenir suivant la manière dont on le définit, la sécurité n'est pas une donnée figée et objective, et c'est pour cela qu'il faudrait dès lors parler de « processus de sécurisation et d'insécurisation »¹⁴¹. Ainsi, répondre à des objets désignés comme *problèmes sécuritaires*, reflet d'une demande à laquelle il s'agit de répondre par une offre, ne ferait que créer et amplifier le cycle d'offre et de demande, puisque « le marché de la sécurité génère sa propre demande dans la mesure où la perception sociale d'une menace est à la fois la cause et l'effet des stratégies marketing liées aux solutions sécuritaires »¹⁴². Il s'en suit donc que la dépolitisation de la sécurité, en intégrant cette dernière dans un système d'offre et de demande, comme n'importe quel autre type de biens, renforce la tendance néolibérale de gouvernementalité dans le champ sécuritaire¹⁴³. La solution à une demande présumée sera alors d'y répondre par une augmentation de l'offre, amenant un développement du *marché de la force*¹⁴⁴ qui, outre le fait de rendre flou la distinction entre les forces privées et les forces

¹³⁹ Leander et van Munster, "Private Security Contractors in the Debate about Darfur: Reflecting and Reinforcing Neo-Liberal Governmentality", p. 201, notre traduction

¹⁴⁰ Shearer, "Outsourcing War"

¹⁴¹ Olsson, "Vrai procès et faux débats : perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées", p. 14, tenant compte d'une idée avancée par Didier Bigo

¹⁴² Leander et van Munster, "Private Security Contractors in the Debate about Darfur: Reflecting and Reinforcing Neo-Liberal Governmentality", p. 205, notre traduction

¹⁴³ Ibid., p. 211

¹⁴⁴ Traduit du terme anglais: *market for force*

publiques, aurait comme conséquences d'augmenter l'insécurité et la violence, et aussi de diminuer la sécurité publique¹⁴⁵. Dans la même optique, James Pattison, maître de conférence en science politique spécialisé dans les interventions humanitaires, la responsabilité de protéger (R2P), l'éthique de la guerre, ainsi que de l'augmentation du recours aux SMSP, estime que « l'augmentation des SMSP signifie qu'il y a plus d'acteurs et moins de contrôle dans le système international, et que cela augmente la probabilité d'instabilité »¹⁴⁶. Les SMSP auraient donc, par définition, intérêt à ce que les conflits ne se résolvent pas, puisque cela signifierait la fin de leur fond de commerce¹⁴⁷. Selon Anna Leander, « augmenter le nombre d'acteurs qui exercent un contrôle sur l'usage de la force (en l'achetant sur le marché) affaiblit le monopole étatique de l'usage de la force [et la sécurité publique] »¹⁴⁸. D'une part, le rôle de l'État s'en trouve par définition fragilisé puisqu'il perd *de facto* son monopole, ce qui fragilise la sécurité publique principalement dans les États faibles ou quasi faillis, où les acteurs ayant une légitimité à utiliser la force pourraient contester l'ordre établi ou avoir une influence sur le renversement de l'État¹⁴⁹. D'autre part, l'érosion de ce monopole aurait aussi des conséquences du point de vue de la justice sécuritaire ou de la capacité à bénéficier de la sécurité, puisque seuls ceux ayant les moyens de s'acheter cette protection pourraient en profiter¹⁵⁰. Cela dit, et en opposition à ce qui précède, l'augmentation du marché de la force peut certes engendrer certaines instabilités, créer des besoins de sécurisation et donc renforcer la demande, mais s'il répond à un réel besoin local ou régional, il peut aussi protéger et sécuriser des populations et pacifier des situations instables. On ne peut d'ailleurs que constater les tendances montrant que certains types de conflits sont à la hausse.

¹⁴⁵ Leander, "The Power to Construct International Security: On the Significance of Private Military Companies", p. 605

¹⁴⁶ James Pattison, "Just War Theory and the Privatization of Military Force", *Ethics and International Affairs* vol. 22 (no. 2), 2008, p. 151, notre traduction

¹⁴⁷ Jean-Didier Rosi, "Sociétés Militaires et de Sécurité Privées : les mercenaires des temps modernes ? ", *Les Cahiers du RMES* vol. IV (no. 2), 2007-2008, pp. 121-2

¹⁴⁸ Leander, "The Market for Force and Public Security: The Destabilizing Consequences of Private Military Companies", p. 615, notre traduction

¹⁴⁹ Ibid.; Abdel-Fatau Musah, "Privatization of Security, Arms Proliferation and the Process of State Collapse in Africa", *Development and Change* vol. 33 (no. 5), 2002, en référence à : Holsti, Kalevi J., 1997. "Political Sources of Humanitarian Emergencies", *Research for Action* 36

¹⁵⁰ Leander, "The Market for Force and Public Security: The Destabilizing Consequences of Private Military Companies", p. 617

Ainsi alors que le nombre de conflits en Afrique subsaharienne témoigne d'une tendance générale à la baisse depuis les années 1990¹⁵¹, la violence unilatérale (*one-sided violence*), incluant les génocides et meurtres de civils sans défense, a quant à elle augmenté continuellement depuis 1991¹⁵². Or, l'on peut estimer que ce type de violences, particulièrement imprédictibles et instables, mais surtout meurtrières pour les populations civiles, augmente bel et bien la demande sécuritaire de ces populations civiles, en lien avec une réalité vécue qu'il s'agit de transformer si l'on veut influencer cette demande.

Une notion de pouvoir étendue : construction et remilitarisation de la sécurité

Lié à cette dépolitisation de la sécurité, intégrant cette dernière dans un système d'offre et de demande comme pour n'importe quel autre type de biens, il s'agit aussi d'être attentif au pouvoir des SMSP d'influencer notre perception et notre compréhension de la sécurité. Cette dépolitisation, d'après Leander, est liée à une remilitarisation des questions sécuritaires, de par le fait que « les SMSP semblent avoir gagné un pouvoir considérable sur les perceptions et les discours liés à la sécurité »¹⁵³. Ainsi, à cause de l'influence acquise par les SMSP, les réponses apportées à ce qui est désigné comme un *problème sécuritaire* seront elles aussi abordées sous l'angle militaire, et ce au détriment d'autres approches. Toujours selon Leander, la notion de pouvoir comme étant la capacité formelle de décider de l'usage de la force serait trop restrictive, puisqu'elle exclut nos perceptions et les réponses qui sont légitimées¹⁵⁴. Une notion plus étendue du pouvoir nous permet donc de relativiser l'idée que les SMSP ne sont que des sociétés entre les mains de certains États. D'une part, ces entreprises doivent aussi suivre la logique du marché, et donc le contrôle étatique sur leurs activités n'est pas garanti¹⁵⁵. D'autre part, la communication entre gouvernements et SMSP n'est pas seulement

¹⁵¹ De même que tous les autres types de conflits étatiques (c'est-à-dire incluant la présence d'un État). Cette situation vaut tendanciellement pour toutes les régions.

¹⁵² World Bank, *MiniAtlas of human security*, World Bank Publications, 2007, pp. 10-1, 20-1

¹⁵³ Leander, "The Power to Construct International Security: On the Significance of Private Military Companies", p. 804, notre traduction

¹⁵⁴ Ibid.

¹⁵⁵ Ibid., p. 807

unidirectionnelle ; les premiers peuvent certes influencer les seconds, mais il en va de même dans le sens inverse¹⁵⁶. En effet, de nombreux membres haut placés de l'establishment politique sont très liés à certaines SMSP¹⁵⁷ et peuvent influencer certaines décisions politiques en leur faveur. En ce sens, la capacité même de l'État à décider de l'usage de la force, sans être totalement annihilée, peut tout de même se trouver passablement influencée.

Souhaitant mener ce débat plus avant, Anna Leander introduit les concepts de *pouvoir épistémique* et de *pouvoir structurel*. Le premier met en avant la capacité d'affecter la signification des discours et la connaissance des acteurs, alors que le second est constitué de connaissances intersubjectives partagées sur le monde, de discours ou encore de pratiques sociales, renforçant ou au contraire affaiblissant certains acteurs¹⁵⁸. Dans l'analyse des SMSP, le pouvoir épistémique se matérialise par leur capacité à

« [...] affecter les discours et les décisions relatives à la sécurité. Lorsque des entreprises privées réunissent, sélectionnent et analysent des renseignements, celles-ci produisent des compréhensions liées à la sécurité de la manière la plus concrète et tangible possible »¹⁵⁹.

Au final, ces productions de sens et de connaissances en rapport avec le champ sécuritaire, en plus de modifier la perception de ce dernier, ont aussi pour conséquences de modifier et d'influencer concrètement les actions qui y sont décidées. Il est dès lors primordial pour les SMSP de « construire la compréhension que leurs clients ont des menaces et comment ils peuvent y répondre »¹⁶⁰. Recourir au marché donne donc une influence à ceux qui ont un intérêt commercial sur l'implémentation et la formation des politiques. Le travail de lobbying des

¹⁵⁶ Ibid.

¹⁵⁷ Sartre, "Soldats privés", p. 458; Jim Wolf, 'Democrats Press Rumsfeld for Halliburton Records', *Reuters*, 20.12.2003. Ce point sera abordé dans le chapitre 5.4 – *Conflits et transversalité d'intérêts entre acteurs étatiques et acteurs privés*.

5.3 – *Conflits et transversalité d'intérêts entre acteurs étatiques et acteurs privés*.

¹⁵⁸ Leander, "The Power to Construct International Security: On the Significance of Private Military Companies", p. 811

¹⁵⁹ Ibid., p. 814, notre traduction

¹⁶⁰ Ibid., "The Market for Force and Public Security: The Destabilizing Consequences of Private Military Companies", p. 612, notre traduction

entreprises travaillant dans le domaine de la sécurité est une illustration de ce pouvoir épistémique, puisque ce lobbying peut influencer directement la manière dont la sécurité est perçue par certains acteurs afin que celle-ci corresponde aux intérêts de ces entreprises¹⁶¹. Le pouvoir structurel, quant à lui, se manifeste par le fait que la « privatisation de la sécurité aide à remobiliser une remilitarisation de sa compréhension, puisque cela contribue à augmenter la légitimité du discours sécuritaire technique, militaire et managérial »¹⁶². Ainsi, la technicisation des débats liés à la sécurité et l'émergence des SMSP tendent à modifier le pouvoir de construire notre compréhension de la sécurité, passant de la sphère publique/étatique à la sphère privée/marchande, et surtout de la sphère civile à la sphère militaire¹⁶³. Cependant, ce changement de sphère s'avère aujourd'hui difficilement réversible, puisqu'il correspond à une tendance générale, à une norme désormais acceptée et légitimée, allant vers de plus en plus de privatisation¹⁶⁴.

Conclusion prospective

Pour terminer cette partie dévolue à la potentielle modification, voire diminution, des capacités étatiques dans le domaine sécuritaire et militaire, il s'agit d'être attentif au fait que plusieurs auteurs¹⁶⁵ font des retours historiques décrivant la situation prévalant au début de la construction étatique, avec la coexistence de plusieurs acteurs détenant la violence physique légitime (corsaires, compagnies marchandes, mercenaires). Deborah Avant estime que la situation corporative et entrepreneuriale actuelle contient plusieurs similarités avec celle de la fin du Moyen Âge et du début de la période moderne¹⁶⁶. En ce sens, et cela n'est malheureusement pas abordé par Avant, on pourrait se demander ce que cela signifie concrètement et quelle sera la situation future. Sommes-nous devant une

¹⁶¹ Ibid., "The Power to Construct International Security: On the Significance of Private Military Companies", p. 815

¹⁶² Ibid., p. 819, notre traduction

¹⁶³ Ibid., p. 803

¹⁶⁴ Mandel, "The Privatization of Security"

¹⁶⁵ Mabee, "Pirates, privateers and the political economy of private violence"; Rigaud, "Thomson, Janice E. : le mercenariat comme forme socio-historique de coercition privée"; Sartre, "Soldats privés"

¹⁶⁶ Avant, "Private Security", in William, *Security Studies: An Introduction*, p. 447

situation de déconstruction étatique? Est-ce que les acteurs légitimes de demain seront uniquement les États, ou peut-être les États et des acteurs privés interagissant sur un pied d'égalité, ou encore une multitude d'acteurs non-étatiques disparates?

3.3 Conclusion

Au vu de cette revue de la littérature, les recherches futures devraient s'atteler à la mise en avant de plusieurs dynamiques. Afin d'avancer dans la problématisation et les conséquences découlant de l'externalisation de fonctions autrefois définies comme monopole étatique, il est nécessaire de tenir comptes des types de services qui sont fournis par des entreprises privées¹⁶⁷ et des raisons avancées concernant le besoin d'utiliser les SMSP¹⁶⁸ sans toutefois tomber dans le biais de l'autolégitimation devant des facteurs soi-disant objectifs. En plus de cela, il est primordial de saisir de quelles manières l'influence des SMSP s'exerce, qui en sont les bénéficiaires et les perdants, et ce que cela change dans la relation public *versus* privé, civil *versus* militaire, législatif *versus* exécutif, etc.¹⁶⁹. Il s'agirait aussi d'opérer une

¹⁶⁷ Ibid.; Chapleau et al., *Les nouveaux entrepreneurs de la guerre : des mercenaires aux sociétés militaires privées : privatisation ou externalisation ?*. Par exemple, support (logistique, support technique, transport, etc.), consulting (conseil, formation) ou fournisseur des prestations militaire (commandement, action sur le terrain) (Singer, "Corporate Warriors Corporate Warriors: The Rise of the Privatized Military Industry and Its Ramifications for International Security", p. 200).¹⁶⁸ Bricet des Vallons, "Armées et sociétés militaires privées en Irak : de l'amalgame à la symbiose"; Ibid., *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*; Brooks, "Messiahs or mercenaries? The future of international private military services"; Chapleau et al., *Les nouveaux entrepreneurs de la guerre : des mercenaires aux sociétés militaires privées : privatisation ou externalisation*; Sartre, "Soldats privés"; Shearer, "Outsourcing War". De manière générale, une très grande majorité d'auteurs le fond déjà.

¹⁶⁸ Bricet des Vallons, "Armées et sociétés militaires privées en Irak : de l'amalgame à la symbiose"; Ibid., *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*; Brooks, "Messiahs or mercenaries? The future of international private military services"; Chapleau et al., *Les nouveaux entrepreneurs de la guerre : des mercenaires aux sociétés militaires privées : privatisation ou externalisation*; Sartre, "Soldats privés"; Shearer, "Outsourcing War". De manière générale, une très grande majorité d'auteurs le fond déjà.

¹⁶⁹ Leander, "The Market for Force and Public Security: The Destabilizing Consequences of Private Military Companies"; Ibid., "The Power to Construct International Security: On the Significance of Private Military Companies"; Leander et van Munster, "Private Security Contractors in the Debate about Darfur: Reflecting and Reinforcing Neo-Liberal Governmentality"; Olsson, "Vrai procès et faux débats : perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées"

déconstruction de la dichotomie public *versus* privé¹⁷⁰, trop simpliste, puisque les bénéfices de l'externalisation ne sont pas tous obtenus par des acteurs privés, mais aussi par certains acteurs publics¹⁷¹. La connivence d'intérêts entre Dick Cheney et *Halliburton* ou encore entre certains membres des forces armées et certaines SMSP en sont des exemples criants, comme nous le verrons ultérieurement. La mise en avant de la norme néolibérale et des modifications survenues dans le système capitaliste aiderait à mieux comprendre les possibilités et conditions d'acceptation du recours aux SMSP à la fin de la guerre froide. Il s'agirait aussi de s'attarder de manière plus approfondie sur la situation de *préconstruction étatique* prévalant avant et au début de la formation des États modernes, afin de voir en quoi celle-ci peut être comparable avec la situation actuelle, qui est peut-être le début d'une situation de « post-construction étatique »¹⁷².

¹⁷⁰ En effet, à ce propos Patricia Owens, estime qu'il « n'y a jamais eu de violence publique ou privée. Il y a seulement de la violence qui est *faite* 'publique' et de la violence qui est *faite* 'privée' » (Patricia Owens, "Distinctions, distinctions: 'public' and 'private' force?", *International Affairs* vol. 84 (no. 5), 2008, p. 979, notre traduction). La distinction primordiale entre *force publique* et *force privée* est en réalité une forme de légitimation politique soutenant une certaine idéologie

¹⁷¹ Leander et van Munster, "Private Security Contractors in the Debate about Darfur: Reflecting and Reinforcing Neo-Liberal Governmentality"

¹⁷² Avant, "Private Security", in William, *Security Studies: An Introduction*; Mabee, "Pirates, privateers and the political economy of private violence"; Rigaud, "Thomson, Janice E. : le mercenariat comme forme socio-historique de coercition privée". Les diverses références ponctuant cette conclusion ne signifient pas que ses questions ont déjà été résolues, mais elles servent à mettre en avant les thématiques déjà traitées (au moins partiellement) et les approches théoriques de certains auteurs. Il s'agit donc d'approfondir ces thématiques, tout en tentant de limiter le biais normatif à être *favorable* ou *défavorable* aux SMSP, découlant très souvent d'une analyse et critique sur la forme et non le fond.

IV. Le recours au mercenariat lors du processus de construction étatique

4.1 Retour historique sur le mercenariat du XII^{ème} au XIX^{ème} siècle

Le mercenariat est loin d'être un phénomène récent. En effet, « engager des étrangers pour mener ses propres batailles est une pratique aussi ancienne que la guerre elle-même »¹⁷³. Les exemples allant dans ce sens vont de l'Antiquité jusqu'à nos jours, et concernent notamment la Chine, la Grèce et la Rome Antique¹⁷⁴ ; l'armée de William le Conquérant au XI^{ème} siècle ; les corsaires, les compagnies marchandes et les mercenaires (du XII^{ème} au XIX^{ème} siècle)¹⁷⁵ ; les fameux mercenaires suisses, les Landsknechte allemands et les condottieri italiens de la Renaissance ; les Hessiens germaniques employés par les Anglais dans la Révolution américaine¹⁷⁶ ; les *Affreux* de Katanga (République Démocratique du Congo) des années 1960 ; les contractors employés en Irak et en Afghanistan par la coalition¹⁷⁷ ; et plus récemment les Africains, principalement Tchadiens, embauchés par Mouammar Kadhafi pour faire face aux insurgés durant l'année 2011. Aussi atemporelle que cette pratique puisse être, il semblerait que les mercenaires ne soient devenus une « composante commune des armées que depuis l'an 1000 », en lien avec un renforcement de

¹⁷³ Peter W. Singer, "Un métier vieux comme le monde", *Le Monde diplomatique*, 2004

¹⁷⁴ Par exemple, « César reconnaît dans la Guerre des Gaules le rôle déterminant joué par les mercenaires germains dont la cavalerie fit à plusieurs reprises basculer le sort des combats en faveur d'un corps expéditionnaire restreint et isolé » (Chapleau et al., *Les nouveaux entrepreneurs de la guerre : des mercenaires aux sociétés militaires privées : privatisation ou externalisation ?*, p. 13).

¹⁷⁵ Rigaud, "Thomson, Janice E. : le mercenariat comme forme socio-historique de coercition privée", pp. 5-7

¹⁷⁶ Eugene B Smith, "The New Condottieri and US Policy: The Privatization of Conflict and Its Implications", *Parameters: U.S. Army War College Quarterly* vol. 32 (no. 4), 2002, p. 106

¹⁷⁷ Les chiffres, concernant les nationalités et la provenance de ces contractors, varient passablement suivant le moment et le lieu choisi. Pour plus d'information, voir : Schwartz, *Department of Defense Contractors in Afghanistan and Iraq: Background and Analysis*, pp. 28-9

l'économie monétaire anglo-saxonne, conduisant, à la fin du XII^{ème} siècle, à ce que les mercenaires « représentent un élément majeur de presque toutes les armées »¹⁷⁸. Richard Abels, historien médiéval spécialiste de l'Angleterre anglo-saxonne et de l'histoire militaire, estime lui aussi que cette composante économique est primordiale puisque, avant le XI^{ème} siècle, le commerce de services militaires se faisait principalement au travers de « liens politiques ou sociaux » envers l'employeur, et non par le biais d'une simple vente de ces services militaires au plus offrant, comme cela tendra à devenir le cas par la suite¹⁷⁹. Plus tard, c'est avec la montée du nationalisme et l'avènement des armées nationales au XIX^{ème} siècle, que le mercenariat, et par là la délégation d'une partie de la violence légitime à des acteurs privés, se marginalisa, et que l'idée consistant à se battre pour son pays plutôt que pour ses intérêts gagna en importance¹⁸⁰. Plus récemment, un certain mercenariat est réapparu en Afrique (notamment au Congo, aux Seychelles, en Angola, au Zimbabwe, au Nigéria, au Bénin, et aux Comores) dans des conflits liés aux processus de décolonisation, avant de se muer en mercenariat entrepreneurial par le biais d'entreprises telles qu'*Executive Outcomes* (E.O.), *Sandline International* (S.I.), et de leurs successeurs. Mais avant d'aborder ce renouveau mercenarial contemporain, arrêtons-nous d'abord sur certaines formes de mercenariat ayant existé sur une période s'étendant de l'an 1000 à l'avènement des armées nationales, et ceci afin de mieux comprendre la relation liant le mandant au mandataire, ainsi que la situation dans laquelle se trouve ces derniers.

4.1.1 Guerre de Cent Ans et Grandes compagnies

¹⁷⁸ John France, *Mercenaries and Paid Men : The Mercenary Identity in the Middle Ages - Proceedings of a Conference held at University of Wales, Swansea, 7th-9th July 2005*, Leiden ; Boston, Brill, 2008, p. 5; 11, notre traduction

¹⁷⁹ Richard Abels, "Household Men, Mercenaries and Vikings in Anglo-Saxon England", in John France, *Mercenaries and Paid Men : The Mercenary Identity in the Middle Ages - Proceedings of a Conference held at University of Wales, Swansea, 7th-9th July 2005. History of Warfare*, Leiden ; Boston, Brill, 2008, p. 145

¹⁸⁰ Shearer, "Outsourcing War", p. 70

La guerre de Cent Ans, qui dura de 1337 à 1453¹⁸¹ et opposa le Royaume de France au Royaume d'Angleterre, fut une succession de conflits directement liés à l'utilisation et l'émergence de mercenaires en bandes organisées, ainsi qu'à l'instabilité qu'ils représentaient pour l'État, puissance *en voie de légitimation*. Cette période mérite aussi que l'on s'y attarde quelque peu, puisqu'elle constitue l'embryon des premiers entrepreneurs de la guerre, connu plus tard sous le nom de *condottieri*. Le féodalisme, notamment de par la difficulté et la lenteur à réunir les métayers soumis à un service militaire obligatoire¹⁸², ne permettait pas aux Anglais d'avoir une force suffisante pour aller combattre et vaincre sur le continent. Dès lors, devant une situation donnée, un défi, il y a eu une réaction, une réponse, visant à s'adapter afin de tenter de résoudre et de dépasser cette situation. Dans ce cas, la réponse sera mercenaire : par l'engagement de troupes de mercenaires en provenance du continent, et par la possibilité, pour ceux qui étaient soumis à ce service militaire, de remplacer leur obligation de servir par une somme d'argent permettant l'engagement de mercenaires. En 1339, Edward III envahit la France avec

« [...] une armée extrêmement chère consistant principalement de mercenaires germains payés de manière princière par des prêts provenant des marchands de la Hanse. Le Roi de France évita prudemment le combat ; les alliées d'Edward s'en allant lentement à mesure que l'argent diminuait et qu'il ne pouvait en obtenir plus »¹⁸³.

La réponse trouvée par Edward III lui permit certes de mener une guerre, mais eut aussi pour conséquence, comme le montre la deuxième partie de la citation ci-dessus, de le mettre en fâcheuse posture. Ainsi, une économie basée sur le mercenariat permet à la fois un renforcement de la puissance étatique et de sa capacité à mener une guerre, mais en même temps peut causer son affaiblissement en lien avec sa dépendance, puisqu'en cas de manque d'argent, au mieux ces troupes cesseront le combat et au pire elles se retourneront contre leur commanditaire.

¹⁸¹ Officiellement cette dernière ne se termina pourtant qu'en 1475 avec le traité de Picquigny signé entre Louis XI et Edouard IV.

¹⁸² Howard, *War in European history*, p. 10

¹⁸³ Ibid., pp. 10-1

La guerre de Cent Ans a sans doute « produit la plus grande concentration jamais vue de ces compagnies de mercenaires »¹⁸⁴ qui augmentèrent le pouvoir des puissances y recourant, du moins tant qu'ils pouvaient se les payer. En effet, « tôt ou tard l'argent ou la guerre viennent à manquer, et les soldats [...] sont laissés sans emplois »¹⁸⁵. Cet apparent renforcement militaire comportait donc un risque inhérent : celui de l'autonomisation et de la perte de contrôle. Alors qu'aujourd'hui certains craignent que la privatisation amène une dépendance de l'État, voire même une perte de certaines compétences, à l'époque, cette délégation pouvait avoir des conséquences bien plus directes et visibles pour la population. C'est ainsi que lors des périodes de paix ou de trêve ponctuant la guerre de Cent Ans, ou tout simplement lorsque les fonds des souverains commençaient à manquer, ces compagnies de mercenaires se sont autonomisées, formant ce qu'on appelle les *Grandes compagnies* ou *Free compagnies*, dont les plus connues sont les *Routiers* ou les (*bandes*) *d'Écorcheurs*. Certaines compagnies pourront compter jusqu'à 10'000 hommes, originaires de multiples pays¹⁸⁶. Ces mercenaires démobilisés étaient libres¹⁸⁷ de toute allégeance à un souverain, vivant de vols, pillages et brigandages, ravageant et brûlant la campagne française, en violant et tuant ses habitants. Alors que les armées avaient très souvent une existence brève, puisque les paysans appelés à servir retournaient dans leur village entre deux campagnes, les seules personnes pouvant être qualifiées de « mercenaires pures servant seulement pour l'argent et disponible pour tout ceux ayant les moyens de les payer sont les Routiers, et cela se retrouve indubitablement derrière le dédain avec lequel ils étaient considérés »¹⁸⁸. C'est d'ailleurs ces mercenaires parcourant la France entre le XIV^{ème} et la fin du XV^{ème} siècle, semant mort et désolation qui poussèrent les rois de France à organiser « des campagnes en Espagne et en Hongrie simplement afin qu'ils ne soient pas sur leurs territoires »¹⁸⁹. Cette obligation de continuer la guerre découle des exactions commises par les

¹⁸⁴ Ibid., p. 18, notre traduction

¹⁸⁵ Ibid., p. 17, notre traduction

¹⁸⁶ Ibid., p. 25

¹⁸⁷ D'où l'utilisation du terme *free* en anglais.

¹⁸⁸ France, *Mercenaries and Paid Men : The Mercenary Identity in the Middle Ages - Proceedings of a Conference held at University of Wales, Swansea, 7th-9th July 2005*, p. 11, notre traduction

¹⁸⁹ Howard, *War in European history*, p. 18, notre traduction

mercenaires *sans contrat* sur les terres françaises ; l'unique moyen de s'en prémunir étant alors de leur faire signer un accord et de les payer pour qu'ils aillent combattre et faire la guerre hors des frontières. Ceci afin de sécuriser le territoire et par là de continuer le processus de renforcement étatique, mais aussi, potentiellement, d'élargir les terres contrôlées.

Fatigués de cette situation et voulant aussi repousser les Anglais hors du royaume de France, les États généraux de 1439 acceptèrent que le roi prélève directement un impôt sur la population, la *taille*, lui permettant alors de constituer une armée royale régulière. Ce fut le premier pas du renforcement du pouvoir royal, qui déboucha en 1445 sur une tentative de sécurisation du territoire par Charles VII, grâce à la création des *compagnies d'ordonnances*, qui intégra à son service une partie de ces anciens mercenaires *libres* dans une armée royale professionnelle et les utilisa ensuite « pour dissoudre de force le reste »¹⁹⁰ de ces compagnies. L'impôt a donc servi à augmenter les capacités financières de l'État, ce qui lui a permis de sécuriser son territoire, en intégrant certains concurrents et aussi, petit à petit, d'exclure par la force les autres types de violence, devenues progressivement illégitimes¹⁹¹. Un parallèle peut ici être fait avec la situation actuelle des États-Unis, Bricet des Vallons estimant que la coopération entre les contractors et les troupes régulières américaines devient de plus en plus importante, et conduira *in fine* à une intégration et une symbiose entre les SMSP et l'appareil militaire, qui formeront une sorte d'entité hybride¹⁹². En effet, l'administration américaine semble avoir pris le chemin de l'intégration et de la cooptation afin de mieux contrôler les troupes non-étatiques et aussi d'éviter les potentielles bavures par le biais de la responsabilisation (notamment pénale).

Alors qu'aujourd'hui des soldats réguliers passent dans le privé puis se font embaucher dans des missions commanditées par la puissance publique, lors de la phase de construction étatique le processus se faisait en sens inverse : certains

¹⁹⁰ Ibid., notre traduction

¹⁹¹ Telles que l'emploi de la violence physique par d'autres seigneurs ou à la justice privée (vengeance) consistant à se faire justice soi-même.

¹⁹² Bricet des Vallons, "Armées et sociétés militaires privées en Irak : de l'amalgame à la symbiose"

acteurs privés ont été embauchés par la puissance publique, et ce de manière permanente, formant de ce fait l'embryon de ce qui deviendra par la suite les armées étatiques dirigées par un groupe restreint et centralisé d'individus (souvent un roi), puis nationales. Toutefois, dans le cas des compagnies d'ordonnance, il est important de réaliser que ce processus n'en est qu'à son commencement et donc de relativiser leur poids et leur importance en termes d'effectifs, puisque les armées « en France comme ailleurs en Europe, étaient principalement levées, maintenues et conduites à la guerre par une classe d'entrepreneurs pour qui le seul lien de loyauté à leur employeur était l'assurance d'un paiement cash »¹⁹³. C'est ainsi que la *Compagnie Blanche*, troupe de mercenaires basée en Italie, mais composée d'individus de plusieurs pays européens, fondée en 1361 et sous l'égide de l'anglais Sir John Hawkwood, ravagea encore le sud de la France durant quelques années avant de partir combattre sur la péninsule italienne. Sir John Hawkwood symbolise d'ailleurs bien ce mercenariat entrepreneurial international, que l'on pourrait croire libre de toute allégeance, hormis au plus offrant, et pourtant certains estiment qu'il a « souvent représenté les intérêts du gouvernement anglais en Italie »¹⁹⁴. Par la suite, c'est d'ailleurs sur la péninsule italienne, et à la fin du XIV^{ème} siècle, que « ces étrangers ont soit été absorbés dans l'aristocratie locale, sont retournés chez eux, ou sont morts ; les *condottieri* avaient été institutionnalisés »¹⁹⁵. Ainsi, le mercenariat a subsisté, mais s'est petit à petit transformé en une forme partiellement institutionnalisée ayant un but commercial et lucratif, c'est-à-dire un mercenariat entrepreneurial, et non plus des groupes de mercenaires démobilisés et incontrôlables mettant à feu et à sang les pays dans lesquels ils se trouvaient. À côté de cela, la tendance à la professionnalisation croissante des armées à la fin du Moyen Âge a aussi permis de faire émerger et apparaître le mercenariat « comme une

¹⁹³ Howard, *War in European history*, p. 25, notre traduction

¹⁹⁴ France, *Mercenaries and Paid Men : The Mercenary Identity in the Middle Ages - Proceedings of a Conference held at University of Wales, Swansea, 7th-9th July 2005*, p. 12, notre traduction

¹⁹⁵ Howard, *War in European history*, p. 25, notre traduction. Le terme en italique provient de la version originale.

figure distincte et identifiable »¹⁹⁶, alors qu'avant cette période un flou subsistait entre le soldat et le mercenaire.

4.1.2 Condottieri de la péninsule italienne

Les condottieri ont été des entrepreneurs militaires actifs sur la péninsule italienne dès le XIV^{ème} et ce jusqu'à la fin du XV^{ème} siècle. Cette période de mercenariat entrepreneuriale peut être étendue, en Europe, jusqu'à la fin du XVI^{ème} siècle, avec notamment la guerre de Trente Ans. Toutefois, les acteurs qui y sont présents, tels que Jean t'Serclaes comte de Tilly et Albrecht von Wallenstein, bien qu'étant des entrepreneurs militaires, ne sont pas à proprement parler des condottieri italiens, le terme *condottieri* désignant des entrepreneurs militaires actifs sur la péninsule italienne durant la fin du Moyen Âge et la Renaissance, mais plutôt des grands capitaines de guerre.

L'émergence de ces condottieri en Italie tient à deux phénomènes principaux : d'une part des multiples Cités-États (Gêne, Naples, Florence, Venise, Milan) qui existaient à cette époque, et d'autre part de leur extrême richesse qui leur permettait d'acheter des mercenaires. Par ailleurs, déléguer la sécurité à des mercenaires permettait aux commerçants de ces Cités-États d'assurer leur protection et de consacrer leur temps au commerce, plutôt que de devoir former et organiser leur défense par le biais de milices citoyennes. Cette modification dans la gestion de la sécurité et l'art de la guerre a été rendue possible de par le fait que l'Italie était « à la fois la région la plus riche d'Europe et aussi la plus désunie, fournissant un environnement idéal pour tout mercenaire ambitieux »¹⁹⁷. Enfin, les perpétuelles situations conflictuelles entre les Cités-États italiennes permettaient aux condottieri d'engendrer des profits lucratifs. Ainsi, un lien est présent entre la structure de la société (pouvoir décentralisé et multitudes d'acteurs ; Cités-États tournées vers le commerce) et la manière de répondre au besoin de se protéger et de faire la guerre (délégation à des

¹⁹⁶ France, *Mercenaries and Paid Men : The Mercenary Identity in the Middle Ages - Proceedings of a Conference held at University of Wales, Swansea, 7th-9th July 2005*, p. 12, notre traduction

¹⁹⁷ David Murphy, *Condottiere, 1300-1500 : infamous medieval mercenaries*, Oxford, Osprey, 2007, p. 5, notre traduction

entrepreneurs militaires). Tout ceci a fait des condottieri une réponse « parfaitement adaptée »¹⁹⁸ à la situation.

Comme vu précédemment, étymologiquement, le terme *condottiere*, signifie *contractor*, et provient du terme *condotta* signifiant *contrat*¹⁹⁹. Celui-ci était signé entre des villes italiennes et des condottieri, et spécifiait « la taille de la force fournie, la durée durant laquelle elle devait servir, et le salaire auquel elle était payée »²⁰⁰. Leur but était d'augmenter la prévisibilité des actes des condottieri, en précisant et codifiant les termes de l'accord entre les deux parties. Le respect d'un contrat pouvait mener à son renouvellement lorsque celui-ci arrivait à échéance, voire à une augmentation du montant perçu par le condottiere. L'imprévisibilité des condottieri se voit donc ainsi réduite par le biais d'un contrat qui était par ailleurs un gage de réputation de qualité et de fiabilité des services fournis par les condottieri²⁰¹. Pourtant, « alors que ces contrats protégeaient en théorie leur employeur, l'efficacité et la supériorité militaire de ces hommes leur permettaient en réalité de tenir les Cités-États italiennes en otage »²⁰². En effet, ce contrat ne prémunissait pas contre le risque d'être trahi avant ou même pendant une bataille. L'argent étant le nerf de la guerre, la promesse de l'octroi d'une somme supérieure à celle à laquelle un condottiere avait signé pouvait très bien le faire changer de camp, et ce malgré le contrat précédemment signé avec son ex-employeur ou ses ex-employeurs. Ces derniers se trouvaient alors démunis, puisque « le fait qu'ils employaient des condottieri signifiait souvent qu'ils n'avaient pas de force militaire propre »²⁰³. Ce non-respect de l'accord signé ou la possible défection des troupes précédemment engagées, laissant alors les Cités-États vulnérables, était le revers de leur volonté de se cantonner à la pratique du commerce et de payer pour leur défense des mercenaires professionnels. Ainsi, l'une des conséquences de l'autorisation par l'État de la violence non étatique est que celle-ci « a souvent été retournée contre

¹⁹⁸ Ibid., p. 6, notre traduction

¹⁹⁹ Patrick Boucheron, "Machiavel et la fin des mercenaires", *L'Histoire* vol. 7 (no. 267), 2002; Murphy, *Condottiere, 1300-1500 : infamous medieval mercenaries*, pp. 8-10

²⁰⁰ Howard, *War in European history*, pp. 25-6, notre traduction

²⁰¹ Sartre, "Soldats privés", p. 453

²⁰² Murphy, *Condottiere, 1300-1500 : infamous medieval mercenaries*, p. 6, notre traduction

²⁰³ Ibid., p. 48, notre traduction

l'État »²⁰⁴. La multitude d'acteurs possédant la violence physique légitime peut notamment expliquer en partie les troubles qui ont existé durant l'entier de la période des condottieri, alors que ces derniers « possédaient un monopole militaire sur la péninsule italienne »²⁰⁵. La violence légitime était alors démocratisée et marketisée, mais aussi internationalisée²⁰⁶, bien que se trouvant en réalité entre les mains de condottieri « loyaux à leur profession avant tout »²⁰⁷.

Pourtant, cette situation n'a pas fondamentalement remis en cause le pouvoir des princes et gouvernants des Cités-États. En effet, les condottieri ne sont pas des concurrents à l'État, ou plutôt ici aux Cités-États, mais plutôt des agents ayant des relations contractuelles avec ces dernières, puisque cela leur permettait d'engranger des profits. D'ailleurs, c'est parce qu'il s'agit d'*entrepreneurs militaires* que les SMSP actuelles, qui elles aussi se positionnent dans une logique entrepreneuriale et commerciale, sont parfois comparées aux condottieri. La relation commerciale entretenue par les condottieri avec les princes leur était profitable : il était bien plus aisé de se faire payer grassement par une Cité-État pour sa défense, plutôt que d'en prendre le contrôle par un coup d'État, et de devoir ensuite organiser à la fois les relations commerciales de la Cité-État et sa défense. D'ailleurs, le fait que très peu de ces fameux entrepreneurs de guerre, qui ont pourtant été prédominants durant près de 200 ans, ont réussi « à transformer leur succès militaire en pouvoir politique »²⁰⁸ et que la majorité d'entre eux à même disparu sans que l'histoire ne s'en souvienne, témoigne de leur absence de volonté ou de possibilité politique de s'inscrire sur le long terme²⁰⁹. Ceci s'explique aussi par le fait que les condottieri étaient dans une situation passablement précaire, puisque leurs employeurs ne se privaient pas non plus de les trahir, en tentant de les empoisonner ou en les faisant purement et

²⁰⁴ Janice E. Thomson, *Mercenaries, Pirates and Sovereigns, State-building and Extraterritorial Violence in Early Modern Europe*, Princeton, Princeton University Press, 1994, p. 6, notre traduction

²⁰⁵ Murphy, *Condottiere, 1300-1500 : infamous medieval mercenaries*, p. 56, notre traduction

²⁰⁶ Thomson, *Mercenaries, Pirates and Sovereigns, State-building and Extraterritorial Violence in Early Modern Europe*, p. 4

²⁰⁷ Murphy, *Condottiere, 1300-1500 : infamous medieval mercenaries*, p. 54, notre traduction

²⁰⁸ Howard, *War in European history*, p. 30, notre traduction

²⁰⁹ Murphy, *Condottiere, 1300-1500 : infamous medieval mercenaries*, p. 4. Les exceptions sont notamment la famille Sforza à Milan et l'anglais Sir John Hawkwood à Florence.

simplement assassiner²¹⁰.

Malgré leur apparente absence de pouvoir politique, les mercenaires de la péninsule italienne avaient tout de même une influence sur la manière dont était mené le conflit. Ainsi, Howard²¹¹ estime que Nicolas Machiavel visait juste lorsqu'il dénonçait le fait que les condottieri « employaient toutes sortes de moyens pour s'épargner à eux-mêmes, ainsi qu'à leurs soldats, toute fatigue et tout danger »²¹². David Murphy estime lui aussi que « c'était dans leurs intérêts de prolonger les guerres, puisque par l'absence de victoire décisive la profession des condottieri s'autoperpétuait »²¹³. Ceci explique d'ailleurs probablement la longévité des condottieri en Italie et aussi leur capacité à tenir les villes italiennes à leur merci, les conflits ne se terminant jamais véritablement. Ainsi, bien qu'engagés par des employeurs, la manière dont les condottieri menaient la guerre pouvait varier des intérêts et désirs des seigneurs à la tête des Cités-États de la péninsule italienne.

En outre, les succès des condottieri s'expliquent aussi par leur capacité d'adaptation, puisqu' « en termes d'équipement et de tactique, leur manière de mener la guerre était constamment en train d'évoluer »²¹⁴. Ceci est à rajouter au fait qu'à cette époque, le mercenariat et le fait de « combattre dans d'autres pays a fait plus que simplement profiter à des soldats compétents (et chanceux). Cela a aussi répandu de nouvelles techniques et méthodes de faire la guerre »²¹⁵. Toutefois, malgré cette précédente capacité d'innovation, c'est la non-adaptation à de nouveaux défis émergents qui provoqua très certainement la fin des condottieri, ainsi qu'une période troublée pour les Cités-États italiennes. Le besoin d'adaptation est, comme on peut le voir durant toute l'évolution des divers rapports de forces depuis le X^{ème} au XXI^{ème} siècle, primordial soit pour s'assurer une position dominante, soit renverser un acteur ayant précédemment une position dominante ou pour simplement lui résister. Howard nous donne un exemple probant des conséquences d'un refus

²¹⁰ Ibid., p. 49

²¹¹ Howard, *War in European history*, p. 26

²¹² Machiavel, *Le Prince*, p. 58

²¹³ Murphy, *Condottiere, 1300-1500 : infamous medieval mercenaries*, p. 56, notre traduction

²¹⁴ Ibid., notre traduction

²¹⁵ France, *Mercenaries and Paid Men : The Mercenary Identity in the Middle Ages - Proceedings of a Conference held at University of Wales, Swansea, 7th-9th July 2005*, p. 9, notre traduction

d'adaptation ou d'innovation motivé par une tradition sociale, par le biais d'une comparaison entre les mercenaires helvétiques et les *landsknechte*, mercenaires originaires du sud de l'Allemagne et opérant de la fin du XV^{ème} à la fin du XVI^{ème} siècle. Les

« [...] *landsknechte* se sont adaptés plus facilement aux nécessités changeantes de la guerre, parce que pour leurs chefs la guerre et ses techniques associées étaient une pure proposition de business et non, comme cela allait le devenir pour les Suisses, une inflexible institution sociale »²¹⁶.

Nicholas Machiavel, penseur italien de la Renaissance et ardent critique des condottieri et de la délégation de la violence légitime, perçoit néanmoins avec justesse que l'époque des condottieri s'achève avec l'invasion française de la péninsule italienne en 1494, et aussi que cette fin de règne est due à leur manque d'adaptation à la manière de faire la guerre, en lien avec leur volonté de privilégier la cavalerie au détriment de l'infanterie²¹⁷. À cela, il faut aussi rajouter l'utilisation de plus en plus importante de l'usage des armes à feu prétéritant les condottieri, et dont la résistance, « face à une armée large, unifiée et presque nationale [...], s'est avérée inefficace »²¹⁸. Au final, c'est l'absence d'alliance et le fort dissensus entre les Cités-États italiennes, pourtant à l'origine du développement du mercenariat entrepreneurial, ainsi que le manque d'adaptation des condottieri à l'évolution de la manière de faire la guerre, qui expliquent leur déclin. Cette non-adaptation sur le plan militaire était aussi liée à la structure politique italienne, puisque ces Cités-États n'avaient pas les possibilités d'avoir des effectifs aussi importants que ceux d'un pays comme la France. C'est ainsi que « l'intervention de larges armées étrangères, qui étaient supérieures en armes et organisation, a finalement mis fin à l'indécision des guerres italiennes et du système des condottieri »²¹⁹. Ceci montre bien l'importance de s'adapter aux nouveaux défis, tant du point de vue militaire que sociétal et politique, sous peine de perdre son pouvoir et de disparaître.

²¹⁶ Howard, *War in European history*, p. 28, notre traduction

²¹⁷ Machiavel, *Le Prince*, p. 53; 6

²¹⁸ Murphy, *Condottiere, 1300-1500 : infamous medieval mercenaries*, pp. 55-6, notre traduction

²¹⁹ *Ibid.*, p. 56, notre traduction

4.1.3 Guerre de Trente Ans

Dès le XVI^{ème} siècle, il devient de plus en plus difficile pour des petites Cités-États ou maisons princières de résister aux armées de ceux « qui avaient le pouvoir politique de prélever des taxes sur leurs sujets, ou le crédit pour obtenir des prêts des nouvelles maisons bancaires»²²⁰. Le processus de construction étatique ainsi que le phénomène de phagocytage, décrits dans la partie méthodologique, créent alors des États de plus en plus grands, riches et puissants. Cette période vit, avec la guerre de Trente Ans, l'un des derniers grands affrontements des entrepreneurs de la guerre. La guerre de Trente Ans, sous couvert de raisons politiques et religieuses, est un conflit qui ravagea l'Europe entière de 1618 à 1648 et opposa le Saint-Empire romain germanique ainsi que ses alliés catholiques (notamment la Monarchie espagnole et la Sainte Ligue catholique des États allemands) aux autres grandes puissances européennes (les Provinces-Unies, le Royaume de Suède, l'Union protestante des États allemands et la France (qui bien que catholique souhaitait l'affaiblissement du Saint-Empire et par là de la maison des Habsbourg))²²¹. Ce conflit débouchera sur la signature du Traité de Westphalie, mettant en avant la souveraineté de l'État-nation, « fondement inébranlable [...] et base solide de l'ordre européen et de la tranquillité publique »²²².

C'est dans ce contexte et alors que la guerre était devenue un véritable commerce international, que le mercenariat entrepreneurial vécut, par le biais des grands capitaines, ses derniers grands succès avant l'avènement des États-nations et des armées citoyennes. En effet, la guerre de Trente Ans « a été combattue avec un grand nombre de mercenaires participant [...] principalement pour des gains financiers »²²³. Le besoin d'augmentation des effectifs des armées avait attiré tous ceux qui étaient avides de succès, de gloire et d'argent : la guerre n'était plus une affaire de nobles,

²²⁰ Howard, *War in European history*, p. 22, notre traduction

²²¹ Pour quelques brèves informations résumées sur le déroulement de la guerre de Trente Ans, voir : Marie Desclaux, '1618 - 1648 - La guerre de Trente Ans', *Herodote*, http://www.herodote.net/1618_a_1648-synthese-56.php, 12.02.13

²²² Klaus Malettke, "Les traités de paix de Westphalie et l'organisation politique du Saint Empire romain germanique", *Dix-septième siècle* vol. 1 (no. 210), 2001, p. 114

²²³ Owens, "Distinctions, distinctions: 'public' and 'private' force?", p. 983, notre traduction

mais un business lucratif. « Pillage, rançon et butin pouvaient octroyer [au mercenaire] le capital suffisant pour monter son propre business à son compte. C'est cette perspective qui attirait les hommes à devenir soldats »²²⁴. On retrouve ici l'idée énoncée par Janice E. Thomson, assistante de science politique dont les recherches portent sur l'organisation de la violence, la construction étatique, et l'économie politique de la souveraineté : de même que pour les condottieri, la violence à cette époque était « démocratisée, marketisée et internationalisée »²²⁵, avec peut-être toutefois un élément international encore plus fort que dans le cas des condottieri, puisque ce conflit ne concerna pas que la péninsule italienne. Dans tous les cas, il s'agissait d'un véritable marché européen où l'offre rencontrait n'importe quelle demande tant qu'elle était payée. Dans les cas contraires, les mercenaires « prélevaient leur moyen de subsistance et tout ce qu'ils pouvaient chez les paysans et les marchands parmi lesquels ils stationnaient »²²⁶. Bref, ces mercenaires entrepreneuriaux semblaient être ce que l'on pourrait qualifier, péjorativement, de véritables *chiens de guerre* ou *putes de guerre* vendant leurs services au plus offrant sans état d'âme ni considérations autres que pécuniaires. Bien que certains de ces grands capitaines, tels que Jean t'Serclaes comte de Tilly, le duc Bernard de Saxe-Wemar et Albrecht von Wallenstein furent de grands stratèges militaires et acquirent une réputation qui a perduré à travers l'histoire, aucun d'entre eux, de même que pour les condottieri, n'ont « réussi à transformer leur efficacité militaire en pouvoir politique »²²⁷. D'ailleurs, il n'est pas anodin de noter que les deux premiers sont morts sur le champ de bataille, alors que le dernier a été assassiné. De même que pour les condottieri, ces grands capitaines étaient dans une situation passablement précaire, quoique bien moindre que celle vécue à la fois par leurs soldats et les populations civiles.

« Afin de tout simplement survivre, les forces mercenaires devaient vivre aux dépens de la population civile. Afin de tout simplement survivre, les civils à leur

²²⁴ Howard, *War in European history*, p. 28, notre traduction

²²⁵ Thomson, *Mercenaries, Pirates and Sovereigns, State-building and Extraterritorial Violence in Early Modern Europe*, p. 4, notre traduction

²²⁶ Howard, *War in European history*, p. 29, notre traduction

²²⁷ Ibid., p. 30, notre traduction

tour, leurs maisons brûlées et leurs familles massacrées, devaient se tourner vers le mercenariat. Un soldat, à cette époque, pouvait être justement décrit comme un homme qui devait mourir pour que quelqu'un d'autre vive. Sa condition n'était pas meilleure que les paysans qu'il tourmentait »²²⁸.

Cette situation n'est d'ailleurs pas sans rappeler celle vécue par les populations paysannes durant la guerre de Cent Ans faisant face aux *Routiers*, *Écorcheurs* et autres *Grandes compagnies*. On peut supposer que si les villes italiennes n'ont, quant à elles, pas vécu de situation aussi dramatique, c'est d'une part parce que la manne financière provenant du commerce ne manquait pas et d'autre part parce qu'il s'agissait de perpétuelles situations de querelles entre Cités-États et non de guerre totale à l'échelle du continent. Cependant, il n'en demeure pas moins que la pratique de la guerre menée par les condottieri s'autoperpétuait, de même que dans le cas de la guerre de Cents Ans ou bien de celle de la guerre de Trente Ans, la fin complète des hostilités n'étant pas dans l'intérêt des troupes de mercenaires et le pillage engendrant une situation perpétuelle de violence et d'insécurité. D'ailleurs, cette problématique du mercenariat comme une sorte de cercle vicieux où la pratique mercenaire deviendrait autoperpétuatrice, engendrant au final un état de guerre constant et de situation anarchique, se retrouve clairement pendant la guerre de Trente Ans. En effet, durant cette période « la guerre semblait échapper à tout contrôle rationnel; cessant d'être 'guerre' dans le sens d'un usage politiquement motivé de la force par des autorités reconnues »²²⁹.

C'est en regard de ces situations que l'utilité de la professionnalisation peut être comprise : d'une part, cela permet aux États d'avoir un meilleur contrôle sur leurs troupes ainsi que sur leur formation, leur équipement, entraînement, etc. ; et d'autre part, cela leur permet d'exclure les autres acteurs auparavant légitimes à exercer la violence physique, au profit d'un monopole étatique à l'intérieur de leurs frontières, permettant par la même occasion de mettre un terme et d'empêcher ces possibles dérives de violence autoperpétuatrices.

²²⁸ Ibid., p. 37, notre traduction

²²⁹ Ibid., notre traduction. Le terme en italique provient de la version originale.

« Si on peut payer des troupes durant l'entier de l'année, au lieu de les engager et de les congédier lorsque le besoin se fait sentir, on peut les discipliner, les entraîner, les former, et pour donc les rendre *professionnelles*. Mais cela suppose des réserves monétaires amples et continues »²³⁰

Alors qu'auparavant l'argent était nécessaire pour engager et maintenir une force mercenaire, il devient désormais le nerf de la guerre pour former et maintenir une armée professionnelle. C'est le renforcement de l'État, par le biais de l'impôt et de l'élimination de ses concurrents, qui le permettra. Cependant, avant cela, les princes se tourneront vers le commerce, par le biais des compagnies marchandes, pour accroître leur trésor, et par là leurs possibilités d'augmenter leurs effectifs militaires et de faire la guerre, leur permettant d'élargir encore plus leur trésor, et ainsi de suite.

4.1.4 Compagnies marchandes du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle

Les compagnies marchandes, ou compagnies à chartre, sont un autre exemple de la possibilité de délégation de fonctions pouvant être considérées aujourd'hui comme régaliennes (par ex. frappe de monnaie, levée de troupes, administration de territoires et exercice de la justice), ainsi que de la collaboration entre acteurs privés et acteurs publics. Ces compagnies qui ont été de grandes employeuses de troupes mercenariales ont existé depuis le milieu du XVI^{ème} siècle, avec la création de la *Compagnie de Muscovie*, et ce jusqu'au XVIII^{ème} siècle, lorsque la *Compagnie néerlandaise des Indes orientales* fut dissoute en 1799, avant que sa consœur la *Compagnie anglaise des Indes orientales* ne subisse le même sort en 1874. Cette collaboration public-privé découle d'intérêts communs. Deux raisons principales expliquent ce recours des princes aux compagnies marchandes : d'une part, ils n'avaient pas encore établi un monopole fiscal suffisant, et d'autre part, la richesse accumulée par leurs sujets n'était de toute manière pas suffisante pour financer de

²³⁰ Ibid., notre traduction

longues et indécises campagnes²³¹. L'instabilité de la situation politique, à la fois interne (faibles moyens financiers) et externe (compétition avec les autres États), ainsi que la nécessité de s'enrichir afin de pouvoir renforcer leur pouvoir, concurrencer ou affaiblir leurs adversaires et poursuivre une guerre, poussèrent les États à faire appel à des entreprises privées. La désirabilité du commerce à cette époque provenait du fait que « non seulement il augmentait la richesse des marchands, mais aussi le pouvoir de l'État [...], qui pouvait créer encore plus de richesse »²³². De manière générale, les compagnies profitaient aux États qui percevaient des taxes sur les produits importés, renforçant le pouvoir de la couronne tout en affaiblissant les concurrents étrangers, mais profitaient aussi aux investisseurs privés, puisque ceux-ci percevaient des gains élevés sur leurs investissements, garantis notamment par un monopole commercial étatique renouvelable périodiquement. « Le capital privé fournissait l'argent, alors que la couronne fournissait les bateaux, les intégrait dans les arsenaux royaux, recrutait les marins et les assujettissait à la discipline militaire »²³³. Quant aux coûts, ils étaient très élevés, « équivalents aujourd'hui au risque d'investir dans l'exploration spatiale »²³⁴, ce qui explique la nécessité de cette collaboration entre États naissants et acteurs privés. Somme toute, les compagnies à chartre sont des entreprises militaro-commerciales, similaires aux condottieri, mais sur mer. Leur collaboration peut, notamment pour les compagnies anglaises et néerlandaises²³⁵ et toute proportion gardée, être ramenée à celle des SMSP actuelles dont les infrastructures sont aussi fréquemment entretenues par les États et dont la formation se fait principalement par l'appareil étatique, avant que certains militaires, notamment ceux des forces spéciales, ne le quittent pour entrer dans le secteur privé et se voient alors collaborer aux côtés de leurs anciens frères d'armes des forces régulières.

²³¹ Ibid., p. 38

²³² Ibid., p. 46, notre traduction

²³³ Ibid., p. 51, notre traduction

²³⁴ John Micklethwait et Adrian Wooldridge, *The Company : a Short History of a Revolutionary Idea*, New York, Modern Library, 2003, p. 19, notre traduction

²³⁵ Contrairement aux compagnies françaises et espagnoles qui étaient bien plus liées à la couronne, et aussi bien moins couronnées de succès que leurs consœurs anglaises et néerlandaises.

Cette délégation et cette alliance public-privé étaient donc nécessaires à l'État pour s'enrichir, et par là même affaiblir ses concurrents, ainsi que renforcer ses forces et possibilités de faire la guerre.

« Le commerce engendra de la richesse ; la richesse, si le gouvernement pouvait s'en emparer, pouvait être traduite en flottes et armées ; les flottes et armées, si elles étaient proprement équipées et commandées, augmentaient le pouvoir de l'État »²³⁶.

Ainsi, l'émergence et la prospérité des compagnies marchandes s'inscrivent clairement dans le processus de construction étatique, décrit dans la partie méthodologique de ce travail. Celui-ci est structuré par la bureaucratie grandissante et la généralisation de l'impôt augmentant les moyens dont dispose l'État, et permettant à la fois le renforcement de la violence physique légitime dans les frontières et la continuation des aventures militaires hors des frontières étatiques. C'est ainsi qu'expansion coloniale et conflits se renforcèrent mutuellement : « l'expansion fournissait des ressources supplémentaires pour ces conflits et était de manière importante générée par ceux-ci »²³⁷. Commerce et guerre devinrent indissociables et presque interchangeables, et ce à tel point qu'Étienne François de Choiseul, homme d'État français du XVIII^{ème} siècle, dit à Louis XV : « Sire, vous savez que depuis un siècle, toutes les guerres menées par vos prédécesseurs ont eu le commerce pour raison principale »²³⁸. À ce propos, Howard paraphrase Carl von Clausewitz, officier prussien du début du XIX^{ème} siècle et père de la pensée stratégique moderne avec son traité *Vom Kriege*²³⁹, en disant que : « la guerre [...] était la continuation du commerce avec un mélange d'autres moyens »²⁴⁰. Le défi était l'acquisition de ressources et la poursuite de la guerre, alors que l'instabilité provenait de la menace posée par les autres États limitrophes. La réponse a été l'alliance avec des acteurs privés, les compagnies à chartre, perçues comme la

²³⁶ Howard, *War in European history*, p. 48, notre traduction

²³⁷ Ibid., p. 38, notre traduction

²³⁸ "Lectures", *Revue Lectures* (no. 40), 1987, p. 83, en référence à Martine Acerra et Jean Meyer, *La grande époque de la marine à voile*, Rennes : Ouest-France, 1987, 215p.

²³⁹ Traduction: *De la guerre*, ouvrage posthume paru en 1834.

²⁴⁰ Howard, *War in European history*, p. 46, notre traduction

réponse adéquate à ce défi. Cette situation stable et profitable pour l'État dura jusqu'à la fin du XVIII^{ème}, début du XIX^{ème} siècle.

Alors que le premier voyage de la *Compagnie néerlandaise des Indes orientales* « avait pour simple instruction d' "Attaquer les Espagnols et Portugais partout où vous les trouverez" » ; les compagnies marchandes se développèrent et devinrent pratiquement de véritables États, ou plutôt comme l'admet un directeur de la *Compagnie anglaise des Indes orientales*, « un empire dans un empire »²⁴¹. Celles-ci administraient des territoires, dirigeaient des armées et étaient légitimes à déclarer la guerre, ce qui leur permit, au XVII^{ème} siècle principalement, d'engendrer des profits très élevés, et par là d'enrichir les États par les taxes qu'ils prélevaient. Toutefois, la sécurisation des transports maritimes (et par là la concurrence d'autres entrepreneurs privés et la baisse des profits), ainsi que l'émergence de la *Royal Navy*, précipitèrent le déclin des compagnies à charte, et notamment de la *Compagnie anglaise des Indes orientales*²⁴². C'est ainsi que, à partir du XIX^{ème} siècle, les libertés octroyées à cette dernière, telles que son monopole commercial, son droit à posséder une armée puis tout simplement celui de commercer, lui furent petit à petit retirées. Alors que les États avaient toléré l'existence des compagnies à charte de par leur manque de moyens financiers pour construire et maintenir une flotte, celles-ci deviennent de plus en plus marginalisées avant de disparaître complètement. La distinction entre *corsaire* et *pirates*, c'est-à-dire entre *violence légitime* et *violence illégitime*, entre *guerre* et *crime*, disparaît avec l'appropriation de l'État du monopole de la violence physique légitime, mais aussi du droit de lever une armée et d'administrer un territoire. L'impossibilité financière d'entretenir une flotte par soi-même ayant désormais disparu, les divers États nationalisèrent et incorporèrent petit à petit ceux qui leur avaient permis d'affermir leur pouvoir, mais qui en même temps restaient néanmoins des concurrents : les compagnies marchandes.

Alors que « les gouvernements commencèrent à autoriser des forces de sécurité privatisées dès le XIII^{ème} siècle [...] ; de grandes armées privées existaient durant le

²⁴¹ Micklethwait et Wooldridge, *The Company : a Short History of a Revolutionary Idea*, p. 20; 7, notre traduction

²⁴² Ibid., p. 27, notre traduction

XIV^{ème} et le XV^{ème} siècle ; [...] et les mercenaires étaient monnaie courante au XVIII^{ème} siècle »²⁴³, la privatisation de la sécurité fut progressivement stoppée par ces mêmes États, désormais États-nations, durant le XIX^{ème} siècle. Désormais, la guerre ne devait plus être une affaire d'entreprises cherchant à engendrer des profits, mais une affaire de patriotes défendant l'État-nation²⁴⁴.

4.2 Les mercenaires aventuriers de la décolonisation africaine: première tentative de régulation étatique

4.2.1 « Les Affreux » partent en guerre

Le mercenariat artisanal, qui remonte à la Première Guerre punique,²⁴⁵ mais que l'avènement des États-nations avait réduit au quasi-silence, réapparaît véritablement en Afrique durant la période décolonisatrice, dans des pays tels que le Congo, l'Angola, le Zimbabwe, le Nigéria, le Bénin, les Comores, les Seychelles, le Gabon, l'Iran, le Biafra, le Soudan, etc. Ce mercenariat, qualifié *d'aventurier*, « apparaîtra comme simplement criminel [...] à la plupart des observateurs »²⁴⁶, puisque « hors des normes du système international »²⁴⁷. Les mercenaires les plus connus de cette période, appelés les *Affreux*, sont : le Français Bob Denard, l'Anglais Mike Hoare et le Belge Jean Schramme. Afin de mieux comprendre les caractéristiques de ce mercenariat, quelques exemples d'opérations menées par ces trois protagonistes seront abordés ci-dessous. Ces dernières sont illustratives des rôles joués par les mercenaires aventuriers de la période post-colonisatrice africaine dans les divers

²⁴³ Mandel, "The Privatization of Security", p. 134, notre traduction, *se référant à* : Janice E. Thomson, *Mercenaries, Pirates, and sovereigns : State-Building and Extraterritorial Violence in Early Modern Europe* (Princeton, NJ: Princeton University Press, 1994), 2. Afin d'utiliser la même notation que dans le reste du travail, les chiffres ont été écrits au format romain et non arabe.

²⁴⁴ Howard, *War in European history*, p. 53

²⁴⁵ Jean-Jacques Roche, "Introduction", in Jean-Jacques Roche, *Insécurité publiques, sécurité privée ? : Essais sur les nouveaux mercenaires*, Economica, 2005, p. 2

²⁴⁶ Sartre, "Soldats privés", p. 454

²⁴⁷ Rigaud, "Thomson, Janice E. : le mercenariat comme forme socio-historique de coercition privée", p. 8

conflits auxquels ils ont participé, ainsi que de leur manière de procéder et d'agir, mais aussi des relations qu'ils ont entretenues avec certains États, principalement celui dont ils étaient originaires.

Quelques jours après l'indépendance du Congo-Kinshasa, le 30 juin 1960, une mutinerie éclate dans l'armée congolaise, accompagnée d'attaques contre des ressortissants belges, conduisant le gouvernement belge à dépêcher des paramilitaires sur place. Le même jour, la région du Katanga (riche en mines de cuivre et cobalt notamment)²⁴⁸ proclame son indépendance²⁴⁹. La Belgique ne pouvant intervenir officiellement et militairement à cause des positions anticoloniales des deux Superpuissances (USA et URSS), et voyant même sa précédente intervention condamnée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies²⁵⁰, les dirigeants du Katanga décident de recourir à des mercenaires, dont notamment Denard et Hoare, dans l'espoir d'assurer la pérennité de leur soulèvement. Après avoir envoyé des troupes en juillet, le Conseil de Sécurité condamne fermement toutes « activités sécessionnistes [...] menées par l'administration provinciale de Katanga avec l'aide de ressource extérieure et de mercenaires étrangers »²⁵¹. Plusieurs mercenaires s'enfuient alors en Rhodésie (actuel Zimbabwe), puis l'indépendance du Katanga prendra fin en février 1963, après de nouvelles interventions des Nations Unies, suivies de leur retrait le 30 juin 1964.

La même année, Denard et Schramme sont rappelés par l'ancien homme fort du Katanga, Tshombé, alors devenu premier ministre du Congo-Léopoldville, pour combattre une rébellion dans l'est du pays. Celui-ci sera ensuite démis de ses fonctions par le président, puis accusé de trahison par le nouveau président (au pouvoir à la suite d'un coup d'État). Il s'enfuira alors en Espagne en 1967. Les États-Unis voulant éliminer les alliés de Tshombé, une première mutinerie éclate en 1966, en lien avec une rumeur d'enlèvement de ce dernier, et menée par des anciens

²⁴⁸ Cécile Manciaux, 'Mines : promesses katangaises', *Jeune Afrique*, 17.02.2011

²⁴⁹ Alex J. Bellamy et Paul D. William, 'United Nations Mission in the Congo (ONUC)', http://www.polity.co.uk/up2/additional_case_studies.asp, 01.04.2012

²⁵⁰ UN Security Council, *Resolution 143*, S/RES/143, 14.07.1960

²⁵¹ *Ibid.*, *Resolution 169*, S/RES/169, 14.11.1961

Gendarmes du Katanga et des mercenaires²⁵². Cette mutinerie sera anéantie, Schramme et Denard s'enfuyant au Rwanda. Par la suite, alors que Tshombé est toujours en exil sur la péninsule ibérique, une seconde révolte à laquelle participent Denard et Schramme éclate en 1967. Celle-ci aussi sera un échec : le Français fuit blessé au Zimbabwe le 7 juillet 1967, alors que le Belge fuit au Rwanda avec ces hommes peu de temps après, le 3 novembre, avant de finalement se rendre²⁵³.

En 1978, Hoare intervient aux Seychelles avec 53 autres mercenaires, déguisés en joueurs de Rugby et en membres d'un club de bière afin de fomenter un coup d'État contre le nouveau président, France-Albert René²⁵⁴. L'échec sera cuisant après qu'un des mercenaires ait emprunté le passage « quelque chose à déclarer » à la douane de l'aéroport, engendrant la découverte d'une des armes cachées dans un sac de sport²⁵⁵. Ceci entraîna une fusillade, puis enfin la fuite de tous les mercenaires, hormis quatre d'entre eux qui ne réussirent pas à quitter les Seychelles. Quant aux autres, ils détournèrent un avion de la compagnie *Air India*, avant de le faire atterrir à Durban²⁵⁶. Cet épisode allait inspirer plus tard le film *The Wild Gee*, paru en 1978, et auquel Hoare allait d'ailleurs collaborer.

Quant à Bob Denard, il a fomenté pas moins de quatre coups d'État aux Comores. Il « intervient pour la première fois en 1975 [...] pour chasser Ahmed Abdallah du pouvoir. [Puis] trois ans plus tard, il le réinstalle au sommet de l'État en renversant son successeur, Ali Soilih »²⁵⁷. Cet épisode est à lui seul significatif de l'impact et de l'importance qu'on put avoir l'intervention de mercenaires étrangers dans les conflits africains. Puis durant près de 11 ans, tout en étant chef de la Garde Présidentielle, il organise et forme les forces armées comoriennes, avant qu'Abdallah ne se fasse tuer durant la nuit du 26 au 27 novembre 1989, dans des circonstances toujours drapées de mystères. À la suite de cela, la situation du pays deviendra de plus en plus instable

²⁵² '5 juillet 1967 - La ville de Bukavu tombe entre les mains des mercenaires', *Le Potentiel / AllAfrica*, 06.07.2009

²⁵³ Ibid.; Philippe Champleau et François Misser, *Mercenaires SA*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998, Chapitre 2

²⁵⁴ 'Seychelles' outgoing president France-Albert Rene', *AFP World News*, 14.04.2004

²⁵⁵ Graeme Wood, 'Cry Havoc: mercenary's bitter account of failed coup', *The National*, 16.12.2001, notre traduction

²⁵⁶ Eddie Botha, 'The Dogs of Hoare (réponse à un article)', *Financial Mail*, 27.08.2010

²⁵⁷ 'L'ancien mercenaire Bob Denard est mort', *Le Figaro*, 17.10.2007

pour Bob Denard, qui sera transféré en Afrique du Sud par des parachutistes français²⁵⁸. Enfin, il réussira un nouveau coup d'État en 1995, renversant et capturant le président Djohar, puis libérant les prisonniers politiques, avant que la France n'envoie près de 1000 hommes aux Comores, mettant un terme au dernier coup d'État tenté par le Français et le ramenant lui et ses hommes dans l'Hexagone²⁵⁹.

4.2.2 Un embryon de régulation

Une certaine juridicisation de l'activité mercenaire a commencé à voir le jour à partir des années 1960. *In fine*, pour les puissances étatiques, le but était de réduire la liberté et aussi les nuisances potentielles des acteurs souhaitant s'engager en tant que mercenaires aventuriers. En 1968, dans la résolution 2465 concernant l'indépendance des pays et des peuples coloniaux, l'Assemblée générale des Nations Unies

« [...] déclare que la pratique consistant à utiliser des mercenaires contre les mouvements de libération nationale et d'indépendance est un acte criminel hors-la-loi, et demande aux gouvernements de tous les pays d'adopter des lois déclarant crimes punissables le recrutement, le financement et l'instruction de mercenaires sur leur territoire et interdisant à leurs ressortissants de s'engager comme mercenaires »²⁶⁰.

Malgré cela, ce n'est qu'en 2003 que la France adoptera effectivement une loi luttant contre le mercenariat²⁶¹; loi qui d'ailleurs pourrait être abrogée dans le futur²⁶². Ceci montre bien le décalage qu'il peut y avoir entre les ratifications de résolutions onusiennes et de lois internationales, et leurs applications sur le territoire national, qui se fait en réalité très souvent suivant des lois nationales.

²⁵⁸ 'Une vie de mercenaire', *La Liberté*, 26.10.2006

²⁵⁹ Jean-Louis Tremblais, 'Bob Denard - Le coup de grâce', *Le Figaro*, 18.02.2006

²⁶⁰ UN General Assembly, *Resolution 2465 (XXIII)*, 20.12.1968

²⁶¹ *LOI n° 2003-340 du 14 avril 2003 relative à la répression de l'activité de mercenaire (1)* DEX0200004L, 14.04.2003

²⁶² Jean Guisnel, 'La France pourrait autoriser le mercenariat, interdit depuis 2003', *Le Point*, 29.09.2010

Le 8 juin 1977, 147 États ratifieront le *Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949* relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux²⁶³. L'article 47 aborde la question de l'engagement de mercenaires :

1. Un mercenaire n'a pas droit au statut de combattant ou de prisonnier de guerre.
2. Le terme «mercenaire» s'entend de toute personne :
 - a) qui est spécialement recrutée dans le pays ou à l'étranger pour combattre dans un conflit armé ;
 - b) qui en fait prend une part directe aux hostilités ;
 - c) qui prend part aux hostilités essentiellement en vue d'obtenir un avantage personnel et à laquelle est effectivement promise, par une Partie au conflit ou en son nom, une rémunération matérielle nettement supérieure à celle qui est promise ou payée à des combattants ayant un rang et une fonction analogues dans les forces armées de cette Partie ;
 - d) qui n'est ni ressortissant d'une Partie au conflit, ni résident du territoire contrôlé par une Partie au conflit ;
 - e) qui n'est pas membre des forces armées d'une Partie au conflit ; et
 - f) qui n'a pas été envoyée par un État autre qu'une Partie au conflit en mission officielle en tant que membre des forces armées dudit État²⁶⁴.

Pour qu'un combattant soit reconnu comme un mercenaire, il faut que tous les points soient réunis. Une certaine marge de manœuvre et d'interprétation subsiste donc, puisqu'au vu de l'article 47, les gardes suisses au Vatican, la Légion étrangère française et les Gurkhas népalais engagés dans les armées britanniques et indiennes ne sont donc pas officiellement considérés comme des mercenaires. Ils en sont exclus puisqu'intégrés « à titre permanent ou durable dans une armée étrangère »²⁶⁵. Par ailleurs, conseillers et techniciens militaires étrangers ne sont pas non plus concernés par cet article 47, car « ne peut être qualifié de mercenaire [...] que celui

²⁶³ *Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I)*, Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés, Comité International de la Croix Rouge (CICR), 08.06.77. Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 172 États qui l'ont ratifié. A noter l'absence des États-Unis, qui l'ont signé le 12.12.1977 mais jamais ratifié.

²⁶⁴ Ibid., Article 47 - Mercenaires

²⁶⁵ Ibid., Commentaire 1805

qui est un combattant et un combattant engagé concrètement dans les hostilités »²⁶⁶. De plus, le personnel militaire étranger intégré aux forces armées d'un autre pays n'est pas non plus considéré comme étant un mercenaire. Enfin, « la définition laisse aussi en suspens le cas de ceux amenés à combattre par idéologie ou sympathie religieuse, et ceux qui n'auraient pas participé directement aux hostilités »²⁶⁷. Ainsi la liberté des individus souhaitant s'engager dans des activités mercenariales est donc certes bel et bien réduite, mais subsiste néanmoins. La définition internationale passablement floue et vague du terme mercenariat permet *de facto* aux divers États de continuer à employer les services de mercenaires. Par exemple, les engagements de Hoare et Denard ne tomberaient pas forcément tous sous l'article 47 des Conventions de Genève, puisque leur motivation était aussi idéologique comme en témoigne leur fort anticommunisme²⁶⁸. Dès lors, définir le mercenaire comme le fait le paragraphe c de l'article 47 par la ou les raisons supposées le poussant à s'engager est problématique, puisque ces dernières peuvent ne pas être uniquement pécuniaires, mais aussi idéologiques ou simplement motivées par une soif d'aventure.

Outre ce *Protocole additionnel aux Conventions de Genève*, il existe aussi la *Convention de l'OUA sur l'élimination du mercenariat en Afrique* adoptée en 1977, entrée en vigueur en 1985. Celle-ci incrimine « l'individu, groupe ou association, les représentants de l'État ou l'État lui-même qui [...] commet le crime de mercenariat »²⁶⁹. Toutefois, sa portée est passablement limitée puisque seuls 30 États, tous africains, en font aujourd'hui partie. L'ONU adopta aussi en 1989 la *Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires*, ratifiée par 32 États et entrée en vigueur en 2001²⁷⁰. Ici, la définition de

²⁶⁶ Ibid., Commentaire 1806

²⁶⁷ Christopher Kinsey, "Le droit international et le contrôle des mercenaires et des compagnies militaires privées", *Cultures & Conflits* vol. 52 [En ligne], 2003, p. 6

²⁶⁸ 'Congo crisis - Mercenaries', <http://colonialwarfare18901975.devhub.com/blog/587420-congo-crisis-mercenaries>, 01.01.20; Sophie Nicholson, 'Bob Denard - French mercenary behind several post-colonial coups', *The Guardian*, 16.10.2007

²⁶⁹ *Convention de l'OUA sur l'élimination du mercenariat en Afrique*, Organisation de l'Union Africain, Libreville, Comité International de la Croix Rouge (CICR), 03.07.1977

²⁷⁰ *Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires*, Assemblée générale des Nations Unies - Comité International de la Croix Rouge (CICR), 04.12.1989

mercenaire ne s'applique plus seulement aux « conflits armés », mais aussi à « toute autre situation ». L'infraction, de même que pour la *Convention de l'OUA sur l'élimination du mercenariat en Afrique*, incrimine quiconque « commet une infraction au sens de la convention ». Toutefois, ni le Vatican, ni la France, ni le Royaume-Uni, ni les États-Unis, ni l'Inde ne l'ont adoptée. Selon certains, la définition imprécise du terme mercenaire risquait d'y inclure la Légion étrangère, d'où la non-ratification de cette convention par la France²⁷¹.

Néanmoins dans les faits, et bien que le *Protocole I additionnel aux Conventions de Genève de 1949* soit souvent mis en avant, se sont très souvent les législations nationales qui ont des conséquences concrètes pour les mercenaires. Celles-ci peuvent aussi être extrêmement sévères, pouvant aller jusqu'à la peine de mort, comme cela s'est produit en 1976 pour quatre mercenaires²⁷². Pourtant cela n'a pas empêché certains mercenaires aventuriers de s'engager dans des tentatives de coup d'État, soit anciennes (comme nous l'avons vu avec celui manqué, organisé par Schramme notamment), soit contemporaines (par exemple avec l'échec de Simon Mann, Nick du Toit et Mark Thatcher de renverser le gouvernement de Guinée Équatoriale). Ces derniers, bien que n'ayant pas subi la peine capitale, ont tout de même vécu de longues périodes en prison, enduré la torture et contracté diverses maladies²⁷³. Au final, un certain cadre légal existe, mais celui-ci laisse une grande marge de manœuvre aux mercenaires aventuriers, qui seront condamnés suivant des lois nationales si leur coup d'État échoue et qu'ils sont capturés. En ceci, la législation nationale et le positionnement politico-diplomatique des différents États sont primordiaux pour comprendre la professionnalisation croissante de ces mercenaires dans des structures entrepreneuriales.

4.2.3 Les mercenaires aventuriers, des mercenaires libres ?

²⁷¹ Luc Mampaey et Medhi Mekdour, *La guerre en sous-traitance - L'urgence d'un cadre régulateur pour les sociétés militaires et de sécurité privées*, Bruxelles, 02.2010, p. 22

²⁷² '1976: Death sentence for mercenaries', *BBC News*, 10.07.1076

²⁷³ Wood, 'Cry Havoc: mercenary's bitter account of failed coup', *The National*

Dans une partie dévouée aux critiques classiques sur le mercenariat, Roche avance que les mercenaires aventuriers sont généralement catégorisés comme « incontrôlables, vénaux, cruels, vaniteux, velléitaires, indisciplinés... »²⁷⁴. Ces termes conviendraient bien à l'image que l'on se fait des mercenaires aventuriers : motivés uniquement par l'argent et l'aventure ; changeant de camp au gré des mouvements monétaires ; dénués de foi et d'état d'âme ; et libres d'offrir leurs services à quiconque y met le prix. Les termes *soldats de fortune*²⁷⁵, *chiens de guerre*²⁷⁶ et *putes de guerre*²⁷⁷ désignent d'ailleurs bien l'image que l'on se fait des mercenaires aventuriers, de même que celui d'*Affreux*, utilisé principalement pour désigner les mercenaires engagés durant la crise congolaise des années 1960. Ainsi, leur motivation et leur manière d'agir sont ce qui les rendraient critiquables et tant critiqués. Mais qu'en est-il dans les faits ? Sommes-nous réellement en présence de mercenaires agissant en dehors de la structure étatique, autrement dit libérés de ses entraves et restrictions, et motivés uniquement par des gains vénaux ou par une soif d'aventure ? Il est permis d'en douter, même si certains estiment, par exemple, que Schramme « roulait pour lui-même »²⁷⁸. En effet, durant la crise de Katanga, les mercenaires combattant pour Tshombé étaient soutenus : d'une part, par des soldats belges restés dans le sud du pays, particulièrement dans la province de Katanga, recrutant et entraînant les *Gendarmes de Katanga*²⁷⁹ ; et d'autre part, par la Belgique et les États-Unis, qui voyaient en Lumumba et son possible rapprochement avec l'URSS une menace pour leurs intérêts²⁸⁰. Les *Affreux* de Katanga rentraient, du moins

²⁷⁴ Roche, *Des Gardes Suisses à Blackwater - Mercenaires et auxiliaires d'hier et d'aujourd'hui*, p. 113

²⁷⁵ Ceppi, "Les mercenaires d'Irak", *Temps Présent*, 01'35; Kwok, "Armed Entrepreneurs – Private Military Companies in Iraq"; Barry Yeoman, 'Soldiers of Good Fortune', *Mother Jones*, 05.2003

²⁷⁶ Philippe Leymarie, 'En Afrique, une nouvelle génération de « chiens de guerre »', *Le Monde Diplomatique*, 04.2004; Hugh Nevill, 'Dogs of war brought to heel in Africa', *AFP World News*, 12.03.2004; Peter W. Singer, 'The Dogs of War Go Corporate', *The London News Review*, 19.03.2004

²⁷⁷ Kwok, "Armed Entrepreneurs – Private Military Companies in Iraq"

²⁷⁸ '5 juillet 1967 - La ville de Bukavu tombe entre les mains des mercenaires', *Le Potentiel / AllAfrica*

²⁷⁹ Robert Craig Johnson, "Heart of Darkness: the Tragedy of the Congo, 1960-67", *Chandele - A Journal of Aviation History* vol. 2 (no. 3), 1997

²⁸⁰ On peut d'ailleurs voir l'insistance de la Résolution 145 du Conseil de Sécurité devant la lenteur du retrait de certaines troupes belges (UN Security Council, *Resolution 145*, S/RES/145, 22.07.1960) et ici la persuasion des Américains pour convaincre la Belgique de « retirer son

au début, dans les plans de politiques étrangères américaines, ce qui est d'autant plus compréhensible au vu des ressources naturelles détenues par la région du Katanga²⁸¹.

Ainsi, pour être réellement comprise, la situation de crise au Congo dans les années 1960 et le comportement des différents acteurs se doivent d'être remis dans le contexte de l'époque. Les *Affreux*, loin d'être des aventuriers affranchis, faisaient en réalité partie des plans de politiques étrangères de certains pays qui les utilisaient de manière à en tirer avantage, stratégiquement, politiquement et/ou économiquement. Après tout, Bob Denard ne s'était-il pas autoproclamé « Corsaire de la République » ? La non-officialité des liens et rapports entre certains États, principalement occidentaux, et ces mercenaires aventuriers, était extrêmement utile dans le contexte de la guerre froide. « Manipulés par les gouvernements occidentaux, ils serviront simultanément les intérêts stratégiques des anciennes métropoles, les intérêts privés des nouveaux leaders africains et le financement des partis politiques métropolitains ». ²⁸²

Près de trente-cinq ans après la crise de Katanga et alors que la guerre froide faisait partie du passé, l'épisode de la tentative du coup d'État aux Comores de Bob Denard en 1995, avortée par l'intervention des forces françaises, est doublement significatif sur le changement des rapports entre ces mercenaires aventuriers et les États. D'une part, en décembre 1989, le gouvernement français et sud-africain, ce qui montre leur implication au moment des faits, « arrangent la résignation de Denard et son départ pour l'île des Comores, en compagnie de ces amis mercenaires »²⁸³. Puis, ces derniers seront par la suite évacués par les troupes parachutistes françaises qui les amèneront en Afrique du Sud. D'autre part, les ennuis judiciaires de Denard, qui commencent véritablement dès 1991 déjà, signifient bien que la position française par rapport à sa

personnel du Congo » (*Congo Crisis*, U.S. Department of State - Foreign Relations, Office of the Historian, 13.01.1995).

²⁸¹ “As Alan James (1990: 298) has suggested, the mission was widely perceived as a tool of US foreign policy”, in Bellamy et William, 'United Nations Mission in the Congo (ONUC)'.

²⁸² Sartre, "Soldats privés", p. 453

²⁸³ Terry Aspinall, 'Comoros Islands - 1975-1995', <http://www.mercenary-wars.net/comoros/index.html>, 01.04.2012, notre traduction

politique étrangère et vis-à-vis du mercenariat aventurier a évolué. La situation pourrait se résumer ainsi : si « les autorités françaises "ne désapprouvaient certainement pas ce qu'il faisait au début et s'il y a eu des procès plus tard c'est qu'elles avaient cessé de l'approuver" »²⁸⁴. En effet, Denard, qui a toujours eu des relations officieuses avec le gouvernement de son pays d'origine, estime qu'il n'était « ni au rouge ni au vert, mais à l'orange »²⁸⁵. Ainsi les mercenaires de cette période étaient certes des aventuriers voir des têtes brûlées, mais ils étaient aussi et surtout liés à certains intérêts géostratégiques, très souvent ceux de leur État d'origine. Ces derniers les autorisaient dans leurs tentatives de coup d'État, si ce n'est activement en leur fournissant un soutien logistique, au moins tacitement en les laissant faire. La liberté de ces mercenaires aventuriers, bien qu'existante, est donc à relativiser, puisqu'ils étaient surtout les marionnettes de certains États, agissant pour des intérêts qu'ils ne comprenaient peut-être pas entièrement, et dont le soutien ne tenait qu'à la pérennité de ces intérêts et de la continuation d'une certaine politique étrangère. C'est ainsi que l'intervention de la France en 1995 a notamment eu pour conséquence de redorer son blason sur le plan international²⁸⁶. De plus, les procès par leur État d'origine subit par Denard, mais aussi par certains de ses collègues, sont significatifs d'un changement d'attitude des États, quand bien même ceux-ci ne peuvent totalement désavouer leurs anciens serviteurs au risque de voir certains secrets compromettants étalés au grand jour²⁸⁷. À la fin de la guerre froide, les défis des États, principalement occidentaux, n'étaient plus les mêmes qu'au début de celle-

²⁸⁴ 'Bob Denard est mort', *BBC Afrique*, 15.10.2007, en référence aux propos de l'écrivain britannique Adam Roberts, auteur d'un livre sur les mercenaires. La faute d'orthographe, « approuvé » au lieu d' « approuver », provient de l'article original.

²⁸⁵ Nicholson, 'Bob Denard - French mercenary behind several post-colonial coups', *The Guardian*; Francis Puyalte, 'Le procès de Bob Denard - Les larmes du mercenaire', *Le Figaro*, 06.05.1999. Pour les services secrets français, le « feu vert » signifie un soutien officieux, alors que le « feu orange » signifie une couverture en cas de réussite mais un désaveu en cas d'échec (Tremblais, 'Bob Denard - Le coup de grâce', *Le Figaro*).

²⁸⁶ Ibid., 'Bob Denard - Le coup de grâce', *Le Figaro*

²⁸⁷ Il est d'ailleurs significatif que Bob Denard ait été déposé par les parachutistes français en Afrique du Sud, et qu'il ait ensuite décidé de son propre chef de retourner en France, où deux mandats d'arrêt avaient été délivrés contre lui ('Sous le coup de deux mandats d'arrêt - Le mercenaire Bob Denard souhaiterait rentrer en France', *Le Monde*, 28.02.1993). En réalité certains estiment que ce retour serait notamment dû à des soucis financiers (Marion Georges, 'Sous le coup d'un mandat d'arrêt international L'ancien mercenaire Bob Denard est rentré en France', *Le Monde*, 02.02.1993).

ci. Par conséquent la manière d'y répondre, par l'emploi de mercenaires aventuriers, a elle aussi subi des modifications.

Cela dit, cette apparente liberté d'action vis-à-vis des États des mercenaires aventuriers, qui formaient de véritables petites armées imprévisibles souvent sujettes à des scandales et situations rocambolesques²⁸⁸, aide peut-être à comprendre et expliquer l'émergence d'entreprises plus professionnelles, telles qu'*Executive Outcomes* et *Sandline International*. Ainsi, l'institutionnalisation du mercenariat dans des structures entrepreneuriales en tant qu'acteur légitime respectant les lois internationales permet de se détacher et se distancer des « officines douteuses qui avaient fleuri lors de la décolonisation »²⁸⁹, c'est-à-dire des mercenaires aventuriers, acteurs imprévisibles, sujets à scandales et caractérisés par un manque de professionnalisme, et pouvant donc mener à des situations préalablement non désirées par les États ayant eu recours à leurs services.

4.3 Les SMSP: deuxième tentative de régulation étatique – Executive Outcomes & Sandline International

4.3.1 Des mercenaires en entreprise

E.O. était une entreprise sud-africaine basée à Pretoria et qui a été créée en 1989 par Eben Barkow, ex-commandant des Forces armées sud-africaines. S.I., entreprise britannique, a quant à elle été fondée en 1990 et dirigée par l'ancien lieutenant-colonel de l'armée britannique Tim Spicer. Leur avènement correspond sans doute à un besoin (auquel elles ont d'ailleurs répondu), de professionnalisation de l'activité mercenaire²⁹⁰ par le biais d'un meilleur encadrement, les mercenaires aventuriers

²⁸⁸ Par exemple, l'échec du coût d'État de Schramme aux Seychelles ou encore le meurtre du Prédésent Abdallah jamais véritablement résolu, etc.

²⁸⁹ Roche, "Privatisation de la sécurité ou les nouveaux mercenaires", p. 2

²⁹⁰ Janet McEvoy, 'Africa - a breeding ground for mercenaries', *AFP World News*, 17.05.2008. Unrest, Conflicts & War; Crime, Law & Justice

se trouvant dorénavant intégrés et encadrés dans des structures entrepreneuriales. Ces dernières ont pour but de fournir toutes sortes de services; ainsi, certaines SMSP, telles qu'E.O., « ont même été assimilées à des armées pouvant mobiliser des avions de combat, des blindés et des hélicoptères dans des opérations coordonnées »²⁹¹. Malgré tout, la question n'est ici en réalité pas technique et capacitaire, mais éthique. En effet, leur professionnalisme est difficilement contestable, de même que leur efficacité militaire (du moins à court terme), contrairement à la légitimité de leurs interventions et surtout aux types de services fournis qui s'apparentent à des prestations dignes des condottieri de la Renaissance italienne.

Bien qu'opérant en faveur des gouvernements reconnus internationalement comme étant légitimes, les engagements d'E.O., sur mandat de l'Angola, contre l'*Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola* (UNITA) en 1992 et en Sierra Leone contre le *Front Uni Révolutionnaire* en 1995 n'en demeurent pas moins des actions militaires offensives de premier plan. D'ailleurs, cette capacité offensive est très souvent liée à l'image négative associée à ces sociétés : elles sont perçues comme étant des groupements de mercenaires, tout aussi libres et imprévisibles que les mercenaires aventuriers, mais regroupés en organisation ; ce qui rendrait leurs actions potentiellement encore plus déstabilisatrices pour certaines régions et certains États vulnérables. Au lieu d'être de simples individus souhaitant vendre leurs services, E.O. et S.I. sont de véritables entreprises qui peuvent très rapidement se transformer en véritable petite armée. Shannon estime d'ailleurs que E.O. était « peut-être le groupe mercenaire le plus compétent jamais assemblé »²⁹². L'utilisation de ces deux entreprises par les gouvernements peut rapidement mener à des scandales politiques et diplomatiques, par exemple en mars 1998, lorsque la presse

« [...] révélait que le Foreign Office avait eu recours aux services d'une compagnie privée de sécurité, Sandline International, pour aider les forces nigérianes de l'ECOMOG à restaurer Ahmed Tejan Kabbah, le Président démocratiquement élu de

²⁹¹ Olsson, "Vrai procès et faux débats : perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées", p. 5

²⁹² Ulric Shannon, "Human Security and The Rise of Private Armies", *New Political Science* vol. 22 (no. 1), 2000, p. 106

Sierra Leone, qui avait été renversé par un coup d'État en 1997 »²⁹³.

Ainsi, les engagements de S.I., finalement annulés devant la pression internationale, pour résoudre le conflit à Bougainville (Papouasie Nouvelle Guinée) en 1994, mais aussi au Liberia en 2003, sont des opérations offensives et pas seulement des interventions touchant le support technique, la formation de troupes, la gestion de l'équipement, etc. En effet, bien que les normes envers le mercenariat tendent à évoluer vers de plus en plus d'approbation, ou en tout cas vers une désapprobation moindre, la délégation de certaines prérogatives habituellement octroyées à l'État, telles que les actions offensives directes, est difficilement concevable.

4.3.2 Holdings et paiements en nature

Tant les moyens de paiement que l'ancrage d'E.O. et S.I. dans des holdings aux multiples ramifications n'allaient pas sans poser problème, d'autant plus que ces deux sociétés pouvaient fournir des opérations de combat directes. Olsson²⁹⁴ et Banégas²⁹⁵ mettent en avant le fait que les services rendus peuvent parfois être rétribués *en nature*, c'est-à-dire par l'obtention de concessions minières ou pétrolières ainsi que des profits provenant de leur exploitation. Ceci signifie *de facto* que l'État vend son droit à administrer son territoire et les ressources qui en découlent afin de tenter de sauver sa pérennité. L'importance de ces sociétés organisées en holding est donc primordiale pour comprendre les SMSP actuelles ainsi qu'E.O. et S.I., qui firent partie de la holding *Strategic Resources Corporation*²⁹⁶. Cela permet d'avoir plusieurs sociétés spécialisées, appelées sociétés filles, collaborant les unes avec les autres et intégrées dans une maison mère. Ainsi, une SMSP spécialisée dans l'intervention armée laissera la place, une fois le travail effectué et la situation stabilisée, à une société appartenant à la même holding et spécialisée dans l'extraction de ressources naturelles. Ceci est bien entendu une vision simplifiée,

²⁹³ Banégas, "De la guerre au maintien de la paix – le nouveau business mercenaire", p. 180

²⁹⁴ Olsson, "Vrai procès et faux débats : perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées", p. 6

²⁹⁵ Banégas, "De la guerre au maintien de la paix – le nouveau business mercenaire"

²⁹⁶ Ibid., p. 180

puisque dans la réalité ces ramifications sont bien plus diversifiées et étendues, avec une société spécialisée dans la production d'hélicoptères, une autre dans celle du déminage, une troisième dans celle de la sécurisation de sites sensibles, une quatrième dans l'extraction de matières premières, une cinquième dans la formation de troupes militaires locales, etc. Pour leur part, S.I. et E.O. « ont [...] été liées par une forte intégration financière et des personnels communs, à des entreprises d'extraction dont Branch Energy, Heritage Oil & Gas et DiamondWorks »²⁹⁷. Selon Ulric Shannon, E.O. était « un composant majeur d'un conglomérat d'au moins 32 entreprises sécuritaires et minières, toutes connectées de manière nébuleuse »²⁹⁸.

L'association entre intervention armée, même si celle-ci est demandée par le gouvernement légitime où la SMSP intervient, puis l'allocation de contrat à une société faisant partie de la même holding que celle qui est intervenue précédemment, renvoie l'image d'un néocolonialisme indirect. En effet, il va de soi qu'un gouvernement, menacé par une insurrection ou par un groupe révolutionnaire et n'ayant ni les moyens d'endiguer cette menace seul, ni de payer comptant une SMSP pour le faire, se trouvera contraint de céder une partie de ses ressources naturelles comme moyen de paiement. Cela réduira à néant sa possibilité d'exploiter celles-ci, potentiellement rentables pour autant que la situation politique et sécuritaire s'améliore et permette cette exploitation. Il est en effet possible d'imaginer une situation où un gouvernement ou une entreprise étrangère soutiendrait de manière masquée et officieuse l'éruption de violences dans certaines régions instables et pauvres en ressources monétaires immédiates, mais riches en ressources naturelles. Ceci afin qu'une société liée à ce gouvernement ou cette entreprise obtienne un contrat permettant une intervention armée, suivie ensuite d'un moyen de paiement sous forme de concession minière exploitée par une entreprise proche de celle qui est intervenue militairement. L'ingérence ne serait alors pas directement visible, puisque l'intervention serait voulue par le pays en proie à des violences, et se ferait par le biais d'une SMSP et non d'un autre État.

²⁹⁷ Olsson, "Vrai procès et faux débats : perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées", p. 6

²⁹⁸ Shannon, "Human Security and The Rise of Private Armies", p. 107, notre traduction

Il y aurait donc un lien entre l'intervention de ces sociétés et le moyen de les payer, par le biais de concessions. Les SMSP ont ici un rôle d'entreprises privées cherchant à posséder des ressources naturelles afin d'en retirer des gains futurs. L'investissement n'est donc pas uniquement sur le court terme, avec un unique paiement, mais sur le long terme, avec une présence et un investissement dans le pays. De telles pratiques d'accapuration de ressources naturelles et des bénéfices découlant de leur exploitation renvoient, selon Banégas, aux grandes compagnies concessionnaires²⁹⁹ et à l'idée de l'implantation d'un État dans l'État.

Bien que les SMSP, et plus précisément E.O. et S.I., s'inscrivent dans le capitalisme post-fordiste avec des liens et des intérêts transnationaux, elles sont tout de même liées territorialement et soutiennent les intérêts de certains gouvernements plutôt que d'autres. Il n'est dès lors guère étonnant que certains estiment qu'« en général les opérations menées par E.O. semblent refléter la politique étrangère britannique et/ou sud-africaine »³⁰⁰. C'est d'ailleurs cela qui a initialement permis l'émergence d'E.O. et de S.I. initialement, puisque leurs services étaient utiles à certains États, principalement occidentaux. Ces liens organisationnels, économiques et personnels, troubles et opaques sont manifestes, par exemple en ce qui concerne les relations entre E.O., S.I., *Branch Energy Complex* (offrant des services tels que le consulting managérial, technologie de l'information, télécommunication, logistique, etc.³⁰¹), et *Branch Energy* (compagnie minière enregistrée en Afrique du Sud) notamment. Ainsi, selon Pech, entre 1994 et 1998, E.O. était liée à un réseau de 30 à 50 compagnies, sécuritaires ou d'extraction minière, ayant des actionnaires (*shareholders*) et payeurs (*paymaster*) communs³⁰². Quant à *Heritage Oil* et *Branch Energy*, celles-ci partageaient « avec plus de quinze entreprises [...], le même numéro de téléphone et les mêmes directeurs et personnels basés au Royaume-Uni »³⁰³. Il en résultait donc

²⁹⁹ Banégas, "De la guerre au maintien de la paix – le nouveau business mercenaire", p. 184

³⁰⁰ Pete Sawyer, "Who's who in Executive Outcomes?", *NewsConfidential*, 1998

³⁰¹ 'About SRI - Corporate Overview', http://www.sri-hq.com/corporate_overview.php, 04.04.2012

³⁰² Khareeen Pech, "Executive Outcomes – A corporate conquest", in Jakkie Cilliers et Peggy Mason (eds.), *Peace, profit or plunder?: The privatisation of security in war-torn African societies*, Institute for Security Studies, 1999, p. 84

³⁰³ Ibid., p. 90, notre traduction. Pour plus d'informations et de précisions, voir l'article de Khareeen Pech.

une sorte d'entrecroisement d'entreprises multiples, d'intérêts similaires, ainsi que de personnels et d'actionnaires identiques.

Les holdings et les paiements en nature sont deux composantes d'E.O. et de S.I. souvent mises en avant par leurs détracteurs et fortement critiquées, de même que leurs liens indirects et nébuleux avec certains États. En inscrivant historiquement cette situation, Rigaud estime que

« ces sociétés de sécurité privée semblent reprendre toutes les caractéristiques des pratiques autorisées de coercition privée des époques médiévale et moderne étudiées par Janice Thompson. Ces sociétés entretiennent des liens souvent obscurs avec, d'une part les entreprises commerciales, et d'autre part leurs États d'origine ou d'accueil »³⁰⁴.

Ainsi, tant le spectre d'un possible néocolonialisme masqué ; que d'une privatisation de la guerre menée pour les intérêts économiques d'acteurs privés ; ou encore de l'autonomisation de ces sociétés par l'octroi de régions entières d'un État en difficulté ou quasi-failli et des ressources naturelles s'y trouvant expliquent les craintes et la désapprobation internationale³⁰⁵.

4.3.3 Un début de mutation des pratiques et des discours

Tant E.O. que S.I. ont été ouvertement critiquées pour leurs actions offensives, empiétant sur la prérogative régaliennne du déclenchement ainsi que sur la manière de mener des conflits. Leur disparition, en 1998 pour la firme sud-africaine et en 2004 pour la firme britannique, est d'ailleurs le signe d'une mutation au niveau des pratiques et des discours des SMSP. La première mutation se remarque par leur

³⁰⁴ Rigaud, "Thomson, Janice E. : le mercenariat comme forme socio-historique de coercition privée", p. 9. A noter que le nom de l'auteure traité dans l'article semble s'orthographier « Thomson » et non pas « Thompson ».

³⁰⁵ Par ailleurs, Spicer avait même avoué son intérêt à la gestion et la collecte de taxes, tâche faisant éminemment partie du cœur de la construction étatique et des prérogatives de l'État (Banégas, "De la guerre au maintien de la paix – le nouveau business mercenaire", p. 182).

« mue vers des domaines moins sulfureux, comme la "sécurité privée", l' "intelligence économique" et la formation, abandonn[ant] les opérations de combat direct »³⁰⁶. Ainsi, les services fournis ne sont pas seulement de nature militaire (c'est d'ailleurs aussi cela qui distingue les SMSP, et dans une moindre mesure E.O. et S.I., des mercenaires aventuriers), mais aussi liés à la formation, au transport, à l'approvisionnement en matériel et nourriture, à la sécurisation d'objectifs stratégiques, à la construction et à la gestion de bases, à la sécurité rapprochée, etc. Quant à la seconde mutation, elle se remarque par la stratégie de communication des SMSP qui « adoptent peu à peu le langage lisse en vigueur dans les sphères de la diplomatie internationale et de l'humanitaire, et font tout pour conjurer les effets délétères de l'image et du vocable "mercenaire" »³⁰⁷. La dissolution de ces deux entreprises a donc servi à « enterrer les vieux démons » et à promouvoir la légitimité des SMSP à offrir des services traditionnellement liés à l'appareil militaire étatique. Dans les faits, les contractors employés par E.O. lors de sa dissolution, à cause d'une modification de la législation sud-africaine interdisant les activités mercenariales, se sont principalement tournés vers S.I. De même, lorsque le 16 avril 2004, S.I. annonçait sa fermeture, officiellement prétendument à cause « du manque général de support gouvernemental pour les Sociétés Militaires Privées souhaitant aider la fin de conflits »³⁰⁸, son ancien directeur, Tim Spicer, fondait la même année *Aegis Defense Services*. C'est ainsi que « ces deux sociétés vont renaître sous les noms de Northbridge [(dont le siège se trouve en République dominicaine)] pour EO et Aegis pour Sandline démontrant ici le rôle crucial joué par l'entrepreneur individuel »³⁰⁹.

4.3.4 Une volonté de pérennisation et abandon des capacités offensives

L'émergence d'E.O. et de S.I. découle certes, comme vu précédemment, de facteurs

³⁰⁶ Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, pp. 37-8

³⁰⁷ Ibid., p. 38

³⁰⁸ 'Welcome to Sandline International', <http://www.sandline.com>, 04.04.2012, notre traduction

³⁰⁹ Roche, *Des Gardes Suisses à Blackwater - Mercenaires et auxiliaires d'hier et d'aujourd'hui*, p.

externes liés à la méfiance et au sentiment d'illégitimité du recours aux mercenaires aventuriers, mais aussi de facteurs internes, en lien avec la volonté de certains acteurs de légitimer leur existence en se professionnalisant et donc en s'éloignant des critiques que l'on pouvait adresser aux mercenaires aventuriers d'une part, et d'autre part de volontairement s'ancrer et de se pérenniser sur le long terme en tant qu'entreprise et non simplement d'exister durant un bref laps de temps comme groupement d'individus fomentant un coup d'État. La volonté d'adaptation de certains individus souhaitant saisir la fenêtre d'opportunité ouverte par les changements liés à la fin de la guerre froide, à l'origine de la formation d'E.O. et de S.I., est donc nécessaire pour comprendre leur émergence.

E.O. et S.I. pourraient bien être caractérisées comme groupement de mercenaires aventuriers en voie de légitimation et de reconnaissance internationale. De ce fait, comme il en allait pour les mercenaires aventuriers, ces organisations ne peuvent être complètement liées à un État, auquel cas il s'agit tout simplement d'une *proxy army*. Elles ne peuvent pas non plus être totalement détachées des intérêts de l'État où elles se trouvent territorialement, puisque celui-ci n'aurait plus aucune raison de recourir à leurs services ou agirait militairement avec sa propre armée. Et enfin, elles ne peuvent pas non plus se permettre de ne pas représenter les intérêts des États ayant les capacités de restreindre leurs activités, car cela signifierait leur disparition. Or, comme l'illustre l'intervention des troupes françaises suite au coup d'État de Denard aux Comores en 1995, la situation internationale avait changé. Alors que les mercenaires aventuriers disparaissaient progressivement, la défiance et la critique internationale se portaient de plus en plus sur E.O. et S.I., menaçant ainsi l'avenir même du mercenariat entrepreneurial. Leur liberté d'action et leur marge de manœuvre, sans être toutefois anéanties, se trouvaient passablement réduites par les réglementations et législations étatiques. En effet, l'opacité de leurs structures en holding et leurs aptitudes offensives leur permettaient, outre une capacité d'engendrer des profits accrus, d'influencer directement les conflits sur lesquels ils étaient engagés. Après tout, E.O. n'était-elle pas « la plus compétente équipe de

mercenaires jamais assemblée ? »³¹⁰. Malgré tout, pour réellement avoir une chance de pérenniser leur structure entrepreneuriale dans le temps, et non être d'éphémères parenthèses historiques, l'abandon de certaines pratiques était encore nécessaire pour réduire la désapprobation ainsi que la méfiance internationale à leur égard, et maintenir les opportunités d'un marché de la sécurité potentiellement très lucratif.

« [...] La marginalisation des sociétés de mercenariat menant directement des opérations offensives signe incontestablement une rupture de paradigme. Un changement de nature vers un mercenariat "managérial", restreint à des fonctions défensives et d'appui technique, moins exposé, mais tout aussi lucratif [...] »³¹¹.

4.3.5 Risques potentiels et conservation du monopole étatique de la violence légitime

Ainsi, la légitimation de leurs fonctions ira de pair avec une perte de liberté consistant en l'abandon des opérations offensives et de combat, ainsi que des risques de dérives qui y sont liées, et *in fine* à l'éloignement du risque possible d'autonomisation vis-à-vis des États et des possibilités de renverser un État faible pour des intérêts privés devenant ensuite une sorte d'État dans l'État. Ce dernier point permet d'ailleurs de comprendre les réticences internationales, notamment étatiques, envers les SMSP telles qu'E.O. et S.I.

Outre la question de la capacité de ces dernières à véritablement résoudre un conflit et non, par exemple en renforçant ou en engendrant de nouveaux cycles de violence, leur menace réside aussi « dans leur capacité à se positionner elles-mêmes comme garants de la stabilité plus crédibles que les États faibles et compromis qu'elles prétendent servir »³¹². Ainsi, autoriser E.O. et S.I. à posséder des moyens de coercition physique monopolisés par l'État depuis deux cents ans, des portions de territoires nationaux et les ressources naturelles s'y trouvant, ainsi qu'à collecter des taxes auprès de la population locale, régionale ou nationale revient *de facto* à

³¹⁰ Shannon, "Human Security and The Rise of Private Armies", pp. 105-6, notre traduction

³¹¹ Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 38

³¹² Shannon, "Human Security and The Rise of Private Armies", p. 111, notre traduction

autoriser le retour des compagnies commerciales sous une forme moderne et surtout à accepter que certaines entreprises privées puissent assurer, potentiellement avec succès, des tâches qui sont traditionnellement des privilèges étatiques. En ce sens, E.O. et S.I. auraient pu représenter non seulement « un possible nouveau mode de gestion de l'insécurité », ³¹³ mais aussi, par leur accapuration de prérogatives étatiques, un nouveau mode de gestion politique différent de l'État moderne.

4.4 Le mercenariat actuel : une entreprise encadrée, presque comme les autres

4.4.1 Abandon de certaines pratiques pour mieux se légitimer

La marginalisation progressive puis la disparition officielle de E.O. et de S.I., en 1998 pour la première et en 2004 pour la seconde, entreprises soumises à une désapprobation internationale pouvant potentiellement mettre en péril la faisabilité et l'acceptation de la délégation de services sécuritaires et militaires, a débouché sur une nouvelle forme de mercenariat, se différenciant à la fois des officines douteuses de la décolonisation africaine et des entreprises mercenariales offrant des services à caractère offensif, telles qu'E.O. et S.I.

La première différenciation entre les SMSP actuelles et les mercenaires aventuriers est que « contrairement [aux seconds], ces entreprises (ainsi que leur personnel) ne semblent pas faire l'objet d'une réprobation quasi unanime » ³¹⁴. Ceci vient du fait que les SMSP opèrent en tant qu'entreprises modernes, souhaitant être perçues comme n'importe quelles autres entreprises et bénéficiant par conséquent de la même flexibilité et liberté d'entreprendre. D'ailleurs, selon elles, le professionnalisme et la qualité des services font partie intégrante de leurs atouts. Le

³¹³ Rigaud, "Thomson, Janice E. : le mercenariat comme forme socio-historique de coercition privée", p. 9

³¹⁴ Olsson, "Vrai procès et faux débats : perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées", p. 2

mercenariat entrepreneurial se traduit principalement par « la volonté de souligner le caractère "marchand" et contractuel de cette activité comme les autres, qui ne doit donc pas être entravée par les contraintes pesant sur la puissance publique »³¹⁵. Deuxièmement, et cela différencie E.O. et S.I. de leurs consœurs actuelles, les types de services fournis, bien que ne comprenant pas les opérations offensives directes, sont extrêmement variés et structurés : conseil et formation/entraînement de militaires ou de civils (*MPRI, Erinys International, ArmorGroup, Vinnell, Dyncorp, L-3 MPRI*) ; protection et sécurisation de bâtiments ou d'individus (*ArmorGroup, Triple Canopy, Securitas AB*) ; support logistique et technique allant de la maintenance à l'approvisionnement de systèmes d'armement (*KBR Inc., Vinnell*) ; ingénierie informatique et consulting (*Computer Science Corporation*) ; évaluation des besoins et risques sécuritaires et parfois politiques (*MPRI, ArmorGroup, Control Risks, Triple Canopy, Altegrity Risk International, Kroll Inc.*) ; déminage (*ArmorGroup*) ; information et communication (*Titan Corporation, Erinys International*) ; renseignement et espionnage industriel (*Total Intelligence Solution*) ; surveillance et contre-espionnage (*International Intelligence Limited*) ; traductions (*Titan Corp.*) ; surveillance et reconnaissance (*L-3 Communications*) ; maintenance et modernisation aérienne (*L-3 Communications, BAE Systems, Lockheed Martin*) ; surveillance et sécurité aérienne (*AirScan*) ; kidnapping, libération d'otages et exfiltration (*Northbridge Services Group, Total Intelligence Solutions*) ; construction de bases, de prisons et de bâtiments officiels (*KBR Inc.*) ; etc.³¹⁶. La différence notable par rapport à E.O. et à S.I. est que ces dernières pouvaient être considérées comme de véritables armées privées, groupements de mercenaires aventuriers, tandis que les SMSP actuelles « ne s'engagent pas directement dans les conflits ou ne fournissent pas une force de combat »³¹⁷. Cette différenciation entre la zone d'engagement et de combat à proprement parler, avec l'envoi de contractors à vocation offensive, et une zone en apparence moins exposée à l'usage de la force (si ce n'est défensif) et donc

³¹⁵ Roche, "Privatisation de la sécurité ou les nouveaux mercenaires", p. 2

³¹⁶ A noter que certaines holdings, bien que possédant des SMSP ne sont pas ici référencées, puisque leurs services concernent l'ingénierie et la construction, les services technologiques et le consulting informatique, les équipements et services liés à l'extraction de pétrole et de gaz, l'aérodynamique, etc., et non pas des services liés à la sécurité.

³¹⁷ Zabcj, "Private military companies: 'Shadow soldiers' of neo-colonialism", p. 4

généralement plus éloignée du front, est primordiale dans le processus de légitimation souhaité par les SMSP et amorcé par leur distanciation vis-à-vis des anciennes E.O. et S.I. En outre, cette logique de distanciation pour mieux s'éloigner de ce qui n'est aujourd'hui plus accepté ou simplement pour se démarquer de ses concurrents se perçoit toujours actuellement. C'est pour cela que

« les dirigeants de MPRI affirment ne jamais s'engager directement dans le combat (cela pour se démarquer d'entreprises comme Sandline International ou EO) et ceux de DSL ne jamais porter d'armes sur le terrain (cela pour se démarquer d'entreprises comme MPRI ou Vinnel) »³¹⁸.

Toutefois, l'impact de l'abandon des services à vocation offensive directe par les SMSP est à relativiser dans le cadre de l'acceptation de la privatisation de la sécurité intérieure, celle-ci étant déjà depuis de nombreuses années admise dans les pays anglo-saxons. En effet, aux États-Unis, en 1995 déjà, « les plus de 100,000 gardes privés armés ont une puissance de feu plus élevée que les forces de police combinées des 30 plus grands centres urbains du pays »³¹⁹. Ainsi l'adhésion à la délégation de la gestion de la sécurité intérieure à des entreprises privées ayant des mandats sur le territoire national était déjà largement répandue dans les pays anglo-saxons. Le changement de pratiques opéré par les SMSP a servi à renforcer leur légitimité à agir sur le territoire national, débouchant ces dernières années sur une explosion de la sécurité privée sous diverses formes³²⁰, mais aussi à légitimer leur existence et à rendre leur utilisation dans le cadre d'un engagement militaire, notamment extérieur, acceptable. Ainsi il est possible de supposer que cette autoréglementation, par cet abandon volontaire des actions et opérations offensives de première ligne, allant de pair avec la légitimation des services fournis par les SMSP, a permis une telle croissance des services sécuritaires et militaires dans le cadre des armées régulières, déployées ou non. L'Afghanistan et l'Irak en sont d'ailleurs la conséquence directe et le point d'orgue.

³¹⁸ Olsson, "Vrai procès et faux débats : perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées", p. 8

³¹⁹ Mike Zielinski, "Armed and Dangerous: Private Police on the March", *Covert Action Quarterly* vol. 54, 1995, notre traduction

³²⁰ Mandel, "The Privatization of Security", p. 143

4.4.2 Structures opaques et connivences d'intérêts masquées par des stratégies discursives efficaces

Les SMSP actuelles sont elles aussi organisées sous forme de holding, de même que leurs devancières E.O. et S.I. De prime abord, le fait qu'elles n'offrent pas de services liés à des opérations offensives directes semble diminuer le risque de connivences (et par là de critiques), tant avec les sociétés minières ou pétrolifères qu'avec leur pays d'origine (et la possibilité de servir en tant que quasi-*proxy armies*). Toutefois, au vu de la situation actuelle, ceci reste à relativiser fortement, puisque « ces entreprises [...] jouent sur des répertoires d'action et de légitimation différenciés, cela notamment au travers de la création de différentes vitrines légales »³²¹. D'ailleurs, une majorité de SMSP sont liées à ou font partie d'une holding, dont l'un des secteurs d'activité principaux est l'extraction de matières premières. De plus, la légitimation croissante des SMSP va de pair avec la tendance à l'acceptabilité de leurs rôles et fonctions, en dépit des réseaux informels les sous-tendant et des liens de connivence entre acteurs privés et publics, qui existent jusque dans les plus hautes sphères de l'administration. C'est cette légitimité, malgré l'apparente réduction de leur liberté d'action, qui permet aux SMSP de mettre en avant leurs intérêts et en réalité d'augmenter la diversité des services fournis, qui s'inscrivent toujours plus profondément dans la gestion de la sécurité au point d'être désormais de nos jours devenus indispensables à certains États. L'abandon des services offensifs par les SMSP n'explique qu'une partie de leur succès actuel, qui découle aussi des stratégies discursives, soutenues par certains acteurs étatiques influents, visant à « imposer une certaine représentation de ces entreprises, ainsi que de leur utilité sociale »³²². Enfin, la banalisation progressive de la gestion de la sécurité, que cela soit sur le plan interne ou externe, découle aussi des stratégies discursives de ces entreprises qui se présentent comme vendant un service comme un autre et proposant une offre qui

³²¹ Olsson, "Vrai procès et faux débats : perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées", p. 6

³²² Ibid., p. 4

visé simplement à répondre à une demande.

4.4.3 Modifications législatives: une tentative de régulation

De manière quelque peu caricaturale, il serait aisé d'arriver à la conclusion que les SMSP sont aujourd'hui devenues des pieuvres tentaculaires échappant au contrôle étatique. En effet, les SMSP ne sont concernées ni par le *Protocole I additionnel aux Conventions de Genève de 1949*, adopté en 1977 ; ni par la *Convention de l'OUA sur l'élimination du mercenariat en Afrique* adoptée en 1977 ; ni par la *Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires* adoptée par l'ONU en 1989. En effet, dans le cas du *Protocole I additionnel*, une majorité des contractors ne sont pas des contractors sécuritaires armés, mais des techniciens et ne peuvent être considérés comme des combattants prenant une « part direct[e] aux hostilités », tel que le stipule le paragraphe 2.a. de l'article 47. Avant que les États-Unis ne remettent la souveraineté de l'Irak à un gouvernement intérimaire en juin 2004, une partie des contractors étaient Américains, et par conséquent « ressortissant[s] d'une Partie au conflit » ; alors qu'une majorité de contractors provenait d'Irak et était donc « résident du territoire occupé par une Partie au conflit ». Puis, lors de la reprise de la gestion du pays par les Irakiens, et alors que les États-Unis ne peuvent plus être jugés comme une Partie au conflit, les contractors sont souvent considérés comme étant envoyés « par un État autre qu'une Partie au conflit en mission officielle en tant que membre des forces armées dudit État ». Ainsi, le statut légal des contractors employés par les SMSP en Irak et en Afghanistan, de même que leurs responsabilités, sont on ne peut plus flous, au point que « sur le plan international les contractors ne correspondent à aucune catégorie préconstruite par les Conventions de Genève (combattants, non-combattants, et civils) »³²³.

Néanmoins, cette situation se doit d'être nuancée, notamment en regard de la

³²³ Avant, "The Privatization of Security : Lessons from Iraq", pp. 338-40

législation américaine. En effet, les récents engagements en Irak et en Afghanistan, ayant vu une présence de contractors jusque là jamais atteinte a aussi eu pour effet de mettre à jour les possibles problèmes liés à l'emploi de contractors qui ne seraient responsables de leurs actes devant aucune juridiction, ce qui a débouché sur certaines modifications législatives aux États-Unis. La médiatisation de certaines bavures, bien que n'étant pas le monopole des contractors³²⁴, a quant à elle fait le reste. Ainsi, la tendance générale de ces dernières années, consistant à rendre les acteurs responsables (*accountable*), a elle aussi fini par toucher le secteur des SMSP. Depuis la modification du *Uniform Code of Military Justice* (UCMJ) acceptée en 2007 par le Congrès, « toutes les personnes servant pour ou accompagnant une force armée sur le terrain » peuvent être soumises à la justice militaire, et ce non seulement « en temps de guerre » comme c'était le cas depuis 1950, mais aussi lors « d'opération contingente »³²⁵. Théoriquement, les contractors actuels en Afghanistan, et il y a peu en Irak, peuvent donc être soumis à la loi militaire, ce qui réduit passablement leur impunité puisqu'ils ne sont pas considérés comme de simples civils, mais responsables devant une cour martiale. Dans les faits, le jugement de contractors devant une cour martiale ne s'est pas encore produit, même s'il est vrai que depuis la modification législative de l'UCMJ, il n'y a pas eu de nouveau scandale retentissant impliquant des contractors, tels ceux de la prison d'Abu Graib ou du square Nissour. Avant cette modification législative les commandants de terrain n'avaient aucune autorité directe sur les contractors, mais étaient obligés de passer par un intermédiaire, les *contracting officers*, qui eux avaient par exemple la capacité de modifier la mission d'un contractor³²⁶. Dorénavant, « un officier militaire n'est plus simplement le client d'un contractor ; il ou elle peut maintenant être son commandant »³²⁷. Ceci change donc fondamentalement le rapport entre contractors et militaires, renforçant les capacités de commandement des seconds. Les

³²⁴ Comme en témoigne la récente affaire du sergent Robert Bales en Afghanistan ('Un soldat américain massacre seize civils en Afghanistan', *agences/bri*, <http://www.rts.ch/info/3845816-un-soldat-americain-massacre-seize-civils-en-afghanistan.html>, 05.04.2012)

³²⁵ *Manual for courts-martial United States - Appendix 2 - Uniform Code of Military Justice*, 2008

³²⁶ Avant, "The Privatization of Security : Lessons from Iraq", p. 337

³²⁷ Marc Lindemann, "Civilian Contractors Under Military Law", *Parameters* vol. 37 (no. 3), 2007, p. 92, notre traduction

conséquences de ce renforcement de législation sont multiples. De même que pour les mercenaires aventuriers, une augmentation de la réglementation étatique peut avoir comme conséquence une diminution du nombre d'individus s'engageant comme contractors. La motivation des contractors américains à s'engager sur le théâtre d'opérations à l'étranger pourrait diminuer de par leur crainte de voir leurs actions passibles d'être jugées devant la cour martiale. Cela pourrait déboucher sur une baisse de l'offre et donc une pression haussière sur les prix³²⁸. D'un autre côté, ceci peut être perçu de manière positive. En effet, on peut légitimement penser que la responsabilisation de la conduite des contractors engagés par une agence américaine et pouvant être jugés devant une cour martiale amène une diminution de l'engagement de certains individus catégorisés comme *à risque* par rapport à des dérives possibles. Ceci pourrait aussi conduire les SMSP à renforcer la vérification des aptitudes physiques et la résistance psychique des contractors envoyés sur le terrain, ainsi qu'à renforcer leur formation.

Ainsi, ce besoin d'*accountability*, loin de n'être qu'un simple impératif moral ou éthique, est lié à un intérêt militaire et stratégique. C'est à la suite de certains événements fortement médiatisés ayant impliqué des contractors employés par l'administration américaine, tel le scandale d'Abu Ghraib, que la position officielle s'est modifiée en regard des risques liés aux dérapages de certains contractors. Une diminution des infractions commises par les contractors, découlant d'une responsabilisation de leurs actes, pourrait *in fine* avoir une conséquence directe sur l'augmentation de la crédibilité des États-Unis, puisque les actes commis par un contractor rejaillissent sur l'ensemble des troupes régulières et leur sécurité, mais aussi au final sur l'image des États-Unis et la réussite de leur(s) objectif(s). En effet, l'accroissement des missions communes effectuées par des contractors et des soldats diminue encore leur distinction auprès de la population locale, qui ne fait parfois guère de différence entre les deux³²⁹. Dès lors, la volonté de responsabiliser le comportement des contractors devant la loi, symbolisée par la modification législative de l'UMCJ, vise à réduire le sentiment d'impunité des contractors, perçus

³²⁸ Ibid., p. 90

³²⁹ Ibid., p. 85

tant par eux-mêmes que par les médias et les populations locales, et qui pourrait s'avérer extrêmement dommageable pour les objectifs politiques et stratégiques de Washington ainsi que pour la sécurité de ses soldats. D'ailleurs, cette augmentation de la régulation et aussi de l'intégration des SMSP aux opérations et aux chaînes de commandement de l'armée américaine amène certains à penser que cela conduira *in fine* à une symbiose entre contractors et troupes régulières, créant une sorte d'entité hybride³³⁰. Bien entendu, ceci pose la question du problème de l'autonomie des SMSP et de l'indépendance de leurs intérêts vis-à-vis des intérêts étatiques. Pourtant, cette autonomie est déjà passablement relative et théorique, les États s'employant à cadrer les possibilités des SMSP au gré de l'évolution de leurs intérêts politiques, économiques, géostratégiques, etc. Pour les SMSP, cette symbiose serait le processus final de leur volonté de légitimer les services qu'elles fournissent, leur permettant ainsi de s'inscrire véritablement et de manière durable dans la pratique militaire.

4.5 Conclusion

Avant de conclure cette partie historique et illustrative mettant en avant la relation entre le mercenaire et la puissance déléguant la légitimité à user de la violence physique, il s'agit de mettre en avant deux points importants dans l'appréhension et la compréhension de ce phénomène.

Premièrement, il est aujourd'hui passablement difficile de s'extraire d'une perspective stato-centrée de domination d'un nombre de plus en plus restreint d'acteurs s'adjudant progressivement le monopole de la violence physique légitime, et rendue possible par « la renaissance de l'économie médiévale à la fin du XI^{ème} siècle et au début du XII^{ème} siècle »³³¹. Ce phénomène se renforcera et évoluera au fil des siècles, comme le démontre la sociologie de la construction étatique, jusqu'à

³³⁰ Bricet des Vallons, "Armées et sociétés militaires privées en Irak : de l'amalgame à la symbiose". Cette question sera traitée plus longuement dans le chapitre 5.6 – *Impact de la norme néolibérale sur notre conception des prérogatives étatiques*.

³³¹ Yves Déloye, "Genèse(s) de l'État moderne", in Repères, *Sociologie historique du politique*, Paris, Éd. la Découverte, 2003, p. 37. Dans la citation originale, modifiée pour correspondre à la notation de ce présent travail, les siècles sont notés de cette manière : XI^e siècle et XII^e siècle.

donner naissance aux États que l'on connaît actuellement. Ainsi, la prégnance et l'intériorisation de cette conception stato-centrée, notamment au travers des écrits de Machiavel et Grotius depuis le XVI-XVII^{ème} siècle, puis surtout depuis l'avènement des États-nations, est difficilement dépassable, rendant presque intrinsèquement illégitime la conception et l'utilisation du mercenariat. Grotius et Machiavel³³², à contre-courant de leur époque, mais en phase avec le processus de consolidation d'un pouvoir étatique et de la norme dominante qui tendent à percevoir l'État comme unique détenteur de la violence physique légitime, ont d'ailleurs des critiques acerbes, touchant à l'essence même du mercenariat. L'État devient, petit à petit, l'unique puissance légitime à administrer la violence physique, ainsi qu'à en définir ces modalités d'usage, dans et en dehors de ses frontières. « Machiavel maintenait que seuls les États pouvaient juger de leurs propres intérêts. [...] Selon ses mots, "la guerre est juste lorsqu'elle est nécessaire", et aucune autorité supérieure ne peut juger de cette nécessité »³³³. Ainsi, bien avant le traité de Westphalie de 1648, Machiavel met déjà en avant les États en tant qu'acteurs indépendants, au-dessus de toute autre autorité. Grotius, juriste et philosophe des Provinces-Unies de la fin du XVI^{ème} au milieu du XVII^{ème} siècle, fondateur d'un droit international fondé sur le droit naturel, parle quant à lui de « Loi des Nations dérivée de la loi naturelle, tout aussi contraignante que cette dernière bien qu'il n'y ait pas de cour pour la faire respecter »³³⁴. Le cadre de pensée de Grotius mettant l'État comme acteur rationnel au centre des relations internationales, et ainsi le rendant légitime en tant qu'acteur principal de ces dernières (allant de la conduite de la guerre à la consolidation de la paix), est toujours le cadre de pensée qui prévaut actuellement.

C'est donc le stato-centrisme qui a rendu difficile au départ l'intégration d'autres acteurs dans les relations et négociations internationales (ONG, groupes d'intérêts, etc.), mais aussi qui rend toujours difficile aujourd'hui la conception que quelque chose d'aussi important que des missions touchant à la guerre et à la paix puisse être confié à des privés et non plus à un État. C'est parce que ce cadre de pensée définit

³³² Voir par exemple: Machiavel, *Le Prince*, Ch. XII ou Howard, *War in European history*, p. 24

³³³ Ibid., *War in European history*, p. 23, notre traduction

³³⁴ Ibid., p. 24, notre traduction

et influence notre perception de la réalité, et par là de ce qui serait imaginable, qu'il nous est difficile d'imaginer des acteurs privés détenant ou administrant une partie du monopole de la violence physique légitime. Ce changement de valeurs et de cadre de pensée ne peut se faire que lentement et par étapes, comme l'illustre bien le mercenariat du XX et XXI^{ème} siècle. Par exemple, dans les pays occidentaux, il est aujourd'hui de moins en moins surprenant de voir que la sécurité de certaines enseignes commerciales, organisations et institutions publiques ou privées, voire même de quartiers résidentiels, est assurée par des sociétés de sécurité privées (gardiennage). Encore récemment apprenait-on qu'« à Genève, près de 80% des communes confient aux privés des tâches de police » et qu'il y aurait « près de deux fois plus d'agents privés que de policiers en Suisse romande »³³⁵. Toutefois, dans le cas de l'Irak et de l'Afghanistan, les journaux font fort peu mention du fait que les contractors sont principalement employés dans des domaines liés à l'approvisionnement, la gestion des ressources, la construction de bases ou la planification. En effet, ces tâches ne touchant pas directement le monopole de la violence physique légitime (et son cœur : la prérogative de faire la guerre), leur délégation est donc plus facilement acceptée, contrairement aux tâches impliquant des actions directes sur le terrain et impliquant des risques de dérives. C'est au vu de ce rôle restreint endossé par les SMSP actuelles, ne concernant pas les activités offensives directes, que Murphy estime qu'aucun autre type de mercenaire, à la suite des condottieri, n'a « expérimenté le même niveau de pouvoir et d'autonomie » que ces derniers³³⁶.

Deuxièmement, il est aussi important de noter l'influence qu'a eu cette prédominance d'une vision stato-centrée sur la définition et la perception mêmes du mercenariat aventurier émergeant durant les années 1960. Les divers termes qualificatifs liés aux mercenaires de cette époque, sans juger de leur pertinence et adéquation, proviennent directement d'une perception où l'État posséderait l'entièreté du monopole de la violence physique légitime et où tout autre acteur

³³⁵ Dimitri Zufferey et François Ruchti, 'Les communes romandes sous-traitent de plus en plus la sécurité à des privés', *RTS Info*, 09.09.12

³³⁶ Murphy, *Condottiere, 1300-1500 : infamous medieval mercenaries*, p. 57, notre traduction

semblant agir en dehors d'une structure étatique établie serait forcément vénal, incontrôlable et dangereux. Ainsi, il est possible de supposer qu'une certaine image négative du mercenariat moderne, et notamment des mercenaires aventuriers de la décolonisation africaine, comme étant des *chiens de guerre*, des *putes de guerre* ou des *soldats de fortune*, mais aussi cette peur de la délégation de tâches liées à la violence physique légitime, pourrait remonter à cette période de la construction étatique où l'État n'en possédait pas encore pleinement le monopole et était dans la nécessité de recourir au mercenariat (comme durant la guerre de Cent Ans, la période des condottieri ou encore la guerre de Trente Ans notamment). En effet, Howard estime que du XIV^{ème} à la deuxième moitié du XVII^{ème} siècle, les conflits, qu'ils soient de nature féodale ou religieuse, étaient « conduits largement par des contractors internationaux sur une base purement commerciale »³³⁷. Or, ce processus n'avait rien de nouveau, mais n'a fait que se développer, devenant au fur et à mesure de plus en plus « systématique et complet »³³⁸. Par ailleurs, les fameux mercenaires suisses, redoutés dans toute l'Europe et vantés pour leur bravoure, leur courage et leurs compétences dans les batailles, seraient eux aussi aujourd'hui perçus comme de véritables *chiens de guerre* prêts à vendre leurs services au plus offrant ou à quiconque serait prêt à les payer. Il s'agit donc, lors de la définition et de la catégorisation du mercenariat moderne, de ne pas lui apposer les jugements et les exactions commises par leurs prédécesseurs, dans un cadre temporel et spatial fort différent.

Cette perspective historique du mercenariat et de la relation entre mandants et mandataires a permis de mettre en avant la situation dans laquelle a lieu la délégation, où la puissance délégante tente d'augmenter son contrôle sur le groupe à qui la violence physique légitime est déléguée, au risque toutefois de voir ce dernier augmenter son pouvoir jusqu'à s'autonomiser partiellement ou complètement. Cette relation tendue a eu tendance à profiter de plus en plus aux États, avec comme tournant l'avènement des États-nations et des armées citoyennes, mettant un terme

³³⁷ Howard, *War in European history*, p. 24, notre traduction

³³⁸ Ibid., notre traduction

abruptement à l'utilisation du mercenariat, par ailleurs déjà sur le déclin. Celui-ci a certes subsisté par la suite, mais de manière marginale et aussi pour des tâches éminemment subalternes et éloignées du champ de bataille. Ce type de mercenariat subsiste encore aujourd'hui, par exemple en Irak et en Afghanistan, et il est d'ailleurs toujours celui qui est, de loin, le plus répandu. Pourtant, un réel changement a commencé à s'amorcer à partir des années 1960. Le contexte tendu de la guerre froide rendait difficile, par le risque potentiel d'embrasement que cela pouvait provoquer, certaines interventions officielles par le biais d'armées régulières américaines ou soviétiques. C'est ainsi qu'un certain type de mercenariat officieux et informel a retrouvé son utilité, dans l'intérêt des États et au vu de la situation géopolitique de l'époque. L'utilisation, par exemple, des *Affreux* lors de la crise au Congo des années 1960 permettait à certains États d'influencer la politique internationale, par le biais de véritables petites *proxy armies* composées de mercenaires aventuriers, qui étaient au mieux soutenus directement (mais toujours officieusement) par un État et au pire tacitement par le biais d'un *feu orange*. Ceci permettait au final d'éviter toute responsabilité politique d'un point de vue national (vis-à-vis de l'opinion publique et de certaines interventions et actes *borderlines*), mais aussi international (risque d'embrasement et de propagation du conflit entre les deux grandes puissances). Le soutien étatique, souvent officieux, à ces guerres était donc naturellement propice à l'utilisation de mercenaires aventuriers restant dans la zone grise et s'engageant pour des motifs qui leur étaient propres (que ceux-ci soient monétaires, idéologiques, ou qu'il s'agisse tout simplement d'une soif d'aventure, etc.).

Par la suite, petit à petit, certains risques et dérives inhérents à cette pratique, puis la fin de la guerre froide, ont amené les États à changer leur manière de procéder. La non-intégration de ces mercenaires dans des structures entrepreneuriales et professionnelles posait un risque d'instabilité et de dérives que les États n'étaient désormais plus prêts à endosser. Ces *officines douteuses* ont donc progressivement disparu pour se recomposer en structures plus professionnelles, telles qu'E.O. et S.I. Ces dernières palliaient les limites des mercenaires aventuriers, telles que leur manque de professionnalisme et d'organisation, comme en témoigne par exemple

l'aventure rocambolesque de Hoare aux Seychelles ou les multiples coups d'État de Denard, tout en conservant de fortes capacités offensives, avec par exemples les interventions d'E.O. en Angola (1992) et en Sierra Leone (1995) ou de S.I. en Papouasie-Nouvelle-Guinée (1997), en Sierra Leone (1998) et en Angola (2003). Ce changement de structures locales et informelles en des structures plus entrepreneuriales et officielles, est certes à mettre en lien avec les intérêts des États, mais aussi avec l'avènement de la domination de la norme néolibérale, désormais prédominante avec la disparition de l'ancienne opposition communiste. En ce sens, la privatisation et la libéralisation de services dits régaliens pouvaient amorcer un tournant déterminant, même s'il ne faut pas négliger l'importance des changements ayant eu lieu auparavant dans le système de production capitaliste.

Les critiques de l'opinion publique, la crainte d'une absence de contrôle sur le déclenchement et la continuation des conflits, ainsi que sur la possibilité de voir des *armées privées* concurrencer celles des États ont amené les SMSP à la nécessité d'abandonner certaines capacités, avant tout offensives, afin d'accroître leur légitimité, et *in fine* de pérenniser leur action dans le temps. E.O. et S.I. disparaissant, il en alla de même pour certaines critiques qui leur étaient directement adressées, permettant aux nouvelles SMSP de s'affranchir elles aussi de ces critiques grâce à la mise en avant des missions d'approvisionnement, de transports, de protection, etc., qui leur permettaient ensuite de bénéficier d'une légitimité et d'une acceptabilité renforcée. La volonté de certains dirigeants américains, notamment Dick Cheney et Donald Rumsfeld, qui « étaient de fervents partisans de la sous-traitance de nombreuses missions à des "privés" »³³⁹, ainsi que les guerres en Afghanistan et en Irak, ont encore augmenté l'importance et les rôles des contractors et des SMSP, au point que le ratio militaire/contractors est passé de « 100 pour 1 pendant la guerre du Golfe [à] [...] 1 pour 1 sur le théâtre irakien », rendant finalement en 2007 leurs effectifs supérieurs à ceux du contingent américain³⁴⁰, et surtout rendant l'armée de l'Oncle Sam dépendante de leurs services. C'est à cause de cette dépendance et aux risques qu'elle fait inévitablement encourir qu'il faut comprendre les récentes

³³⁹ Rémy Ourdan, 'Hamid Karzaï veut interdire les mercenaires', *Le Temps*, 13.08.10

³⁴⁰ Chapleau, "Après la guerre d'Irak, quel avenir pour les sociétés militaires privées?", p. 56

tentatives d'intégration des contractors avec les troupes régulières. Encore une fois, l'État est devant le risque de perdre une partie de son pouvoir, par le biais d'une possible autonomisation de certaines SMSP (pouvant par exemple choisir d'intervenir pour des clients ayant des intérêts contraires à ceux du gouvernement américain), mais aussi cette fois-ci par le biais d'une dépendance et d'une perte de certaines compétences clés pour l'usage de son monopole de la violence physique légitime. Il tente par conséquent de reprendre la main, d'une manière historiquement inchangée depuis près d'un millénaire, c'est-à-dire par le biais de l'augmentation de la coopération entre les troupes mercenariales et les troupes régulières, ayant amené par le passé l'intégration des premières dans les secondes, et pouvant potentiellement conduire aujourd'hui à une symbiose entre ces deux corps.

En effet, nous avons vu que le mercenariat est un phénomène récurrent du processus de construction étatique, revenant sur le devant de la scène durant certaines périodes historiques durant lesquelles celui-ci est considéré comme légitime, principalement par les acteurs y ayant recours. Ainsi, le mercenariat, tel que nous l'avons vu tout au long de cette partie historique, a eu lieu pour diverses raisons. Par exemple, lors de la nécessité d'effectuer des campagnes loin des foyers, telles que durant la guerre de Cent Ans ; ou le besoin de professionnalisation de la guerre, comme en témoigne la complexification croissante des techniques et de l'art de la guerre. La fatigue de la guerre pour les populations civiles et/ou militaires est aussi à mentionner, telle que lors de la domination de la péninsule italienne par les condottieri ou de nos jours lorsque la justification de la guerre et des pertes associées devient de moins en moins acceptée par les habitants des démocraties occidentales. Se pose aussi la question de savoir, tel que durant l'Ancien Régime, si le pouvoir légitime peut avoir confiance dans le peuple ou au contraire s'il doit se méfier de citoyens en armes ; ou encore la difficulté à effectuer un engagement officiel et accepté internationalement, d'où l'utilisation de *proxy armies* durant la décolonisation africaine ou la période d'E.O. et de S.I.

Cette relation pourrait être considérée comme étant instable, puisque le mercenariat met en avant de manière concrète la faiblesse et l'incapacité d'agir de celui qui y recourt, qui n'a d'autres solutions que d'accepter de déléguer une partie de son

pouvoir ainsi que sa légitimité à l'utiliser à un ou plusieurs autres acteurs dans le but d'en assurer la pérennité. Pourtant, c'est bien cette situation qui a permis en réalité le renforcement du pouvoir étatique au fil du temps, celui-ci augmentant progressivement ses prérogatives jusqu'au paroxysme d'une possession par l'État du monopole de la violence physique légitime. L'utilisation du mercenariat a ainsi été une étape lors de la formation de l'État moderne. Toutefois, cette délégation de l'usage du soutien à la force physique légitime voire même son usage direct, a eu lieu lors de la phase de construction étatique ou, de façon marginale, à la suite de cette dernière, comme en témoigne les mercenaires aventuriers de la décolonisation africaine.

Qu'en est-il aujourd'hui, alors que l'on assiste à sa résurgence et que la phase de construction étatique, comprise comme l'élimination des autres acteurs pouvant administrer la violence physique légitime, est achevée ? La situation actuelle est-elle similaire à celle ayant prévalu auparavant ou bien sommes-nous dans une situation plus instable pour les États et les sociétés actuelles ? Alors que l'aboutissement de la construction étatique et l'avènement des États-nations a mis un terme au recours au mercenariat, sa résurgence, quantitativement et qualitativement sans précédent depuis l'avènement des armées nationales, n'est-elle pas le symbole d'un État en déclin, d'un État se trouvant dans une situation instable et dont la volonté de survie passe par la délégation de ce qui a été l'une des finalités de son renforcement et aussi une de ses compétences clés, considérées comme faisant intrinsèquement partie de sa nature ?

V. Transformations du système capitaliste et renouveau de l'activité mercenaire et entrepreneuriale

Le mercenariat, et plus précisément la délégation de services sécuritaires et militaires par l'État, a permis le renforcement de l'État jusqu'à une situation où l'on considère qu'il possède le monopole de l'emploi de la violence physique légitime. C'est donc dans ce contexte de processus de la construction étatique, symbolisée par l'obtention de ce monopole et l'éradication des autres acteurs non-étatiques, qu'il faut considérer et analyser la délégation actuelle de services sécuritaires et militaires, de même que ses implications.

La matrice wébérienne, liant construction étatique et construction du monopole de la violence physique légitime, faisait sens durant la période de construction étatique où l'État tentait d'obtenir le monopole de la violence physique légitime. L'utilisation de mercenaires posait certes certains risques (rupture de contrat, autonomisation des mercenaires, guerres autoperpétuatrices, etc.), mais a néanmoins permis à l'État d'asseoir sa domination sur la violence physique légitime, comme en témoigne d'ailleurs l'éradication des autres types de violence devenus illégitimes. Pourtant, nous ne nous situons plus aujourd'hui dans un contexte de renforcement du monopole de la violence physique légitime, et ce cadre d'analyse qui était pertinent pour expliquer la construction étatique en tant que construction du monopole de la violence physique légitime ne semble pas être à même d'expliquer l'actuel retour au mercenariat entrepreneurial. L'État n'est aujourd'hui plus dans une phase ascendante de renforcement de ses prérogatives régaliennes de l'emploi et de l'usage de la force physique légitime, mais dans une phase descendante d'affaiblissement, où les services sécuritaires et militaires au cœur de son processus de formation sont progressivement externalisés et privatisés. Auparavant, durant la période de construction étatique, l'État déléguait car il ne possédait pas les forces et moyens

nécessaires d'avoir son propre appareil sécuritaire et militaire. Actuellement, l'État recourt au mercenariat alors même qu'il a acquis le monopole de la violence physique légitime durant son processus de construction, et ce pour des facteurs qui lui sont externes : d'une part, la transformation du système capitaliste, avec l'avènement d'un marché mondial et du capitalisme financier ; et d'autre part, avec l'émergence de la norme néolibérale qui a rendu concevable la délégation et la privatisation de prestations au cœur même de ce qui composait l'identité étatique.

La thèse développée ici vise à mettre en avant ce facteur d'instabilité caractérisant la période actuelle, et plus précisément le renouveau de l'activité mercenaire. Cette instabilité est double : précédent à la fois la délégation de services sécuritaires et militaires, mais aussi en découlant.

D'une part, une instabilité qui provient de la situation précédant son utilisation et répondant à une absence de solution, ainsi qu'à une incapacité du mandataire à faire face à une situation donnée, et qui dès lors se voit obligé de déléguer son pouvoir pour tenter de le maintenir. Les conséquences découlant de la fin de la guerre froide sont certes un facteur explicatif³⁴¹, néanmoins ce sont les changements dans la structure du système capitaliste, avec le passage du régime fordiste à celui d'accumulation flexible (post-fordiste), trop rarement mis en avant, qui permettent de comprendre l'actuelle situation étatique instable, mais aussi l'avènement de la norme néolibérale, et par là l'entrée du mercenariat entrepreneurial dans notre univers des possibles.

À cette instabilité précédant la délégation de services sécuritaires et militaires, suit une situation instable en découlant, comme en témoigne par exemple l'actuelle dépendance des États-Unis aux services des SMSP sans lesquels son appareil sécuritaire et militaire serait paralysé, les surfacturations des certaines SMSP et la difficulté à suivre le respect des clauses contractuelles, ainsi que les liens d'intérêts opaques entre acteurs publics et acteurs privés. Historiquement, le mandant s'est vu devant le choix de tenter soit d'intégrer cette force externe, par exemple dans le cadre d'une armée professionnelle, soit d'en subir les éventuels risques de

³⁴¹ Pour plus d'informations se référer au chapitre 3.1 – *Les SMSP, outil de délégation étatique.*

dérangements, comme lors de l'expiration du contrat liant mandant et mandataire(s) ou d'une rupture soudaine de celui-ci (manque de moyen du mandant ou non-respect des clauses contractuelles par le(s) mandataire(s)) et risquant potentiellement de déboucher sur une autonomisation des mercenaires menaçant alors la légitimité et l'existence du mandant. Or, aujourd'hui, la reprofessionnalisation des services sécuritaires et militaires s'avère de prime abord difficilement réalisable, et ce bien que la relation soldats-contractors tende paradoxalement à de plus en plus de coopération, d'une part, parce que les États ont volontairement dégrossi les effectifs des armées nationales et continuent généralement de le faire, et d'autre part, en raison de la situation financière de certains États, parfois très précaire, qui ne leur laisse guère de marge de manœuvre.

Ainsi, les deux composantes principales, le *capital* et la *contrainte*, mises en avant par Charles Tilly et ayant permis à l'État de s'imposer comme forme d'organisation politique dominante, ont subi des bouleversements majeurs à la fin du XX^{ème} siècle, et il s'agit dès lors de se questionner sur les implications pour l'État de la politique d'externalisation et de privatisation de son outil militaire qui est actuellement menée. L'analyse portera ici sur : la diminution des moyens financiers étatiques et l'augmentation du coût de la guerre ; les conflits et transversalités d'intérêts entre acteurs privés et acteurs publics ; la privatisation de la sécurité et la tendance monopolisatrice d'entreprises transnationales, rendue possible par l'ouverture du flux des capitaux, marchandises et services ; et l'impact de la norme néolibérale sur notre conception des prérogatives régaliennes.

5.1 Introduction

La compréhension du renouveau du mercenariat entrepreneurial durant la fin du XX^{ème} siècle ne peut se faire sans la compréhension des changements survenus dans le système de production capitaliste dès la décennie 1970 et ayant permis l'émergence d'une nouvelle norme qui a rendu possible le retour de l'entreprise mercenaire, d'une part. Et d'autre part, ce phénomène ne peut se comprendre sans

mettre en avant la volonté de certains acteurs, dont la capacité d'influence et le pouvoir décisionnel ont été décisifs pour l'expansion, tant quantitative que qualitative (c'est-à-dire en termes de compétences allouées), des SMSP actuelles. En effet, c'est face à un problème perçu, la baisse de productivité des entreprises américaines et des profits engendrés, mais aussi la difficulté à contenir l'inflation grandissante, et ceci dans une logique de type défi-réponse, que certains acteurs ont décidé d'agir afin de sauvegarder des intérêts spécifiques (qu'ils soient nationaux, régionaux, locaux ou individuels).

Pour comprendre ces changements survenus dans le système de production capitaliste, avant de voir ultérieurement quels en ont été les conséquences ainsi que l'importance du rôle de certains acteurs clés, il convient de définir les changements politiques et économiques liés à la fin des Trente Glorieuses, puisque ceux-ci déboucheront sur des défis mettant à mal certaines prérogatives de l'État-nation et qui sont parfois mis en avant pour expliquer le recours au mercenariat, mais aussi pour expliquer certaines situations conflictuelles actuelles³⁴². Pour se faire, seront expliqués quelques éléments principaux du fordisme et du post-fordisme (appelé aussi *accumulation flexible*), avant d'aborder ce que les transformations qui en découlent signifient pour l'État. L'essor du mercenariat des années 1990 découle bien de la fin de la guerre froide et des opportunités financières amenées par la globalisation, mais aussi de la domination d'une nouvelle norme, qui a été renforcée et consacrée par la chute de l'URSS. En ce sens, ce n'est pas la fin de la guerre froide en soi qui permet de comprendre l'émergence du mercenariat entrepreneurial, mais plutôt la disparition de la norme concurrente communiste qui a permis la propagation et la domination de la norme néolibérale.

5.2 Retour historique sur les évolutions du système capitaliste durant le XX^{ème} siècle

³⁴² On peut penser, de manière générale, aux diverses crises de la dette, et plus précisément à celles touchant notamment la Grèce, l'Espagne, le Portugal, ébranlant l'Europe entière.

Le système fordiste a prévalu depuis les années 1920 jusque dans les années 1970. Ce dernier, associé aux idées keynésiennes dominantes après la Seconde Guerre mondiale, a permis la réalisation des Trente Glorieuses, caractérisées par un boom économique et une amélioration de la qualité de vie sans précédent. Cette alliance entre système de production fordiste et État interventionniste se caractérise, d'une part par la dominance de la production de masse et d'autre part par un haut niveau de consommation de masse, rendu possible par des politiques de soutien étatique³⁴³. Le soutien à la consommation avait donc pour rôle d'empêcher que la machine industrielle se grippe, notamment en cas d'offre trop forte face à une demande insuffisante. Ce système était caractérisé par une rigidité importante des rapports et conditions de production, négociés entre l'État, les entrepreneurs et les travailleurs, dont les intérêts s'entrecroisaient. En effet, les augmentations des salaires et les améliorations des conditions de travail demandées par les travailleurs et les syndicats furent acceptées par les entrepreneurs puisque celles-ci étaient rendues possibles par les constantes augmentations des taux de productivité et étaient un moyen de maintenir la demande élevée, favorisant par là l'augmentation de l'offre et de la productivité, et *in fine* des taux de profits.

Or, à partir de la fin des années 1960, ce système commença à se gripper. Harvey et Scott résumant plutôt bien les principaux défis dont faisaient face certains pays développés, et principalement les États-Unis.

« La concurrence du Japon et des pays récemment industrialisés se faisait alors sentir avec une acuité croissante tandis que la stagflation³⁴⁴ naissante devenait un problème important et que, avec la diminution de la productivité, la politique keynésienne de l'État-providence pesait de plus en plus lourdement sur les finances publiques. La guerre du Vietnam et les chocs pétroliers des années 70 allaient aggraver encore les

³⁴³ Marta Macdonald, "Post-Fordism and the Flexibility Debate", *Studies in Political Economy* vol. 36 (no. 36), 1991, p. 181

³⁴⁴ La stagflation est une situation économique caractérisée par une faible croissance économique et une inflation élevée. Généralement, le taux de chômage est lui aussi élevé.

problèmes des sociétés capitalistes avancées en général, et ceux des États-Unis en particulier »³⁴⁵.

À ceux-ci, nous pouvons aussi rajouter les trois crises de crédit survenues aux États-Unis, en 1966, 1970 et 1974. Face à une baisse de liquidité dans le système économique, débouchant sur une hausse des taux d'intérêt, la FED se trouva empruntée puisqu'elle tentait par tous les moyens de contenir l'inflation. Or, faire marcher la planche à billets afin de résoudre cette situation de manque de crédits aurait justement eu pour conséquence une augmentation de l'inflation. C'est ainsi que le principal défaut des politiques keynésiennes apparut : leur tendance à l'inflation à mesure que les « droits augmentaient et les capacités fiscales stagnaient »³⁴⁶. Le ralentissement de la croissance et la baisse des profits³⁴⁷, associés à la montée en puissance de la concurrence mondiale, mettaient donc en péril le système keynésien-fordiste américain. Ainsi le besoin d'un « complet nouveau régime d'accumulation, couplé avec un différent système de régulation politique et social »³⁴⁸, se faisait sentir par les entrepreneurs afin de garantir leur taux de profits, ce que le système keynésien et ses fortes augmentations de salaire, garante de l'augmentation continue de la demande, ne leur permettaient plus de réaliser³⁴⁹.

À côté de cela, les difficultés rencontrées par les entrepreneurs posaient problème à la stabilité de l'hégémonie américaine. En effet, le système économique mondial mis en place par les accords de Bretton Woods, basé sur l'indexation du dollar sur l'or, impliquait que les États-Unis garantissent la valeur du dollar. Il s'agit donc de fait d'un système de change fixe où « toutes les autres monnaies du monde se positionnèrent sur ce doublet (dollar-or), gage de stabilité. [...] toutes les monnaies européennes [...]

³⁴⁵ David Harvey et Allen Scott, "La pratique de la géographie humaine : théorie et spécificité empirique dans le passage du fordisme à l'accumulation flexible", *Cahiers de géographie du Québec* vol. 32 (no. 87), 1988, p. 292

³⁴⁶ David Harvey, "From Fordism to flexible accumulation", in David Harvey, *The Condition of Postmodernity : An Enquiry into the Origins of Cultural Change*, Oxford England ; Cambridge, Mass., USA, Blackwell, 1989, p. 189, notre traduction

³⁴⁷ Ibid., p. 143, Figure 2.4.

³⁴⁸ Ibid., p. 145, notre traduction

³⁴⁹ En effet, « la croissance de la productivité ralentit de 3% en 1975 à moins de 1% en 1978, alors que les salaires progressaient de 15% annuellement » (François Depuis et Philippe Arnau, "Dossier spécial sur les crises financières - 1ère partie: points communs des crises passées", *Études économiques*, Fédération des caisses Desjardins du Québec, 11.2001 pp. 12-3).

[avaient] une parité fixe vis-à-vis du dollar »³⁵⁰. Or, à partir de 1965, la balance commerciale excédentaire des États-Unis entame une tendance baissière, avant de devenir carrément déficitaire dès août 1971. De plus, de par l'affaiblissement de la compétitivité américaine et la diminution de leur balance commerciale, mais aussi l'inflation du dollar due aux dépenses considérables consenties dans le cadre de la guerre du Vietnam, la demande d'or augmente. Concrètement, cela signifie que les devises américaines possédées par les pays étrangers augmentaient ; devises qui pouvaient ensuite être demandées à être échangées contre de l'or, vidant par là les caisses des États-Unis de leur contenu en or. En août 1971, le président Nixon décide alors de suspendre l'attachement de l'or au dollar, avant d'y mettre définitivement fin en mars 1973, signifiant que dorénavant le régime en vigueur serait, et est toujours actuellement, celui des taux de changes flottants³⁵¹. L'objectif américain était de dévaluer leur monnaie, rendant ainsi leurs exportations plus compétitives, puisque moins chères et les importations étrangères plus chères, afin d'inverser la tendance déficitaire de leur balance commerciale.

C'est ainsi que la globalisation et l'intégration économique parurent le meilleur moyen de résoudre la crise du capitalisme vécue par le système fordiste-keynésien, le but principal étant d'engendrer des profits le plus rapidement possible. « Le 'shift global' qui a virtuellement affecté toutes les économies industrialisées depuis les années 1970 peut être relié à la « crise du capitalisme » dont est originaire la chute du « régime fordiste d'accumulation » »³⁵². Le but étant, par l'instauration de politiques néolibérales mises en application par la droite conservatrice et libérale, traditionnellement symbolisée par Thatcher (1979-1990) et Reagan (1981-1989), de libérer l'économie des entraves étatiques accusées de brider sa croissance. C'est ainsi que la création d'un marché véritablement mondialisé et l'ouverture des frontières afin d'augmenter le flot de biens et services, va de pair avec l'avènement

³⁵⁰ 'Cours d'histoire économique: Finances et économie mondiale de 1945 à nos jours', <http://membres.multimania.fr/stromhg2/cours/terminale/hist/economie/crise.htm>, 20.03.2012

³⁵¹ Ibid.

³⁵² Collin McLeay, "Fordism to Free Trade: An Explanation of the Shift Towards Globalisation", *New Zealand Journal of Geography* vol. 109 (no. 1), 2000, p. 9, *se référant à*: Clarke, S. 1992 : What in the F---'s name is Fordism, in Gilbert, N., Burrows, R. and Pollert, A. (eds), *Fordism and Flexibility*, St. Martin's Press, New York, 13-30

d'un système financier mondial, affaiblissant les capacités régulatrices de l'État, mais permettant des gains et profits immédiats. Dans la même logique, le nouveau système vit la diminution de la force des syndicats, à cause de trois facteurs principaux : la diminution des industries manufacturières dans les pays occidentaux et l'augmentation du secteur des services³⁵³ ; l'ouverture des frontières permettant aux entreprises de délocaliser aisément dans des pays où les coûts du travail étaient plus faibles ; et l'incapacité de l'État à assurer un filet social tel que prévalant durant la période keynésienne-fordiste.

Selon Harvey, « le rapport de la Commission US Hunt de 1971 était la première reconnaissance explicite du besoin de réformes comme condition de survie et de croissance du système économique capitaliste »³⁵⁴. Cela montre bien que ce qui était perçu comme étant en jeu était le système capitaliste dans son ensemble et la prédominance de certains acteurs occidentaux. Le but était donc de produire du profit, de la richesse, et ce rapidement. Or, c'est l'avènement du *capitalisme immatériel*, c'est-à-dire du capitalisme financier mondial qui a permis cela à partir des années 1970, puis pleinement dans les années 1980-1990³⁵⁵. Ainsi, pour répondre à l'inflation grandissante des années 1970, les taux d'intérêt ont explosé à partir des années 1980 provoquant notamment comme dégâts collatéraux la crise des dettes souveraines en Amérique latine³⁵⁶, puis débouchant sur une meilleure intégration économique néolibérale mondiale par le biais des politiques d'ajustements structurels. En outre, pour assurer une croissance du système capitaliste, son *spectre d'action* s'est lui aussi agrandi, c'est-à-dire que « l'État se désengageait totalement de beaucoup de ses domaines d'intervention

³⁵³ Harvey, "From Fordism to flexible accumulation", in Harvey, *The Condition of Postmodernity : An Enquiry into the Origins of Cultural Change*, p. 166, Table 2.5

³⁵⁴ Ibid., p. 161, notre traduction. Le nom original de cette commission présidentielle créée par Nixon est *The President's Commission on Financial Structure and Regulation*, mais celle-ci est plus communément appelée *Hunt Commission*.

³⁵⁵ Robinson, "An Epochal Shift in World Capitalism", in Robinson, *A Theory of Global Capitalism: Production, Class, and State in a Transnational World*, p. 2

³⁵⁶ Jean Bruno Rakotomalala, 'Le FMI et la crise financière internationale depuis les années 80', Université Montesquieu Bordeaux IV, 2004 Section I : La grande crise d'endettement international des années 1980

traditionnels »³⁵⁷. Ces derniers concernent la santé, l'éducation, le logement, les allocations chômage et diverses prestations ne rapportant pas directement des bénéfices monétaires et quantifiables, mais aussi progressivement certaines tâches liées à la sécurité et à la protection du territoire ainsi que de la population y habitant.

5.3 Diminution des moyens financiers étatiques et augmentation du coût de la guerre

L'ouverture des flux de capitaux débutant durant la décennie 1970 débouchera sur un affaiblissement des moyens et capacités étatiques, notamment dans le domaine de la régulation des flux monétaires transnationaux, impliquant de ce fait une diminution du contrôle sur les politiques fiscales et monétaires³⁵⁸. Cette ouverture aux flux des capitaux, des marchandises et des services ainsi que l'affaiblissement des capacités monétaires et fiscales des États sont directement liés à l'émergence de la délégation et de la privatisation de fonctions touchant au domaine militaire et sécuritaire, autrefois considéré comme monopole régalien. En effet, le manque de moyens financiers est, de manière répétée, avancé pour justifier l'externalisation de tâches à des SMSP, sous prétexte que celles-ci seraient moins chères³⁵⁹. La relation entre délégation et SMSP, du point de vue des coûts (et bénéfices) financiers, mais aussi politiques, sera abordée. Puis il s'agira de mettre en avant la raison de l'attractivité de la délégation, basée principalement sur une vision à court terme. Enfin, c'est le coût de la guerre et des activités militaires qui seront mis en avant, afin de mieux comprendre les difficultés croissantes des États à maintenir opérationnel, sans même parler de le déployer, un appareil militaire et sécuritaire de qualité.

³⁵⁷ Harvey et Scott, "La pratique de la géographie humaine : théorie et spécificité empirique dans le passage du fordisme à l'accumulation flexible", p. 294

³⁵⁸ Harvey, "From Fordism to flexible accumulation", in Harvey, *The Condition of Postmodernity : An Enquiry into the Origins of Cultural Change*, p. 164

³⁵⁹ Voir, entre autre, le plaidoyer pour l'utilisation de SMSP dans le cadre des missions de peacekeeping menées par l'ONU (Shearer, "Outsourcing War", p. 79). L'idée générale est que le privée ferait mieux et pour moins cher.

5.3.1 Réduction des budgets et des effectifs

Dès la fin de la guerre froide et le début de la décennie 1990, les effectifs militaires diminuent fortement. C'est ainsi que, par exemple, « pour l'armée américaine, l'amaigrissement est brutal : en moins de dix ans, le volume des forces chute parfois dans certaines branches d'arme de 40 à 50% »³⁶⁰. En France, le personnel permanent du ministère de la Défense en service actif se montait à 679'628 personnes, dont 129'379 civils³⁶¹, alors qu'il se monte aujourd'hui à 296'493 individus, dont 228'656 militaires et 67'837 civils³⁶². Quant à l'armée de terre, ses effectifs s'élevaient à 130'000 hommes, alors qu'ils étaient encore « 240'000 en 1996 au moment de l'abandon de la conscription »³⁶³. En 2012, celle-ci comptera moins de 100'000 individus, ce qui représente selon Guillaume Belan, journaliste spécialisé sur les questions de défense et de sécurité, « un palier jamais franchi par l'armée française depuis sa création en tant qu'armée professionnelle et permanente par... Louis XIV! »³⁶⁴. Parallèlement, les budgets militaires ont été fortement réduits. C'est ainsi qu'en France, selon Louis Gautier, ancien conseiller à la Défense pour Lionel Jospin, « en vingt ans, les crédits militaires ont été amputés de plus de 100 milliards d'euros »³⁶⁵ et de manière générale, les effectifs et capacités militaires réduits de moitié³⁶⁶.

Cette réduction des capacités et du budget militaire est à mettre en lien avec la fin de la guerre froide et les changements des objectifs stratégiques et géopolitiques (notamment des pays développés), et ce alors même qu'il « n'y a jamais eu autant de conflits dits de basse intensité. Or, ces conflits nécessitent des moyens considérables

³⁶⁰ Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 28

³⁶¹ *Bilan social 90*, Ministère de la Défense, Paris, SGA/DFP, 1990, p. 4

³⁶² *Bilan social 2011*, Ministère de la Défense, Paris, SGA/SPAC/PGT, 2011, p. 7

³⁶³ Jean-Dominique Merchet, "Les transformations de l'armée française", *Hérodote* vol. 1 (no. 116), 2005, p. 68

³⁶⁴ Guillaume Belan, 'En 2012, l'armée de terre comptera moins de 100 000 soldats', *Forces opérations blog*, <http://forcesoperations.com/2011/11/21/effectifs-reduits-tensions-accrus>, 14.03.2013

³⁶⁵ Christophe Barbier, 'Que vaut l'armée française ? - Interview de Pierre Servent et Louis Gautier', *L'Express*, 12.04.2011

³⁶⁶ Louis Gautier, *La défense de la France après la guerre froide* Major, 2009, Quatrième de couverture

et une forte présence des forces armées »³⁶⁷. Chapleau estime d'ailleurs que les baisses des budgets militaires « ont suscité de nouvelles mesures d'externalisation et l'émergence d'une industrie des services militaires privés »³⁶⁸. Bien que ce phénomène soit plus complexe que la simple mise en avant d'un lien entre une *offre* et une *demande*, les normes définissant ce qui est admis et admissible, la diminution des effectifs a bel et bien créé un vivier d'anciens mercenaires au chômage, alors que dans le même temps la diminution des budgets de défense a renforcé l'intérêt de l'externalisation et de la privatisation, en lien avec les possibles économies et gains d'efficacité que celles-ci pourraient amener.

5.3.2 L'externalisation, une question de coûts ?

La mise en place d'une armée nationale, puis son maintien, surtout si celle-ci n'est pas utilisée durant de longues périodes, s'avère très coûteuse. C'est dans cette optique que l'externalisation est perçue comme permettant de diminuer ces coûts, notamment dans le cas d'une armée en *stand-by*, en les externalisant à des acteurs privés³⁶⁹. De manière plus directe, certains estiment tout simplement que ce sont « pour des raisons budgétaires que beaucoup d'armées sont intéressées à externaliser de plus en plus les activités qu'elles faisaient elles-mêmes jusqu'à présent »³⁷⁰. Le cas abordé par Deborah Avant est l'exemple parfait des espérances d'efficacité et d'économie permises par l'externalisation et la privatisation : à la suite de la privatisation de l'entretien d'une base, 26 employés étaient nécessaires, alors qu'auparavant l'entretien de cette base nécessitait 150 employés. La « flexibilité de faire un travail différemment »³⁷¹ est, selon elle, cruciale pour comprendre les raisons de cette délégation, mais aussi, de manière plus générale, fait partie intégrante de l'image véhiculée par les tenants de la privatisation et de

³⁶⁷ Struye de Swielande, "Externalisation des fonction régaliennes: un pérille ou une chance à saisir?", in Roche, *Insécurité publiques, sécurité privée ? : Essais sur les nouveaux mercenaires*, p. 119

³⁶⁸ Chapleau, "Après la guerre d'Irak, quel avenir pour les sociétés militaires privées?", p. 64

³⁶⁹ Adams, "Private Military Companies: Mercenaries for the 21st Century", p. 59

³⁷⁰ Alexandre Faite, "Involvement of Private Contractors in Armed Conflict: Implications under International Humanitarian Law", *Defence studies* vol. 4 (no. 2), 2004, p. 12, notre traduction

³⁷¹ Avant, "The Privatization of Security : Lessons from Iraq", p. 334, notre traduction

l'externalisation. Le privé, de par son esprit d'initiative et sa flexibilité, serait donc sensé faire mieux et pour moins cher, y compris dans le domaine militaire. À côté de cela, se trouve aussi l'idée qu' « en temps de paix, l'unité régulière restera dans la structure des armées, le budget du personnel et de l'équipement continueront de peser »³⁷², contrairement au contrat avec une SMSP, qui lui se terminera à une durée déterminée par les deux parties, ne coûtant alors plus rien à la puissance publique. La privatisation permettrait donc de diminuer les coûts, puisque l'État ne paierait pour ses services que lorsqu'il en a besoin. Après les guerres afghanes et irakiennes, qui ont vu l'explosion de la délégation de services militaires tant quantitativement (par les nombres de contractors employés) que qualitativement (par l'augmentation des tâches qui leur ont été dévolues), qu'en est-il réellement ? L'État délègue par manque de moyens, en termes financiers et d'effectifs (les deux étant bien entendu étroitement liés et interdépendants), mais fait-il pour autant réellement une économie substantielle, telle qu'avancée par le dogme néolibéral ?

Les SMSP, pour réussir à attirer du personnel qualifié, qui provient majoritairement des services secrets étatiques ou de corps liés aux armées régulières, se doivent d'appliquer une politique de prix généreuse, ou en tout cas plus avantageuse que dans le service public. C'est ainsi que certains salaires peuvent atteindre des sommes plus que conséquentes : « 250 000 [dollars soit], trois fois la solde d'un régulier »³⁷³. En ne tenant compte que du salaire, le coût d'un soldat régulier semble donc bien plus faible. Pourtant, ces comparaisons de salaire ne sont pas adéquates, puisqu'elles ne représentent qu'une partie du coût total, et non son entièreté. En effet, les soldats réguliers reçoivent des « bonus et autres compensations liées à leur déploiement, ce qui augmente leur coût en moyenne de 30% », plus certaines autres compensations en nature augmentant encore leur coût de 30%³⁷⁴.

³⁷² Bricet des Vallons, "Armées et sociétés militaires privées en Irak : de l'amalgame à la symbiose", p. 40

³⁷³ Ibid., *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 104

³⁷⁴ Avant, "The Privatization of Security : Lessons from Iraq", p. 334, notre traduction. Selon, des Vallons, « [...] les *contractors* émargeant à un salaire deux à dix fois plus élevé que celui des forces régulières. [Mais] [...] ces salaires exorbitants ne concernent qu'une ultraminorité privilégiée de contractants [...] [et] ce calcul fait abstraction des frais de logement et de nourriture

5.3.3 L'externalisation, une conséquence de la globalisation ?

En réalité, ce qui permet aux contractors d'être moins coûteux que les soldats réguliers, et ceci alors même que certains ont des salaires bien plus élevés que ces derniers, c'est la globalisation et l'utilisation, à profit, des inégalités mondiales par les SMSP. Ainsi,

« l'écart de salaire peut être de 1 à 15 entre un irakien employé par une société de sécurité privée et un *contractor* occidental. C'est donc sur le dos du tiers-monde et du personnel local que les SMP réalisent l'essentiel de leur marge bénéficiaire »³⁷⁵.

En effet, en octobre 2011, sur 101'789 contractors déployés en Afghanistan, 22.8% étaient des ressortissants américains, 27.4% provenaient de pays du tiers monde et 49.8% étaient des locaux. Durant la même période, en Irak, les citoyens américains représentaient 30.5% des effectifs, les contractors du tiers monde 55.5% et les locaux 14%³⁷⁶. De manière plus précise, trois catégories distinctes se partagent les bénéfices du *gâteau irakien* : les Irakiens, les ressortissants de pays en développement (majoritairement des Gurkhas et des Fidjiens), et des internationaux (en majorité des soldats blancs en provenance de pays développés). Les tranches obtenues se distinguent fortement, alors que les premiers touchent environ 150\$ par mois, les seconds obtiennent en moyenne 10 à 20 fois plus, et les derniers près de 100 fois plus³⁷⁷. Ainsi, c'est l'économie globalisée, et surtout les inégalités que celle-ci contient et engendre, qui permet aux SMSP d'engendrer des profits importants, mais aussi de concurrencer le secteur public d'une manière pouvant être qualifiée de déloyale, puisque ce dernier ne peut pas engager des soldats étrangers provenant de

offerts au sergent », Bricet des Vallons, "Armées et sociétés militaires privées en Irak : de l'amalgame à la symbiose", p. 38, *en référence à* (pour la première partie de la citation) : A. Jocelyn, "Just How Overpaid are Private Security Contractors ?", *Serviam*, novembre-décembre 2007.

³⁷⁵ Ibid., "Armées et sociétés militaires privées en Irak : de l'amalgame à la symbiose", p. 39

³⁷⁶ *Past Contractor Support of U.S. Operations in USCENTCOM AOR, Iraq, and Afghanistan (5A Papers)*, Program Support - Office of the Deputy Assistant Secretary of Defense, 2008-2012 2011 - October

³⁷⁷ Chiffres provenant de : 'Mercenaries - The Baghdad boom', *The Economist*, 25.04.2004

pays tiers afin de diminuer ses coûts. Ainsi, les salaires exorbitants de certains contractors, poussant certains membres des armées régulières à rejoindre les SMSP, « ne concernent qu'une ultraminorité privilégiée de contractants » et ne tient pas compte « des frais de logement et de nourriture »³⁷⁸ inclus dans la solde des soldats, qui sont à la propre charge des contractors et qui peuvent atteindre des sommes importantes lors d'engagement dans des régions instables et dangereuses.

Les apparentes rémunérations démesurées de certains contractors doivent donc être relativisées, de même que doivent l'être les bénéfices que font les États grâce à la privatisation. En effet, le *marché de la force* est, comme tout marché, composé d'une offre et d'une demande. Les prix varient donc au gré des mouvements de ces derniers. Ainsi, les coûts liés à l'engagement de contractors auront tendance à augmenter lorsque la puissance publique en a le plus besoin, c'est-à-dire lorsque l'offre se fait plus pressante et « plus désespérée »³⁷⁹. De plus, il s'agit aussi de tenir compte des coûts cachés de la guerre, c'est-à-dire de « la question de l'assurance des contractors morts ou blessés en Irak [et qui] constitue [...] une donnée d'importance à saisir dans le bilan économique de l'externalisation »³⁸⁰. La comparaison de salaire brut entre un contractor provenant d'un pays développé (principalement occidental), souvent anciennement membre d'une armée régulière, avec son homologue encore membre de cette même armée régulière, est donc imprécise et inadéquate, puisque ne tenant ni compte des avantages dont bénéficie le soldat régulier (logement, nourriture, protection, etc.), ni des potentiels coûts supplémentaires qui ne sont pas comptés dans le salaire du contractor (blessure, mort, rapatriement, etc.). Toutefois, les économies faites grâce à l'emploi de contractors en provenance de pays en développement compensent ces facteurs.

5.3.4 L'externalisation, un réel bénéfice pour l'État ?

³⁷⁸ Bricet des Vallons, "Armées et sociétés militaires privées en Irak : de l'amalgame à la symbiose", p. 38

³⁷⁹ Avant, "The Privatization of Security : Lessons from Iraq", p. 333

³⁸⁰ Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 169

Ainsi, la question de savoir si l'externalisation et la privatisation de fonctions liées au domaine sécuritaire et militaire profitent véritablement à l'État, en l'occurrence ici américain, reste toujours actuellement passablement floue et sans réponse claire. D'un point de vue purement financier, il semblerait selon une étude du *bureau du Budget du Congrès américain* datant de 2009, que le contractor coûte moins cher en temps de paix, mais plus cher en temps de guerre³⁸¹. Dans son ouvrage, Bricet des Vallons acquiesce concernant le premier point, parlant d'économie de l'ordre de 10 à 20%, tout en estimant que dans le second cas, « cette rentabilité est loin d'être évidente [...] pour les activités externalisées sur les théâtres d'opérations extérieures »³⁸². Selon lui, l'externalisation répondrait donc bien à une logique économique, même si les bénéfices ne sont pas aussi importants et nets que ceux auxquels on aurait pu s'y attendre, surtout lorsque les troupes sont déployées. D'autres, tel qu'Avant, estiment que « l'expérience irakienne [...] suggère que les SMSP sont parfois plus chères que les forces militaires, particulièrement lorsque l'environnement est incertain ou dangereux »³⁸³. En effet, en cas d'environnement incertain et de mission dangereuse, les membres du gouvernement mettent plus en avant la qualification des employés déployés sur le terrain, plutôt que la promotion de la compétition ou encore la réduction des coûts. Malgré cette incertitude envers les bénéfices de la privatisation, en termes purement économiques, certains officiels, d'une manière passablement représentative et illustrative de la situation présente, continuent d'encourager fortement et de mettre en avant les bénéfices de l'externalisation et de la privatisation. Ainsi, en 2010, le sous-secrétaire américain de la Défense pour l'acquisition, la technologie et la logistique, estimait, en référence à une étude de ce même *bureau du Budget du Congrès américain*, mais datant cette fois-ci de 2005, que « toutes les études montrent que [l'emploi de soldats réguliers] est plus cher que les contractors »³⁸⁴. Or dans son article, Risen³⁸⁵ met bien en avant

³⁸¹ Joe Pappalardo, 'Crunching the Numbers on Mercenaries vs Soldiers', *Popular Mechanics*, 01.10.2009

³⁸² Bricet des Vallons, "Armées et sociétés militaires privées en Irak : de l'amalgame à la symbiose", p. 40

³⁸³ Avant, "The Privatization of Security : Lessons from Iraq", notre traduction

³⁸⁴ Charles M. Smith, "Troops or Private Contractors: Who Does Better in Supplying Our Troops During War?", *Truthout*, 23.02.2011

les problèmes de cette comparaison, notamment du point de vue de l'inflation des prix lorsque la demande de contractors et de matériel augmente³⁸⁶, ainsi que du point de vue de la gestion et le contrôle des contrats alloués aux SMSP, qui ont pour effet de faire gonfler la facture de l'emploi de contractors³⁸⁷.

5.3.5 Coûts politiques et coûts démocratico-médiatiques

À côté de cette notion de coûts financiers censés être réduits grâce à la privatisation et la libéralisation, propre au dogme néolibéral, se trouvent aussi d'autres arguments sous-jacents, néanmoins nécessaires afin de comprendre les intérêts que certains acteurs ont à recourir aux SMSP. En effet, l'idée de *coûts-bénéfices* est ici toujours centrale, mais cette fois-ci non dans une optique financière. Il s'agit d'une part des *coûts politiques* et d'autre part des *coûts démocratiques/médiatiques* de l'emploi de soldats nationaux. À ceci s'ajoute l'image d'une *flexibilité* accrue par l'utilisation de privés au lieu de membres du corps étatique, qui est fortement présente dans la logique et la rhétorique néolibérale.

La délégation de fonctions sécuritaires et militaires à des entreprises privées permettrait de réduire les *coûts politiques*, qui peuvent être perçus de différentes manières et selon diverses optiques. Dans une vision stratégique et technique s'inscrivant dans le champ international, c'est le « contrôle des espaces de crises sans entamer la disponibilité opérationnelle des armées ni mettre en péril la vie de soldats américains »³⁸⁸ qui sera avancé comme justification du recours à la

³⁸⁵ Ce dernier a notamment été responsable de la supervision des contrats de l'armée avec l'entreprise KBR, dans le cadre des deux premières années de la guerre en Iraq, avant de se voir retirer de son poste alors même qu'il refusait de rembourser un milliards de frais à KBR, faute de justifications suffisantes. Pour plus d'information, voir : James Risen, 'Army Overseer Tells of Ouster Over KBR Stir', *The New York Times*, 17.05.2008

³⁸⁶ Alors que l'achat centralisé de matériels et d'équipements par l'armée permet de mieux réguler, voir d'éviter cette inflation.

³⁸⁷ A côté de ceci, l'auteur fait aussi une liste des différents autres problèmes pouvant survenir lors de l'utilisation de contractors et qui, bien que n'étant pas directement financiers, peuvent diminuer l'attractivité de l'usage de contractors au lieu de troupes régulières.

³⁸⁸ Makki, "Privatisation de la sécurité et transformation de la guerre", p. 850

délégation. En plus d'épargner la vie de soldats réguliers, l'externalisation a aussi comme conséquence de maintenir intact la disponibilité opérationnelle des troupes, comme lors de l'ouverture d'un front supplémentaire ou éventuellement d'une nouvelle guerre contre un autre pays ou un autre ennemi. De la même manière, les menaces quant au lancement d'une possible action offensive restent elles aussi intactes, ce qui ne serait pas le cas si la grande majorité des troupes étaient déjà toutes déployées sur un autre front. Toutefois, et au vu de ce qui sera exposé ultérieurement, cette vision stratégique est à relativiser fortement, puisque le recours aux services d'acteurs privés est en réalité plus une conséquence de l'impréparation à la guerre et au manque de troupe qu'une réelle réflexion rationnelle sur les avantages de ces derniers.

Bien plus liée à une optique de politique nationale s'inscrivant dans les contraintes propres au jeu démocratique, se trouve l'idée que l'envoi de contractors « requiert une plus faible mobilisation politique qu'envoyer des troupes nationales servant pour leur pays »³⁸⁹. Cet argument peut être politiquement défendable, notamment dans le cadre d'intérêts géostratégiques propres aux intérêts d'un pays. De plus, « l'aversion pour les pertes »³⁹⁰ d'une majorité de pays démocratiques, on le voit avec les oppositions à la continuation de la guerre en Afghanistan pour les pays disposant encore de soldats sur le terrain, renforce encore l'intérêt à utiliser des contractors. D'ailleurs, certains supposent que ces contraintes expliquent le recours aux SMSP et plus généralement à « la privatisation de la sécurité [dans] [...] un monde qui se caractérise toujours par l'anarchie hobbesienne, et donc par la guerre »³⁹¹. En ce sens, et l'argument devient politiquement difficilement défendable, l'utilisation de contractors serait un moyen de contourner la contrainte démocratique et la forte retenue des populations quant à l'engagement et l'envoi de soldats dans des actions offensives sur sol étranger, et permettrait aux élus de pouvoir utiliser la légitimité étatique d'une attaque envers un pays tiers, tout en

³⁸⁹ Avant, "The Privatization of Security : Lessons from Iraq", p. 332, notre traduction

³⁹⁰ Petersohn, "Sovereignty and Privatizing the Military : An Institutional Explanation", p. 532, notre traduction

³⁹¹ Struye de Swielande, "Externalisation des fonction régaliennes: un pérille ou une chance à saisir?", in Roche, *Insécurités publiques, sécurité privée ? : Essais sur les nouveaux mercenaires*, p. 129

utilisant pour se faire les services d'entreprises privées. De manière pratique, ce recours aux contractors permet de diluer les coûts humains privés d'une guerre qui est, dans le cas irakien, une « réalité méconnue, doublement enterrée, à la fois par l'ignorance volontaire du politique et du militaire, et par le peu de curiosité que ces décès suscitaient jusque très récemment dans les médias »³⁹², hormis bien sûr lors de rares cas médiatisés, comme lors de la mort en mars 2004 de quatre employés de *Blackwater*, et qui a fait la une des médias et choqué l'opinion américaine par son caractère violent. Ainsi, dans le cas de nombreux pays, le processus qui se met en marche lors de la mort de soldats réguliers est à la fois symbolique, médiatique et statistique.

« Dans le cas des États-Unis, le cercueil est recouvert du drapeau américain. Si c'est quelqu'un qui travaille pour une compagnie commerciale, pas besoin de faire tout ça. Et il ne figure pas non plus dans les statistiques officielles des soldats tués chaque jour. C'est donc aussi un moyen de diluer le risque politique de travailler dans un environnement hostile comme l'Irak »³⁹³.

De manière directe, mais néanmoins réaliste, Zabci estime que « le public américain n'est pas aussi concerné lorsque des contractors sont tués »³⁹⁴. Peut-être cela est-ce dû au fait que les contractors sont perçus comme des privés qui choisissent librement de s'engager sur le front, principalement pour des motifs pécuniaires ou liés à une soif d'aventure. Cette image est d'ailleurs toujours fréquemment mobilisée par les médias, dont la mise en avant des différences salariales entre un soldat et un contractor est devenue habituelle³⁹⁵. Quoiqu'il en soit, le coût humain payé par le secteur privé est souvent occulté, permettant par là de « dégrossir artificiellement le

³⁹² Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 95

³⁹³ Ceppi, "Les mercenaires d'Irak", *Temps Présent*, 06/15

³⁹⁴ Zabci, "Private military companies: 'Shadow soldiers' of neo-colonialism", notre traduction en référence à : Duffy, M. (2004) 'When private armies take to the front lines', *time*, vol. 163, no. 15, 12 April

³⁹⁵ Voir par exemple : Lisa Burgess, 'DOD trying to retain its special operators', *Stars and Stripes*, 16.03.2004; Ceppi, "Les mercenaires d'Irak", *Temps Présent*, 00/11; Christian Jennings, 'Special forces quitting to cash in on Iraq', *The Scotsman*, 21.02.2004; Jeremy Scahill, 'A very private war - There are 48,000 'security contractors' in Iraq, working for private companies growing rich on the back of US policy', *The Guardian*, 01.08.2007; Ian Traynor, 'The Privatization of War', *The Guardian*, 10.12.2003

bilan morbide du conflit »³⁹⁶ en faisant sortir les contractors décédés, mort anonyme et invisible, par la petite porte. Pourtant, en Irak, « ce coût humain [...] est énorme : près du quart des pertes totales, soit, au printemps 2009, plus de 1425 civils [...], suivi d'une cohorte de 29 000 blessés, dont 8 300 handicapés à vie »³⁹⁷.

À côté de cela, il ne faut pas non plus occulter, au vu de la diversité nationale des contractors employés par les SMSP, que les coûts en vie ne se répartissent pas de façon égale entre les différents pays et régions du monde dont les contractors sont originaires. Ainsi, « sur les 1315 morts en Irak fin janvier 2009, 245 étaient Américains, 273 étrangers de nationalités diverses [...] et l'immense majorité, 795, étaient irakiens, soit 60% du total des décès »³⁹⁸. Ces chiffres sont d'ailleurs assez logiques, puisque les contractors de pays occidentaux, grassement payés, ne représentent de loin pas la majorité des contractors, mais plutôt une minorité³⁹⁹. Cet emploi de contractors de pays en développement ou de locaux irakiens, outre les économies qu'il permet, a aussi très certainement une incidence sur l'opinion publique, des pays engagés sur le front en général, et tout particulièrement des Américains. Ainsi, on peut se demander si la mort des quatre employés de *Blackwater* en 2004, outre le caractère particulièrement violent de cette dernière renvoyant aux images des soldats américains trainés dans Mogadiscio une décennie auparavant et ayant profondément choqué l'opinion publique américaine, aurait eu une telle répercussion médiatique, mettant en avant l'importance du rôle des contractors et aussi des risques qu'ils endurent, si ces employés n'avaient pas été d'anciens membres de l'armée américaine⁴⁰⁰ ? Est-ce parce que l'effervescence

³⁹⁶ Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 97

³⁹⁷ *Ibid.*, pp. 95-6

³⁹⁸ *Ibid.*, p. 96

³⁹⁹ De septembre 2007 à mars 2011, le nombre de contractors ayant la nationalité américaine a oscillé entre 18 à 29% du nombre de contractors en Irak, et de 11 à 21% en Afghanistan (avec un pic à 30% en septembre 2010) (Schwartz, *Department of Defense Contractors in Afghanistan and Iraq: Background and Analysis*, pp. 12 (Figure 5), 9 (Figure 1)). Pour plus d'informations sur l'évolution de répartition des effectifs entre troupes régulières et contractors (américains, locaux et d'autres pays) sur les fronts irakiens et afghans, voir : *ibid.*, pp. 28-9. Par ailleurs, le gouvernement américain tient à jour les statistiques du nombre de contractors, ainsi que parfois leur rôles et s'ils sont armées ou pas, mises librement à disposition du public (*Past Contractor Support of U.S. Operations in USCENTCOM AOR, Iraq, and Afghanistan (SA Papers)*,).

⁴⁰⁰ 'Contractors - The High-Risk Contracting Business ', *Frontline - Private Warriors*, <http://www.pbs.org/wgbh/pages/frontline/shows/warriors/contractors/highrisk.html>, 17.08.12; 'Fla.

médiatique est due à la mort brutale de quatre contractors envoyés en Irak, ou bien est-ce dû à la mort brutale de quatre anciens militaires américains engagés sur le théâtre irakien ?

Cette question, bien que difficile à répondre et aussi potentiellement politiquement incorrecte, mérite néanmoins d'être gardée à l'esprit, notamment concernant l'intérêt de certaines SMSP à employer des contractors irakiens au lieu de contractors américains ou anglais par exemple. De la même manière que « le recours à la force privée [par l'État américain est] [...] un outil de diplomatie informelle, absent des statistiques officielles »⁴⁰¹, le recours à des contractors étrangers est un moyen pour les SMSP de rester sous les écrans radars journalistiques de reporters plus prompts à médiatiser la mort de contractors américains qu'irakiens, ainsi que par la même occasion, de diminuer leurs coûts.

La délégation de fonctions sécuritaires et militaires à des entreprises privées permettrait aussi de réduire les *coûts politiques* pour les responsables politiques à la tête de l'État. Ainsi, « les gouvernements concernés seraient protégés du fait de rendre compte pour des violations de droits humains »⁴⁰². En effet, les soldats réguliers sont directement sous le commandement du président américain, chef des armées, alors que les contractors sont employés par une entreprise privée à qui le gouvernement a délégué une mission et signé un contrat concernant les modalités de son engagement⁴⁰³. De la même manière, les actes de mauvaises conduites et de tortures par exemple, ont sans doute une portée et une force médiatique plus fortes

native among dead civilians', *St.Petersbourg Times*, 02.04.2004. D'ailleurs, le journaliste de « Fla. native among dead civilians » mentionne que l'un des contractors tués provenait de la ville dans laquelle son article a été rédigé, d'où peut-être la raison de sa parution.

⁴⁰¹ Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 97

⁴⁰² Zabcı, "Private military companies: 'Shadow soldiers' of neo-colonialism", p. 5, notre traduction

⁴⁰³ Récemment encore, durant l'année 2012, trois scandales ont écorné l'image des forces armées américaines et mis directement en avant les responsables hiérarchiques de celles-ci, tels que le secrétaire de la Défense Léon Panetta ou encore le président Barack Obama, qui s'en sont excusés dans les médias. Concernant ces trois affaires, voir : 'Koran-burning probe finds 5 U.S. troops involved', *CBS News*, 02.03.12; Daniel Bates et Lee Moran, "Disgusting' video is 'recruitment tool for the Taliban': Outrage across the world after footage emerges showing U.S. troops 'urinating on dead Afghan bodies', *MailOnline*, 12.01.12; Sephanie Kennedy, 'Photos show US troops posing with Afghan remains', *ABC News*, 19.04.2012

lorsqu'ils sont conduits par des soldats portant l'uniforme national et représentant les États-Unis que lorsqu'ils le sont par des contractors privés (par ailleurs même pas forcément américains). Bien entendu, sur le front ceci est à relativiser, car les habitants locaux ne font très souvent que peu de différence entre soldats américains et contractors, ce qui n'est pas sans poser problème à l'armée américaine, puisque les agissements et le comportement des contractors ont une incidence directe sur sa capacité à être acceptée par la population, à *gagner le cœur et les esprits*, et ainsi au final à remplir sa mission⁴⁰⁴.

Quant aux « étapes traditionnelles de contrôle administratif et [...] procédures bureaucratiques »⁴⁰⁵, et plus généralement au contrôle démocratique normalement imposé par l'appareil législatif, « les institutions ou l'opinion publique »⁴⁰⁶, celui-ci est aussi fortement diminué lors de la signature de contrats concernant l'envoi et l'engagement de prestataires privés. En effet, seuls les contrats de plus de 50 millions requièrent l'approbation du Congrès⁴⁰⁷, alors que pour les contrats inférieurs à cette somme, « le président et le Département d'État n'ont pas d'obligation légale d'informer le Congrès [...], pas plus que les législateurs ne possèdent de mécanismes pour obtenir des informations »⁴⁰⁸. Ainsi, en plus de pouvoir échapper à un certain contrôle démocratique et public concernant les engagements et les missions, tout en bénéficiant en plus d'une potentielle possibilité de déni, le gouvernement américain tire aussi bénéfice du fait que « les généraux à la retraite et les sociétés privées disposent d'une liberté de manœuvre bien plus large vis-à-vis du Congrès ou des médias »⁴⁰⁹. Il en ressort donc que l'utilisation et le recours de contractors privés, et

⁴⁰⁴ Sur les relations entre les SMSP et la logique de la contre-insurrection, voir : Olsson, "Les relations houleuses entre SMP et tenants de la doctrine de contre-insurrection"

⁴⁰⁵ Makki, "Privatisation de la sécurité et transformation de la guerre", p. 856

⁴⁰⁶ Struye de Swielande, "Externalisation des fonction régaliennes: un pérille ou une chance à saisir?", in Roche, *Insécurités publiques, sécurité privée ? : Essais sur les nouveaux mercenaires*, p. 121

⁴⁰⁷ Mathieu et Deader, *Corporate Mercenaries. The Threat of Private Military and Security Companies*, p. 19, se référant à: C Holmqvist, Private Security Companies. The Case for Regulation, SIPRI Policy Paper, No. 9, January 2005

⁴⁰⁸ Alisson Stanger et Marc Eric Williams, "Private Military Corporations: Benefits and Costs of Outsourcing Security", *Yale Journal of International Affairs* vol. 2 (no. 1), 2006, p. 11, notre traduction, se référant à: House of Commons, "Private Military Companies: Options for Regulation" (London: House of Commons, 12 February 2002), 39

⁴⁰⁹ K. Silverstein, *Private Warriors*, Verso, 2000, 166-167, cité par: Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 57

de manière générale des SMSP, s'inscrivent « bien dans une forme de gouvernementalité qui permet [...] aux gouvernements d'échapper aux contraintes de leur propre souveraineté⁴¹⁰ ».

5.3.6 Un effectif en surrégime

Au final, tant concernant les coûts financiers que les coûts politiques, mais aussi démocratiques et médiatiques, les effets de l'externalisation et de la privatisation répondent en partie au dogme néolibéral, du moins concernant cette idée de « quête de flexibilité » et d'efficacité⁴¹¹. Ceci est d'ailleurs parfaitement résumé par Avant, qui considère que les SMSP, lorsque cela s'avère nécessaire,

« [...] peuvent fournir une capacité "d'appoint" afin de réunir des troupes supplémentaires sans l'initiative politique et bureaucratique requise pour mobiliser (ou démobiliser) des forces militaires. Elles peuvent recruter du personnel rapidement [...] et elles peuvent réunir/mobiliser des forces pour des périodes de temps (potentiellement) brèves [...] »⁴¹².

Le général de division Graham Binns estime quant à lui que « pour une majorité de gouvernements, il y a une "volonté croissante" à se tourner vers les firmes privées pour des raisons de coûts et de commodité, et les États-Unis sont en train de montrer la voie »⁴¹³. Pourtant, et dans le même temps, « la *débéllicisation* des sociétés occidentales [...] offre une incroyable opportunité de développement des activités

⁴¹⁰ Olsson, "Vrai procès et faux débats : perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées", p. 12, *se référant à*: Rosenau, J. N., *Turbulence in World Politics*, Princeton, Princeton University Press, 1990

⁴¹¹ Makki, "Privatisation de la sécurité et transformation de la guerre", p. 850

⁴¹² Avant, "The Privatization of Security : Lessons from Iraq", p. 331, notre traduction. *Citation originale*: "PSCs can provide "surge" capacity to field additional forces without the political and bureaucratic lead required for mobilizing (or demobilizing) military forces. They can recruit personnel quickly [...] and they can field forces for (potentially) short periods of time [...]"

⁴¹³ Edwin Lane, 'The rise of the UK's private security companies', *BBC News*, 02.11.2010, notre traduction

privées »⁴¹⁴ et la possibilité de signer d'importants contrats amenant de juteux bénéfices.

Or, si l'on reprend les arguments des tenants de l'externalisation, comment est-ce possible que l'État puisse faire des économies et que dans le même temps les SMSP puissent faire des bénéfices si élevés ? Est-ce simplement le fait que le privé serait plus efficace, flexible et moins dépensier que le secteur public ? Est-ce que ce qui semble en apparence relever d'un choix rationnel et calculé de certains acteurs étatiques, souvent sous-tendu par une position personnelle idéologique néolibérale, serait en réalité devenu un processus dont l'État ne serait plus capable de s'extirper et par là de se passer des services fournis par les SMSP ?

Les relations entre l'armée régulière, la réserve et les contractors symbolisent cette difficulté qu'a eu l'État américain à mener deux guerres de front, ainsi que l'impréparation des précédents, et plus généralement, l'« opposition entre les discours politiques et les moyens disponibles afin de les mettre en pratiques »⁴¹⁵. En 2003, les troupes de la Garde Nationale en Irak et au Koweït étaient 30'500 membres, soit « près de 18% du total des 166'000 forces américaines », ce qui n'était pas arrivé depuis la Guerre de Corée. Au total, ce sont près de 128'000 membres de la Garde Nationale qui étaient en service, sur sol américain ou en dehors⁴¹⁶. En 2007, selon le Lieutenant-général Jack Stultz, commandant général et chef de l'Armée de Réserve des États-Unis, c'est près de 22'000 membres de cette dernière, sur un total de 190'000, qui étaient déployés en dehors des États-Unis, principalement en Irak et en Afghanistan. 10'000 membres étaient quant à eux en service sur sol américain, servant dans l'entraînement des nouvelles recrues⁴¹⁷. En 2009, les Réservistes

⁴¹⁴ Roche, "Introduction", in Roche, *Insécurité publiques, sécurité privée ? : Essais sur les nouveaux mercenaires*, p. 4, reprenant un constat de Dominique David. L'italique provient de la version originale.

⁴¹⁵ Struye de Swielande, "Externalisation des fonctions régaliennes: un pérille ou une chance à saisir?", in Roche, *Insécurité publiques, sécurité privée ? : Essais sur les nouveaux mercenaires*, p. 119

⁴¹⁶ Kate Randall, 'US army extends Iraq tours of Guard and Reserve troops', *World Socialist Web Site*, 11.07.2003, notre traduction

⁴¹⁷ Tom Vanden Brook, "Army Reserve falters on recruitment", *USA Today*, 04.10.2007

n'étaient plus que 1'400 en Afghanistan et 9'000 en Irak, toujours selon Stultz⁴¹⁸. Selon le Département de la Défense, depuis les attentats du 11 septembre, se sont « plus de 700'000 soldats de Réserve [qui] ont été appelés en service actif afin de supporter l'effort de guerre⁴¹⁹ ». Quant aux services fournis par les membres de la Réserve de l'Armée, ils sont aussi indispensables au bon fonctionnement des tâches des troupes en service actif que variés, allant de la police militaire aux affaires civiles, en passant par les opérations psychologiques au support logistique pour les troupes au combat, l'ingénierie et les transports⁴²⁰. Au final, la Réserve militaire, composée de l'Armée de Réserve des États-Unis et de la Garde Nationale, a représenté « jusqu'à 45% des forces, et a reçu 18.4% du nombre total de victimes⁴²¹ ». L'importance, à la fois en termes qualitatif et quantitatif, qu'a eue la Réserve militaire, fait dire à John Nagel, président du *Center for a New American Security*, qu'ils « n'auraient pas eu le même succès en Irak » sans leur présence et même que certaines opérations militaires « n'auraient pas pu être faites sans eux ». ⁴²² Ceci montre d'ailleurs bien la dépendance qu'a aujourd'hui l'armée américaine envers un corps de l'armée qui est passé du statut de « réserve stratégique de dernier ressort »⁴²³ et de « force d'urgence »⁴²⁴ à celui d'une « Réserve Opérationnelle »⁴²⁵ et une « force prête au service actif faisant partie des capacités de guerre du pays »⁴²⁶. La raison de cette

⁴¹⁸ Donna Miles, 'Army Reserve Iraq role to continue despite Afghanistan mission, General says', *U.S. Army*, 10.03.2009

⁴¹⁹ John Vandiver, 'General: National Guard is key in Afghanistan', *Stars & Stripes*, 23.05.2009, notre traduction

⁴²⁰ Brook, "Army Reserve falters on recruitment"; Miles, 'Army Reserve Iraq role to continue despite Afghanistan mission, General says', *U.S. Army*; Randall, 'US army extends Iraq tours of Guard and Reserve troops', *World Socialist Web Site*

⁴²¹ Rod Powers, 'The Cost of War', *About.com*, 11.07.2008. Par ailleurs, le nombre de victimes montre bien que les membres de la réserve sont moins exposés, de par leurs tâches et le plus grand éloignement du front que celles-ci supposent, que les soldats en service actif.

⁴²² John Nagl et Greg Jaffe, 'How Iraq, Afghanistan Have Changed The Military', *npr*, 26.12.2011, notre traduction

⁴²³ Miles, 'Army Reserve Iraq role to continue despite Afghanistan mission, General says', *U.S. Army*, notre traduction; Nagl et Jaffe, 'How Iraq, Afghanistan Have Changed The Military', *npr*, notre traduction

⁴²⁴ Vandiver, 'General: National Guard is key in Afghanistan', *Stars & Stripes*, notre traduction

⁴²⁵ Miles, 'Army Reserve Iraq role to continue despite Afghanistan mission, General says', *U.S. Army*, notre traduction; Nagl et Jaffe, 'How Iraq, Afghanistan Have Changed The Military', *npr*, notre traduction

⁴²⁶ Vandiver, 'General: National Guard is key in Afghanistan', *Stars & Stripes*, notre traduction. Propos tenus par le Général à la retraite Barry McCaffrey, professeur adjoint des Affaires Internationales de l'Académie Militaire américaine.

importance nouvelle accordée à la réserve peut être perçue en termes économiques, puisque « l'Armée de réserve représente un magnifique retour sur investissement »⁴²⁷. En effet, les troupes y sont moins bien payées que celles formant le service actif et coûtent aussi moins chers puisqu'une fois leur entraînement ou leur déploiement terminé, celles-ci retournent à la vie civile !

La dépendance des forces armées américaines à ce qui était autrefois une force d'urgence opérationnelle n'est en soi pas dramatique sur le plan stratégique et militaire, même si cela réduit leur marge de manœuvre puisque leur force de secours a *de facto* été pratiquement intégrée dans leur force active au point que sa fonction d'urgence disparaît. Toutefois, les problèmes commencent à émerger lorsque les effectifs de cette force viennent à manquer ou sont surexploités. Bien qu'en 2004, un reportage estimait « qu'au sein des unités de réserves, il devient de plus en plus difficile de trouver des gens qui sont prêts à repartir »⁴²⁸, la situation est en réalité plutôt positive pour l'armée américaine concernant les nouvelles recrues. En effet, cette dernière a presque toujours réussi à atteindre ses objectifs en termes de nouveaux conscrits depuis la décennie 2000, et a même vu leur nombre légèrement augmenter depuis l'émergence de la crise économique actuelle⁴²⁹. Toutefois, le phénomène de la surexploitation des troupes issues de la réserve n'est de loin pas à négliger et a effectivement conduit à une chute de sa participation aux opérations.

« Les effectifs de la réserve ont constitué 97% des unités d'affaires civiles, 82% des unités d'affaires publiques, 85% des unités de renseignement et de police militaire engagées en Irak. Début 2005, les réservistes spécialistes et les éléments de la Garde nationale composaient la moitié du contingent américain. Mais, comme l'armée d'active, la réserve tourne en surrégime et se trouve elle aussi rapidement exsangue : ses effectifs connaissent une chute spectaculaire fin 2006, les ramenant à un quart de la présence militaire américaine »⁴³⁰.

⁴²⁷ Miles, 'Army Reserve Iraq role to continue despite Afghanistan mission, General says', *U.S. Army*, propos tenus par Stultz

⁴²⁸ Ceppi, "Les mercenaires d'Irak", *Temps Présent*, 05"40

⁴²⁹ Bryan Bender, 'Down economy boosts military - Enlistment figures spike', *Boston*, 01.03.2009; Delawese Fulton, 'Economy boosts recruitment numbers', *U.S. Army*, 24.05.2009

⁴³⁰ Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 65

Dès lors l'armée américaine se voit contrainte de s'adresser au secteur commercial, et plus particulièrement aux SMSP et à leurs employés, pour « combler le vide stratégique que l'administration a créé en optant pour un déploiement militaire inadapté tant au niveau du nombre que du mandat »⁴³¹. Les défis liés à la sécurisation de l'Irak et la formation d'une force armée nationale s'avéraient difficilement réalisables sans l'aide du privé, et ceci alors que seulement

« [...] six mois après que les Américains aient débuté la guerre en Irak, près de la moitié des forces armées de combat étaient déployées dans le pays. [Alors qu'en début 2004,] [...] huit divisions sur dix en service actif auront servi soit en Irak soit en Afghanistan »⁴³².

Un rapport paru en 2009 estimait quant à lui qu'en 2008, « la moitié des troupes actives étaient soit déployées, soit en train d'effectuer un entraînement intensif en vue d'être déployées, ou en récupération d'un déploiement »⁴³³. L'augmentation des troupes déployées, en Irak et en Afghanistan, a été régulière passant de 145'800 en 2004 et jusqu'à atteindre un pic de 187'900 soldats en 2008⁴³⁴. Concernant nombre de contractors présents en Irak et en Afghanistan, il aurait été très intéressant de voir l'évolution de leur présence : a-t-elle été dès le début graduelle ou au contraire a-t-elle augmenté à un certain moment, étaient-ils présents dès le début, etc. ? Sont-ils le résultat de la réalisation d'un manque d'effectifs et de connaissances réalisé en cours d'opération, ou bien au contraire a-t-il été planifié et prévu initialement que leur présence et leur rôle seraient bien plus importants que lors des précédentes guerres⁴³⁵ ? Malheureusement, ces chiffres ne sont pas disponibles, ou n'ont en tout

⁴³¹ Ibid., p. 67, citant: Carl Robichaud cité dans B.Vahlos, « The Private Contracting Surge Into Afghanistan », *Antiwar.com*, 13 mai 2009

⁴³² Randall, 'US army extends Iraq tours of Guard and Reserve troops', *World Socialist Web Site*, notre traduction

⁴³³ Amy Belsco, *Troop Levels in the Afghan and Iraq Wars, FY2001-FY2012: Cost and Other Potential Issues*, Washington, D.C., 02.07.2009, p. 43, notre traduction

⁴³⁴ Ibid., p. 9

⁴³⁵ A titre d'exemple, « pendant la guerre du Golfe, le secteur militaire a externalisé seulement 1% de ses tâches, principalement dans le cas de la maintenance des terrains d'aviations. Singer estime que les contractors effectuent jusqu'à 30% des services liés au domaine militaire – incluant la reconstruction – en Irak » ('The Other U.S. Military - The private contractor biz is hot, vast, and largely unregulated. Is it out of control?', *Business Week*, 31.05.2004, notre traduction).

cas pas été trouvés après une longue recherche, pour la période antérieure à septembre 2007⁴³⁶. Dès cette période, les effectifs de contractors diminuent en Irak et tendent à augmenter en Afghanistan. Les ratios contractors/soldats varient fortement suivant le lieu et la période. En Irak, ce ratio a un pic à 1.530/1 en septembre 2010, alors même que tant le nombre total de contractors que le nombre de soldats réguliers diminuent régulièrement depuis fin 2008⁴³⁷. En Afghanistan, ce ratio atteint un pic à 2.207/1 en décembre 2008, avant d'entamer une tendance à la baisse (l'augmentation du nombre de soldats réguliers déployés en Afghanistan étant plus forte que celle du nombre de contractors). Le ratio semble évoluer de manière régulière : à mesure que l'administration américaine décide de réallouer ses troupes dans un territoire, ce ratio contractors/soldats diminue. Bien que pouvant sembler logique de prime abord, cette tendance montre en réalité que les contractors sont nécessaires afin de pallier l'absence de troupes régulières, celles-ci ne pouvant être simultanément sur deux fronts en grand nombre ! Ainsi, la volonté d'augmenter les effectifs en Afghanistan allait de pair avec la nécessité de les diminuer en Irak, et à mesure que l'Afghanistan redevient le premier objectif militaire et stratégique des États-Unis, le ratio contractors/soldats entame une tendance à la baisse sur le front afghan. Ceci est notamment à mettre en relation avec les coûts politiques et démocratiques liés à une augmentation du déploiement de troupes régulières, comme vu précédemment. De plus, « une augmentation du contingent en Irak aurait lourdement pesé sur les opérations américaines en Afghanistan et dans le reste du monde »⁴³⁸. Au final, c'est la surexploitation tant des troupes en services actifs que celles membres de la réserve qui explique la nécessité de l'administration américaine de recourir aux prestations fournies par des acteurs privés, à la suite d'un manque de

⁴³⁶ Par exemple, les rapports du CENTCOM *Past Contractor Support of U.S. Operations in USCENTCOM AOR, Iraq, and Afghanistan (5A Papers)*, ne sont disponibles que depuis août 2008. Cette situation n'est par ailleurs pas surprenante quand on sait le peu de suivi de l'administration Bush envers les contrats signés avec les SMSP et le nombre de contractors envoyés en Irak ou en Afghanistan, principalement durant les premières années de ces guerres. D'ailleurs ce flou, même si moins important qu'initialement, tend toujours à perdurer (News Wires, 'Govt has no precise number for contractors in Iraq, Afghanistan', *France 24*, 03.11.2009).

⁴³⁷ Schwartz, *Department of Defense Contractors in Afghanistan and Iraq: Background and Analysis*, pp. 28-9

⁴³⁸ Peter W. Singer, 'Comment le Pentagone est devenu accro aux mercenaires', *Courrier International*, 25.10.2007

préparation accidentel ou consciemment souhaité par certains acteurs étatiques. En effet, loin d'être dû à un manque de préparation à deux guerres auxquelles personne ou presque ne s'attendait avant le 11 septembre 2001, certains estiment qu'il s'agit en réalité « d'une politique délibérée, qui vise à expérimenter de nouvelles formes d'intervention intégrant les contraintes humaines et financières qui pèsent sur les forces armées américaines »⁴³⁹. En somme, une nouvelle manière pour l'État de gérer et d'utiliser son appareil sécuritaire et militaire, s'adaptant à une situation spécifique et un contexte particulier.

5.3.7 Le coût de la formation : un facteur décisif

Après avoir mis en avant ces contraintes pesant sur l'appareil étatique américain, qui recourt aux entreprises privées, et plus particulièrement aux SMSP, pour mener à bien ses missions en Irak et en Afghanistan, il s'agit de conclure sur la raison, de prime abord paradoxale, expliquant pourquoi le secteur privé arrive effectivement à être considéré comme *moins cher* que le secteur public, et en même temps à engranger d'importants bénéfices. L'explication tient au coût de la formation. Les divers corps armés de plusieurs pays, dont principalement les États-Unis et le Royaume-Uni, expérimentent une fuite de leurs membres les plus expérimentés et formés, attirés par les pratiques salariales bien supérieures au secteur public des SMSP. En effet, ces anciens militaires peuvent gagner des salaires de 200 à 700€⁴⁴⁰ ou 1000\$ par jour⁴⁴¹, alors même qu'aux États-Unis « un opérateur avec 22 à 24 ans de service ayant le grade E-7 ou E-8 gagnera [annuellement] environ 50'000\$ de paie de base »⁴⁴². De manière générale, ce sont « d'anciennes troupes d'élite du SAS et du SBS, de la Delta Force américaine, des Navy SEALs et des Berêts verts, des forces spéciales et de la police sud-africaine, ainsi que des anciens membres de la Légion

⁴³⁹ Makki, "Privatisation de la sécurité et transformation de la guerre", p. 859

⁴⁴⁰ Jennings, 'Special forces quitting to cash in on Iraq', *The Scotsman*

⁴⁴¹ Kwok, "Armed Entrepreneurs – Private Military Companies in Iraq", p. 35

⁴⁴² Burgess, 'DOD trying to retain its special operators', *Stars and Stripes*, *notre traduction*

étrangère française »⁴⁴³ et qui ont, selon l'ancien commandant des *U.S. Special Operations Command*, vingt ans ou plus d'expérience militaire⁴⁴⁴. Or le coût de la formation de ces membres qui sont les élites des armées est élevé et les critères de sélections stricts. Dès lors, « on peut s'interroger sur la réalité des économies obtenues par les armées qui [...] emploient [ces contractors d'élite] à des coûts élevés, après avoir pourtant formé la majorité de leurs membres »⁴⁴⁵. En effet, au Royaume-Uni, un soldat des forces spéciales doit avoir servi plusieurs années et son entraînement pourra coûter jusqu'à 2 millions de pounds. Alors même que « l'équivalent d'un escadron entier des forces spéciales sur un total de six » a décidé d'aller tenter sa chance en Irak comme contractors, « moins d'une vingtaine d'hommes par année passe le test » pour entrer dans les forces spéciales anglaises⁴⁴⁶. En fin de compte, le serpent se mord doublement la queue : « les SMP récupèrent le capital humain formé et entretenu par les armées, et sur la base de contrats rémunérés sur les fonds publics, attisent la concurrence salariale »⁴⁴⁷, puisque cette dernière force l'État à augmenter les prestations octroyées à ses soldats, principalement d'élite, afin d'éviter qu'ils ne s'en aillent pas dans le secteur privé. Ce système ressemble fort à une étatisation du temps et coût de la formation alliée à une privatisation des profits pour les individus formés et ayant effectués une vingtaine d'années de service, qui se font recruter à prix d'or par les SMSP. Dès lors, l'idée que le privé serait moins cher que le public, déjà contestée suivant que les troupes soient déployées ou non, le type d'opération, etc., est battue en brèche puisqu'une variable primordiale au bon fonctionnement de l'appareil militaire est complètement oubliée : la formation. Certes, les SMSP participent à la formation des soldats, sous mandat de l'État, notamment sur sol irakien et afghan⁴⁴⁸. Toutefois, elles

⁴⁴³ Jennings, 'Special forces quitting to cash in on Iraq', *The Scotsman*. SAS signifie *Special Air Service* et SAB *Special Boat Service*. Les premiers sont membres de la British Army et les seconds de la British Royal Navy.

⁴⁴⁴ Burgess, 'DOD trying to retain its special operators', *Stars and Stripes*

⁴⁴⁵ Sartre, "Soldats privés", p. 455

⁴⁴⁶ Jennings, 'Special forces quitting to cash in on Iraq', *The Scotsman*

⁴⁴⁷ Bricet des Vallons, "Armées et sociétés militaires privées en Irak : de l'amalgame à la symbiose", p. 43

⁴⁴⁸ Néanmoins cette activité n'est de loin pas la prestation principale fournie par les contractors déployés en Irak. Ainsi, pour octobre 2011 (les données ultérieures ne fournissant plus de chiffres détaillés), c'est la *Base support* qui employait 59.5% des contractors en Irak, la *Sécurité* 18.2%, et

recrutent leurs membres les plus expérimentés, sortant principalement des services secrets des pays développés à prix d'or, alors même que le coup de la formation pèse fortement sur ces États. Or, tant le coût de la formation qui se trouve étatisé, ou plutôt internalisé à l'État, que la pression de la concurrence salariale ainsi que les prestations que l'État peut offrir à ses soldats, ne sont généralement pas pris en compte lors des débats sur l'externalisation et la privatisation de fonctions sécuritaires et militaires à des entreprises privées. Ces coûts de formation *cachés*, puisque pas directement visibles, augmentent l'attractivité des services offerts par les SMSP ainsi que leurs possibilités de concurrencer le secteur public qui, crise budgétaire oblige, ne peuvent proposer des coûts *affichés* aussi attractifs que ceux du secteur privé. Ainsi, la flexibilité et la rapidité d'intervention des SMSP dépendent en réalité de l' « expérience acquise dans le domaine militaire »⁴⁴⁹ grâce à la formation fournie par le secteur public.

Dans une lettre envoyée à Robert Gates et à Condoleezza Rice, alors respectivement secrétaire de la Défense et secrétaire d'État, Peter W. Singer, directeur du *21st Century Defense Initiative* à la *Brooklyn Institution*, estime qu'un retour aux commandes du gouvernement sur l'utilisation des SMSP « prendra du temps et signifiera un changement de ressources et de personnel »⁴⁵⁰. Or c'est exactement de cela qu'il s'agit : de ressources disponibles et allouables ainsi que de perspective temporelle. D'ailleurs, certains membres de l'armée américaine analysent eux aussi la situation de façon passablement pessimiste, tel que Steven Zamparelli, colonel de l'Air Force, qui estime que « la politique fiscale nous a mené à un point où les armées n'ont plus, ou n'auront plus, les capacités organiques et l'expertise pour exécuter les fonctions critiques des systèmes d'armes »⁴⁵¹. La réponse actuelle apportée par

en dernière position, sur un total de 9 catégories, l'*Entraînement* qui n'en employait que 0.6% (*Past Contractor Support of U.S. Operations in USCENTCOM AOR, Iraq, and Afghanistan (5A Papers)*, 2011 - October).

⁴⁴⁹ Avant, "The Privatization of Security : Lessons from Iraq", p. 340, *en référence au*: Lt. Col. Lourdes A. Castillo, USAF, "Waging War With Civilians: Asking the Unanswered Questions," *Aerospace Power Journal*, Fall 2000.

⁴⁵⁰ Peter W. Singer, 'Sure, He's Got Guns for Hire. But They're Just Not Worth It', *The Washington Post*, 07.10.2007

⁴⁵¹ Bricet des Vallons, "Armées et sociétés militaires privées en Irak : de l'amalgame à la symbiose", p. 46, *citant*: Steven Zamarelli, "Contractors on the Battlefield: What Have We Signed For?", *Air Force Journal of Logistics*, vol. 23, n° 3, automne 1999, 10-19.

l'administration américaine, avec l'utilisation de contractors dont il s'est rendu fortement dépendant pour effectuer ses missions avec succès et atteindre ses objectifs, est en réalité une réponse à court terme, motivée par des contraintes économiques et politiques, visant à éviter de percevoir, sans même parler de tenter de résoudre, un problème à long terme : le coût de la guerre est aujourd'hui devenu trop onéreux pour la grande majorité, si ce n'est la totalité, des États.

5.3.8 La guerre hors de prix ? Brève mise en avant de son coût

Bricet des Vallons, dans son ouvrage paru en 2009, ainsi que Chapleau, Chocquet et Delbecq dans leur ouvrage paru en 2011, mettent en avant ce phénomène d'affaiblissement des capacités étatiques, notamment lié à des capacités financières réduites, ayant des conséquences sur l'univers des actions possibles que les États peuvent mener. Le premier met en avant l'impact de la crise financière de 2007, ayant réduit encore plus les moyens de l'État américain, et par là de son appareil militaire ; tout retour en arrière semble dès lors plus que difficile au vu de la situation actuelle. Bricet des Vallons estime que l'effort désespéré de l'administration Obama de freiner la privatisation et l'externalisation « s'apparente davantage à une gestion du fléau qu'à une véritable reprise en main, devenue impossible »⁴⁵². Les seconds estiment que « l'État n'a plus les moyens financiers de ses ambitions et ses caisses sont vides. Ce qui malheureusement, vaut pour l'éducation, la santé, vaut aussi pour la défense »⁴⁵³. Or cet état de fait n'est de loin pas près de changer, au vu du coût de l'achat, de la gestion et de l'utilisation de l'appareil militaire. Un F-22 Raptor coûterait près de 350 millions de dollars, et un B-2 Spirit, avion notamment utilisé par les Américains en Serbie, Irak, Afghanistan et Libye⁴⁵⁴, 2.4 milliards de dollars

⁴⁵² Ibid., *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 209

⁴⁵³ Chapleau et al., *Les nouveaux entrepreneurs de la guerre : des mercenaires aux sociétés militaires privées : privatisation ou externalisation ?*, p. 25

⁴⁵⁴ 'The official website of the U.S. air force - B-2 SPIRIT', <http://www.af.mil/information/factsheets/factsheet.asp?fsID=82>, 20.08.2012; Jonathan Marcus, 'Libya military operation: Who should command?', *BBC News Africa*, 21.03.2011

l'unité⁴⁵⁵ ! Ainsi l'achat de 21 B-2 Spirit par l'armée américaine équivaut plus ou moins au PIB de la Slovénie en 2009⁴⁵⁶, ou à légèrement moins que l'estimation du total des dépenses publiques chiliennes en 2011⁴⁵⁷. Certes, ces pays n'ont pas les mêmes capacités, notamment financières, toutefois ces comparaisons mettent en avant le coût de l'appareil militaire, alors même qu'il ne s'agit que de l'achat d'avions de combat, et non de son entretien, de la formation des pilotes, ainsi que de tous les autres coûts en lien avec le domaine militaire. En 2011, le budget militaire est l'un des plus élevés du gouvernement fédéral américain, atteignant près de 700 milliards de dollars⁴⁵⁸, c'est-à-dire près de 20% des dépenses totales du gouvernement⁴⁵⁹ et un peu moins que 1/22 du PIB⁴⁶⁰ ! En 2009 et 2010, le budget militaire des États-Unis représentait à lui seul 43% du budget militaire mondial, alors qu'en deuxième position suivait la Chine, avec 6.6% du budget militaire mondial, puis 7.3% l'année suivante⁴⁶¹. Or il faut savoir que ce budget, quoique très impressionnant comparé aux autres pays et en nette hausse depuis 2001, et en réalité en deçà de ce qu'il était durant la guerre froide⁴⁶², d'autant plus que « les forces armées américaines ont été réduite de 29%, à 1.5 million depuis 1991 »⁴⁶³. Quant aux coûts d'éventuelles interventions, ceux-ci sont très élevés. Ainsi, les missiles Tomahawks utilisés par les

⁴⁵⁵ 'Top 10 Most Expensive Military Planes - B-2 Spirit', *Time*, date inconnue; 'Top 10 Most Expensive Military Planes - F-22 Raptor', *Time*, date inconnue, p. 9

⁴⁵⁶ 'Background Note: Slovenia', <http://www.state.gov/r/pa/ei/bgn/3407.htm>, 20.08.12

⁴⁵⁷ 'The World Factbook - Chile (Economic - Budget)', <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ci.html>, 21.08.12

⁴⁵⁸ *SIPRI Yearbook 2011: Armaments, Disarmament and International Security - Summary* Stockholm International Peace Research Institute, 2011, p. 9

⁴⁵⁹ John Woolley et Gerhard Peter, 'Federal Budget Receipts and Outlays: Coolidge - Obama', <http://www.presidency.ucsb.edu/data/budget.php>, 20.08.12 Ce pourcentage a été calculé grâce aux dépenses militaires précédemment citées et au budget total : $(Total\ budget - Outlays) : (700 * 100) / 3'603.1 = 19,427$

⁴⁶⁰ Celui-ci était de 15.320.8 milliards de dollars au quatrième semestre 2011, Lisa S. Mataloni et al., 'Gross Domestic Product, 4th quarter 2011 and annual 2011 (second estimate)', http://www.bea.gov/newsreleases/national/gdp/2012/gdp4q11_2nd.htm, 20.08.12.

⁴⁶¹ *SIPRI Yearbook 2010 : Military Expenditure - Media Background* Stockholm International Peace Research Institute, 2010, p. 8; *SIPRI Yearbook 2011: Armaments, Disarmament and International Security - Summary*, p. 9. A noter que les chiffres de la Chine sont toutefois à prendre avec circonspection au vu de l'opacité régnant autour de son appareil militaire et surtout des dépenses qui y sont allouées.

⁴⁶² Christopher Chantrill, 'US Defense Spending History', http://www.usgovernmentsspending.com/defense_spending, 20.08.12, voir le graphique 2.32. "Recent Defense Spending" et 2.34 "US Defense Spending Since WWII"

⁴⁶³ 'The Other U.S. Military - The private contractor biz is hot, vast, and largely unregulated. Is it out of control?', *Business Week*, notre traduction

États-Unis en Libye coûtent entre 600'000 et 1.5 million de dollars l'unité⁴⁶⁴ ! Sachant qu'au moins une centaine de ces missiles ont été envoyés, il est aisé de voir que les coûts deviennent rapidement astronomiques. Les États-Unis auraient ainsi dépensé « l'équivalent de 225 millions de dollars de missiles Tomahawk »⁴⁶⁵. À n'en pas douter, le prix élevé de ces missiles est l'une des raisons pour laquelle la France n'en possède pas⁴⁶⁶. Force est d'ailleurs de constater que sans les États-Unis, ayant effectué près de 60% des missions⁴⁶⁷, tant la France que le Royaume-Uni auraient eu de grandes difficultés à mener l'intervention militaire en Libye en 2011.

Concernant la situation française, l'embuscade d'Uzbeen montre bien les insuffisances de coordination, d'armement et de moyens⁴⁶⁸, alors que la Navy anglaise craignait tout simplement d'être à court de Tomahawks⁴⁶⁹. Dans un célèbre proverbe, repris par la suite par François Rabelais, Cicéron aurait dit que « l'argent est le nerf de la guerre »⁴⁷⁰. Or, force est de constater qu'aujourd'hui, peu de pays seraient capables de mettre en place une véritable économie de guerre sur plusieurs années. L'unique exception étant peut-être les États-Unis, même si on peut en douter fortement au vu de leur situation financière actuelle, conséquence notamment de dix années de guerre. Le conflit libyen a confirmé « qu'aucun conflit complexe n'est à la portée d'un seul pays européen »⁴⁷¹. D'ailleurs, le cas des États-Unis est parlant au vu de leur situation actuelle et lorsque l'on voit les coûts astronomiques des guerres en Irak et Afghanistan, dont « l'impact budgétaire [...] pourrait se situer entre 1700 et 2700 milliards à l'horizon 2017. [...] [Certains

⁴⁶⁴ 'U.S. Steps Up Assault on Libya, Firing Four More Tomahawk Missiles at Air Defense Systems', *Fox News*, 20.03.2011; Megan Scully, 'Costs of Libya Operation Already Piling Up', *National Journal*, 23.03.2011

⁴⁶⁵ 'Combien ça coûte ? – Le prix de l'intervention en Libye', *Le Monde - Blog Big Browser*, 23.03.2011

⁴⁶⁶ Ibid.; C Martelet, 'Ce que coûte à la France l'intervention en Libye', *RMC*, 23.03.2011

⁴⁶⁷ Barbier, 'Que vaut l'armée française ? - Interview de Pierre Servent et Louis Gautier', *L'Express*

⁴⁶⁸ Jacques Follorou, 'Les soldats blessés racontent l'embuscade, les combats, les erreurs...', *Le Monde*, 20.08.2008

⁴⁶⁹ Thomas Harding, 'Libya: Navy running short of Tomahawk missiles', *The Telegraph*, 23.03.2011

⁴⁷⁰ 'L'Internaute - Encyclopédie - Proverbe', <http://www.linternaute.com/proverbe/101/l-argent-est-le-nerf-de-la-guerre/>, 20.08.12

⁴⁷¹ Barbier, 'Que vaut l'armée française ? - Interview de Pierre Servent et Louis Gautier', *L'Express*

évaluent même que] le coût réel se situerait aux alentours des 3000 milliards »⁴⁷². Joseph Stiglitz, économiste américain et prix Nobel d'Économie en 2001, estime pour sa part que l'ardoise pourrait avoisiner les 4000 à 5000 milliards de dollars, si l'on tient compte des coûts liés aux pensions d'invalidé et services de soins payés aux soldats⁴⁷³. En un mot, la guerre s'est avérée ruineuse pour les États-Unis, alors même que cette dernière n'a été en réalité que très peu coûteuse en soldats américains⁴⁷⁴ et que la phase offensive de conquête a été terminée après quelques semaines en Afghanistan et en seulement 26 jours en Irak. Or, la situation actuelle mondiale, principalement économique, ne prélude en rien l'amélioration de la situation étasunienne. En effet, l'actuelle crise des dettes publiques ébranlant l'Europe entière⁴⁷⁵ et la dette publique abyssales des États-Unis atteignant près de 15'000 milliards⁴⁷⁶, c'est-à-dire équivalent à leur PIB annuel, sont autant de situations de crises ne plaidant pas en faveur d'un renforcement des structures et capacités étatiques dans un futur à court ou moyen terme. Cela peut par ailleurs aussi éclairer la situation présente et notamment l'absence de volonté manifeste de l'actuel gouvernement américain, par exemple, à intervenir militairement en Iran ou en

⁴⁷² Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 257

⁴⁷³ Joseph E. Stiglitz, "Der Preis der Ungleichheit: Wie die Spaltung der Gesellschaft unsere Zukunft bedroht - Conférence à propos de son nouveau livre : 'The Price of Inequality: How Today's Divided Society Endangers Our Future' ", Deutsche Nationalbibliothek, Frankfurt am Main, 12.10.2012

⁴⁷⁴ Concernant l'Irak, des Vallons estime le nombre de soldats américains tombés à 140 morts « la date de clôture des opérations de conquête directe et de haute intensité », et à 4330 morts à la fin de juillet 2009 (Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 62, en se référant à: <http://icasualties.org>). Le 20 août 2012, le nombre de soldats morts se montait à 4804 (dont 4486 américains) sur le front irakien, et à 3155 (dont 2100 américains) sur le front afghan ('iCasualties - Iraq Coalition Casualty Count', <http://icasualties.org>, 20.08.12). A titre de comparaison, le Pentagone estime que le nombre d'Irakiens morts de 2004 à mi-2008 se monterait à 77'000, alors que les documents révélés par Wikileaks parlent eux de 66'081 'civils', 23'098 'ennemis', et 15'196 'forces du gouvernement irakien' (Russell Goldman et Luis Martinez, 'WikiLeaks: At Least 109,000 Killed During Iraq War', *ABC News*, 22.10.2010). A titre de comparaison, les soldats américains morts durant la guerre du Viêt Nam se monteraient à 58'177 ('US Military Operations: Casualty Breakdown', <http://www.globalsecurity.org/military/ops/casualties.htm>, 20.08.12).

⁴⁷⁵ Mais aussi indirectement les États-Unis et la Chine notamment, qui risquent de voir la part de leurs exportations vers les pays européens diminuer.

⁴⁷⁶ Woolley et Peter, 'Federal Budget Receipts and Outlays: Coolidge - Obama'. Celle-ci n'est d'ailleurs pas près de diminuer au vu de l'explosion des dépenses de l'État depuis 2009 (liées notamment aux plans de sauvetages et tentatives de diminuer les effets de la crise financière), face à des revenus qui eux sont en faible hausse. De ce fait, le déficit va probablement se creuser encore plus, à moins de coupe drastique dans l'appareil étatique.

Corée du Nord. Outre les difficultés militaires qui pourraient survenir, une nouvelle intervention, alors même que les deux dernières ont été ruineuses tant pour l'image que les finances américaines, risquerait de creuser encore plus le déficit des États-Unis, de surexploiter un contingent américain exténué et d'être désastreux en terme de politique intérieure pour le parti au pouvoir.

5.4 Conflits et transversalité d'intérêts entre acteurs étatiques et acteurs privés

Le passage d'un type d'accumulation fordiste à un type d'accumulation post-fordiste ou à accumulation flexible illustre bien la non-pertinence de considérer cette crise et les changements qui en ont découlé par la simple dichotomie *acteurs privés* versus *acteurs étatiques*; puisqu'il y a des intérêts transversaux et que ces acteurs ne peuvent simplement être opposés de manière réductrice. Certains ont vu leurs intérêts se renforcer grandement par les réformes prises (le capitalisme bancaire et financier⁴⁷⁷, mais aussi un certain capitalisme industriel obligé de se globaliser pour survivre), alors que d'autres ont vu leurs intérêts et capacités d'actions diminuer (le capitalisme industriel local et celui se trouvant dans les pays développés, les syndicats et les États). Cette impossible réduction dichotomique entre des acteurs qui devraient nécessairement se trouver dans deux sphères distinctes séparées et imperméables vaut aussi pour les SMSP. Théoriquement, l'idéal démocratique voudrait que les individus actifs dans la sphère publique servent les intérêts de la population dans son ensemble, et non leurs propres intérêts, ou éventuellement ceux de certains de leurs proches. Or, la pratique est plus compliquée que cela, et l'imbrication de tout acteur public dans une sphère privée fait que cette dernière peut influencer ou motiver, de manière consciente ou inconsciente, certains de ses choix. Cette difficile distinction entre acteur privé et public concerne, d'une part les contractors avec les soldats réguliers, et d'autre part certains décideurs politiques

⁴⁷⁷ Sur l'avènement du capitalisme financier mondial, voir Harvey, "From Fordism to flexible accumulation", in Harvey, *The Condition of Postmodernity : An Enquiry into the Origins of Cultural Change*, pp. 160-72.

avec les dirigeants de certaines SMSP, qui s'inscrivent, surtout pour ces derniers, dans des réseaux informels difficiles à appréhender. Sortir de cette dichotomie distanciant secteur public et secteur privé s'avère donc nécessaire afin de mieux appréhender les relations entre les SMSP et les acteurs étatiques.

5.4.1 La guerre : une affaire technologique

L'évolution de la pratique de la guerre durant le XX^{ème} siècle a amené une plus grande intégration et coopération entre le secteur privé et le secteur militaire. Ceci se voit avec l'émergence de la *Révolution dans les Affaires Militaires* (RMA) qui, sans entrer dans les détails, met en avant l'importance de la technologie en tant que vecteur de supériorité, grâce notamment aux systèmes d'armement intelligents qui permettraient non seulement de diminuer fortement les pertes humaines, mais aussi d'atteindre l'ennemi sur des points précis et stratégiques grâce à des frappes chirurgicales, et ainsi de raccourcir la durée de la guerre. Il s'agit d'une

« [...] vision totémique, quasi religieuse, de la technologie militaire comme facteur de supériorité stratégique [...] [qui] implique une hyperspécialisation et une technicisation des systèmes d'armes telles que les armées seules ne peuvent plus les prendre en charge »⁴⁷⁸.

Or, cette mise en avant de la technologie se fait par le biais de l'intégration du civil dans le militaire, puisque ce dernier, dû à la complexification croissante des systèmes d'armement, ne possède pas en son sein toutes les compétences requises disponibles, pourtant nécessaires au bon fonctionnement de ces nouvelles armes. De plus,

« [...] l'évolution des conditions des conflits a tendu à brouiller la distinction entre le domaine civil et le domaine militaire [...]. Le rôle des civils s'est considérablement accru aussi bien dans les conflits de haute intensité qui exigent des compétences techniques

⁴⁷⁸ Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 77

particulières que dans les conflits de basse intensité qui bénéficient [...] de la facilité d'accès à l'armement léger »⁴⁷⁹.

Ces premiers types de conflits sont d'ailleurs directement liés à la RMA et à l'idée que désormais la guerre se fait à *l'aide de boutons* qu'il s'agit d'appuyer au bon moment et justifiant ainsi l'intégration de civils hautement qualifiés palliant des compétences que l'armée ne possède plus. C'est ainsi que Andreas Wenger et Simon Mason, chercheurs à l'institut fédéral suisse de technologie de Zurich pour le *Center for Security Studies*, estiment que

« [...] les employés civils sont devenus de plus en plus importants pour maintenir et utiliser des systèmes d'armements complexes, ainsi que des systèmes avancés de Commande, Contrôle et Communication (C3). Les employés civils loin du champ de bataille peuvent désormais avoir une fonction de soutien direct et fournir des services essentiels dans les engagements militaires. Par exemple, ils sont souvent responsables du contrôle des véhicules aériens sans pilote, même s'ils sont eux-mêmes physiquement loin du théâtre des opérations. De tels experts civils sont devenus un élément indispensable des armées de haute technologie »⁴⁸⁰.

De la même manière, l'armée américaine dépend de nombreux contracteurs pour le fonctionnement de ses drones, de par le fait que « l'Air Force manque de pilotes au sol [...], d'analystes du renseignement pour visionner non-stop les vidéos et les flux de surveillance, et de techniciens et mécaniciens pour maintenir l'aéronef qui est fortement utilisé »⁴⁸¹. Ceci fait dire à un membre du Pentagone que « les contracteurs civils jouent un rôle vital ».⁴⁸² Par ailleurs, et au vu de l'importance de la technologie pour les missions de l'armée, l'intégration nécessaire des civils dans le secteur militaire n'est guère surprenante lorsque l'on sait que la recherche et le

⁴⁷⁹ Louis Balmond, "De la tolérance à la sous-traitance : Qui leges sine morbitus", in Jean-Jacques Roche, *Insécurité publiques, sécurité privée ? : Essais sur les nouveaux mercenaires*, Economica, 2005, p. 8

⁴⁸⁰ Andreas Wenger et Simon Mason, "The Growing Importance of Civilians in Armed Conflict", *CSS Analyses in Security Policy* vol. 3 (no. 45), 2008, p. 2, notre traduction

⁴⁸¹ David S. Cloud, 'Civilian contractors playing key roles in U.S. drone operations', *Los Angeles Times*, 29.12.2011, notre traduction

⁴⁸² Ibid., notre traduction

développement en provenance d'entreprises privées est dix fois plus élevée que celle provenant du secteur militaire.⁴⁸³

Les seconds types de conflits, de basse intensité, symbolisent au contraire le retour des conflits asymétriques, tels que vécus en Irak et en Afghanistan, et où l'importance des capacités technologiques, telles que mises en avant par la RMA, ne suffit plus (topographie du terrain trop escarpée, distinction entre civils et combattants qui s'amenuise de plus en plus, adaptation de l'ennemi aux avancées technologiques, etc.). Ainsi, Richard A. Lacquement Jr., colonel de l'armée américaine ainsi que professeur de stratégie et de politique à l'*US Naval War College*, considère que les opérations de contre-insurrection

« [...] nécessitent très souvent des expertises se trouvant dans les organisations civiles, [...] [telles que] les organisations internationales [...], les organisations non gouvernementales ; les entreprises privées ; et les divers groupes détenant un pouvoir diplomatique, informationnel ou économique »⁴⁸⁴.

5.4.2 Intégration civile

De manière générale, les civils ont presque toujours joué un rôle lors des conflits militaires. L'évolution du ratio civils sous contrat/militaires dans l'armée américaine du XVIII^{ème} au XXI^{ème} siècle le montre d'ailleurs très bien, puisque hormis deux exceptions, les civils ont toujours pris part aux guerres impliquant les États-Unis⁴⁸⁵. Le véritable tournant pourrait se situer lors de la guerre des Balkans, où le ratio entre civils sous contrat et militaires a atteint pour la première fois la parité. Par la suite, l'importance des premiers s'est vue confirmée, et même renforcée, lors des guerres en Afghanistan et en Irak. Ces ratios évoluent bien entendu selon la période et les

⁴⁸³ Michael Brzoska, "Trends in Global Military and Civilian Research and Development (R&D) and their Changing Interface", 2005

⁴⁸⁴ Richard A. Lacquement, Jr, "Integrating Civilian and Military Activities", *Parameters* vol. 41 (no. 4), 2011, pp. 7-8, notre traduction

⁴⁸⁵ Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 26

types d'opérations qui y sont menées.

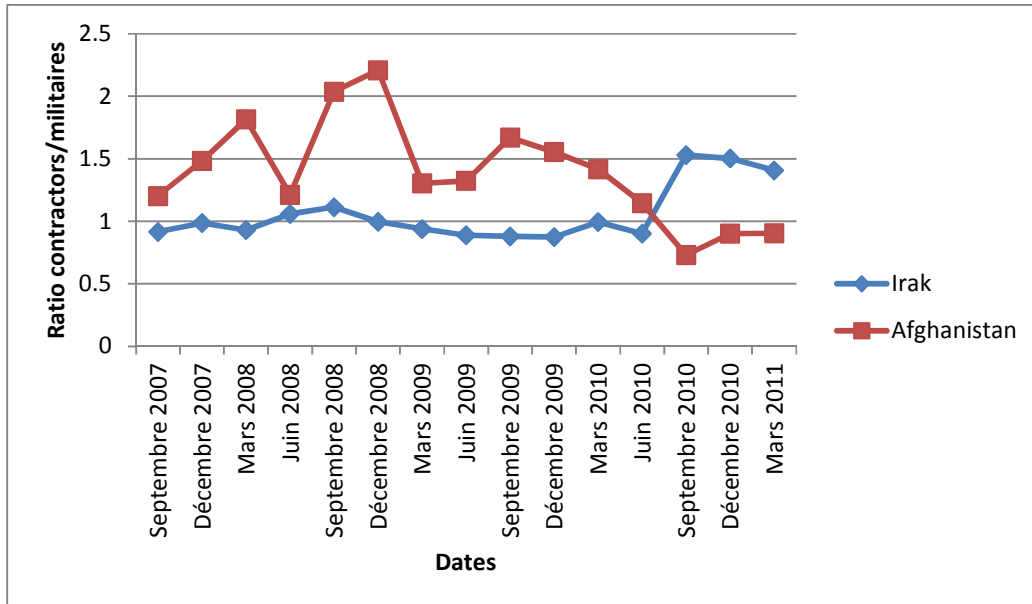


Tableau 2 : Ratio contractors/militaires en Irak et en Afghanistan⁴⁸⁶.

Le chiffre pour les soldats réguliers est toujours de 1. Par exemple, le nombre 2 sur le graphique signifie qu'il y a deux fois plus de contractors que de militaires.

Pour la période allant de septembre 2007 à mars 2011, ces ratios contractors/soldats fluctuent entre 0.730/1 et 2.207/1 en Afghanistan et entre 0.875/1 et 1.530/1 en Irak⁴⁸⁷. La période précédant le retrait américain du front irakien (dès septembre 2010) voit le nombre de contractors augmenter considérablement, par rapport au nombre de soldats réguliers s'amenuisant. En Afghanistan, ce ratio fluctue plus fortement et est tendanciellement plus élevé qu'en Irak, du moins jusqu'en septembre 2010.

⁴⁸⁶ Ces chiffres ont été calculés à partir du rapport de: Schwartz, *Department of Defense Contractors in Afghanistan and Iraq: Background and Analysis*, pp. 28-9

⁴⁸⁷ Ibid.

Date	Irak		Afghanistan	
	Nombre de contractors	Niveau des troupes	Nombre de contractors	Niveau des troupes
Septembre 2007:	154'825	169'000	29'473	24'500
Décembre 2007	163'591	165'700	36'520	24'600
Mars 2008	149'378	160'500	52'336	28'800
Juin 2008	162'428	153'300	41'232	34'000
Septembre 2008	163'446	146'800	68'252	33'500
Décembre 2008	148'050	148'500	71'755	32'500
Mars 2009	132'610	141'300	68'197	52'300
Juin 2009	119'706	134'600	72'968	55'100
Septembre 2009	113'731	129'200	104'101	62'300
Décembre 2009	100'035	114'300	107'292	69'000
Mars 2010	95'461	95'900	112'092	79'100
Juin 2010	79'621	88'320	107'479	93'800
Septembre 2010	74'106	48'410	70'599	96'600
Décembre 2010	71'141	47'305	87'483	96'900
Mars 2011	64'253	45'660	90'339	99'800

Tableau 3 : Chiffres indiquant, pour l'Irak et l'Afghanistan, le nombre de soldats réguliers et le nombre de contractors ayant un contrat avec le Département de la Défense américain⁴⁸⁸.

De septembre 2007 à mars 2011, le niveau des troupes régulières diminue continuellement en Irak et augmente continuellement en Afghanistan. Cette tendance baissière est identique dès décembre 2008 pour les contractors se trouvant en Irak, alors qu'en Afghanistan leur présence est tendanciellement à la hausse de septembre 2007 à juin 2010, mais sans être pour autant totalement linéaire.

L'une des autres différenciations concerne les rôles joués par les contractors, tels que la protection de personnalités, de bâtiments (ambassades, pipelines, etc.) et de convois, et qui peuvent les amener à effectuer des actions offensives de premier plan en lien avec la nécessité de protéger leur cible et par là d'atteindre l'objectif pour lequel ils ont été engagés. Ces contractors, appelés *Private Security Contractor Personnel* par le Département de la Défense américain étaient près de 21'544 en Afghanistan et 9'554 en Irak en octobre 2011, sur un total de 101'789 contractors pour le premier et de 52'637 pour le second. Leurs tâches, telles que définies officiellement par le Département de la Défense concernent l'appui statique ainsi que

⁴⁸⁸ Tableaux reproduits à partir : *ibid.*, Appendix B. Contractor and Troop Level Data

la sécurisation de personnes et de convois, et n'impliquent pas toujours que le contractor sécuritaire soit armé. En pourcentage, ces chiffres signifient que 21.16% des contractors déployés en Afghanistan étaient des contractors sécuritaires ; parmi eux 2.8% étaient des ressortissants américains, 4.4% provenaient de pays du tiers monde et 92.8% étaient des locaux. En Irak, les contractors sécuritaires composaient près de 18.15% de l'effectif privé; parmi eux 8.83% étaient des ressortissants américains, 86.8% provenaient de pays du tiers monde et 4.37% étaient des locaux⁴⁸⁹. Ainsi, en Afghanistan, les tâches sécuritaires effectuées par des contractors représentaient la deuxième activité la plus importante (18.2%) parmi les prestations déléguées à des entreprises publiques, après le *Base support* (59.5%), ce qui est loin d'être négligeable

Base Support:	31,317	(59.5 %)
Security:	9,554	(18.2%)
Translator / Interpreter	2,684	(5%)
Transportation:	924	(1.8%)
Logistics / Maintenance	842	(1.7%)
Communication Support:	526	(.9%)
Construction:	473	(.9%)
Training:	316	(.6%)
Other:	6,001	(11.4%)
Total:	52,637	

Tableau 4 : Répartition des contractors d'après les catégories d'activité pour lesquels ils ont un contrat avec le Département de la Défense américain en Irak en octobre 2011⁴⁹⁰.

La forte présence de contractors rend la distinction entre ces derniers et les soldats américains peu évidente pour les populations afghanes et irakiennes, mettant en avant le fait que le comportement des contractors influencera la perception qu'ont les populations locales des États-Unis et par là le succès de leur mission. Ainsi, les contractors américains représentent les États-Unis au même titre que les soldats en uniforme le font. Dès lors, la volonté de légiférer et de soumettre les contractors au *Uniform Code of Military Justice* (UCMJ) peut se comprendre comme étant une

⁴⁸⁹ *Past Contractor Support of U.S. Operations in USCENTCOM AOR, Iraq, and Afghanistan (5A Papers)*, 2011 - October

⁴⁹⁰ *Ibid.* 2011 - October

manière de réglementer les comportements des contractors en les rendant responsables devant une cour martiale, non pas seulement à cause de certains scandales récents ayant été fortement médiatisés, mais surtout à cause du potentiel de nuisance que ces derniers peuvent causer aux soldats américains dans le pays et *in fine* aux intérêts américains.

Cette difficulté à distinguer acteurs privés et acteurs publics de par le besoin d'une interopérabilité entre civils et militaires, passant par l'intégration des premiers au secteur sécuritaire et militaire, en plus de faciliter les possibilités de l'État de recourir aux compétences des SMSP dans le cadre d'actions clandestines ou informelles⁴⁹¹, a aussi logiquement des effets sur les prises de décisions de certains acteurs étatiques. En effet, cette intégration de privés dans le secteur sécuritaire et militaire donne *in fine* la possibilité à certains acteurs privés d'influencer les décisions d'acteurs étatiques.

5.4.3 Réseaux opaques

Les membres de l'appareil étatique et ceux des SMSP se connaissent et se côtoient dans des réseaux⁴⁹², et ont des intérêts similaires, comme vu précédemment avec le cas de certains membres des forces armées régulières quittant le giron public pour se tourner vers les SMSP avec la promesse d'une augmentation salariale substantielle. De fait, « les postes de direction de ces sociétés sont souvent tenus par certains des plus brillants généraux britanniques ou américains, ou d'anciens dirigeants des services secrets »⁴⁹³. En voici quelques exemples. Chez *Aegis Defense Services Limited*, le président Nicholas Soames est un ancien « ministre d'État aux forces armées britanniques de 1994 à 1997, [...] secrétaire d'État à la Défense fantôme et

⁴⁹¹ Makki, "Privatisation de la sécurité et transformation de la guerre"

⁴⁹² Par exemple, « le fils du président Arap Moi de Kenya ainsi que le demi-frère du Président Museveni auraient eu des liens avec EO en tant que représentants locaux de ses filiales (Saracen) » Olsson, "Vrai procès et faux débats : perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées", p. 13.

⁴⁹³ Sartre, "Soldats privés", p. 458

membre du cabinet fantôme britannique entre novembre 1993 et mai 2005 »⁴⁹⁴ ; le directeur général, Graham Binns, a servi 35 ans dans l'armée britannique où il a notamment été commandant du *Joint Services' Command and Staff College* et a des expériences dans des opérations menées en Irlande du Nord, en Bosnie, au Kosovo et en Irak ; et l'un des directeurs, James Ellery, est un ancien officier de l'armée britannique ayant été en 2000, et ce durant un an, le chef de la Mission de Nations Unies au Soudan du Sud, puis conseiller principal de l'Autorité provisoire de la coalition en Irak⁴⁹⁵. Chez *Military Professional Resources Inc.*, le président du conseil d'administration, Frederick Kroesen, est un général quatre étoiles de l'armée américaine, ancien commandant-en-chef du *Central Army Group* de l'OTAN de 1979 à 1983 et commandant-en-chef des forces armées américaines de 1976 à 1978⁴⁹⁶ ; quant à l'ancien président, Carl E. Vuono, parmi les nombreux postes qu'il a occupés au sein de l'armée américaine, il a notamment été chef d'état-major de 1987 à 1991⁴⁹⁷. *3D Global Solution* a quant à elle accueilli en août 2010 en tant que président et directeur des opérations, le lieutenant général Frank Libbuti, ancien commandant en chef des *Marine Forces Pacific*, des *Marine Forces Central Command* et des *Marine Corps Bases Pacific*⁴⁹⁸. Lester L. Lyles, membre de nombreux conseils d'administration de diverses SMSP, avait précédemment été directeur de la *Ballistic Missile Defense Organisation* de 1996 à 1999, vice-président d'état-major des forces armées américaines de 1999 à 2000 et commandant de l'*Air Force Materiel Command* de 2000 à 2003⁴⁹⁹. Enfin, l'ancien inspecteur général du Pentagone, Joseph E. Schmitz, a quitté son poste le 9 septembre 2005 pour devenir directeur des

⁴⁹⁴ 'AEGIS - Management', *Aegis Defence Services Limited*, <http://www.aegisworld.com/index.php/new2/about-us-2/management2>, 23.03.13, notre traduction

⁴⁹⁵ 'Brigadier James Ellery CBE, Director AEGIS', *The Sandhurst Foundation - Promoting Good Leadership*, <http://www.sandhurstfoundation.org/events/leadership-encounters/Brigadier-James-Ellery.htm>, 23.03.13

⁴⁹⁶ 'Frederick Kroesen', *redirectify.com*, <http://www.redirectify.com/people/frederick-kroesen.html>, 23.03.13

⁴⁹⁷ 'John Craddock Joins L-3 as President of MPRI', *L-3 MPRI*, http://www.mpri.com/web/index.php/content/press_release/john_craddock_joins_l-3_as_president_of_mpri, 23.03.13; 'Carl Edward Vuono', *US Army Center of Military History*, <http://www.history.army.mil/books/CG&CSA/Vuono-CE.htm>, 23.03.13; *ibid.*

⁴⁹⁸ '3D Global Solutions Board of Directors Member LtGen Frank Libutti Named President and Chief Operating Officer of 3DGS', *PRWeb*, <http://www.prweb.com/releases/2010/08/prweb4412584.htm>, 23.03.13

⁴⁹⁹ 'Lester L. Lyles', *NNDB*, <http://www.nndb.com/people/858/000169351>, 23.03.2013

opérations et conseiller général pour le *Prince Group*⁵⁰⁰.

Les dirigeants des SMSP entretiennent des liens importants avec les dirigeants étatiques, les administrations et autres services gouvernementaux, ce qui leur permet d'obtenir de juteux contrats⁵⁰¹ et aussi de voir leur action légitimée. De leur côté, les dirigeants étatiques, les administrations et les services gouvernementaux ont aussi intérêt à avoir des liens forts avec les contractors et membres des SMSP, puisque cela les aide à se reconvertir facilement dans le privé une fois leur mandat terminé ou leur retraite arrivée. Quant aux soldats réguliers, dont le recrutement en tant que contractors se fait aussi par le biais de ces réseaux informels, bien que sous couvert de critères de sélections et conditions strictes⁵⁰², leurs intérêts sont similaires à ceux des contractors. D'une part, « le secteur privé devient [...] un garant de sécurité de l'emploi, tout en permettant dans certains cas de retirer des bénéfices autrement plus importants que dans le secteur public »⁵⁰³. D'autre part, cela fait pression sur les salaires et autres bénéfices accordés aux membres des troupes étatiques, dont la fuite vers le privé risque de s'accroître s'ils ne voient pas leur situation s'améliorer.

L'importance de ces réseaux de professionnels de la sécurité a notamment été analysée et dénoncée par Olsson, qui met en avant la nécessité de « déconstruire l'État en réseaux de pouvoir s'inscrivant dans des champs de pratiques diverses, dépassant de loin le seul cadre institutionnel étatique et dans lequel la position institutionnelle n'est qu'une ressource parmi d'autres »⁵⁰⁴. Bien entendu, l'informalité de ces réseaux en réduit encore le contrôle démocratique et médiatique. Il faut donc comprendre la volonté de favoriser l'utilisation des SMSP et l'envoi de contractors, par exemple par certains hauts cadres de l'administration américaine, comme étant une utilisation de leur légitimité liée à la position qu'ils occupent dans la structure étatique et qui leur permet d'obtenir des gains personnels, qu'ils soient immédiats ou

⁵⁰⁰ Griff Witte, 'Pentagon's IG Takes Job at Contractor', *The Washington Post*, 01.11.2005

⁵⁰¹ Par exemple, « l'administration Bush a alloué 18.6 milliards de dollars pour la reconstruction de l'Irak, et au moins 25% sera dépensé auprès de [SMSP] » (Zabci, "Private military companies: 'Shadow soldiers' of neo-colonialism", p. 8, notre traduction).

⁵⁰² Olsson, "Vrai procès et faux débats : perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées", p. 7

⁵⁰³ Ibid., p. 12

⁵⁰⁴ Ibid., p. 14

futurs, c'est-à-dire à la fin de leur carrière dans la structure étatique.

À ce propos, trois situations faisant office d'exemples sont ici brièvement illustrées, afin de montrer l'imbrication des intérêts de certains acteurs étatiques, futurs ou anciens dirigeants de SMSP, ainsi que surtout l'opacité de ces liens d'intérêts et de leurs pratiques, rendant par ailleurs toute condamnation juridique très difficile à prouver.

5.4.4 Liens d'intérêts entre acteurs étatiques et acteurs privés - Exemples

L'exemple le plus parlant illustrant les liens d'intérêts et connivences entre certaines SMSP et certains acteurs publics, au plus haut de la structure étatique, est peut-être la relation entre Dick Cheney et *Halliburton*. Avant d'être vice-président des États-Unis de 2001 à 2009, Dick Cheney a été secrétaire d'État à la Défense de 1989 à 1993, mais aussi directeur de 1995 à 2000 d'*Haliburton*, holding spécialisée dans l'industrie pétrolière et possédant plusieurs sous-divisions (dont *KBR* et *Energy Service Group*).

« Après la fin de la première Guerre du Golfe, le Pentagone, alors dirigé par le secrétaire à la Défense Dick Cheney, a payé une filiale d'*Halliburton*, appelée Brown et Root Services⁵⁰⁵ près de 9 millions de dollars pour étudier comment les compagnies militaires privées pouvaient apporter un support aux soldats américains dans les zones de combat »⁵⁰⁶.

Or, on peut voir que seulement trois ans après cette attribution, et deux ans après avoir quitté son poste de secrétaire à la Défense, Dick Cheney devient directeur d'*Halliburton* et ce jusqu'en juillet 2000, moment où il décide de démissionner, car ayant été choisi comme colistier sur le ticket présidentiel par le futur président élu, George W. Bush. Alors même que Dick Cheney dit avoir coupé tous les ponts avec son ancienne entreprise, il possédait en réalité 433.333 parts de stock options en 2001⁵⁰⁷

⁵⁰⁵ Aujourd'hui, KBR.

⁵⁰⁶ Yeoman, 'Soldiers of Good Fortune', *Mother Jones*, notre traduction

⁵⁰⁷ 'Cheney's Halliburton Ties Remain', *CBS News*, 11.02.2009

et aurait reçu trois salaires différés de plus de 160'000 dollars entre 2001 et 2003⁵⁰⁸.

Au final, renoncer à son poste de directeur de *Halliburton* lui aurait même rapporté près de 34 millions de dollars de la part de son ancienne entreprise⁵⁰⁹.

Bien que la forte proportion des contrats signés sans appel d'offre soit généralement passablement élevée⁵¹⁰, il va s'en dire que lorsqu'un tel contrat, qui plus est *cost-plus*⁵¹¹, est signé avec une entreprise dont le vice-président était l'ancien directeur, cela amène indubitablement certains doutes. Rajoutons à ceci qu'il semblerait, et alors même que Dick Cheney a toujours réfuté cela⁵¹², que ce contrat ait été directement coordonné par son propre bureau⁵¹³. Dès lors des suspicions se posent quant à la procédure ayant attribué ce contrat à *Halliburton* et quant à la connivence d'intérêts entre l'un des hommes les plus puissants des États-Unis et l'ancienne entreprise dont il était le directeur. Au final, ce genre de situation, de même que celles voyant certaines sociétés surfacturer certains de leurs services⁵¹⁴ ou encore le détournement d'argent de la part de l'administration irakienne elle-même⁵¹⁵, fait dire à Henry Waxman, président de la *commission de la Surveillance et de la réforme du gouvernement*⁵¹⁶ de la Chambre des représentants, que la guerre en Irak « pourrait

⁵⁰⁸ 'About Halliburton - Cheney Violates Ethics Law', http://www.halliburtonwatch.org/about_hal/ethics.html, 02.02.12

⁵⁰⁹ Louis Jacobson, 'Chris Matthews says Cheney got \$34 million payday from Halliburton', *Tampa Bay Times - Politifact*, <http://www.politifact.com/truth-o-meter/statements/2010/may/24/chris-matthews/chris-matthews-says-cheney-got-34-million-payday-h>, 23.03.13

⁵¹⁰ Selon des Vallons, « en 2005, seule la moitié des contrats du Pentagone donnaient lieu à un appel d'offres » Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 192.

⁵¹¹ 'About Halliburton - Cheney/Halliburton Chronology', http://www.halliburtonwatch.org/about_hal/chronology.html, 02.02.2012. Cliquer sous "2003", puis "Mars". Un contrat *cost-plus* est un contrat pour lequel une entreprise est payée d'après le montant qu'elle a dû déboursier pour mener à bien sa mission, plus un paiement additionnel représentant le profit de l'entreprise. Pour plus d'informations, voir : http://csis.org/files/media/csis/pubs/081016_diig_cost_plus.pdf, 02.02.12.

⁵¹² 'New document indicates Cheney may have lied about Halliburton contract deal', http://www.halliburtonwatch.org/news/cheney_denies.html, 02.02.2012

⁵¹³ Timothy J. Burger et Adam Zagorin, 'The Paper Trail', *Time Magazine*, 30.05.2004

⁵¹⁴ A ce propos, voir notamment : 'Halliburton: \$61M Overcharge?', *CBS News*, 05.12.2007; 'U.S. Contractor in Iraq Charges Pentagon \$900 for \$7 Control Switch, Report Finds', *Fox News*, 30.06.2011; Alex Seitz-Wald, 'Boeing Overcharges Taxpayers By Up To 177,000 Percent For Army Helicopter Parts', *ThinkProgress Security*, 28.06.2011

⁵¹⁵ Jane Corbin, 'BBC uncovers lost Iraq billions', *BBC News*, 10.06.2008

⁵¹⁶ Le terme anglais est: *Committee on Oversight and Government Reform*

bien être la guerre engendrant le plus de profit de toute l'histoire »⁵¹⁷. C'est ainsi que les SMSP utilisent leur légitimité, et la liberté d'action qui va avec, afin de mettre en avant leurs propres intérêts, comme n'importe quelle entreprise, dans le but de maximiser leurs profits et aussi de pérenniser leur action dans le temps. Le lobbying et cette interaction, opaque pour les citoyens, avec certains acteurs publics en sont d'ailleurs un moyen.

Ces liens entre acteurs publics et acteurs privés se trouvent donc au plus haut sommet de l'État ; d'ailleurs lors de l'invasion de l'Irak, l'administration américaine, craignant que Saddam Hussein ne détruise certains puits de pétrole, a contacté et entériné un contrat avec *Kellogg Brown & Root* (KBR), alors filiale de *Halliburton*, plus de deux semaines avant l'invasion. Ce qui signifie donc que « les directeurs des opérations de KBR [étaient] [...] régulièrement tenus au courant des préparatifs de l'invasion et intégrés, en tant que hiérarchie parallèle, à la chaîne de commandement »⁵¹⁸. Ce contrat, intitulé *Restore Iraq Oil* (RIO) et visant à améliorer, mais aussi au besoin à reconstruire au plus vite les installations pétrolifères de l'Irak post-Saddam Hussein, était un contrat *cost-plus* de deux ans d'une valeur de plus de 2.5 milliards de dollars⁵¹⁹. À noter encore que ce contrat a été délivré en secret sans aucun appel d'offres préalable et « après que toutes les autres compagnies se soient vues interdire de faire une offre »⁵²⁰.

Le second exemple concerne Cofer Black, qui a effectué une longue carrière de près de 28 ans au sein de la CIA jusqu'à en être nommé directeur de son centre anti-terroriste en 1999, avant de devenir membre du département d'État de décembre 2002 à novembre 2004 en tant qu'ambassadeur extraordinaire. Son parcours

⁵¹⁷ Corbin, 'BBC uncovers lost Iraq billions', *BBC News*, notre traduction. *Phrase originale*: "It may well turn out to be the largest war profiteering in history".

⁵¹⁸ Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 72

⁵¹⁹ 'Iraqi Oil Infrastructure Contract', http://www.halliburtonwatch.org/about_hal/oilinfra.html, 24.08.12; Henry A. Waxman, *Fact Sheet - Halliburton's Iraq Contracts Now Worth over \$10 Billion*, Committee on Government Reform - U.S. House of Representatives, 09.12.2004. Bien que le site [halliburtonwatch.org](http://www.halliburtonwatch.org) parle d'un contrat de 7 milliards de dollars, il semblerait que sa valeur n'ait été en réalité que de 2.5 milliards.

⁵²⁰ *Halliburton's Questioned and Unsupported Costs in Iraq Exceed \$1.4 Billion*, Committee on Government Reform - U.S. House of Representatives, 25.05.2005, p. 5, notre traduction

symbolise aussi ces liens entre acteurs privés et acteurs publics, ainsi que cette interaction constante entre secteur privé et secteur public. À la suite de son mandat au département d'État, il devient vice-chairman de *Blackwater USA* de 2005 à 2008⁵²¹. Puis, il crée *The Black Group*, qui sera par la suite fusionné avec deux autres SMSP en 2007, devenant *Total Intelligence Solutions*, une société fille du *Prince Group* et dont le chairman n'est autre qu'Érik Prince, ancien Navy SEAL et fondateur en 1997 de *Blackwater Worldwide*⁵²². Black sera nommé chairman de *Total Intelligence Solutions* de 2008 à 2011 et Robert Richer, un ancien assistant du directeur des opérations de la CIA et numéro 2 des services clandestins de la CIA, en deviendra le directeur⁵²³. Enfin, il occupe depuis 2009 le post de vice-président for *Global Operations* chez *Blackbird Technologies*⁵²⁴. Entre temps, Mitt Romney, candidat républicain des présidentielles américaines de novembre 2012, nomma le 13 septembre 2007 Cofer Black à la tête de son groupe de conseil de politiques contre-terroristes⁵²⁵, puis, le 06 octobre 2011, conseiller spécial de son équipe de conseil en politique étrangère et sécurité nationale⁵²⁶. Bien entendu, que Black devienne conseiller d'un candidat présidentiel n'implique pas qu'il mette en avant ses intérêts privés, mais le fait qu'il soit en même temps vice-président de *Blackbird Technologies* pouvait avoir une influence sur les conseils qu'il octroyait à Romney, ce qui aurait par la suite pu avoir des conséquences importantes, surtout si ce dernier était devenu président. Toutefois, c'est plutôt ce transfert du domaine sécuritaire et militaire

⁵²¹ 'Former CIA and Counterterrorism Experts Respond to Security and Intelligence Demands of the Private Sector', *PR Newswire*, 20.02.2007

⁵²² Par ailleurs, les liens d'Érik Prince avec le département d'État, l'administration Bush, et certains hauts membres du parti républicain ainsi que de la CIA peuvent aussi surprendre et être sujets à questions, surtout au vu de l'indulgence qu'à eu le gouvernement américain envers les multiples dérapages de contractors engagés par la firme de Moyock, en Caroline du Nord. Pour plus d'informations, voir : Ken Silverstein, 'Revolving Door to Blackwater Causes Alarm at CIA', *Harper's Magazine - Washington Babylon*, 12.11.2006; Ben Van Heuvelen, 'The Bush administration's ties to Blackwater', *Salon*, 02.19.2007

⁵²³ Dana Hedgpeth, 'Blackwater's Owner Has Spies for Hire', *The Washington Post*, 03.11.2007

⁵²⁴ 'Ambassador Cofer Black to Keynote Next Week at Black Hat USA 2011 ', *Worldnews*, 26.07.2011

⁵²⁵ Amy D. Farnsworth, 'Romney names terrorism policy advisers ', *Boston*, 13.11.2007. Le terme anglais est: *counterterrorism policy advisory group*.

⁵²⁶ Mitt Romney, 'Mitt Romney Announces Foreign Policy And National Security Advisory Team', <http://www.mittromney.com/blogs/mitts-view/2011/10/mitt-romney-announces-foreign-policy-and-national-security-advisory-team>, 05.06.2012. En anglais: *Foreign Policy and National Security Advisory Team*.

public au domaine sécuritaire et militaire privé, dont l'utilisation par l'État américain a fortement augmenté depuis 2001, qui soulève certaines interrogations. En effet, Cofer Black, mais aussi Robert Richert avaient, de par leur fonction et leurs contacts, les moyens d'influencer la politique étrangère américaine ainsi que le recours à l'utilisation de contractors, avant qu'ils ne fondent eux-mêmes, à la suite du second mandat de George W. Bush en tant que président des États-Unis, leur propre SMSP. En outre, le fait que Black soit passé, à la suite de ses années à la CIA et au département d'État, dans de multiples SMSP met bien en avant ces réseaux reliant les divers professionnels de la sécurité et qui ont tout avantage à se soutenir mutuellement puisque leurs intérêts peuvent être similaires, voire identiques.

Le troisième exemple, brièvement illustré, est celui de « Charles M. Smith, ancien chef de la Field Support Contracting Division de l'Army Field Support Command »⁵²⁷, chargé de superviser un contrat de plusieurs milliards de dollars pour des services offerts par la SMSP KBR. Une demande faite par cette dernière concernant le remboursement de frais dépassant le milliard de dollars fut bloquée par Smith à cause du manque de preuves et de justificatifs fournis. Par la suite, ne recevant pas ces documents, Smith menaça de bloquer 15% du montant de tous les paiements futurs envers KBR. C'est alors qu'il fut subitement muté et remplacé de son poste. Bien qu'il soit difficile de vérifier si son changement d'affectation est directement lié à sa volonté d'obtenir ces justificatifs, il subsiste néanmoins qu'il a subi diverses pressions, par son chef le Major général Johnson et par certains membres du Pentagone ; que son remplacement s'est fait du jour au lendemain alors que Smith n'en avait pas été informé auparavant ; et enfin que son remplaçant a autorisé le paiement de ce milliard de dollars de frais sans que KBR fournisse les preuves précédemment demandées par Smith⁵²⁸.

Au final, selon un rapport du *Government Accountability Office* (GAO) paru en mai 2008, 52 SMSP employaient près de 2'435 anciens hauts fonctionnaires du

⁵²⁷ Diana Rasor, 'My Conversations with Charles Smith: the man who took on KBR', *Huffington Post*, 19.05.2008

⁵²⁸ David Ivanovich, 'Whistleblower says Pentagon putting KBR over soldiers', *Houston Chronicle*, 10.07.2008; Risen, 'Army Overseer Tells of Ouster Over KBR Stir', *The New York Times*

Département de la Défense, « dont près des deux tiers d'entre eux ont rejoint des postes de direction dans seulement sept entreprises »⁵²⁹, toutes considérées comme des SMSP. Ce rapport estime aussi,

« [...] qu'au moins 422 anciens responsables du Département de la Défense auraient pu travailler sur des contrats de défense liés à leurs anciennes agences et qu'au moins 9 auraient pu travailler sur les mêmes contrats que ceux sur lesquels ils avaient une responsabilité de supervision ou de prise de décision alors qu'ils étaient employés par le Département de la Défense »⁵³⁰.

Mettre en avant et questionner les liens d'intérêts entre membres de l'administration, principalement du Département de la Défense, et les SMSP fait réellement sens, puisque les premiers se retrouvent souvent à travailler dans les secondes. Les liens d'intérêts et les intrications des différents acteurs faisant partie du complexe militaro-industriel rendent tout à fait concevable, et même probable, que certaines allocations de contrats, par exemple sans appel d'offres, soit par la suite récompensé par l'octroi d'une place dans l'entreprise ayant bénéficié de ces faveurs. Il en va de même d'une hausse de l'enveloppe budgétaire ou encore de la simple réduction de la supervision et du respect des coûts.

5.4.5 Une question de rapport de force

L'utilisation de SMSP et de contractors peut être dans l'intérêt des États et aussi de certains dirigeants étatiques. Dès lors, ceux-ci n'ont aucune raison de mettre fin à ces réseaux informels de professionnels de la sécurité, ni de réduire ces connivences d'intérêts entre acteurs privés et publics. Pourtant, dans le même temps, « rien ne permet d'affirmer que les professionnels de la politique sont en position dominante

⁵²⁹ Frida Berrigan, 'Trouble at the Pentagon By Frida Berrigan', *Foreign Policy in Focus*, 11.05.2008, notre traduction

⁵³⁰ *Post-Government Employment of Former DOD Officials Needs Greater Transparency*, Government Accountability Office (GAO), GAO-08-485, 05.2008, p. 2 (What GAO Found), notre traduction

à l'intérieur de ses réseaux »⁵³¹. Loin de voir ces deux catégories d'acteurs sur un pied d'égalité, et bien que certains d'entre eux aient une connivence d'intérêts manifeste, il se joue en réalité un rapport de force entre acteurs étatiques et acteurs privés. Or, à mesure que de plus en plus de prestations nécessaires aux opérations militaires et à leur succès sont externalisées et privatisées, ce rapport de force entre l'État et les SMSP tourne en faveur de ces dernières. Ainsi, afin de justifier le remplacement de Charles M. Smith par un vérificateur de comptes et de services plus conciliant envers *KBR*, le directeur exécutif de l'*Army Contracting Command*, estime qu'ils « ne pouvaient pas laisser le support opérationnel souffrir à cause d'autres choses »⁵³². En effet, « bloquer les paiements à *KBR* aurait réduit les services basiques aux troupes [alors que] [...] *KBR* a averti que s'ils n'étaient pas payés, ils devraient réduire les paiements des sous-traitants, qui à leur tour réduiraient leurs services »⁵³³. Ce cas illustre parfaitement la situation dans laquelle se trouve l'État américain : il ne peut condamner ouvertement des entreprises gonflant leurs factures, et donc spoliant le contribuable américain, car il ne peut se passer de leurs services ! Dans le cas du scandale du square Nissour, où 17 civils ont été tués par des membres de *Blackwater* le 16 septembre 2007, ce n'est que deux ans plus tard, en mai 2009, que le contrat de *Blackwater* a été résilié et alloué à l'un de ses concurrents, *Tripple Canopy*⁵³⁴, et ceci alors même que « Bagdad a interdit à *Blackwater* d'opérer sur le territoire irakien après la fusillade de 2007 »⁵³⁵. Lorsque l'on sait que *Blackwater* s'occupait de la « sécurité du centre de l'Irak, incluant Bagdad et l'Ambassade américaine »⁵³⁶, on comprend mieux la volonté du gouvernement américain de prolonger sa présence au maximum, de par sa

⁵³¹ Olsson, "Vrai procès et faux débats : perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées", p. 13

⁵³² Risen, 'Army Overseer Tells of Ouster Over *KBR* Stir', *The New York Times*, notre traduction

⁵³³ Ibid., notre traduction

⁵³⁴ Jeremy Scahill, 'The *Blackwater* plot deepens - For all the scandal, the mercenary firm has escaped any severe legal sanction. That could now change', *The Guardian*, 11.11.2009

⁵³⁵ Mark Landler et Mark Mazzetti, 'États-Unis - Washington a du mal à rompre avec *Blackwater*', *Courrier International*, 24.08.2009

⁵³⁶ James Risen et Timothy Williams, 'U.S. Looks for *Blackwater* Replacement in Iraq', *The New York Times*, 29.01.2009, notre traduction

dépendance envers les services fournis par la firme de Moyock⁵³⁷. Par la suite, certains de ses membres, dont l'ancien président Gary Jackson, tentèrent même de corrompre des officiels et « autorisèrent des paiements secrets d'environ 1 million de dollars à des officiels irakiens afin de faire taire leurs critiques et d'acheter leur support »⁵³⁸.

5.4.6 Des réseaux d'intérêts transcendants une dichotomie simpliste

Outre cette dépendance de l'État américain envers les services qu'il a externalisés et privatisés, il s'agit de ne pas oublier que son but ultime se distingue fortement de celui de SMSP. Alors que les acteurs étatiques souhaiteraient se désengager au plus vite d'une guerre s'étant avérée extrêmement coûteuse, il est au contraire dans l'intérêt des SMSP que ces conflits durent le plus longtemps possible. Dans le cas irakien, « la pacification du conflit [...], le retrait du corps expéditionnaire et la montée en puissance des forces de sécurité locales vont tarir une source majeure de revenus »⁵³⁹. Ainsi, les objectifs de l'État et du secteur privé seraient fortement différents, bien que certains acteurs publics, par exemple ceux qui souhaitent par la suite se reconvertir dans la sécurité privée, puissent avoir les mêmes intérêts que les SMSP. Encore une fois, des connivences d'intérêts existent entre ces deux sphères, publique et privée, qui sont loin d'être imperméables, mais qui sont trop souvent séparées de manière réductrice, sans doute par souci de simplification. De fait, « les entreprises de coercition para-privées ne relèvent ni du marché pur, ni d'une vision essentialisée de l'État »⁵⁴⁰, mais se trouvent dans une sorte de flou où s'imbriquent

⁵³⁷ A noter que la firme appelée ici *Blackwater* a subi de multiples changements de nom. Initialement *Blackwater USA* en 1997, avant d'être renommée *Blackwater Worldwide* en octobre 2007, puis *Xe* en février 2009, et enfin *Academi* en décembre 2011.

⁵³⁸ James Risen et Mark Mazzetti, 'Blackwater Said to Pursue Bribes to Iraq After 17 Died', *The New York Times*, 11.11.2009, notre traduction. Ce serait d'ailleurs cet épisode qui aurait motivé Cofer Black, alors vice-chairman de *Blackwater*, à démissionner un an plus tard.

⁵³⁹ Chapleau, "Après la guerre d'Irak, quel avenir pour les sociétés militaires privées?", p. 58

⁵⁴⁰ Olsson, "Vrai procès et faux débats : perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées", p. 3. L'auteur utilise le terme « para-privé » car « les compagnies militaires privées et la politique internationale de certaines bureaucraties gouvernementales sont souvent difficilement séparables » (ibid.).

intérêts privés et intérêts publics. Ces entreprises privées sont mobilisées par certains acteurs étatiques, sous couvert des intérêts de l'État, qui les réutilisent ensuite lors de leur sortie de la structure étatique. Dès lors la dichotomie simpliste séparant acteurs privés et acteurs publics, sous-entendant que les premiers servent leurs intérêts alors que les seconds servent ceux de l'État, oublie d'inscrire les acteurs qui participent à ces deux sphères dans les relations et les réseaux qui les constituent et les relient. La mise en avant de ces réseaux et liens d'intérêts communs transcendants cette opposition a pour conséquence une redéfinition et une nouvelle manière d'appréhender les SMSP, qui ne sont dès lors plus « le contrepoids de la coercition étatique, mais une des ressources offertes à certains réseaux de professionnels de la sécurité qui savent jouer sur les deux registres d'action, privé et public »⁵⁴¹. C'est d'ailleurs pour cela que certains, tels que Christian Olsson, estiment qu'une meilleure régulation et un contrôle renforcé des SMSP par les États ne changeraient fondamentalement pas la donne, et ne permettraient sans doute pas de résoudre ces cas de connivences et liens d'intérêts entre certains acteurs publics et privés, puisque l'opacité de leurs interactions vis-à-vis de la sphère civile et démocratique subsisterait.

5.5 Privatisation de la sécurité et tendance monopolisatrice d'entreprises transnationales

La libéralisation et surtout la dérégulation découlant des politiques néolibérales ont « souvent signifié une augmentation de la monopolisation (après une phase de compétition intensifiée) dans des secteurs tels que l'aviation, l'énergie, et les services financiers »⁵⁴². Dans un phénomène similaire à la construction étatique décrit par Norbert Elias, cette dérégulation tend à un *phagocytage* conduisant à la mainmise d'un nombre restreint d'acteurs ayant intégrés et *avalés* leurs précédents opposants.

⁵⁴¹ Ibid., p. 11

⁵⁴² Harvey, "From Fordism to flexible accumulation", in Harvey, *The Condition of Postmodernity : An Enquiry into the Origins of Cultural Change*, p. 158, notre traduction

Ce phénomène de quasi-monopole, ou au moins de renforcement de certains acteurs se retrouve lui aussi dans le cadre des SMSP qui, à l'aide de fusions et d'acquisitions, intègrent leurs concurrents présents, ou ceux qui pourraient potentiellement le devenir dans le futur.

5.5.1 Fusions et regroupements

Le développement des SMSP actuelles est caractérisé par une tendance au regroupement et à la fusion « qui est allée de pair avec une concentration de l'actionnariat des SMSP qui ont été aspirées pour la plupart par des structures multinationales à coup d'OPA et de fusion »⁵⁴³. *DynCorp*, dont les domaines de compétences vont de l'aviation aux renseignements, en passant par l'entraînement de troupes et la gestion de bases à travers le monde⁵⁴⁴, a ainsi été achetée en mars 2003 par *Computer Sciences Corporation (CSC)*, active dans l'ingénierie informatique et le consulting. Cette dernière a par la suite revendu 3 unités de *DynCorp* en décembre 2004 à *Veritas Capital*, et renommé l'entreprise *DynCorp International*⁵⁴⁵. Enfin, *DynCorp Interational* a été revendu en avril 2010 à *Cerbus Capital Management*, société d'investissement américaine⁵⁴⁶. À l'opposé, *Halliburton*, entreprise spécialisée principalement dans l'industrie pétrolière et gazière, a possédé de 1961 à 2005 la firme *KBR* (anciennement *Kellogg Brown & Root*), notamment active dans la construction de bâtiments, l'établissement et la gestion de bases, l'entraînement de troupes et le support logistique. Puis, deux ans plus tard, *KBR* a acheté *BE&K*, une entreprise anglaise travaillant dans les domaines de l'ingénierie, de la construction et de la maintenance⁵⁴⁷, avant d'acheter *Phoenix*

⁵⁴³ Bricet des Vallons, "Armées et sociétés militaires privées en Irak : de l'amalgame à la symbiose", p. 37

⁵⁴⁴ Amber Corrin, 'DynCorp cracks top 20 with \$3B in prime contracts', *Washington Technology*, 14.06.2011

⁵⁴⁵ Renae Merle, 'Computer Sciences Sells DynCorp Units', *The Washington Post*, 14.12.2004

⁵⁴⁶ DealBook, 'Cerberus to Buy DynCorp for \$1.5 Billion', *The New York Times*, 12.04.2010

⁵⁴⁷ Laureen B. Cooper, 'Houston company to buy Birmingham's BE&K ', *Birmingham Business Journal*, 07.05.2008

Consulting Group en septembre 2009⁵⁴⁸ et *Casals & Associates* en janvier 2010⁵⁴⁹. Il y a aussi, comme vu précédemment, *The Black Group*, entreprise créée par l'ancien directeur anti-terroriste de la CIA, qui sera fusionnée avec deux autres entreprises, devenant *Total Intelligence Solutions*, filière du *Prince Group*, possédé par Érik Prince, fondateur de *Blackwater Worldwide*.

Dès lors, il ne fait aucun doute que les SMSP d'aujourd'hui sont assurément bien plus proches des sociétés modernes que des officines douteuses et nébuleuses datant de la période de la décolonisation africaine. De plus, leur prédisposition à la concentration « est identique à [...] [celle] des années 1990 [...] où les PME les plus prometteuses passaient systématiquement sous le contrôle de grands groupes industriels ou financiers »⁵⁵⁰. Or, cette tendance peut conduire à un renforcement de certaines grosses entreprises organisées sous forme de holding aux ramifications diverses et variées, telles que notamment *Lockheed Martin Corp.*, *Northrop Grumman*, *L-3 Communications Corp.*, *KBR INC.*, *DynCorp International INC.*, *CACI International INC.*, qui ont toutes acquis ces dernières années de multiples autres sociétés⁵⁵¹. L'achat de ces sociétés filles permet d'augmenter la variété des prestations offertes et donc d'enregistrer plus de contrats et aussi plus de bénéfices. Quant à l'acquisition des sociétés fournissant des services de niche ou pouvant s'avérer potentiellement prometteuses à moyen ou long terme, celles-ci permettent aux grands groupes, d'une part de se protéger d'un potentiel concurrent en puissance, et d'autre part d'acquérir de nouvelles compétences.

5.5.2 Un marché non concurrentiel

⁵⁴⁸ Douglas Ebner, 'DynCorp Agrees to Acquire Phoenix Consulting Group, Inc.', <http://ir.dyn-intl.com/releasedetail.cfm?ReleaseID=411893>, 30.08.12

⁵⁴⁹ Ibid., 'Casals & Associates Joins DynCorp International', <http://www.casals.com/2010/01/casals-associates-joins-dyncorp-international/>, 30.08.12

⁵⁵⁰ Chapleau, "Après la guerre d'Irak, quel avenir pour les sociétés militaires privées?", p. 62

⁵⁵¹ Notons par ailleurs que quatre des cinq plus importants contrats signés entre des entreprises privées et le gouvernement américain en 2011 concernent des entreprises actives dans le domaine sécuritaire ou/et militaire ; ce qui ne diffère guère des chiffres de 2010. Par la suite, la prédominance de ces entreprises est particulièrement forte, notamment concernant les 15 plus importants contrats ('2011 Washington Technology Top 100 - 18th annual rankings track the largest government contractors', *Washington Technology*, 2011).

Ainsi, le marché de la sécurité, et aussi des diverses activités qui y sont liées, est « dominé par certaines entreprises formant un monopole ou un oligopole, très loin du libre marché concurrentiel tant fantasmé »⁵⁵². Certes, l'image d'un marché de la sécurité intégrant de multiples acteurs en concurrence, faisant par là baisser les coûts et poussant constamment à l'innovation, fait partie de la norme néolibérale. Pourtant, son existence n'est que théorique, puisque les faits mettent en avant une réalité tout autre. C'est ainsi que, comme vu dans le sous-chapitre 5.4.5 – *Une question de rapport de force*, alors que *Blackwater* s'est vu interdite « d'opérer sur le territoire irakien après la fusillade de 2007 »⁵⁵³, ce n'est que deux ans plus tard, en mai 2009, que son contrat avec le gouvernement américain a été résilié et alors même que certains de ses membres sont tout de même restés en Irak par la suite. Outre le soupçon de conflits d'intérêts entre *Blackwater* et certains membres du gouvernement américain, le temps durant lequel *Blackwater* a continué à opérer témoigne surtout de l'impossibilité des États-Unis de se passer de leurs services et de trouver rapidement une autre SMSF fournissant une prestation similaire. Le scandale lié aux abus de prisonniers dans la prison irakienne d'Abu Ghraib, qui a concerné en 2004 *Titan Corp.* et *CACI International Inc.*, deux SMSF fournissant près de 100% des traducteurs et 50% des interrogateurs⁵⁵⁴, est un autre exemple significatif de la situation de dépendance dans laquelle se trouve l'armée américaine. Cette dernière a par ailleurs révélé que 36% des incidents découverts concernaient des contractors de ces deux sociétés⁵⁵⁵. Pourtant,

« [...] la résiliation effective du contrat de titan aura [...] mis quatre ans (de mars 2004 à mai 2008), avant d'être définitivement entérinée [...]. Casser le contrat du jour au lendemain aurait provoqué une carence de traducteurs telle que toute la machine de

⁵⁵² Petersohn, "Sovereignty and Privatizing the Military : An Institutional Explanation", pp. 535-6

⁵⁵³ Landler et Mazzetti, 'États-Unis - Washington a du mal à rompre avec Blackwater', *Courrier International*

⁵⁵⁴ Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 110

⁵⁵⁵ Peter W. Singer, "Outsourcing War", *Foreign Affairs* vol. 84 (no. 2), March/April 2005, pp. 127-8

contre-espionnage en aurait été, physiquement et administrativement, paralysée »⁵⁵⁶.

De la même manière, le récit de Charles M. Smith met bien en évidence la dépendance du gouvernement américain qui ne peut cesser ses paiements envers une SMSP, sous peine de risquer une réduction du support opérationnel et des services basiques aux troupes régulières, et cela même si celle-ci est soupçonnée de faire gonfler ses factures⁵⁵⁷. Certes, il pourrait se tourner vers une autre SMSP, mais cela demanderait du temps afin que celle-ci se prépare et soit prête à assurer les services précédemment effectués par l'ancienne entreprise. Ce temps et cette adaptation inhérente à un changement de fournisseur de prestations sont pourtant difficilement concevables dans le cas d'opérations militaires mettant en jeu la vie de soldats américains, mais aussi le résultat final de la guerre menée. Dès lors, les divers scandales de dérives budgétaires qui ont éclatés entre SMSP et l'administration américaine sont loin d'être surprenants⁵⁵⁸. D'une part, au vu du manque de capacité de l'administration américaine et, surtout au début des guerres d'Irak et d'Afghanistan, du manque de volonté dans la supervision et le suivi du respect des contrats signés avec des SMSP. D'autre part, outre le fait que ces dernières connaissent la dépendance de l'État américain à leur égard, les multiples fusions et acquisitions ne font que diminuer la concurrence et par conséquent renforcent cette dépendance étatique envers les services spécifiques fournis par une entreprise privée. Certains ont toutefois une vision plus optimiste du déroulement des relations futures entre les SMSP et l'administration américaine, estimant que le

« [...] resserrement – relatif – du cadre juridique va surtout permettre d'élaguer la concurrence et d'assainir le marché en triant le bon grain de l'ivraie et en excluant les

⁵⁵⁶ Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 110

⁵⁵⁷ Risen, 'Army Overseer Tells of Ouster Over KBR Stir', *The New York Times*

⁵⁵⁸ Pour un aperçu, voir: 'Halliburton: \$61M Overcharge?', *CBS News*; *Halliburton's Questioned and Unsupported Costs in Iraq Exceed \$1.4 Billion*, ; 'U.S. Contractor in Iraq Charges Pentagon \$900 for \$7 Control Switch, Report Finds', *Fox News*; Tony Capaccio, 'KBR to Get \$568 Million Army Order as Federal Agency Alleges Kickbacks', *Bloomberg*, 06.05.2010; Corbin, 'BBC uncovers lost Iraq billions', *BBC News*; Seitz-Wald, 'Boeing Overcharges Taxpayers By Up To 177,000 Percent For Army Helicopter Parts', *ThinkProgress Security*; *ibid.*; Waxman, *Fact Sheet - Halliburton's Iraq Contracts Now Worth over \$10 Billion*,

firmes au pedigree douteux. Le mouvement de concentration de l'industrie que nous avons décrit va donc poursuivre sur sa lancée »⁵⁵⁹.

En ce sens, la réduction du nombre d'acteurs offrant des services en lien avec le secteur sécuritaire et militaire, renforcée encore par les récents changements législatifs⁵⁶⁰, est perçue comme étant bénéfique pour la puissance publique américaine.

5.5.3 Risques et dépendances étatiques

Néanmoins, cette question de l'assainissement du marché de la sécurité due à l'apparition de nouvelles législations supervisant et régulant les actes des contractors n'est valable tant qu'une SMSP souhaite rester sur le marché *légitime* de la sécurité et non entrer dans le marché noir. Or, l'assainissement de firmes ayant un *pedigree douteux* pourrait certes mener à leur disparition réelle, mais aussi potentiellement apparente, si ces dernières continuent simplement de fournir leurs services sur le marché illégal et non régulé. De plus, selon Anna Leander⁵⁶¹, deux problèmes supplémentaires émergent. D'une part, ces nombreuses créations, dissolutions et fusions de firmes rendent difficile le suivi d'un marché aussi changeant, et encore plus ardu l'application de sanctions en cas de non-respect des règles établies. D'autre part, une des caractéristiques et un des risques propres aux SMSP est, pour certaines, leur propension à se former dans le but d'effectuer une seule opération, avant d'ensuite se dissoudre à la fin de cette dernière. Cet apparent bénéfique

⁵⁵⁹ Bricet des Vallons, "Armées et sociétés militaires privées en Irak : de l'amalgame à la symbiose", p. 52

⁵⁶⁰ Ce « resserrement du cadre juridique » concerne principalement la modification législative de l'article 2 de l'UCMJ effectuée par le Congrès en 2007, abordée précédemment dans le sous-chapitre 4.4.3 – *Modifications législatives: une tentative de régulation*. Pour plus d'informations, voir par exemple: Rod Powers, 'Civilian Contractors Now Subject to the UCMJ', *About.com*, 01.08.2007; Kara M. Sacilotto et Daniel P. Gaham, "Uniform Code of Military Justice Now Applies to Contractors Serving with an Armed Force during "Contingency Operations"", *Wiley Rein LLP* (no. Government Contracts Issue Update), 03.2007. Pour plus de précisions sur les conséquences et risques découlant de cette modification législative, voir : Lindemann, "Civilian Contractors Under Military Law"

⁵⁶¹ Leander, "The Market for Force and Public Security: The Destabilizing Consequences of Private Military Companies", p. 616

assainissement du marché semble donc plutôt improbable, et cette tendance au regroupement et à la fusion des SMSP semblent plutôt mener à une augmentation de la dépendance de l'État aux services fournis par des privés ainsi qu'à une diminution de ses capacités régulatrices due au potentiel risque de transnationalisation de ces entreprises.

5.5.4 Des entreprises transnationales dans un monde globalisé

Alors que le capitalisme fordiste était caractérisé par sa *rigidité*, le post-fordisme l'est par sa *flexibilité* ; flexibilité des « rapports de production, des marchés du travail, de l'organisation financière et de la consommation »⁵⁶². Ceci a pour conséquence d'affaiblir les syndicats et les moyens de régulations étatiques, mais aussi de renforcer les possibilités et capacités d'actions des entrepreneurs, passant désormais d'un statut d'entreprises internationales à celui « d'entreprises transnationales »⁵⁶³. Or, cette tendance à la monopolisation, liée à la globalisation qui a rendu possible les échanges, communications et déplacements à travers le monde entier, et ce de manière rapide, amorce progressivement le passage d'un système d'entreprises internationales, c'est-à-dire dont les intérêts sont liés à ceux d'un État⁵⁶⁴, à un système d'entreprises transnationales, faites de multiples divisions et sous-divisions se trouvant dans plusieurs pays et dont les intérêts ne sont pas distinctement liés à un État en particulier. Cette transnationalisation a eu pour effet de changer le rapport de force entre États et grandes multinationales, au profit des secondes qui se sont vues renforcées, notamment grâce aux possibilités facilitées de délocalisations à l'étranger et de contournement des régulations de leur État d'origine.

Certes, les SMSP ne sont pas officiellement liées à un État distinct, et sont censées agir selon leurs propres intérêts. Néanmoins, le business de la sécurité n'est pas

⁵⁶² Harvey et Scott, "La pratique de la géographie humaine : théorie et spécificité empirique dans le passage du fordisme à l'accumulation flexible", p. 292

⁵⁶³ Harvey, "From Fordism to flexible accumulation", in Harvey, *The Condition of Postmodernity : An Enquiry into the Origins of Cultural Change*, p. 165, notre traduction

⁵⁶⁴ Symbolisé par la célèbre phrase de Charles Wilson, secrétaire à la Défense du président Eisenhower : « Ce qui est bon pour General Motors est bon pour l'Amérique ».

n'importe quel business et sa pérennité est étroitement liée au fait que les intérêts des SMSP coïncident avec ceux de certaines grandes puissances. C'est pour cela que leurs agissements se sont souvent faits, si ce n'est avec la bénédiction de ces dernières, au moins avec leur consentement passif. Ainsi, dans le cas des SMSP, ce possible passage d'entreprises internationales à celui d'entreprises transnationales, pourrait déboucher sur un résultat similaire à celui connu précédemment : c'est-à-dire sur le renforcement de leurs capacités d'actions et d'initiatives au détriment des États, notamment de celui ou ceux où se trouve leur maison mère. Le rapport de force entre SMSP et États pourrait se modifier au détriment des États, les premières n'ayant plus obligatoirement besoin que leurs intérêts soient en adéquation, voire au moins tacitement ou officieusement consentis, par les seconds.

Par conséquent, la tendance monopolistique du secteur de la sécurité privée ainsi que le passage des SMSP d'entreprises internationales à des entreprises transnationales pourrait, d'une part renforcer la dépendance de l'État américain vis-à-vis des entreprises privées fournissant des services en lien avec l'appareil sécuritaire et militaire, et d'autre part amoindrir ses capacités régulatrices vis-à-vis de ces mêmes entreprises. Cette tendance transnationale émerge d'ailleurs progressivement, comme en témoigne Avant, pour qui,

« en Irak, l'industrie a démontré sa nature profondément concurrentielle et transnationale. Les gros contrats n'ont pas été réservés aux entreprises américaines dotées de personnel américain ; mais plutôt octroyés à une large variété de Sociétés Sécuritaires Privées – diverses en expérience, taille, âge et nationalité –, qui ont toutes participé et remporté des contrats pour le gouvernement américain »⁵⁶⁵.

Néanmoins, cette vision plutôt positive vis-à-vis de cette transnationalisation des SMSP semble bien optimiste. Comme nous l'avons vu, la tendance des SMSP à recourir à du personnel non américain, les ressortissants des États-Unis étant minoritaires, est en réalité une manière de mettre à profit les inégalités mondiales et

⁵⁶⁵ Avant, "The Privatization of Security : Lessons from Iraq", p. 331, notre traduction

de faire baisser les coûts. Le personnel sera, certes souvent moins qualifié, mais surtout bien moins cher, permettant des économies substantielles et surtout d'avoir des prix en apparence plus concurrentiels que ceux que l'État aurait obtenus sans externalisation ou privatisation. En plus de cela, cette relative ouverture mondiale du marché des services sécuritaires et militaires, en lien direct avec la globalisation, apporte certes une apparente amélioration de la compétition, mais celle-ci ne sera que temporaire, le temps que le marché devienne véritablement mondial et transnational. Puis, le passage d'une compétition au niveau national à une compétition au niveau mondial sera lui aussi suivi de l'inéluctable tendance à la fusion et au monopole de certaines entreprises, cette fois-ci non plus dans un cadre national, mais dans un cadre dépassant les frontières ainsi que les possibilités d'actions et de régulations étatiques, c'est-à-dire dans un cadre transnational.

5.6 Impact de la norme néolibérale sur notre conception des prérogatives régaliennes

L'émergence de la norme néolibérale a eu des implications sur l'ensemble de nos sociétés, tant sur nos perceptions et nos habitudes que sur nos attitudes culturelles et politiques, mais aussi sur notre conception du rôle de l'État. Or, ce changement de norme, désormais favorable au recours à la privatisation et au désengagement étatique explique notamment la possibilité même de la recrudescence du mercenariat entrepreneurial, qui n'est pourtant pas un phénomène allant de soi, mais au contraire spatialement et temporellement situé.

5.6.1 Les conséquences de la guerre froide

Dans la revue de littérature, il a été mis en avant le fait que certains analysent le renouveau du mercenariat entrepreneurial comme découlant d'une réponse face à un problème donné, une situation externe et objective : les États n'auraient fait que

s'adapter à des contraintes externes. Deux conséquences ont découlé des effets de la fin de la guerre froide, renforçant ainsi la tendance du recours aux SMSP. La première provient de la réduction drastique de la taille des armées en lien avec la disparition d'une « menace extérieure claire et immédiate »⁵⁶⁶ telle que vécue durant le conflit froid entre les pays du bloc de l'Est et ceux de l'Ouest. Cette situation instable et imprévisible avait conduit à une augmentation des dépenses militaires, ainsi qu'à un fort financement étatique de la recherche et du développement dans le domaine militaire, de par la volonté des États d'être préparés à un hypothétique conflit. Cette menace disparaissant, les adaptations et mesures prises pour s'y préparer disparurent également. C'est ainsi que la réduction des effectifs militaires des États-Unis et de l'URSS libéra plus de 6 millions de personnes durant les années 1990, qui se retrouvèrent dès lors à offrir leurs compétences sur le marché du travail⁵⁶⁷. Ces anciens militaires, dont l'expérience et le savoir-faire furent bien entendu fort appréciés, vinrent logiquement grossir le rang des SMSP. La seconde conséquence découle du fait qu' « avec l'effondrement du système bipolaire, les États ne pouvaient plus compter sur les Superpuissances pour limiter les conflits internes et assurer la sécurité externe »⁵⁶⁸. En effet, l'intérêt géostratégique, économique ou politique des États-Unis ou de l'URSS à soutenir certains pays d'un point de vue financier et/ou militaire disparaissant, cela obligeait ces pays à financer eux-mêmes les moyens d'assurer leur sécurité, tant interne qu'externe. Et ceci d'autant plus qu'une quantité considérable d'armes et un nombre important de militaires expérimentés se retrouvèrent sur le marché du travail, prêts à fournir leurs services au plus offrant⁵⁶⁹. Cela amena de nouvelles menaces et situations d'instabilité dans certaines régions ou certains pays, principalement en développement, qui firent eux aussi appel à ces anciens militaires afin de se protéger, créant une course aux armements et aux soldats renforçant encore cette

⁵⁶⁶ Mandel, "The Privatization of Security", p. 131, notre traduction

⁵⁶⁷ Zabci, "Private military companies: 'Shadow soldiers' of neo-colonialism", p. 2

⁵⁶⁸ Mandel, "The Privatization of Security", p. 131, notre traduction

⁵⁶⁹ Balmond, "De la tolérance à la sous-traitance : Qui leges sine morbitus", in Roche, *Insécurités publiques, sécurité privée ? : Essais sur les nouveaux mercenaires*, p. 8

instabilité et ce potentiel risque d'embrasement. C'est ainsi que l'offre eut aussi pour effet de renforcer et de créer la demande de moyens sécuritaires et militaires.

5.6.2 Les normes, vectrices de possibilités

Toutefois, se limiter à expliquer l'émergence de la privatisation de la sécurité suite à la fin de la guerre froide par la diminution des effectifs militaires des armées régulières et l'augmentation du nombre d'armes en circulation qui créèrent une explosion de l'offre sécuritaire et une augmentation des crises régionales dans des États faibles, revient en réalité à

« [...] dépolitiser et à dé-problématiser [...] la sécurité privée [posant] [...] l'existence [de ce] [...] marché comme un fait naturel. [Pourtant cela signifie] [...] faire peu de cas du fait que ce marché, comme toute institution et tout système de pratiques, est enchâssé dans un système discursif de croyances qui présente le recours à ces entreprises comme légitime »⁵⁷⁰.

Cette dépolitisation revient en effet à oublier totalement toute l'idéologie se cachant derrière la délégation et la privatisation de la sécurité, ainsi que ses possibilités mêmes d'acceptation et de mise en pratique. Il ne s'agit pas de l'unique réponse à un défi possible, mais au contraire d'un type de réponse rendu possible par l'émergence d'une norme dominante et promue par certains acteurs décisionnels influents. Ces croyances, ainsi que le système discursif et argumentatif les soutenant, sont en réalité des normes acceptées et acceptables dans un lieu et pendant un temps spécifique. Or, sans ces normes, que certains appellent « facteurs idéels »⁵⁷¹, la privatisation de la sécurité n'aurait sans doute jamais eu lieu, et c'est pour cette raison que leur compréhension est primordiale. Ainsi, estimer que « plus il y aura une politique de la culture du "zéro mort", une volonté d'éviter des dommages collatéraux, [...], une méfiance vis-à-vis des opérations de paix, un manque de forces

⁵⁷⁰ Olsson, "Vrai procès et faux débats : perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées", p. 4

⁵⁷¹ Petersohn, "Sovereignty and Privatizing the Military : An Institutional Explanation", p. 536. Traduit du terme anglais *ideational factors*.

militaires disponibles, [...] plus le recours aux sociétés privées sera grand »⁵⁷², revient sans doute à faire une analyse prospective pertinente de la situation actuelle. Néanmoins, ne pas mettre auparavant en avant l'importance des normes ayant à la fois initialement rendu possible et ensuite favorisé cette privatisation de la sécurité, et alors même que l'État-nation s'était évertué à empêcher cette réémergence depuis plus de deux-cents ans, revient à faire abstraction d'un pan de la réalité ayant permis à la situation présente de survenir et d'être ce qu'elle est aujourd'hui. Cette importance des normes fait d'ailleurs dire à Olsson que,

« plutôt que d'expliquer la montée en puissance de la sécurité privée par des prétendues lois intemporelles et a-historiques du marché, il convient donc de l'interpréter au travers des systèmes de croyances qui sont sous-jacents à l'institutionnalisation progressive d'un marché de la sécurité posant cette offre et cette demande comme allant de soi »⁵⁷³.

Cette nécessité d'ancrage historique et de repolitisation concerne aussi le marché de la sécurité ainsi que l'image que l'on s'en fait. En effet, considérer le *marché de la force* comme allant de soi signifie considérer la sécurité comme étant un bien comme un autre, avec une offre et une demande spécifique, se vendant et s'échangeant sur les marchés comme n'importe quel autre bien. Cette perception correspond somme toute à ce que véhicule la norme néolibérale actuelle et dépolitise les processus de sécurisation et d'insécurisation. Or, « le marché de la sécurité génère sa propre demande dans la mesure où la perception sociale d'une menace est à la fois la cause et l'effet des stratégies marketing liées aux solutions sécuritaires »⁵⁷⁴. Cela signifie, par exemple, qu'une menace est le produit d'un discours visant à la catégoriser comme telle, ce qui aurait pour effet de créer une demande de sécurisation. De plus, considérer le *marché de la force* comme allant de

⁵⁷² Struye de Swielande, "Externalisation des fonction régaliennes: un pérille ou une chance à saisir?", in Roche, *Insécurités publiques, sécurité privée ? : Essais sur les nouveaux mercenaires*, p. 129

⁵⁷³ Olsson, "Vrai procès et faux débats : perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées", p. 4

⁵⁷⁴ Leander et van Munster, "Private Security Contractors in the Debate about Darfur: Reflecting and Reinforcing Neo-Liberal Governmentality", p. 205, notre traduction

soi ôte la responsabilité de la privatisation de fonctions nécessaires aux appareils militaires et sécuritaires étatiques aux acteurs l'ayant promue et favorisée, pour porter cette responsabilité : d'une part, sur des acteurs *demandeurs* de sécurité qui pousseraient d'autres acteurs à fournir une prestation, c'est-à-dire créer une offre et par là combler une demande ; et, d'autre part, sur les gouvernements et acteurs étatiques qui seraient responsables de l'émergence des SMSP puisqu'ils n'auraient pas su répondre à ces acteurs *demandeurs* de sécurité. C'est pourquoi la question qu'il convient de se poser est : *pourquoi cette privatisation de la sécurité est-elle survenue et a-t-elle été possible durant ce moment précis de l'histoire ?*

5.6.3 La norme néolibérale

L'émergence de la norme néolibérale durant la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, comme vue dans la partie introductive de la cinquième partie de ce travail⁵⁷⁵, ainsi que ses logiques de libéralisation, privatisation et dérégulation qui se sont progressivement étendues à presque tous les secteurs de la société expliquent la possibilité même de l'essor d'entreprises privées offrant des prestations liées au domaine sécuritaire et militaire. Adams, reprenant l'argument de Mark Duffield (professeur émérite et ancien directeur du *Global Insecurities Centre*), estime que l'utilisation accrue des SMSP dans l'actuel cadre néolibéral symbolise en réalité une tentative vers une privatisation de plus en plus grande, tant de l'activité sociale qu'économique⁵⁷⁶. Cette logique néolibérale, qui s'est tout d'abord imposée à l'activité économique, s'est petit à petit progressivement étendue à des domaines qui étaient jusqu'alors regardés comme des prérogatives de l'État, tels que le domaine militaire, considéré par beaucoup et durant longtemps comme une de ses composantes intrinsèques. L'application du néolibéralisme économique au secteur de la défense « aboutit à remettre en cause l'idée que la sécurité puisse être

⁵⁷⁵ Voir le chapitre 5.1 – Introduction

⁵⁷⁶ Adams, "Private Military Companies: Mercenaries for the 21st Century", p. 65

considérée comme "un bien collectif" puisque [...] l'existence d'offre privée de sécurité infirme matériellement cet argument »⁵⁷⁷.

Ainsi, la sécurité passe du statut de bien collectif à celui de bien privé (ou en tout cas partiellement privatisable), parce que des offres existent. C'est l'existence de l'offre qui rend légitime son recours, c'est-à-dire que c'est l'existence d'une offre de services sécuritaires et militaires, qui petit à petit influence les acteurs, tels que les États, les ONG, les Nations unies et les entreprises, au point que ceux-ci incluent la privatisation de la sécurité dans leur univers des possibles. Les services fournis par les SMSP rendent petit à petit légitime leur utilisation, ou au moins servent à justifier cette dernière. En effet, derrière cette privatisation de la sécurité se trouvait l'idée de s'adapter aux réductions d'effectifs et de budgets, c'est-à-dire à la situation présente et future ainsi qu'à ses nouveaux défis, en se basant sur les normes néolibérales dominantes et « sur les expériences des chefs d'entreprises qui avaient restructuré et réduit leurs sociétés »⁵⁷⁸. Encore une fois, il s'agit donc de s'adapter à une situation présente afin d'anticiper le futur, alors même que cette adaptation est rendue possible par la présence d'une offre, qui elle-même peut émerger grâce à l'existence de la norme néolibérale et à l'agrandissement de sa sphère d'influence hors du cadre économique.

5.6.4 Le 11 septembre 2001 : un tournant

Pourtant cette extension de la logique néolibérale à l'activité militaire était somme toute prévisible étant donné que la « civilianisation » des campagnes militaires américaines est « un processus historique de longue haleine »⁵⁷⁹ s'inscrivant historiquement bien plus loin que l'administration Bush. C'est ainsi que jusqu'à la guerre du Vietnam, la participation principale du secteur privé à l'effort de guerre se faisait principalement par le biais de la fabrication d'armes et de matériels

⁵⁷⁷ Roche, "Introduction", in Roche, *Insécurités publiques, sécurité privée ? : Essais sur les nouveaux mercenaires*, pp. 2-3, en référence à: Bertrand Lemmenicier

⁵⁷⁸ Petersohn, "Sovereignty and Privatizing the Military : An Institutional Explanation", p. 541, notre traduction

⁵⁷⁹ Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 27

logistiques⁵⁸⁰. C'est la fin de la guerre froide, premier tournant du retour du mercenariat entrepreneurial et de la privatisation de la sécurité, qui rendit possible l'application de la logique néolibérale au domaine sécuritaire et militaire, comme en témoigne les articles écrits, selon des perspectives variées, durant la décennie 1990⁵⁸¹. Néanmoins, il est vrai que l'administration Bush et les conséquences découlant des attentats du 11 septembre 2001, avec les guerres en Afghanistan et en Irak, ont effectivement consacré l'« arrivée à maturité et [l'] [...] apothéose »⁵⁸² de cette logique néolibérale et de la privatisation de fonctions sécuritaires et militaires. Il s'agit donc d'un événement externe et inattendu qui a permis l'accélération de la privatisation et de l'externalisation, sa mise en place effective en temps de guerre, ainsi que l'explosion du marché de la sécurité, des SMSP « et une extension du spectre de leurs activités vers l'usage de la force »⁵⁸³. L'application de cette logique néolibérale sur le théâtre des opérations militaires était présente en puissance avant les attentats perpétrés par Al-Qaeda sur le sol américain, et a pu être mise en acte après ceux-ci. Par ailleurs, ils ont aussi permis à des « entreprises de génie civil [...], des sociétés aériennes [...], des entreprises spécialisées dans la formation [...], [de] mettre sur pied des filiales spécialisées dans la sécurité et les prestations militaires »⁵⁸⁴. Celles-ci n'ont fait que s'adapter à un événement externe et soudain avec comme but d'en profiter et de tirer les bénéfices des conséquences en découlant. Il s'agit donc de la même logique que celle prévalant à la naissance d'E.O. et de S.I., et de manière générale des autres SMSP, pour qui, « avec la propagation des valeurs du libre-marché, légitimées par l'universalité croissante du libéralisme économique, il leur a semblé rationnel [...] de combler le vide sécuritaire pressant

⁵⁸⁰ Avant, "The Privatization of Security : Lessons from Iraq", p. 328

⁵⁸¹ Pour un échantillon de ces derniers, voir notamment: Banégas, "De la guerre au maintien de la paix – le nouveau business mercenaire"; Francis, "Mercenary intervention in Sierra Leone: Providing national security or international exploitation?"; Julia Gallagher, "Anti-social security", *New Statesman & Society* vol. 8 (no. 346), 31.03.1995; Jeremy Harding, "The Mercenary Business: 'Executive Outcomes'", *Review of African Political Economy* vol. 24 (no. 71), 1997; Michel Klein, "Le retour des mercenaires", *Études* (no. 3914), octobre 1999; Shearer, "Outsourcing War"; Silverstein, 'Privatizing War - How affairs of state are outsourced to corporations beyond public control', *The Nation*

⁵⁸² Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 46

⁵⁸³ Sartre, "Soldats privés", p. 455

⁵⁸⁴ Chapleau, "De Bob Denard aux sociétés militaires privées à la française", p. 6

laissé vacant par les gouvernements »⁵⁸⁵. En ce sens, tant la fin de la guerre froide que les conséquences découlant des attentats du 11 septembre 2001 ont été des opportunités saisies par certains acteurs et certaines entreprises, qui ont perçu et surtout mis à profit avec succès le changement d'attitude et les besoins des États concernant des tâches liées au bon déroulement de leur appareil sécuritaire et militaire.

5.6.5 L'externalisation et la privatisation : une tendance de fond

Toutefois, bien que le 11 septembre ait été le catalyseur de cette incursion de la norme néolibérale encore plus en avant dans le monopole régalién de l'usage de la force, il ne faut pas oublier que ceci découle en réalité de choix et de volontés politiques. Cette privatisation et cette externalisation des fonctions sécuritaires et militaires ont tout d'abord été une tendance de fond promue par les administrations précédentes, avant d'atteindre un niveau jusque là inégalé grâce à l'administration Bush et à certains acteurs décisionnels étatiques influents ayant permis à certaines entreprises privées de décrocher des contrats avec l'armée, de varier leurs activités, etc. Cette administration, bien qu'en faveur des logiques de privatisation et d'externalisation, a été en même temps dépendante de cette tendance de fond et des choix pris auparavant, limitant sa liberté d'action et l'obligeant parfois à faire appel à des services fournis par des acteurs privés, de la même manière que ses propres décisions limitent les possibilités d'actions de l'actuelle administration Obama. Ceci se reflète d'ailleurs entre les discours de pré-élection et les décisions prises post-élection. Bien qu'inexorable tendance de fond, la mise en avant médiatique et politique du recours aux SMSP comme potentiel problème social et politique est liée aux divers scandales ayant émaillés les contractors déployés en Irak et en Afghanistan, et ceci alors même que ces derniers étaient déjà présents lors de

⁵⁸⁵ Mandel, "The Privatization of Security", p. 132, *se référant à*: David Shearer, *Private Armies and Military Intervention* (London : Oxford University Press, International Institute for Strategic Studies Adelphi Paper #316, 1998), 74.

« la phase offensive de l'Operation Iraqi Freedom. [...] Dans la phase initiale, 1 contractor était présent pour 10 militaires »⁵⁸⁶. Ce ratio n'est pas négligeable sachant qu'il concerne la phase offensive menée par l'armée américaine, et témoigne bien du fait que la privatisation de fonctions sécuritaires et militaires est une norme profonde, touchant les capacités opérationnelles de pratiquement toutes les fonctions de l'armée régulière américaine.

Cette privatisation a pu être une tendance de fond, évoluant en dessous de l'intérêt de la majorité des radars médiatiques, tant que des scandales n'éclataient pas. Or, pour qu'augmente le risque que ceux-ci surviennent, il faut d'une part un fort recours aux SMSP et d'autre part une intervention à l'étranger s'inscrivant dans la durée ; tous deux augmentant logiquement le risque probable de dérapages. C'est d'ailleurs pour cela que l'intervention libyenne, pilotée principalement par les États-Unis, n'a eu qu'une très faible médiatisation concernant l'utilisation de SMSP, d'une part parce que la phase offensive directe et sans intervention au sol rend le recours au privé plus difficile, et d'autre part parce que l'intervention s'est déroulée de manière brève et non, comme pour les guerres contre-insurrectionnelles irakiennes et afghanes qui nécessitent de gagner les cœurs et les esprits, durant une longue durée⁵⁸⁷.

De ce fait, au vu de l'ancrage historique des États-Unis à recourir à l'externalisation et la privatisation, Bricet des Vallons estime que

« les gouvernements américains, républicains comme démocrates, qui se sont succédés à la tête des États-Unis depuis Eisenhower, ont fait preuve d'une continuité remarquable en la matière ; l'externalisation est devenue une mode bipartisane transcendant la logique des partis, et une réponse automatique à tous les problèmes gouvernementaux »⁵⁸⁸.

⁵⁸⁶ Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 68

⁵⁸⁷ Dans le cas libyens, les SMSP risquent plutôt de faire leur apparition lors de la phase de reconstruction libyenne.

⁵⁸⁸ Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 54

Cette continuité concerne d'ailleurs aussi l'actuelle administration Obama. Remontons tout d'abord brièvement à la période des primaires démocrates. En avril 2007, Hilary Clinton critiqua fortement l'administration Bush pour sa gestion des contrats avec les SMSP et proposa d'« éliminer 500'000 positions contractuelles du gouvernement », estimant que cela ferait des économies de 10 à 18 milliards par an⁵⁸⁹. Puis, en mars 2008 durant la campagne présidentielle, elle milita en faveur d'une interdiction des SMSP dans les zones de guerre américaines dès janvier 2009, déclarant que l'imprudence de celles-ci compromettrait la mission américaine et qu'il était temps de leur montrer la porte de sortie. Obama, lui, révélait quelques jours auparavant qu'en cas d'élection, il n'interdirait pas les SMSP tels que *Blackwater* à opérer en Irak, mais qu'il comptait rendre les contractors responsables envers les États-Unis⁵⁹⁰. À ce propos, une journaliste déclara que

« [...] celui/celle qui deviendra [...] président, n'aura pas de choix et sera obligé(e) de continuer à dépendre de contractors privés. [...] Le gouvernement américain n'est pas en position de les remplacer »⁵⁹¹.

Et c'est effectivement ce qu'il advint, puisque le recours aux contractors fut ascendant. En Afghanistan, et alors qu'Obama était président depuis 9 mois, « le nombre de contractors sécuritaires armés travaillant pour le département de la Défense augmenta de 236% - de 3,184 à 10,712 entre décembre 2008 et septembre 2009 »⁵⁹². En 2009, Hilary Clinton, alors secrétaire d'État, se contenta de « souhaiter [...] "une réduction de la dépendance sur les *security contractors* [...]" »⁵⁹³, avant de

⁵⁸⁹ Paul McDougall, 'Hillary Clinton Says She Would Cut 500,000 Federal Contractors', *InformationWeek*, 23.04.2007, notre traduction

⁵⁹⁰ Jeremy Scahill, 'Obama's Mercenary Position', *The Nation*, 27.02.2008

⁵⁹¹ Noah Shachtman, 'Clinton, Obama Tussle Over Blackwater (Updated)', *Wired*, 29.02.2008, notre traduction

⁵⁹² Justin Elliott, 'Number Of Private Security Contractors In Afghanistan Doubles In Just Four Months', *TPM Mucktraker*, 21.01.2010, notre traduction. A noter que l'auteur de l'article semble s'être trompé dans le pourcentage qu'il a calculé, puisque l'augmentation de 3'184 à 10'712 contractors sécuritaires armés représente en réalité une croissance de 336% et non de 236%.

⁵⁹³ Roche, *Des Gardes Suisses à Blackwater - Mercenaires et auxiliaires d'hier et d'aujourd'hui*, p. 71. La citation de l'auteur provient de: AFP, 4 février 2009, *Clinton sees smaller role for security contractors*

tenter de convaincre le Congrès, en juillet 2010, d'augmenter le nombre de contractors en vue du départ programmé des troupes régulières d'Irak⁵⁹⁴.

Ainsi, ce recours à la privatisation et à l'externalisation est une tendance lourde transcendant le clivage politique américain et qui n'apparaît pas subitement comme une réponse à des conditions externes, mais qui s'est construite sur de longues années, commençant déjà durant la décennie 1950, augmentant fortement dès la fin de la guerre froide et sous l'administration Clinton, s'emballant ensuite sous la présidence de George W. Bush jusqu'à prendre des proportions jusque là inégalées lors de l'invasion de l'Afghanistan puis de l'Irak⁵⁹⁵, avant de continuer sur un rythme similaire sous l'administration Obama. Aujourd'hui, cette tendance continue de se répandre, et il peut d'ailleurs difficilement en être autrement dans le futur puisque, comme vu précédemment, l'État américain n'aurait de toute manière pas les moyens financiers disponibles pour en changer le cours.

5.6.6 Privatisation et globalisation

Les SMSP ne sont donc qu'une composante, parmi tant d'autres, de cette vaste tendance à la privatisation, à la libéralisation et à la dérégulation, restructurant l'État selon l'idéologie néolibérale. Cette idéologie a par ailleurs « une relation particulière avec l'inexorable tendance globalisatrice »⁵⁹⁶. En effet, dans le cadre des conflits irakiens et afghans, cette globalisation et cette norme néolibérale sont presque indissociables, de par le fait que la grande majorité des contractors provient soit de ces deux pays, soit de pays en développement, permettant ainsi de pratiquer une sous-enchère salariale en profitant des inégalités mondiales. Cette situation ne serait pas possible sans la présence concomitante de ces deux phénomènes : l'absence de privatisation ne permettrait pas aux armées régulières d'accueillir sous leur drapeau des soldats étrangers, alors que l'absence de globalisation ne permettrait pas aux

⁵⁹⁴ Jeremy Scahill, 'Iraq Withdrawal? Obama and Clinton Expanding US Paramilitary Force in Iraq', *The Nation*, 22.07.2010

⁵⁹⁵ Chapleau et al., *Les nouveaux entrepreneurs de la guerre : des mercenaires aux sociétés militaires privées : privatisation ou externalisation ?*, p. 180

⁵⁹⁶ Mandel, "The Privatization of Security", p. 135, notre traduction

SMSP d'avoir amplement recours à cette main-d'œuvre bon marché. Comment imaginer, sans la globalisation, que les SMSP puissent pratiquer des salaires élevés pour les contractors expérimentés des pays occidentaux, appâts nécessaires pour les attirer et les faire quitter le giron étatique ? La globalisation permet ainsi à la privatisation d'être rentable, grâce notamment à la mise à profit des inégalités mondiales, et la privatisation permet de recourir à cette main-d'œuvre bon marché, avec comme idée une diminution des coûts pour l'État dans le domaine logistique, des transports, de la formation, de la construction et de la gestion de bases militaires et de camps d'entraînement, etc.

De cette norme néolibérale provient aussi l'image que l'on peut se faire des SMSP et des avantages pouvant découler de leur utilisation:

« [...] la structure fortement concurrentielle de ce marché, accompagnée d'une certaine réglementation ainsi que de clauses contractuelles précises, assurerait alors le professionnalisme, l'efficacité (fondée sur le rapport qualité/prix) et le respect des législations en vigueur. Les "mauvais élèves" seraient automatiquement et immédiatement exclus et la gestion transparente favorisée »⁵⁹⁷.

Cette phrase résume parfaitement les bénéfices escomptés du recours aux SMSP et qui découlent directement de la croyance néolibérale au libre marché concurrentiel et quasiment autorégulé, censé apporter une plus grande qualité, efficacité et professionnalisme pour un prix moindre que si le service était effectué par l'État.

5.6.7 De l'émergence à la domination de la norme néolibérale

Il ne suffit pas qu'une norme soit dominante, voire même acceptée et acceptable dans un lieu défini et un temps précis, pour que celle-ci se répande partout à l'échelle internationale et fasse l'objet d'une approbation similaire. En fait, son acceptation « dépend largement de sa congruence avec les demandes normatives

⁵⁹⁷ Olsson, "Vrai procès et faux débats : perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées", p. 5

nationales. Si la correspondance est élevée, les demandes normatives se renforceront mutuellement »⁵⁹⁸. Cela signifie donc, et cela semble presque aller de soi, que plus une norme internationalement véhiculée est en adéquation avec la norme nationale d'un pays ou la norme locale d'une région, et plus cette norme internationale se répandra, sera acceptée et appliquée au niveau national ou régional. Comme dit précédemment, l'émergence de la norme néolibérale aux États-Unis et au Royaume-Uni dans les années 1970 et 1980, explique le recours à la privatisation et à l'externalisation, alors que sa domination à la suite de la disparition de l'alternative communiste explique quant à elle sa diffusion dans le monde entier et sa suprématie actuelle, puisqu'elle est aujourd'hui « une norme établie »⁵⁹⁹. En effet, initialement, la tendance à externaliser était principalement une norme dominante dans les pays anglo-saxons, et plus précisément aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Afrique du Sud⁶⁰⁰, au Canada et en Australie. En 1995, Julie Gallagher estimait déjà qu'

« en Grande-Bretagne, comme aux États-Unis, l'industrie de la sécurité privée est plus grande que les forces de police gouvernementale, avec 7,850 entreprises de sécurité privée [...] employant plus de 162,000 personnes, contre 142,000 pour la police »⁶⁰¹.

Cette tendance, culturellement partagée par les pays anglo-saxons, se répandit par la suite dans d'autres pays, tels que la France et l'Allemagne à la suite des conséquences de la fin de la guerre froide, c'est-à-dire de la réduction des budgets et des effectifs militaires. D'ailleurs, il est significatif que certains tentent d'analyser les modèles d'externalisation adoptés par les autres pays dans le but d'adopter « une approche prudente de l'externalisation et [de] [...] ne pas se fourvoyer comme

⁵⁹⁸ Petersohn, "Sovereignty and Privatizing the Military : An Institutional Explanation", p. 538

⁵⁹⁹ Chapleau et al., *Les nouveaux entrepreneurs de la guerre : des mercenaires aux sociétés militaires privées : privatisation ou externalisation ?*, p. 66

⁶⁰⁰ La mise en place, en 1998, de la *Foreign Military Assistance Act*, interdisant le mercenariat en Afrique du Sud sans approbation officielle, mis un frein au développement de la pratique du mercenariat entrepreneurial dans ce pays. Moins d'un an après, E.O., dont le siège se trouvait à Prétoria, fut dissoute.

⁶⁰¹ Mandel, "The Privatization of Security", p. 144, notre traduction, *en référence à*: Julie Gallagher, "Anti-Social Security," *New Statesman & Society* 8 (March 31, 1995), 23

d'autres l'ont fait »⁶⁰², signifiant par là qu'il s'agit d'une norme importée de l'extérieur que l'on essaie d'intégrer tout en tirant les meilleurs avantages. Bien entendu, il s'agit d'une manière de s'adapter suivant une façon que l'on considère comme adéquate afin de répondre à un défi. Toutefois, cela n'ôte rien au fait que cette adaptation n'est possible que parce que les normes prévalant à l'étranger, dans les pays sur lesquels se base la comparaison et l'analyse, se sont répandues jusqu'à nous au point de devenir acceptées et acceptables, voire même dominantes. Une norme, lorsqu'elle est dominante, tendra aussi à faire pression sur les normes nationales, de manière directe ou indirecte, consciente ou inconsciente. À ce propos Petersohn, chercheur en chef à l'institut fédéral suisse de technologie de Zurich pour le *Center for Security Studies*, formule l'hypothèse, vérifiée par la suite, que : « le changement dans les normes transnationales concernant les forces armées presse les États à privatiser les tâches militaires »⁶⁰³. Il illustre d'ailleurs de manière pertinente l'impact qu'a eu la norme néolibérale sur les fonctions en lien avec l'appareil sécuritaire et militaire étatique.

« Dès le début des années 1980, la dépendance des États envers le marché n'a cessé de croître. À la fin de la guerre froide, les concepts du monde des affaires furent de plus en plus introduits dans le secteur de la défense, faisant passer le modèle standard des forces armées d' 'auto-suffisant' à celui des 'compétences-essentielles' »⁶⁰⁴.

5.6.8 Réduction des fonctions considérées comme essentielles

La disparition de la norme communiste concurrente a donc permis à la norme néolibérale de devenir dominante et de se répandre, tant d'un point de vue géographique que quantitatif, en rendant possible l'application de ses principes de libre marché et de libre entreprise, de privatisation, de libéralisation et de

⁶⁰² Chapleau et al., *Les nouveaux entrepreneurs de la guerre : des mercenaires aux sociétés militaires privées : privatisation ou externalisation ?*, p. 180

⁶⁰³ Petersohn, "Sovereignty and Privatizing the Military : An Institutional Explanation", p. 537, notre traduction

⁶⁰⁴ Ibid., p. 546, notre traduction

dérégulation à des régions, mais aussi des domaines dont elle était auparavant exclue, tels que le secteur sécuritaire et militaire. Cette séparation entre les fonctions essentielles, désignant par là leur appartenance au cœur même de l'appareil sécuritaire et militaire de l'État sans lesquelles ce dernier ne peut fonctionner correctement, et les autres fonctions, a comme conséquence de permettre à la norme néolibérale de s'étendre puisqu'elle sous-entend que certaines compétences, telles que le transport, l'approvisionnement en munitions et en nourriture, la construction et le maintien de bases, la logistique, etc., ne sont pas des fonctions considérées comme essentielles. Désigner les fonctions essentielles revient indubitablement à désigner celles qui ne le sont pas, et donc, dans un cadre de pensée néolibéral, celles qui peuvent potentiellement être privatisées et externalisées. En effet, passant d'un modèle d'armée auto-suffisant, durant la guerre froide et la crainte d'une guerre mondiale, à un modèle « plus petit et plus professionnel » se focalisant sur ses fonctions essentielles, « les forces armées étaient maintenant censées se concentrer exclusivement sur leurs compétences inhérentes ou essentielles, et donc commencer à externaliser leurs compétences non essentielles à des prestataires privés »⁶⁰⁵. La norme néolibérale est même promue comme étant bénéfique aux États, puisqu'elle permettrait le « recentrage des missions des armées autour de leurs compétences essentielles [...] par une amélioration de la disponibilité opérationnelle des forces et de leur efficacité au combat »⁶⁰⁶.

Pourtant la réduction des effectifs et budgets militaires étatiques a très souvent aussi touché les compétences dites essentielles, au point que certains parlent de « sur-privatisation »⁶⁰⁷, cette dernière s'étendant de plus en plus, incluant désormais des tâches qui « étaient considérées comme des compétences essentielles durant l'ère moderne »⁶⁰⁸. On peut penser, par exemple, à la protection de sites sensibles,

⁶⁰⁵ Ibid., p. 540, notre traduction, *se référant à* : Justin McKenna, 'Towards the Army of the Future: Domestic Politics and the End of Conscription in France', *West European Politics*, Vol. 20, No. 4 (1997), pp. 136–7, Smith, *The Utility of Force* (note 86), pp. 267–305

⁶⁰⁶ Makki, "Privatisation de la sécurité et transformation de la guerre", p. 851

⁶⁰⁷ Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 209

⁶⁰⁸ Avant, "Private Security", in William, *Security Studies: An Introduction*, p. 439, notre traduction

d'ambassades, de personnalités, etc. Ce phénomène n'est d'ailleurs en soi pas surprenant : la réduction des budgets militaires voulue par les gouvernements a rendu possible (voire inéluctable) l'externalisation et la privatisation, en distinguant les fonctions essentielles de celles qui ne le sont pas. Ainsi, Petersohn estime que « le concept de souveraineté absolue réduit fortement la privatisation et la limite aux compétences non essentielles »⁶⁰⁹. Pourtant, à mesure que les contraintes budgétaires augmentaient, mais aussi que la privatisation et l'externalisation devenaient progressivement la norme acceptée, les tâches assurées par les SMSP ont pu être agrandies, réduisant par là de plus en plus les compétences qualifiées d'essentielles. Ainsi, le concept de souveraineté évolue avec ce que l'on considère comme faisant partie des prérogatives essentielles de l'État. Certains peuvent considérer que celui-ci signifie la mainmise de l'État sur son secteur sécuritaire et militaire, sans dépendance envers le secteur privé ; alors que d'autres perçoivent la délégation et la privatisation de fonctions annexes (transports, construction et maintien de base, traduction, etc.) comme étant possibles, éventuellement même souhaitables (par exemple économiquement) ; et que d'autres encore estimeront que l'État ne doit conserver que sa prérogative à la conduite de la guerre, c'est-à-dire principalement l'acte politique signifiant l'entrée en guerre ou son retrait.

5.6.9 Propagation de la norme néolibérale et dépendance étatique

Dès lors, la question qui émerge est : *jusqu'où cette norme néolibérale peut-elle s'immiscer dans les prérogatives régaliennes, et plus particulièrement dans le secteur sécuritaire et militaire ? Ou plutôt, quelles sont les limites à sa propagation ?* Certes, le concept de souveraineté ou de monopole de la violence physique légitime, considéré parfois comme intrinsèque à l'État, limite potentiellement la propagation de la norme néolibérale à l'intérieur du secteur sécuritaire et militaire. Pourtant, celle-ci est à géométrie passablement variable et évolue avec le temps et les normes en vigueur. Or, la tendance actuelle tend à privatiser de plus en plus ce qui était jadis

⁶⁰⁹ Petersohn, "Sovereignty and Privatizing the Military : An Institutional Explanation", p. 545, notre traduction

des prérogatives étatiques que personne, ou presque, ne remettait en questions. « Pensons à l'éducation, le monde carcéral, l'entretien des routes, les chemins de fer, l'industrie militaire, etc. »⁶¹⁰, mais aussi à la protection de personnalités importantes ou de sites sensibles. Ce phénomène ne concerne de loin pas que les États-Unis, mais aussi des pays tels que la Suisse, où l'armée, pour assurer la sécurité de certains de ses bâtiments, a recours aux services de sociétés de gardiennage, dont les tâches effectuées évoluent graduellement avec le temps⁶¹¹. D'ailleurs, l'armée n'est pas seule, puisqu'un grand nombre de municipalités romandes font appel à des entreprises de sécurité privée, pour des tâches allant « de la simple surveillance d'école à la délégation quasi complète du travail de la police municipale », et il en va de même à l'intérieur des postes de police, où « plusieurs employés Securitas travaillent dans les bureaux, ainsi que pour aider à la gestion des prisonniers »⁶¹².

Les acteurs étatiques s'adaptent donc à cette nouvelle norme dominante en même temps qu'ils la promeuvent. En effet, accepter la privatisation et la délégation à des SMSP revient de facto à favoriser la propagation de la norme néolibérale, même si celle-ci se fait sous couvert d'arguments financiers et non idéologiques. C'est d'ailleurs parce que cette privatisation et cette délégation sont rendues possibles par des acteurs étatiques que « la violence n'a pas échappé totalement aux États [...] [mais] est [...] en train de se réinventer et de s'ajuster »⁶¹³. La propagation de la norme néolibérale ne se fait pas contre les acteurs étatiques, mais grâce à eux : allant de ceux dont les motivations sont idéologiques à ceux qui estiment s'adapter aux conditions budgétaires. Aux États-Unis, l'intégration de plus en plus grande des SMSP dans l'appareil militaire et la dépendance croissante de ces derniers aux tâches effectuées par le secteur privé a été voulue par l'État américain lui-même, et plus particulièrement promue par certains acteurs étatiques clés. Toutefois, et c'est là la

⁶¹⁰ Struye de Swielande, "Externalisation des fonction régaliennes: un pérille ou une chance à saisir?", in Roche, *Insécurités publiques, sécurité privée ? : Essais sur les nouveaux mercenaires*, p. 116

⁶¹¹ François Ruchti, 'Des agences privées protègent des sites de l'armée', *RTS Info*, 16.02.2011

⁶¹² Zufferey et Ruchti, 'Les communes romandes sous-traitent de plus en plus la sécurité à des privés', *RTS Info*

⁶¹³ Struye de Swielande, "Externalisation des fonction régaliennes: un pérille ou une chance à saisir?", in Roche, *Insécurités publiques, sécurité privée ? : Essais sur les nouveaux mercenaires*, p. 129

principale crainte envers la privatisation et l'externalisation grandissantes du nombre de fonctions sécuritaires et militaires assurées par les SMSP, ce phénomène est arrivé au point que l'État américain en soit aujourd'hui totalement dépendant. Bricet des Vallons considère que le bateau américain de la défense est ivre⁶¹⁴, englué dans une sorte de « chaos organisé », mis en place par Donald Rumsfeld, et qui découle d'une situation voulue sans pour autant que les conséquences en découlant le soient totalement. Ainsi, l'envoi de 30'000 troupes supplémentaires en 2007 (appelé *surge strategy*) par le Général Petraeus, alors récemment nommé au poste de commandant de la coalition militaire en Irak par George W. Bush, témoigne de cet emballement et de ce manque de préparation de l'administration américaine, parant alors au plus pressé.

Dès lors, alors que la machine s'est emballée et est devenue incontrôlable, et qu'en même temps la crise budgétaire accroît encore l'attractivité des prix affichés par les SMSP bien que ceux-ci ne tiennent pas compte des coûts de formation assurés par l'État, l'administration actuelle ne peut que promouvoir rhétoriquement un impossible retour du secteur public tout en n'ayant pas les moyens de le réaliser dans les faits. C'est ainsi que petit à petit l'État américain tend à ne conserver plus que les fonctions dites *offensives*, qui sont considérées par la majorité comme faisant toujours intrinsèquement partie du monopole étatique de la violence physique légitime, et ce alors même que le bon fonctionnement de ce monopole dépend des services fournis par le secteur privé.

L'intégration des SMSP à l'appareil militaire dans une sorte d'intégration commune et d'entité hybride⁶¹⁵ est une réponse possible à cet impossible retour du secteur public ou étatisation de fonctions auparavant privatisées. Toutefois, dans une continuation de la propagation de la norme néolibérale, on pourrait aussi imaginer que celle-ci s'étende encore, notamment aux fonctions considérées aujourd'hui comme essentielles, avec comme paroxysme possible la délégation et la privatisation complète de toutes les fonctions sécuritaires et militaires à des entreprises privées.

⁶¹⁴ Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, pp. 245-59

⁶¹⁵ Ibid., "Armées et sociétés militaires privées en Irak : de l'amalgame à la symbiose", pp. 51-2. Ce concept est mis en avant par l'auteur dans une conclusion prospective.

L'État ne conserverait alors plus qu'une seule prérogative : la décision politique d'entrer en guerre, ou de s'en retirer. En ce sens, la phrase de Zabci, estimant que « la privatisation a amorcé un processus qui va secouer ou transformer les bases sur lesquelles l'État moderne est construit »⁶¹⁶, prend tout son sens.

⁶¹⁶ Zabci, "Private military companies: 'Shadow soldiers' of neo-colonialism", p. 3

VI. Conclusion

Le retour historique effectué lors de la première partie de ce travail, avec les exemples de la guerre de Cent Ans et des Grandes compagnies, des condottieri de la péninsule italienne, de la guerre de Trente Ans, des compagnies marchandes du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle, des mercenaires aventuriers de la décolonisation africaine, de la réémergence controversée du mercenariat entrepreneurial avec *Executive Outcomes* (E.O.) et *Sandline International* (S.I.), et enfin de leur disparition ouvrant la voie à la progressive acceptation des services sécuritaires et militaires fournis par les *Sociétés Militaires et Sécuritaires Privées* contemporaines, a permis de mettre en avant la relation existant entre le mandataire et le mandant. C'est-à-dire, la relation entre l'autorité étatique – qui deviendra avec le temps détentrice de la violence physique légitime – et le mercenaire, le condottiere, l'entrepreneur militaire, le contractor, ou, quel que soit le nom donné, l'individu ou le groupe d'individus, qui agit sur mandat et pour le compte de l'État. L'utilisation du mercenariat est une réponse à un défi, débouchant soit sur le renforcement du mandataire, soit sur son affaiblissement au profit du ou des mandants. Or, historiquement, comme en témoigne le processus de construction et de renforcement étatique, qui a réussi à rendre illégales toutes les autres formes de violences hormis la violence physique légitime détenue par l'État et ses représentants, cette relation a bénéficié au mandataire, dont la consolidation s'est faite au détriment du mandant. Ce dernier est devenu progressivement marginalisé, avant de disparaître presque complètement avec l'avènement des États-nations.

C'est ensuite au milieu du XX^{ème} siècle que le mercenariat réapparaît, tout d'abord durant la décolonisation africaine dans sa composante aventurière et passablement marginale, avant de se muer en mercenariat entrepreneurial au sortir de la guerre froide, puis de connaître un tournant commercial sans précédent avec les guerres en Afghanistan et en Irak. En témoigne le recours de l'administration américaine aux services sécuritaires et militaires fournis par des contractors et atteignant des proportions jusqu'alors inégalées dans l'histoire moderne des États-Unis.

Néanmoins, comme l'illustrent les divers protocoles et conventions tentant de réguler le mercenariat, les États se sont employés à réduire les risques inhérents à l'emploi de mercenaires, et ce même s'ils ont soutenu la réapparition de ces derniers lors de la décolonisation africaine. En effet, le mandataire tente de recourir aux mandants, tout en réduisant en même temps les risques posés par cette délégation. Ainsi, tant les mercenaires aventuriers, que plus tard E.O et S.I., puis leurs consœurs et successeurs contemporains, ont été soumis à des tentatives étatiques de régulations de leurs activités, qui ont été couronnées de succès. Les acteurs concernés y ont répondu en adaptant leurs pratiques à la nouvelle situation et en transformant leurs *entreprises*, afin que celles-ci soient conformes aux attentes, ainsi qu'aux normes et législations en vigueur.

Les mercenaires aventuriers ont donc pratiquement totalement disparu, de même que les dérangeantes E.O. et S.I. et les prestations offensives qu'elles offraient, pour laisser place à des SMSP euphémisées, c'est-à-dire dénuées des prestations offensives tant décriées, mais fournissant néanmoins des services primordiaux dans le secteur sécuritaire et militaire. Ceux-ci concernent : la construction et la gestion de bases militaires ; la gestion de l'approvisionnement en nourriture et en matériel ; la formation des troupes militaires ; le soutien logistique et technologique ; la protection d'intérêts et de sites stratégiques, comme les ambassades et les organisations internationales à Genève⁶¹⁷, l'Ambassade d'Australie à Bagdad⁶¹⁸, mais aussi de personnalités jugées importantes, telles que le président afghan Hamid Karzai⁶¹⁹, ou l'Ambassadeur de Suisse⁶²⁰ et les diplomates américains à Bagdad⁶²¹. Aujourd'hui, cette délégation a atteint de telles proportions que l'État ne pourrait assurément plus se passer des services fournis par les contractors sans voir ses capacités opérationnelles d'intervention et d'action réduites drastiquement, mettant ainsi en péril certains intérêts économiques, stratégiques, sécuritaires et militaires.

⁶¹⁷ 'Des securitas pour surveiller les ambassades', *20 Minutes*, 03.02.2011

⁶¹⁸ Jose L. Gómez del Prado, 'The Privatization of War: Mercenaries, Private Military and Security Companies (PMSC)', 05.03.2013

⁶¹⁹ Beaumont, 'US pulls out Karzai's military bodyguards', *The Guardian*

⁶²⁰ Jose L. Gómez del Prado, 'The Role of Private Military and Security Companies in Modern Warfare', 11.08.2012

⁶²¹ Tom Bowman, 'No U.S. Troops, But An Army Of Contractors In Iraq', *npr*, 27.12.2013

Ainsi, la situation actuelle permet difficilement de prédire que la structure et le pouvoir étatique, comme ce fut le cas par le passé, ressortiront renforcés de leur relation avec les mandants. Au vu de la situation mondiale actuelle, et plus particulièrement de celle des États occidentaux, mais aussi de la prédominance de la norme néolibérale, il est même permis d'en douter. En effet, l'utilisation du mercenariat par le passé s'est fait durant la phase de construction des États, et plus précisément durant leur processus d'acquisition du monopole de la violence physique légitime. Or, cette phase de construction est aujourd'hui majoritairement terminée. Dès lors, outre les raisons évoquées justifiant l'utilisation de mercenaires, qui sont l'éloignement des campagnes loin des foyers, la professionnalisation et la complexification de la guerre, la fatigue de la guerre, la volonté de ne pas armer le peuple découlant d'une absence de confiance envers celui-ci, et la volonté d'utiliser des *proxy armies* pour des raisons politiques, stratégiques, économiques ou autres, n'y a-t-il pas une autre raison amenant aujourd'hui cette délégation de prérogatives pourtant si chèrement acquises par l'État ? N'est-il pas dans une situation instable, le poussant à déléguer pour survivre, car n'ayant plus les moyens de maintenir son outil sécuritaire et militaire ? Cette instabilité précède non seulement cette externalisation et cette privatisation, mais la renforce puisque l'État se retrouve alors dépendant des services provenant d'entreprises privées, tant dans sa perception d'une menace que dans ses possibilités d'y répondre. Il s'agit dès lors de se demander comment et pourquoi l'État en est arrivé là, et ensuite d'analyser les particularités de la situation dans laquelle il se trouve aujourd'hui.

La seconde partie de ce travail a eu pour but de mettre en avant le lien entre l'émergence des SMSP et les transformations qu'a subi le système capitaliste, avec l'émergence de la norme néolibérale dans les années 1970-1980, puis avec la domination de celle-ci dès la fin de la guerre froide. La disparition de la norme concurrente communiste a permis à la norme néolibérale de s'étendre d'un point de vue géographique, touchant presque tous les pays du globe, mais aussi en termes de domaines étatiques concernés, puisque désormais des secteurs tels que l'éducation, la santé ou encore la sécurité se sont vus soumis au cadre de pensée de ce

paradigme. Dès lors, saisir les modifications du système capitaliste, et plus particulièrement le passage du fordisme au post-fordisme, mais aussi l'émergence d'un capitalisme financier mondial interdépendant et transnational, s'avère nécessaire pour comprendre la réémergence du phénomène mercenarial. D'une part, parce que ces transformations ont débouché sur un affaiblissement de l'État, principalement de ses moyens financiers, ce qui a rendu en quelque sorte *nécessaire* le recours à des entreprises privées fournissant des services sécuritaires et militaires, puisque celles-ci, selon le dogme néolibéral, étaient sensées faire *mieux* et pour *moins cher* que le secteur public. D'autre part, l'émergence de la norme néolibérale découlant de ce passage à un système post-fordiste d'accumulation flexible a rendu concevable la délégation et la privatisation toujours plus profonde de services qui avaient été autrefois considérés comme étant des prérogatives étatiques quasi inaliénables et indéléguables. En effet, les normes sont des dispositifs permettant ou contraignant certains choix et actions politiques qui, lorsqu'elles les rendent possibles, n'auraient pas pu être entrepris en l'absence d'une norme les promouvant⁶²².

La norme néolibérale a donc rendu concevable autant qu'elle a rendu nécessaire, en affaiblissant les capacités financières de l'État, le recours à la délégation, à la libéralisation et à la privatisation jusque dans le secteur sécuritaire et militaire. En ce sens, la fin de la guerre froide, puisqu'elle a consacré la victoire de la norme néolibérale, constitue bel et bien un tournant primordial pour expliquer le recours grandissant des États aux SMSP, mais n'explique néanmoins pas comment et pourquoi cette utilisation de contractors est entrée dans l'univers des possibles des divers acteurs, étatiques ou privés.

L'influence de la logique néolibérale préexistait déjà avant la fin de la guerre froide, principalement dans les pays anglo-saxons, mais la chute du système communiste a véritablement consacré cette norme néolibérale, lui permettant de s'insérer plus profondément et plus loin qu'elle ne l'avait fait auparavant. Ainsi, expliquer les SMSP

⁶²² Annika Björkdahl, "Norms in International Relations: Some Conceptual and Methodological Reflections", *Cambridge Review of International Affairs* vol. 15 (no. 1), 2002, p. 16, *se référant à* : Randal Schwelleng and David Priess David, 'A Tale of Two Realisms: Expanding the Institutions Debate,' *Mershon International Studies Review*, vol. 41, 1997, p. 3

en mettant uniquement en avant la fin de la guerre froide et les conséquences en découlant n'explique qu'une face de ce recours, omettant les raisons profondes qui ont permis initialement à ce mercenariat entrepreneurial d'exister et de devenir, du moins partiellement, accepté et acceptable.

La mise en avant de l'importance de la norme néolibérale pour expliquer le retour du mercenariat entrepreneurial ne doit pas pour autant occulter l'opposition entre cette norme néolibérale et la manière, somme toute fort peu libérale, dont la majorité des contrats étatiques sont attribués à des SMSP. Cette norme explique certes la possibilité du retour du mercenariat entrepreneurial, mais ne signifie pas que celui-ci s'effectue selon des pratiques et un processus pouvant être décrits comme étant *libéraux*. Bien au contraire même, puisqu'en 2005, Bricet des Vallons estimait que « seule la moitié des contrats du Pentagone donnaient lieu à un appel d'offres »⁶²³, l'autre moitié des contrats étant des contrats à source unique, sans concurrence aucune. Dès lors, l'efficacité même de la privatisation, avec l'idée d'un libre marché concurrentiel où les diverses entreprises seraient en compétition, est à relativiser fortement, puisque de nombreux contrats avec le Département de la Défense ou le Département d'État sont signés alors même qu'une seule entreprise a été démarchée ou qu'une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres⁶²⁴. Sartre estime que l'actuelle santé financière florissante des SMSP « n'est pas le fruit de la concurrence chère à la doctrine, mais plutôt d'appels d'offres attribués dans la plus grande discrétion par contacts entre l'administration et ses anciens agents, souvent de rang très élevé, passés dans le *board* de ces sociétés »⁶²⁵.

Quant à la tendance au regroupement et à la fusion des SMSP par les monopoles qu'elle crée, celle-ci éloigne encore plus l'actuel mercenariat entrepreneurial de l'idée d'un libre marché concurrentiel. Ainsi « les conditions d'attribution des marchés et d'évaluation des prestations [...] semblent pour le moment en contradiction avec

⁶²³ Bricet des Vallons, *Irak, terre mercenaire : les armées privées remplacent les troupes américaines*, p. 192

⁶²⁴ Petersohn, "Sovereignty and Privatizing the Military : An Institutional Explanation", p. 532

⁶²⁵ Sartre, "Soldats privés", p. 455

cette doctrine [économique libérale] »⁶²⁶. Dès lors, il s'agit de se demander à qui profite cette situation d'absence réelle de concurrence entre les SMSP, quelles en sont les conséquences, et aussi comment elle a pu émerger.

Aujourd'hui, et ce malgré ses difficultés économiques et financières dues aux coûts des guerres afghanes et irakiennes, à la crise des *subprimes* de 2007 et à l'explosion de sa dette souveraine, l'État américain conserve toujours une importance prépondérante au niveau international, notamment grâce à sa puissance militaire inégalée, dont les dépenses représentent presque la moitié du budget militaire mondial. Pourtant, celui-ci « a dispersé un ensemble très important de fonctions qui lui sont essentielles, instaurant un niveau de dépendance important à l'égard du secteur privé, fragmentant sa puissance sans avoir les moyens d'assurer un contrôle total de cette fragmentation »⁶²⁷. Cette dispersion de certaines compétences essentielles au bon fonctionnement de l'appareil sécuritaire et militaire a pour conséquence que l'État américain est uniquement maître de « la prérogative de l'usage de la force et du déclenchement des opérations offensives »⁶²⁸, puisque dépendant désormais des services fournis par les SMSP, sans lesquels pratiquement aucune opération militaire ne pourrait se concevoir. Ainsi, tant « la perte de savoir faire liée à l'hyperspécialisation des tâches, mais aussi une paralysie automatique de l'appareil militaire si le contingent mercenaire se retirait du champ de bataille »⁶²⁹ sont des craintes qui peuvent aujourd'hui se poser ouvertement et pourraient surgir dans un avenir plus ou moins proche. Certes, la présence des SMSP sur le théâtre d'opérations militaires est conditionnée à l'approbation de l'État, encadrant

« [...] par des règles contractuelles leur mission, sa durée, sa rémunération, et les conditions de son exécution. L'État est donc en théorie maître du respect de ses obligations contractuelles, mais, naturellement, les différends qui peuvent survenir relèveront davantage des rapports de forces que de la sphère du droit »⁶³⁰.

⁶²⁶ Ibid., p. 461

⁶²⁷ Makki, "Privatisation de la sécurité et transformation de la guerre", p. 861

⁶²⁸ Bricet des Vallons, "Armées et sociétés militaires privées en Irak : de l'amalgame à la symbiose", p. 47

⁶²⁹ Ibid., p. 46

⁶³⁰ Balmond, "De la tolérance à la sous-traitance : Qui leges sine morbitus", in Roche, *Insécurités publiques, sécurité privée ? : Essais sur les nouveaux mercenaires*, p. 14

Néanmoins, le rapport de force entre mandataire(s) et mandant(s) n'est donc pas forcément à l'avantage du premier, ce qui explique la peur que l'utilisation des SMSP n'affaiblisse l'État. Progressivement, les entreprises privées prendraient le dessus sur ce dernier, l'obligeant à adhérer aux conditions (coûts, déroulements des opérations, etc.) exigées par les SMSP, de par sa dépendance envers leurs services, réduisant ainsi fortement sa capacité à négocier.

La diminution des moyens étatiques permettrait d'expliquer et en même temps de rationaliser le recours à la privatisation de fonctions sécuritaires et militaires. De la même manière, le fait que « ni le suivi des contrats ni l'évaluation finale de la prestation n'ont été systématiquement réalisés par les multiples donneurs d'ordre »⁶³¹ découle d'un manque de volonté politique, mais aussi d'une insuffisance de ressources, puisque le suivi des contrats implique l'allocation de moyens financiers et humains. Il en découle donc que le manque de ressources financières et humaines expliquerait le recours aux SMSP et que ce même manque créerait une situation où l'État n'est pas en mesure de réguler et de surveiller cette délégation.

Or, cette absence de suivi des contrats et de leur déroulement aurait elle aussi des coûts indirects pour les États, que cela soit en termes financiers (tels que les abus et les surfacturations effectuées par certaines entreprises), médiatiques et stratégiques (tels que les dérives et scandales ayant émaillé l'utilisation de contractors), ou encore démocratiques (en lien avec l'opacité de l'utilisation et des pratiques des SMSP pour la population). Cette situation de manque de ressources et de dépendance étatique contribue aux intérêts des SMSP qui s'inscrivent pleinement, de même que les condottieri, dans la structure étatique, puisque ces entreprises ne cherchent ni à détruire, ni à la supplanter, mais plutôt à maximiser leurs gains, et ceci grâce à l'État. Ce n'est donc pas une prétendue conquête du pouvoir politique visant à supplanter l'État que chercheraient les SMSP, mais bien plutôt la mise à profit de la structure politique ainsi qu'un certain contrôle de cette dernière, afin de maximiser leurs bénéfices et de pérenniser leurs actions dans le temps.

⁶³¹ Chapleau, "Après la guerre d'Irak, quel avenir pour les sociétés militaires privées?", p. 57

Toutefois, l'utilisation des SMSP par l'État, mais aussi les connivences et les transversalités d'intérêts entre acteurs publics et privés sont directement liées à l'influence et la pérennité du mercenariat entrepreneurial. En effet,

« [...] le personnel des entreprises de coercition qui est chargé de la formation, du conseil et de l'entraînement de services de sécurité étrangers, est idéalement positionné pour produire un savoir autorisé puisque ses membres sont engagés en tant que spécialistes reconnus de la sécurité. Ces derniers peuvent ainsi déployer des discours de sécurisation qui produisent la demande à laquelle elles sont censées répondre »⁶³².

Ainsi, comme l'a mis en avant Anna Leander dans ses nombreux articles, le recours aux SMSP et leur intégration progressive aux cercles de décisions et opérations sécuritaires et militaires, bien que pas directement perceptibles, auraient des effets indéniables sur la manière dont les acteurs étatiques perçoivent, abordent et répondent à ce qu'ils désignent comme étant des *problèmes* sécuritaires nécessitant une réponse, elle aussi sécuritaire et militaire. En sus, le recours aux SMSP et la technicisation des solutions proposées aux *problèmes* désignés contribuent à une autonomisation des professionnels de la sécurité vis-à-vis de la politique, par la possibilité de contourner le « contrôle parlementaire et [...] [les] individus réticents au sein des services gouvernements », établissant « davantage le champ de la sécurité comme champ de domination »⁶³³. Dès lors, la symbiose entre secteur civil et secteur militaire décrite par Bricet des Vallons, symbolisée par une intégration graduelle des SMSP à la prise de décision, à la mise en place et au déroulement des opérations militaires, contribuerait à l'augmentation et à la pérennisation de leurs services, tant par la production de savoirs autorisés et légitimes dans la façon de répondre aux *problèmes* sécuritaires et militaires, que par le renforcement de la dépendance étatique à l'égard des SMSP.

⁶³² Olsson, "Vrai procès et faux débats : perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées", p. 15

⁶³³ Ibid., p. 19

Certains estiment que la tendance néolibérale touchant le secteur sécuritaire et militaire ne doit pas être combattue, mais plutôt mise à profit par les États. Ainsi, Chapleau considère que,

« [...] quels que soient la nature de la prestation et le lieu où elle est réalisée, une supervision étatique est de rigueur. C'est la prérogative d'un donneur d'ordre fort. Ainsi, les SMP resteront des prestataires de services efficaces sous contrat avec un État souverain et non les bras armés de quelques multinationales ou les outils vénaux d'une politique étrangère dévoyée par une coterie »⁶³⁴.

La supervision étatique permettrait donc à la fois d'empêcher que les SMSP agissent sous couvert de la légitimité étatique pour leurs propres intérêts, mais aussi, pour l'État, de profiter de la flexibilité offerte par ces entreprises ainsi que de la compétition entre elles, censée faire diminuer le prix des prestations offertes.

D'autres, au contraire, jugent plutôt que

« la problématique n'est [...] pas tant celle du contrôle des entreprises de coercition que celle du contrôle des gouvernements susceptibles de recourir à celles-ci pour intervenir dans un espace opaque échappant au contrôle démocratique »⁶³⁵.

Olsson, au lieu d'opposer le secteur privé au secteur public, estimant que le premier doit être régulé puisque ne servant que ses propres intérêts alors que le second agirait dans l'intérêt de l'État, met en avant l'opacité démocratique caractérisant le recours aux SMSP, qu'il soit régulé et contrôlé par la puissance publique ou pas. Le risque proviendrait donc du fait que la délégation à des SMSP se fait de toute manière sous les écrans radars médiatiques et démocratiques. Il s'agirait dès lors non plus seulement de contrôler et de réguler les agissements des SMSP, mais aussi ceux des acteurs étatiques faisant appel à leurs services. La problématique passe ainsi de l'insertion d'une plus grande supervision étatique dans les services sécuritaires et

⁶³⁴ Chapleau, "Après la guerre d'Irak, quel avenir pour les sociétés militaires privées?", p. 64

⁶³⁵ Olsson, "Vrai procès et faux débats : perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées", p. 13

militaires fournis par des privés, à l'insertion d'un plus grand contrôle démocratique dans le recours aux prestations sécuritaires et militaires fournis par des privés. Ainsi, les divers biais posés par les SMSP, tels que la production d'un discours sécuritaire et militaire légitimé, mais aussi leur utilisation par des acteurs étatiques pour des intérêts privés, seraient fortement diminués, voire même éliminés. Cependant, cette insertion de transparence et de regard démocratique dans les opérations sécuritaires et militaires est, du moins dans une vision à court terme, difficilement imaginable et réalisable, tant des pans entiers de ce secteur d'activité ont toujours été cachés à la population et aussi aux États étrangers, sous justification de sécurité nationale.

La pratique mercenaire s'inscrit pleinement dans le processus de construction étatique tel que décrit par Max Weber, c'est-à-dire en tant que processus de monopolisation de la violence physique légitime, puisque la construction et le renforcement de l'État se sont faits grâce à l'éradication progressive des autres concurrents détenteurs d'une partie de la violence physique légitime accordée par l'État en devenir, puis retirée lorsque ce dernier en avait les moyens. L'État se trouvait alors dans une phase ascendante de renforcement de ses prérogatives régaliennes de l'emploi et de l'usage de la force physique légitime. Toutefois, la période actuelle est en rupture avec ce cadre d'analyse permettant d'expliquer la construction étatique et la construction du monopole de la violence physique légitime par l'inclusion, la professionnalisation et/ou la destruction progressive des différents acteurs légitimes à utiliser la violence physique légitime. En effet, alors que l'État déléguait par le passé à cause de l'absence d'un appareil sécuritaire et militaire adéquat, aujourd'hui l'externalisation et la privatisation ont été rendues possibles par des causes externes : la transformation du système capitaliste et l'émergence de la norme néolibérale.

Le renforcement étatique a vécu son point culminant dès le XIX^{ème} siècle, avec l'avènement des États-nations, et ce jusqu'à la fin du XX^{ème} siècle, avec la fin de la guerre froide. La renaissance du mercenariat aventurier dès les années 1960 est certes à relever, mais son ampleur est inégalable avec celles des SMSP actuelles, dont certains États, tels que les États-Unis, peinent à contrôler le respect des clauses

contractuelles signées alors même qu'ils sont aujourd'hui extrêmement dépendants de ces prestations dans l'utilisation de leur appareil sécuritaire et militaire. Le retrait soudain des contractors et la fin des services qu'ils effectuent ne permettraient plus à la puissance américaine de mener à bien ses objectifs sur le front afghan et auparavant irakien, puisque le retour officiel des troupes américaines en décembre 2011 n'a pas signifié pour autant le retrait des contractors en mission dans ce pays, comme en témoigne les 5'000 contractors armés protégeant les diplomates américains à Bagdad à l'aide d'armes d'assaut et d'hélicoptères de combat⁶³⁶. À ce stade de l'histoire, il est difficile de prédire quelle sera l'évolution de la situation actuelle. Toutefois, il est fortement probable que la diminution des moyens étatiques, la concurrence mondialisée entre États, ainsi que la propagation de la norme néolibérale continueront à pousser les États à recourir aux services sécuritaires et militaires fournis par des acteurs privés, qui seront de plus en plus intégrés dans l'appareil militaire, ceci afin de réduire les risques inhérents à leur utilisation.

La question en suspens est donc de savoir si l'État réussira à affirmer son autorité auprès des acteurs auxquels il délègue des tâches sécuritaires et militaires, ou bien s'il réussira à conserver sa main mise sur les opérations militaires offensives de premier plan et à faire perdurer la situation actuelle où il dispose toujours de la décision d'employer la force, ou encore s'il deviendra toujours plus dépendant des SMSP au point de perdre progressivement le contrôle du monopole de la violence physique légitime amorçant un processus de déconstruction étatique. Au vu de la situation actuelle, il est permis de douter que la première possibilité se réalise, puisque cela impliquerait un renforcement des capacités étatiques, en contradiction avec la norme néolibérale actuellement dominante. En effet, malgré la crise financière globale de 2008 et l'onde de choc mondiale qu'elle a produite, semblant durant un instant, du moins rhétoriquement, signifier la fin de la domination de ce paradigme, peu de changements concrets ont réellement eu lieu⁶³⁷. Or, à moins d'un

⁶³⁶ Bowman, 'No U.S. Troops, But An Army Of Contractors In Iraq', *npr*

⁶³⁷ Pour plus d'information sur les raisons mises en avant expliquant la survivance de la domination de la norme néolibérale, voir: Jamie Peck et al., "Postneoliberalism and its Malcontents", *Antipode* vol. 41 (no. 1), 2009. Notons surtout l'importance de l'absence de norme rivale existante.

affaiblissement de la norme néolibérale et de l'émergence d'une norme concurrente, cette tendance à la privatisation de services sécuritaires et militaires, et surtout la dépendance étatique envers ceux-ci, ne risque guère de changer. D'un autre côté, l'émergence d'une nouvelle norme ou une nouvelle modification de la structure du système capitaliste pourrait changer significativement, et rapidement, la trajectoire étatique actuelle. La seconde possibilité, qui est de fait la situation actuelle, devrait donc sans doute perdurer durant un certain temps, d'autant plus difficile à définir que l'éventualité même d'une déconstruction étatique paraît difficile à concevoir.

Se pose alors la question de savoir si cette instabilité provenant et découlant de l'emploi de mercenaires serait propre à la période actuelle, c'est-à-dire *post*-construction étatique, ou si au contraire celle-ci transcenderait les cinq autres raisons habituellement évoquées⁶³⁸ pour justifier la délégation de services sécuritaires et militaires. En effet, il est aisé aujourd'hui de percevoir le mercenariat du XII^{ème} au XIX^{ème} siècle comme une situation stable pour la puissance délégante et un processus menant inexorablement à son renforcement. Mais en était-il réellement ainsi ? Le mercenariat n'était-il pas teinté d'un halo d'instabilité, une structure reposant sur un socle d'argile pour le moins poreux ? Les États en devenir n'étaient-ils pas constamment sous la menace des mandataires auxquels ils déléguaient leur autorité ? N'étaient-ils pas contraints de le faire sous peine de disparaître, à cause d'une menace interne ou externe ?

L'aboutissement du processus de construction étatique ne signifie pas que celui-ci était nécessaire et prévisible, mais plutôt que le mode de gestion étatique était la structure la mieux adaptée aux défis existants, d'une part, et d'autre part que ses concurrents, de même que les Empires ou les Cités-États, étaient en réalité une manière divergente de gestion et d'organisation politique inadaptée à la situation du moment. Pourtant nous arrivons ici aux limites de ce travail, puisque ceci nécessiterait une analyse historique minutieuse, sous un angle et un regard nouveau,

⁶³⁸ L'éloignement des campagnes loin des foyers ; la professionnalisation et la complexification de la guerre ; la fatigue de la guerre ; la volonté de ne pas armer le peuple découlant d'une absence de confiance envers celui-ci ; et la volonté d'utiliser des *proxy armies* pour des raisons politiques, stratégiques, économiques ou autres.

de la délégation mercenaire durant le processus de construction étatique, non plus comme menant inexorablement à un renforcement de l'État, mais au contraire comme une situation constamment instable et périlleuse pour ce dernier, et ceci bien qu'il ait fini par triompher.

VII. Bibliographie

- 'About Halliburton - Cheney Violates Ethics Law',
http://www.halliburtonwatch.org/about_hal/ethics.html, 02.02.12
- 'About Halliburton - Cheney/Halliburton Chronology',
http://www.halliburtonwatch.org/about_hal/chronology.html, 02.02.2012
- 'Contractors - The High-Risk Contracting Business ', *Frontline - Private Warriors*,
<http://www.pbs.org/wgbh/pages/frontline/shows/warriors/contractors/highrisk.html>, 17.08.12
- 'Cours d'histoire économique: Finances et économie mondiale de 1945 à nos jours',
<http://membres.multimania.fr/stromhg2/cours/terminale/hist/economie/crise.htm>, 20.03.2012
- 'Frederick Kroesen', *redirectify.com*,
<http://www.redirectify.com/people/frederick-kroesen.html>, 23.03.13
- 'iCasualties - Iraq Coalition Casualty Count', <http://icasualties.org>, 20.08.12
- 'Iraqi Oil Infrastructure Contract',
http://www.halliburtonwatch.org/about_hal/oilinfra.html, 24.08.12
- 'L'Internaute - Encyclopédie - Proverbe',
<http://www.linternaute.com/proverbe/101/l-argent-est-le-nerf-de-la-guerre/>, 20.08.12
- 'US Military Operations: Casualty Breakdown',
<http://www.globalsecurity.org/military/ops/casualties.htm>, 20.08.12
- 'Welcome to Sandline International', <http://www.sandline.com>, 04.04.2012
- 'The World Factbook - Chile (Economic - Budget)',
<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ci.html>, 21.08.12
- Report to Congress on Contracting Fraud*, Washington D.C., Department of Defense, 01.2011
- 'Koran-burning probe finds 5 U.S. troops involved', *CBS News*, 02.03.12,
http://www.cbsnews.com/8301-202_162-57389447/koran-burning-probe-finds-5-u.s-troops-involved/, 17.08.12
- 'Fla. native among dead civilians', *St.Petersbourg Times*, 02.04.2004,
http://www.sptimes.com/2004/04/02/Worldandnation/Fla_native_among_dead.shtml, 17.08.12

'Des securitas pour surveiller les ambassades', *20 Minutes*, 03.02.2011,
<http://www.20min.ch/ro/news/geneve/story/Des-securitas-pour-surveiller-les-ambassades-22747413>, 22.03.13

Convention de l'OUA sur l'élimination du mercenariat en Afrique, O. d. I. U. Africain, Libreville, Comité International de la Croix Rouge (CICR), 03.07.1977,
<http://www.icrc.org/dih.nsf/INTRO/485?OpenDocument>, 30.08.12

Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires, Assemblée générale des Nations Unies - Comité International de la Croix Rouge (CICR), 04.12.1989,
<http://www.icrc.org/dih.nsf/INTRO/530?OpenDocument>, 30.08.12

'Halliburton: \$61M Overcharge?', *CBS News*, 05.12.2007,
<http://www.cbsnews.com/stories/2003/12/12/politics/main588216.shtml>,
02.02.2012

Post-Government Employment of Former DOD Officials Needs Greater Transparency, G. A. O. (GAO), GAO-08-485, 05.2008,
<http://www.gao.gov/products/GAO-08-485>, 29.08.12

'5 juillet 1967 - La ville de Bukavu tombe entre les mains des mercenaires', *Le Potentiel / AllAfrica*, 06.07.2009,
http://www.lepotentiel.com/afficher_article.php?id_edition=&id_article=83181,
01.04.2012

'John Craddock Joins L-3 as President of MPRI', *L-3 MPRI*,
http://www.mpri.com/web/index.php/content/press_release/john_craddock_joins_l-3_as_president_of_mpri, 23.03.13

'New document indicates Cheney may have lied about Halliburton contract deal', http://www.halliburtonwatch.org/news/cheney_denies.html, 02.02.2012

Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I), Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés, Comité International de la Croix Rouge (CICR), 08.06.77, <http://www.icrc.org/dih.nsf/INTRO/470>,
30.08.12

'1976: Death sentence for mercenaries', *BBC News*, 10.07.1076,
http://news.bbc.co.uk/onthisday/hi/dates/stories/june/28/newsid_2520000/2520575.stm, 02.04.2012

'Cheney's Halliburton Ties Remain', *CBS News*, 11.02.2009,
<http://www.cbsnews.com/stories/2003/09/26/politics/main575356.shtml>,
02.02.2012

'Un soldat américain massacre seize civils en Afghanistan', *agences/bri*,
<http://www.rts.ch/info/3845816-un-soldat-americain-massacre-seize-civils-en-afghanistan.html>, 05.04.2012

'Congo crisis - Mercenaries',
<http://colonialwarfare18901975.devhub.com/blog/587420-congo-crisis-mercenaries>, 01.01.20

Congo Crisis, U. S. D. o. S.-F. Relations, Office of the Historian, 13.01.1995,
http://dosfan.lib.uic.edu/ERC/frus/summaries/950113_FRUS_XX_1961-63.html,
02.04.2012

LOI n° 2003-340 du 14 avril 2003 relative à la répression de l'activité de mercenaire (1) DEFX0200004L, 14.04.2003,
http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=EB68D42F09BE0DF06AAA7656A532EC5D.tpdjo04v_3?cidTexte=JORFTEXT000000602805&categorieLien=id, 02.04.2012

'Seychelles' outgoing president France-Albert Rene', *AFP World News*,
14.04.2004

'Bob Denard est mort', *BBC Afrique*, 15.10.2007,
http://www.bbc.co.uk/french/news/story/2007/10/071015_bobdenard_death.shtml,
02.04.2012

'L'ancien mercenaire Bob Denard est mort', *Le Figaro*, 17.10.2007,
http://www.lefigaro.fr/france/20071014.WWW000000028_1_ancien_mercenaire_bob_denard_est_mort.html, 01.04.2012

'Comparatif Social Européen', <http://www.eurocompar.eu/stad-2.0.82.datas.htm>, 19.09.12

'Former CIA and Counterterrorism Experts Respond to Security and Intelligence Demands of the Private Sector', *PR Newswire*, 20.02.2007,
http://www.prnewswire.com/news-releases/former-cia-and-counterterrorism-experts-respond-to-security-and-intelligence-demands-of-the-private-sector-58023627.html?utm_expid=43414375-18, 23.08.12

'U.S. Steps Up Assault on Libya, Firing Four More Tomahawk Missiles at Air Defense Systems', *Fox News*, 20.03.2011,
<http://www.foxnews.com/world/2011/03/20/explosions-gunfire-heard-tripoli-allies-continue-military-strikes-libya/>, 20.08.12

'Background Note: Slovenia', <http://www.state.gov/r/pa/ei/bgn/3407.htm>,
20.08.12

'Combien ça coûte ? – Le prix de l'intervention en Libye', *Le Monde - Blog Big Browser*, 23.03.2011, <http://bigbrowser.blog.lemonde.fr/2011/03/23/combien-ca-coute-le-prix-de-lintervention-en-libye/>, 20.08.12

'3D Global Solutions Board of Directors Member LtGen Frank Libutti Named President and Chief Operating Officer of 3DGS', *PRWeb*,
<http://www.prweb.com/releases/2010/08/prweb4412584.htm>, 23.03.13

'The official website of the U.S. air force - B-2 SPIRIT',
<http://www.af.mil/information/factsheets/factsheet.asp?fsID=82>, 20.08.2012

'Mercenaries - The Baghdad boom', *The Economist*, 25.04.2004,
<http://www.sandline.com/hotlinks/Economist-Baghdad.html>, 16.08.12

Halliburton's Questioned and Unsupported Costs in Iraq Exceed \$1.4 Billion,
C. o. G. R.-U. S. H. o. Representatives, 25.05.2005

'Ambassador Cofer Black to Keynote Next Week at Black Hat USA 2011 ',
Worldnews, 26.07.2011, <http://www.worldnews.se/news/28/3g-bikes-launches-new-website/>, 23.08.12

'Une vie de mercenaire', *La Liberté*, 26.10.2006,
http://www.cran.ch/04_PageCentrale/01_DevoirMemoire/BobDenard_un_MercenaireMandate.pdf, 01.04.2012

'Sous le coup de deux mandats d'arrêt - Le mercenaire Bob Denard souhaiterait rentrer en France', *Le Monde*, 28.02.1993

'U.S. Contractor in Iraq Charges Pentagon \$900 for \$7 Control Switch, Report Finds', *Fox News*, 30.06.2011, <http://www.foxnews.com/politics/2011/07/30/us-contractor-in-iraq-charges-pentagon-00-for-7-control-switch-report-finds/>, 02.02.2012

'The Other U.S. Military - The private contractor biz is hot, vast, and largely unregulated. Is it out of control?', *Business Week*, 31.05.2004,
http://www.businessweek.com/magazine/content/04_22/b3885116.htm, 06.11.2011

"Lectures", *Revue Lectures* (no. 40), 1987,

Bilan social 90, M. d. l. Défense, Paris, SGA/DFP, 1990,
<http://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/ressources-humaines/hommes-et-femmes-de-la-defense/bilan-social-2011>, 14.03.2013

'Carl Edward Vuono', *US Army Center of Military History*,
<http://www.history.army.mil/books/CG&CSA/Vuono-CE.htm>, 23.03.13

Manual for courts-martial United States - Appendix 2 - Uniform Code of Military Justice, 2008, <http://www.au.af.mil/au/awc/awcgate/law/mcm.pdf>, 05.04.2012

Past Contractor Support of U.S. Operations in USCENTCOM AOR, Iraq, and Afghanistan (5A Papers), P. S.-O. o. t. D. A. S. o. Defense, 2008-2012,
http://www.acq.osd.mil/log/PS/CENTCOM_reports.html, 18.08.12

'Brigadier James Ellery CBE, Director AEGIS', *The Sandhurst Foundation - Promoting Good Leadership*,
<http://www.sandhurstfoundation.org/events/leadership-encounters/Brigadier-James-Ellery.htm>, 23.03.13

'About SRI - Corporate Overview', http://www.sri-hq.com/corporate_overview.php, 04.04.2012

SIPRI Yearbook 2010 : Military Expenditure - Media Background Stockholm International Peace Research Institute, 2010

'2011 Washington Technology Top 100 - 18th annual rankings track the largest government contractors', *Washington Technology*, 2011,
<http://washingtontechnology.com/toplists/top-100-lists/2011.aspx>, 29.08.12

Bilan social 2011, M. d. l. Défense, Paris, SGA/SPAC/PGT, 2011,
<http://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/ressources-humaines/hommes-et-femmes-de-la-defense/bilan-social-2011>, 14.03.2013

SIPRI Yearbook 2011: Armaments, Disarmament and International Security - Summary Stockholm International Peace Research Institute, 2011

'AEGIS - Management', *Aegis Defence Services Limited*,
<http://www.aegisworld.com/index.php/new2/about-us-2/management2>, 23.03.13

'Lester L. Lyles', *NNDB*, <http://www.nndb.com/people/858/000169351>,
23.03.2013

'Top 10 Most Expensive Military Planes - B-2 Spirit', *Time*, date inconnue,
http://www.time.com/time/photogallery/0,29307,1912203_1913321,00.html,
20.08.12

'Top 10 Most Expensive Military Planes - F-22 Raptor', *Time*, date inconnue,
http://www.time.com/time/photogallery/0,29307,1912203_1913328,00.html,

Abels, R., "Household Men, Mercenaries and Vikings in Anglo-Saxon England", in J. France, *Mercenaries and Paid Men : The Mercenary Identity in the Middle Ages - Proceedings of a Conference held at University of Wales, Swansea, 7th-9th July 2005. History of Warfare*, Leiden ; Boston, Brill, 2008

Adams, T. K., "Private Military Companies: Mercenaries for the 21st Century", *Small Wars & Insurgencies* vol. 13 (no. 2), 2002, pp. 54-67

Arrighi, G. et L. Zhang, "Beyond the Washington Consensus: a New Bandung ?", in J. Shefner et P. Fernández-Kelly (eds.), *Globalization and Beyond: New Examinations of Global Power and its Alternatives*, Penn State University Press, 2010

Aspinall, T., 'Comoros Islands - 1975-1995', <http://www.mercenary-wars.net/comoros/index.html>, 01.04.2012

Assembly, U. G., *Resolution 2465 (XXIII)*, 20.12.1968,
<http://www.un.org/french/documents/ga/res/23/fres23.shtml>, 02.04.2012

Avant, D. D., 'Mercenaries', *Foreign Policy*, 01.07.2004,
http://www.foreignpolicy.com/articles/2004/07/01/think_again_mercenaries,
13.01.2012. section Think Again

Avant, D. D., "The Privatization of Security : Lessons from Iraq", *Orbis* vol. 50 (no. 2), 2006, pp. 327-42

Avant, D. D., "Private Security", in P. D. William, *Security Studies: An Introduction*, Routledge, 2008

Balmond, L., "De la tolérance à la sous-traitance : Qui leges sine morbitus", in J.-J. Roche, *Insécurité publiques, sécurité privée ? : Essais sur les nouveaux mercenaires*, Economica, 2005

Banégas, R., "De la guerre au maintien de la paix – le nouveau business mercenaire", *Critique internationale* vol. 1, 1998, pp. 179-94

Barbier, C., 'Que vaut l'armée française ? - Interview de Pierre Servent et Louis Gautier', *L'Express*, 12.04.2011, http://www.lexpress.fr/actualite/societe/que-vaut-l-armee-francaise_981625.html, 14.03.2013

Bates, D. et L. Moran, "Disgusting' video is 'recruitment tool for the Taliban': Outrage across the world after footage emerges showing U.S. troops 'urinating on dead Afghan bodies", *MailOnline*, 12.01.12, <http://www.dailymail.co.uk/news/article-2085378/US-troops-urinating-dead-Afghan-bodies-video-used-Taliban-recruitment-tool.html>, 27.08.12

Beaumont, P., 'US pulls out Karzai's military bodyguards', *The Guardian* 24.11.2002, <http://www.guardian.co.uk/world/2002/nov/24/afghanistan.peterbeaumont>, 13.01.2012

Belan, G., 'En 2012, l'armée de terre comptera moins de 100 000 soldats', *Forces opérations blog*, <http://forcesoperations.com/2011/11/21/effectifs-reduits-tensions-accrus>, 14.03.2013

Bellamy, A. J. et P. D. William, 'United Nations Mission in the Congo (ONUC)', http://www.polity.co.uk/up2/additional_case_studies.asp, 01.04.2012

Belsco, A., *Troop Levels in the Afghan and Iraq Wars, FY2001-FY2012: Cost and Other Potential Issues*, Washington, D.C., 02.07.2009

Bender, B., 'Down economy boosts military - Enlistment figures spike', *Boston*, 01.03.2009, http://www.boston.com/news/nation/washington/articles/2009/03/01/down_economy_boosts_military/?page=full, 18.08.12

Berrigan, F., 'Trouble at the Pentagon By Frida Berrigan', *Foreign Policy in Focus*, 11.05.2008, http://www.fpiif.org/articles/trouble_at_the_pentagon, 15.01.2012

Bharadwaj, A., "Privatization of security: The mercenary-market mix", *Defence Studies* vol. 3 (no. 2), 2003, pp. 64-82

Björkdahl, A., "Norms in International Relations: Some Conceptual and Methodological Reflections", *Cambridge Review of International Affairs* vol. 15 (no. 1), 2002, pp. 9-23

Boitiaux, C., 'Les mercenaires de Kadhafi, mystérieux exécuteurs des basses œuvres du régime libyen ', *France 24*, 07.03.2011, <http://www.france24.com/fr/20110305-libye-insurrection-revolte-mercenaires-subsahariens-legions-armes-mouammar-kadhafi>, 21.03.2012

Botha, E., 'The Dogs of Hoare (réponse à un article)', *Financial Mail*, 27.08.2010

Boucheron, P., "Machiavel et la fin des mercenaires", *L'Histoire* vol. 7 (no. 267), 2002, pp. 28-31

Bowman, T., 'No U.S. Troops, But An Army Of Contractors In Iraq', *npr*, 27.12.2013, <http://www.npr.org/2011/12/27/144198497/no-u-s-troops-but-an-army-of-contractors-in-iraq>, 22.03.13

Bricet des Vallons, G.-H., "Armées et sociétés militaires privées en Irak : de l'amalgame à la symbiose", *Sécurité Globale* vol. 8 - Été 2009 (La privatisation de la guerre), 2009, pp. 35-54

Brook, T. V., "Army Reserve falters on recruitment", *USA Today*, 04.10.2007,

Brooks, D., "Messiahs or mercenaries? The future of international private military services", *International Peacekeeping* vol. 7 (no. 4), 2000, pp. 129-44

Brzoska, M., "Trends in Global Military and Civilian Research and Development (R&D) and their Changing Interface", 2005, pp. 1-25

Burger, T. J. et A. Zagorin, 'The Paper Trail', *Time Magazine*, 30.05.2004, <http://www.time.com/time/magazine/article/0,9171,644111,00.html>, 02.02.2012

Burgess, L., 'DOD trying to retain its special operators', *Stars and Stripes*, 16.03.2004, <http://www.estripes.com/article.asp?section=104&article=21041>, 15.01.2012

Capaccio, T., 'KBR to Get \$568 Million Army Order as Federal Agency Alleges Kickbacks', *Bloomberg*, 06.05.2010, <http://www.bloomberg.com/news/2010-05-05/kbr-gets-568-million-army-order-on-same-day-u-s-joins-kickback-lawsuit.html>, 29.08.12

Ceppi, J.-P., "Les mercenaires d'Irak", *Temps Présent*, J.-B. Menoud et M. Heiniger, Genève, 2004, <http://www.rts.ch/archives/tv/information/3460333-les-mercenaires-d-irak.html>

Chakrabarti, S., *Privatisation of Security in the Post-Cold War Period*, vol. 2, New Delhi, 12.2009

Chantrill, C., 'US Defense Spending History', http://www.usgovernmentspending.com/defense_spending, 20.08.12

Chapleau, P., "De Bob Denard aux sociétés militaires privées à la française", *Cultures & Conflits* vol. 52 [En ligne], 2003, pp. 1-11

Chapleau, P., "Après la guerre d'Irak, quel avenir pour les sociétés militaires privées?", *Sécurité Globale* vol. 8 - Été 2009 (La privatisation de la guerre), 2009, pp. 55-66

Cloud, D. S., 'Civilian contractors playing key roles in U.S. drone operations', *Los Angeles Times*, 29.12.2011, <http://articles.latimes.com/2011/dec/29/world/la-fg-drones-civilians-20111230>, 15.03.13

CNRTL, C. N. d. R. T. e. L.-. 'Etymologie: mercenaire', <http://www.cnrtl.fr/etymologie/mercenaire>, 20.03.2012

CNRTL, C. N. d. R. T. e. L.-. 'Lexicographie: mercenaire', <http://www.cnrtl.fr/definition/academie9/mercenaire>, 20.03.2012

CNRTL, C. N. d. R. T. e. L.-. 'Lexicographie: soldat', <http://www.cnrtl.fr/definition/academie9/mercenaire>, 20.03.2012

Cockburn, P., 'A 'fraud' bigger than Madoff : Senior US soldiers investigated over missing Iraq reconstruction billions', *The Independent*, 17.02.2009, <http://www.perdana4peace.org/?p=812>, 15.01.2012

Conesa, P., "Groupes armés non étatiques : violences privées, sécurités privées", *Revue internationale et stratégique* vol. 49 (no. 1), 2003, pp. 157-64

Cooper, L. B., 'Houston company to buy Birmingham's BE&K ', *Birmingham Business journal*, 07.05.2008, <http://www.bizjournals.com/birmingham/stories/2008/05/05/daily21.html>, 30.08.12

Corbin, J., 'BBC uncovers lost Iraq billions', *BBC News*, 10.06.2008, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/7444083.stm>, 02.02.2012

Corrin, A., 'DynCorp cracks top 20 with \$3B in prime contracts', *Washington Technology*, 14.06.2011, <http://washingtontechnology.com/Articles/2011/06/06/DynCorp-Top-100-government-contractors.aspx?Page=2>, 30.08.12

Council, U. S., *Resolution 143*, S/RES/143, 14.07.1960, <http://www.un.org/documents/sc/res/1960/scres60.htm>, 01.04.2012

Council, U. S., *Resolution 169*, S/RES/169, 14.11.1961, <http://www.un.org/documents/sc/res/1961/scres61.htm>, 01.04.2012

Council, U. S., *Resolution 145*, S/RES/145, 22.07.1960, <http://www.un.org/documents/sc/res/1960/scres60.htm>, 01.04.2012

DealBook, 'Cerberus to Buy DynCorp for \$1.5 Billion', *The New York Times*, 12.04.2010, <http://dealbook.nytimes.com/2010/04/12/cerberus-to-buy-dyncorp-for-1-5-billion>, 30.08.12

Déloye, Y., "Genèse(s) de l'État moderne", in Repères, *Sociologie historique du politique*, Paris, Éd. la Découverte, 2003

Depuis, F. et P. Arnau, "Dossier spécial sur les crises financières - 1ère partie: points communs des crises passées", *Études économiques*, Fédération des caisses Desjardins du Québec, 11.2001, http://www.desjardins.com/fr/a_propos/etudes_economiques/dossiers/crises_financieres/crise01.pdf, 18.03.13

Deschamps, S., 'Towards the use of the Private Military Companies in the United Nations Peacekeeping Operations', Peace Operations Training Institute, 2007

Desclaux, M., '1618 - 1648 - La guerre de Trente Ans', *Herodote*,
http://www.herodote.net/1618_a_1648-synthese-56.php, 12.02.13

Ebner, D., 'Casals & Associates Joins DynCorp International',
<http://www.casals.com/2010/01/casals-associates-joins-dyncorp-international/>,
30.08.12

Ebner, D., 'DynCorp Agrees to Acquire Phoenix Consulting Group, Inc.',
<http://ir.dyn-intl.com/releasedetail.cfm?ReleaseID=411893>, 30.08.12

Elliott, J., 'Number Of Private Security Contractors In Afghanistan Doubles In Just Four Months', *TPM Mucktraker*, 21.01.2010,
http://tpmmucktraker.talkingpointsmemo.com/2010/01/number_of_private_security_contractors_in_afghanis.php, 25.08.12

Elesa, J. K., M. Schwartz et K. H. Nakamura, *Private Security Contractors in Iraq: Background, Legal Status, and Other Issues*, C. R. S.-R. f. Congress, Order Code RL32419, 25.08.2008

Emery, T., 'Department of Defense report outlines contractor fraud', *The Boston Globe*, 02.02.2011,
http://www.boston.com/news/politics/politicalintelligence/2011/02/department_of_d.html, 05.01.2012

Faite, A., "Involvement of Private Contractors in Armed Conflict: Implications under International Humanitarian Law", *Defence studies* vol. 4 (no. 2), 2004, pp. 1-14

Farnsworth, A. D., 'Romney names terrorism policy advisers ', *Boston*, 13.11.2007,
http://www.boston.com/news/politics/politicalintelligence/2007/09/romney_names_te.html, 23.08.12

Follorou, J., 'Les soldats blessés racontent l'embuscade, les combats, les erreurs...', *Le Monde*, 20.08.2008,
<http://www.gauchemip.org/spip.php?article7112>, 20.08.12

Francis, D. J., "Mercenary intervention in Sierra Leone: Providing national security or international exploitation?", *Third World Quarterly* vol. 20 (no. 2), 1999, pp. 319-38

Fukuyama, F., "The Imperative of State-Building", *Journal of Democracy* vol. 15 (no. 2), 2004, pp. 17-31

Fulton, D., 'Economy boosts recruitment numbers', *U.S. Army*, 24.05.2009,
<http://www.army.mil/article/23403/economy-boosts-recruitment-numbers/>,
18.08.12

Gallagher, J., "Anti-social security", *New Statesman & Society* vol. 8 (no. 346), 31.03.1995,

Georges, M., 'Sous le coup d'un mandat d'arrêt international L'ancien mercenaire Bob Denard est rentré en France', *Le Monde*, 02.02.1993

Goldman, R. et L. Martinez, 'WikiLeaks: At Least 109,000 Killed During Iraq War', *ABC News*, 22.10.2010, <http://abcnews.go.com/Politics/wikileaks-109000-deaths-iraq-war/story?id=11949670#.UDJkc6N62So>, 20.08.12

Gómez del Prado, J. L., 'The Privatization of War: Mercenaries, Private Military and Security Companies (PMSC)', 05.03.2013, <http://www.globalresearch.ca/the-privatization-of-war-mercenaries-private-military-and-security-companies-pmsc/21826>,

Gómez del Prado, J. L., 'The Role of Private Military and Security Companies in Modern Warfare', 11.08.2012, <http://www.globalresearch.ca/the-role-of-private-military-and-security-companies-in-modern-warfare/32307>,

Guisnel, J., 'La France pourrait autoriser le mercenariat, interdit depuis 2003 ', *Le Point*, 29.09.2010, http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/jean-guisnel/la-france-pourrait-autoriser-le-mercenariat-interdit-depuis-2003-29-09-2010-1242959_53.php, 03.02.2012

Hansen, H. K. et D. Salskov-Iversen, "Chapter 8: Globalizing Webs in Public/Private and Translocal Interfaces", in *Critical perspectives on private authority in global politics*, Basingstoke, New York, Palgrave Macmillan, 2008

Harding, J., "The Mercenary Business: 'Executive Outcomes'", *Review of African Political Economy* vol. 24 (no. 71), 1997, pp. 87-97

Harding, T., 'Libya: Navy running short of Tomahawk missiles', *The Telegraph*, 23.03.2011, <http://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/africaandindianocean/libya/8400079/Libya-Navy-running-short-of-Tomahawk-missiles.html>, 20.08.12

Harvey, D., "From Fordism to flexible accumulation", in D. Harvey, *The Condition of Postmodernity : An Enquiry into the Origins of Cultural Change*, Oxford England ; Cambridge, Mass., USA, Blackwell, 1989

Harvey, D. et A. Scott, "La pratique de la géographie humaine : théorie et spécificité empirique dans le passage du fordisme à l'accumulation flexible", *Cahiers de géographie du Québec* vol. 32 (no. 87), 1988, pp. 291-301

Hedgpeth, D., 'Blackwater's Owner Has Spies for Hire', *The Washington Post*, 03.11.2007, <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2007/11/02/AR2007110202165.html>, 23.08.12

Isenberg, D., *A Fistful of Contractors: The Case for a Pragmatic Assessment of Private Military Companies in Iraq*, Washington, D.C., British American Security Information Council, 09.2004

ISOA, *International Stability Operations Association*, <http://www.stability-operations.org/index.php>, 19.03.13

Ivanovich, D., 'Whistleblower says Pentagon putting KBR over soldiers', *Houston Chronicle*, 10.07.2008, <http://www.chron.com/business/article/Whistleblower-says-Pentagon-putting-KBR-over-1758905.php>, 23.08.12

Jacobson, L., 'Chris Matthews says Cheney got \$34 million payday from Halliburton', *Tampa Bay Times - Politifact*, <http://www.politifact.com/truth-o-meter/statements/2010/may/24/chris-matthews/chris-matthews-says-cheney-got-34-million-payday-h>, 23.03.13

Jennings, C., 'Special forces quitting to cash in on Iraq', *The Scotsman*, 21.02.2004, http://www.sandline.com/hotlinks/Scotsman_Spec-forces.html, 10.01.2012

Johnson, R. C., "Heart of Darkness: the Tragedy of the Congo, 1960-67", *Chandele - A Journal of Aviation History* vol. 2 (no. 3), 1997,

Kennedy, S., 'Photos show US troops posing with Afghan remains', *ABC News*, 19.04.2012, <http://www.abc.net.au/news/2012-04-19/new-photos-show-us-troops-posing-with-afghan-remains/3959182>, 17.08.12

Kinsey, C., "Le droit international et le contrôle des mercenaires et des compagnies militaires privées", *Cultures & Conflits* vol. 52 [En ligne], 2003, pp. pp. 1-16

Klein, M., "Le retour des mercenaires", *Études* (no. 3914), octobre 1999, pp. 319-28

Kwok, J., "Armed Entrepreneurs – Private Military Companies in Iraq", *Harvard International Review* vol. 28 (no. 1), 2006, pp. 34-7

Lacquement, R. A., Jr, "Integrating Civilian and Military Activities", *Parameters* vol. 41 (no. 4), 2011, pp. 1-12

Landler, M. et M. Mazzetti, 'États-Unis - Washington a du mal à rompre avec Blackwater', *Courrier International*, 24.08.2009, <http://www.courrierinternational.com/article/2009/08/24/washington-a-du-mal-a-rompre-avec-blackwater>, 15.01.12

Lane, E., 'The rise of the UK's private security companies', *BBC News*, 02.11.2010, <http://www.bbc.co.uk/news/business-11521579>, 17.08.12

Leander, A., "The Market for Force and Public Security: The Destabilizing Consequences of Private Military Companies", *Journal of Peace Research* vol. 42 (no. 5), 2005, pp. 605-22

Leander, A., "The Power to Construct International Security: On the Significance of Private Military Companies", *Millennium: Journal of International Studies* vol. 33 (no. 1), 2005, pp. 803-26

Leander, A. et R. van Munster, "Private Security Contractors in the Debate about Darfur: Reflecting and Reinforcing Neo-Liberal Governmentality", *International Relations* vol. 21 (no. 2), 2007, pp. 201-16

Leverchy, C., "Définir le mercenaire puis lutter contre le mercenariat", *Cultures & Conflits* vol. 52 [En ligne], 2003, pp. 1-15

Leymarie, P., 'En Afrique, une nouvelle génération de « chiens de guerre »', *Le Monde Diplomatique*, 04.2004, <http://www.monde-diplomatique.fr/2004/11/LEYMARIE/11673>, 22.11.2012

Lindemann, M., "Civilian Contractors Under Military Law", *Parameters* vol. 37 (no. 3), 2007, pp. 83-97

Mabee, B., "Pirates, privateers and the political economy of private violence", *Global Change, Peace & Security* vol. 21 (no. 2), 2009, pp. 139-52

Macdonald, M., "Post-Fordism and the Flexibility Debate", *Studies in Political Economy* vol. 36 (no. 36), 1991,

Machiavel, N. (ed.), (eds.), *Le Prince*, Edition du groupe "Ebooks libres et gratuits", 1515, http://www.ebooksgratuits.com/pdf/machiavel_le_prince.pdf, 12.11.11

Makki, S., "Privatisation de la sécurité et transformation de la guerre", *Politique Étrangère* vol. 69 (no. 4), 2004, pp. 849-61

Malettke, K., "Les traités de paix de Westphalie et l'organisation politique du Saint Empire romain germanique", *Dix-septième siècle* vol. 1 (no. 210), 2001, pp. 113-44

Mampaey, L. et M. Mekdour, *La guerre en sous-traitance - L'urgence d'un cadre régulateur pour les sociétés militaires et de sécurité privées*, Bruxelles, 02.2010

Manciaux, C., 'Mines : promesses katangaises', *Jeune Afrique*, 17.02.2011, <http://www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/ARTJAJA2613p057.xml0/prix-or-zambie-camerounmines-promesses-katangaises.html>, 01.04.2012

Mandel, R., "The Privatization of Security", *Armed Forces & Society* vol. 28 (no. 1), 2001, pp. 129-51

Maogoto, J. N. et B. Sheehy, "Private Military Companies & International law: Building new ladders of legal Accountability & Responsibility", *Cardozo Journal of Conflict Resolution* vol. 11 (no. 99), 2009, pp. 99-132

Marcus, J., 'Libya military operation: Who should command?', *BBC News Africa*, 21.03.2011, <http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-12813168>, 20.08.12

Martelet, C., 'Ce que coûte à la France l'intervention en Libye ', *RMC*, 23.03.2011, <http://www.rmc.fr/editorial/153727/ce-que-coute-a-la-france-lintervention-en-libye/>, 20.08.12

Mataloni, L. S., R. Stewart et J. Aversa, 'Gross Domestic Product, 4th quarter 2011 and annual 2011 (second estimate)', http://www.bea.gov/newsreleases/national/gdp/2012/gdp4q11_2nd.htm, 20.08.12

Mathieu, F. et N. Deader, *Corporate Mercenaries. The Threat of Private Military and Security Companies*, London, War on Want, 2006

McDougall, P., 'Hillary Clinton Says She Would Cut 500,000 Federal Contractors', *InformationWeek*, 23.04.2007, <http://www.informationweek.com/hillary-clinton-says-she-would-cut-50000/199200480>, 25.08.12

- McEvoy, J., 'Africa - a breeding ground for mercenaries', *AFP World News*, 17.05.2008. section Unrest, Conflicts & War; Crime, Law & Justice
- McLeay, C., "Fordism to Free Trade: An Explanation of the Shift Towards Globalisation", *New Zealand Journal of Geography* vol. 109 (no. 1), 2000, pp. 9-14
- Merchet, J.-D., "Les transformations de l'armée française", *Hérodote* vol. 1 (no. 116), 2005, pp. 63-81
- Merle, R., 'Computer Sciences Sells DynCorp Units', *The Washington Post*, 14.12.2004, <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/articles/A62259-2004Dec13.html>, 30.08.12
- Miles, D., 'Army Reserve Iraq role to continue despite Afghanistan mission, General says', *U.S. Army*, 10.03.2009, <http://www.army.mil/article/17996/>, 18.08.12
- Musah, A.-F., "Privatization of Security, Arms Proliferation and the Process of State Collapse in Africa", *Development and Change* vol. 33 (no. 5), 2002, pp. 911-33
- Nagl, J. et G. Jaffe, 'How Iraq, Afghanistan Have Changed The Military', *npr*, 26.12.2011, <http://www.npr.org/2011/12/26/144286707/how-iraq-afghanistan-have-changed-the-military>, 18.08.12
- Nevill, H., 'Dogs of war brought to heel in Africa', *AFP World News*, 12.03.2004, <http://www.news24.com/World/News/Dogs-of-war-brought-to-heel-20040312>, 04.01.2012
- Nicholson, S., 'Bob Denard - French mercenary behind several post-colonial coups', *The Guardian*, 16.10.2007, <http://www.guardian.co.uk/news/2007/oct/16/guardianobituaries.france>, 01.04.2012
- Olsson, C., "Vrai procès et faux débats : perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées", *Cultures & Conflits* vol. 52 [En ligne], 2003, pp. 22p.
- Olsson, C., "Les relations houleuses entre SMP et tenants de la doctrine de contre-insurrection", *Sécurité Globale* vol. 8 - Été 2009 (La privatisation de la guerre), 2009, pp. 67-84
- Ourdan, R., 'Hamid Karzaï veut interdire les mercenaires', *Le Temps*, 13.08.10, http://m.letemps.ch/Page/Uuid/f9db2a5e-a656-11df-a50e-a10d3a87c5b0/Hamid_Karza%C3%AF_veut_interdire_les_mercenaires, 30.08.12
- Owens, P., "Distinctions, distinctions: 'public' and 'private' force?", *International Affairs* vol. 84 (no. 5), 2008, pp. 977-90
- Pappalardo, J., 'Crunching the Numbers on Mercenaries vs Soldiers', *Popular Mechanics*, 01.10.2009, <http://www.popularmechanics.com/technology/military/4295077>, 16.08.12

Pattison, J., "Just War Theory and the Privatization of Military Force", *Ethics and International Affairs* vol. 22 (no. 2), 2008, pp. 143-62

Pech, K., "Executive Outcomes – A corporate conquest", in J. Cilliers et P. Mason (eds.), *Peace, profit or plunder?: The privatisation of security in war-torn African societies*, Institute for Security Studies, 1999

Peck, J., N. Theodore et N. Brenner, "Postneoliberalism and its Malcontents", *Antipode* vol. 41 (no. 1), 2009, pp. 94-116

Petersohn, U., "Sovereignty and Privatizing the Military : An Institutional Explanation", *Contemporary Security Policy* vol. 31 (no. 3), 2010, pp. 531-52

Powers, R., 'Civilian Contractors Now Subject to the UCMJ', *About.com*, 01.08.2007, <http://usmilitary.about.com/od/justicelawlegislation/a/civucmj.htm>, 03.07.12

Powers, R., 'The Cost of War', *About.com*, 11.07.2008, <http://usmilitary.about.com/od/terrorism/a/iraqdeath1000.htm>, 18.08.12

Puglia, A., *Population and Social conditions*, vol. 40, Luxembourg, Eurostat, 2009

Puyalte, F., 'Le procès de Bob Denard - Les larmes du mercenaire', *Le Figaro*, 06.05.1999

Rakotomalala, J. B., 'Le FMI et la crise financière internationale depuis les années 80', Université Montesquieu Bordeaux IV, 2004, <http://www.memoireonline.com/01/09/1837/Le-FMI-et-la-crise-financiere-internationale-depuis-les-annees-80.html>, 20.03.2012

Randall, K., 'US army extends Iraq tours of Guard and Reserve troops', *World Socialist Web Site*, 11.07.2003, <http://www.wsws.org/articles/2003/sep2003/arm-s11.shtml>, 18.08.12

Rasor, D., 'My Conversations with Charles Smith: the man who took on KBR', *Huffington Post*, 19.05.2008, http://www.huffingtonpost.com/dina-rasor/my-conversations-with-cha_b_108029.html, 23.08.12

Rigaud, E., "Thomson, Janice E. : le mercenariat comme forme socio-historique de coercition privée", *Cultures & Conflits* vol. 52 [En ligne], 2003, pp. 1-10

Risen, J., 'Army Overseer Tells of Ouster Over KBR Stir ', *The New York Times*, 17.05.2008, http://www.nytimes.com/2008/06/17/washington/17contractor.html?_r=2&scp=1&sq=Charles%20M.%20Smith%20KBR&st=cse, 17.08.12

Risen, J. et M. Mazzetti, 'Blackwater Said to Pursue Bribes to Iraq After 17 Died', *The New York Times*, 11.11.2009, http://www.nytimes.com/2009/11/11/world/middleeast/11blackwater.html?_r=1&pagewanted=print, 22.08.12

Risen, J. et T. Williams, 'U.S. Looks for Blackwater Replacement in Iraq ', *The New York Times*, 29.01.2009,

<http://www.nytimes.com/2009/01/30/world/middleeast/30blackwater.html>,
15.01.2012

Robinson, W. I., "An Epochal Shift in World Capitalism", in W. I. Robinson, *A Theory of Global Capitalism: Production, Class, and State in a Transnational World*, The Johns Hopkins University Press, 2004

Roche, J.-J., "Privatisation de la sécurité ou les nouveaux mercenaires", *Les rendez-vous du CHEAr*, 02.2008, pp. 15

Roche, J.-J., "Introduction", in J.-J. Roche, *Insécurité publiques, sécurité privée ? : Essais sur les nouveaux mercenaires*, Economica, 2005

Roche, J.-J., "Contractors, mode d'emploi", Paris, 2009,
http://www.isad.com.fr/docs/etude_12859307251541356385.pdf

Roche, J.-J., *Des Gardes Suisses à Blackwater - Mercenaires et auxiliaires d'hier et d'aujourd'hui*, vol. 1 mai 2010

Romney, M., 'Mitt Romney Announces Foreign Policy And National Security Advisory Team', <http://www.mittromney.com/blogs/mitts-view/2011/10/mitt-romney-announces-foreign-policy-and-national-security-advisory-team>,
05.06.2012

Rosi, J.-D., "Sociétés Militaires et de Sécurité Privées : les mercenaires des temps modernes ? ", *Les Cahiers du RMES* vol. IV (no. 2), 2007-2008, pp. 109-26

Ruchti, F., 'Des agences privées protègent des sites de l'armée', *RTS Info*,
16.02.2011, <http://www.rts.ch/info/suisse/2960307-des-agences-privées-protegent-des-sites-de-l-armee.html>, 27.08.12

Rumsfeld, D. D. H., *DOD Acquisition and Logistics Excellence Week Kickoff - Bureaucracy to Battlefield*, U. S. D. o. Defense, Washington, D.C., The Pentagon,
10.09.01, <http://www.defense.gov/speeches/speech.aspx?speechid=430>

Sacilotto, K. M. et D. P. Gaham, "Uniform Code of Military Justice Now Applies to Contractors Serving with an Armed Force during "Contingency Operations"", *Wiley Rein LLP* (no. Government Contracts Issue Update), 03.2007,

Sartre, P., "Soldats privés", *Etudes* vol. 408 (no. 4), 2008, pp. 452-62

Sawyer, P., 'Who's who in Executive Outcomes?', *NewsConfidential*, 1998,
http://newsconfidential.com/FS/FS_Story.php?RequestID=32925, 01.02.12

Scahill, J., 'A very private war - There are 48,000 'security contractors' in Iraq, working for private companies growing rich on the back of US policy', *The Guardian*, 01.08.2007, <http://www.guardian.co.uk/uk/2007/aug/01/military.usa>,
17.11.11

Scahill, J., 'The Blackwater plot deepens - For all the scandal, the mercenary firm has escaped any severe legal sanction. That could now change', *The Guardian*, 11.11.2009,
<http://www.guardian.co.uk/commentisfree/cifamerica/2009/nov/11/blackwater-mercenary-scandal-legal-sanction>, 17.11.11

Scahill, J., 'Iraq Withdrawal? Obama and Clinton Expanding US Paramilitary Force in Iraq', *The Nation*, 22.07.2010, <http://www.thenation.com/blog/37877/iraq-withdrawal-obama-and-clinton-expanding-us-paramilitary-force-iraq#>, 25.08.12

Scahill, J., 'Obama's Mercenary Position', *The Nation*, 27.02.2008, <http://www.thenation.com/article/obamas-mercenary-position?page=full>, 25.08.12

Schulz, S. et C. Yeung, *Place du genre dans les sociétés militaires et de sécurité privées - Dossier 10*, Genève, DCAF, OSCE/BIDDH, UN-INSTRAW, 2008

Schwartz, M. a. S., Joyprada, *Department of Defense Contractors in Afghanistan and Iraq: Background and Analysis*, Washington, D.C., 13.05.2011

Scully, M., 'Costs of Libya Operation Already Piling Up', *National Journal*, 23.03.2011, <http://nationaljournal.com/nationalsecurity/costs-of-libya-operation-already-piling-up-20110321>, 20.08.12

Seitz-Wald, A., 'Boeing Overcharges Taxpayers By Up To 177,000 Percent For Army Helicopter Parts', *ThinkProgress Security*, 28.06.2011, <http://thinkprogress.org/security/2011/06/28/256216/boeing-price-gouging-army/>, 02.02.2012

Shachtman, N., 'Clinton, Obama Tussle Over Blackwater (Updated)', *Wired*, 29.02.2008, <http://www.wired.com/dangerroom/2008/02/just-as-blackwa/>, 25.08.12

Shannon, U., "Human Security and The Rise of Private Armies", *New Political Science* vol. 22 (no. 1), 2000, pp. 103-15

Shearer, D., "Outsourcing War", *Foreign Policy* vol. 112, 1998, pp. 68-81

Silverstein, K., 'Revolving Door to Blackwater Causes Alarm at CIA', *Harper's Magazine - Washington Babylon*, 12.11.2006, <http://www.harpers.org/archive/2006/09/sb-revolving-door-blackwater-1158094722>, 23.08.12

Silverstein, K., 'Privatizing War - How affairs of state are outsourced to corporations beyond public control', *The Nation*, 28.07.1997, <http://www.mtholyoke.edu/acad/intrel/silver.htm>, 10.01.2012

Singer, P. W., 'Sure, He's Got Guns for Hire. But They're Just Not Worth It', *The Washington Post*, 07.10.2007, <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2007/10/05/AR2007100501677.html>, 06.01.2012

Singer, P. W., 'The Dogs of War Go Corporate', *The London News Review*, 19.03.2004, http://www.brookings.edu/opinions/2004/0319defenseindustry_singer.aspx, 06.01.2012

Singer, P. W., 'Comment le Pentagone est devenu accro aux mercenaires', *Courrier International*, 25.10.2007,

<http://www.courrierinternational.com/article/2007/10/25/comment-le-pentagone-est-devenu-accro-aux-mercenaires>,

Singer, P. W., "Corporate Warriors Corporate Warriors: The Rise of the Privatized Military Industry and Its Ramifications for International Security", *International Security* vol. 26 (no. 3), 2001/2002, pp. 186-220

Singer, P. W., "Un métier vieux comme le monde", *Le Monde diplomatique*, 2004,

Singer, P. W., "Outsourcing War", *Foreign Affairs* vol. 84 (no. 2), March/April 2005, pp. 119-32

Smith, C. M., 'Troops or Private Contractors: Who Does Better in Supplying Our Troops During War?', *Truthout*, 23.02.2011, http://truthout.org/index.php?option=com_k2&view=item&id=76:troops-or-private-contractors-who-does-better-in-supplying-our-troops-during-war, 16.08.12

Smith, E. B., "The New Condottieri and US Policy: The Privatization of Conflict and Its Implications", *Parameters: U.S. Army War College Quarterly* vol. 32 (no. 4), 2002, pp. 104-19

Stanger, A. et M. E. Williams, "Private Military Corporations: Benefits and Costs of Outsourcing Security", *Yale Journal of International Affairs* vol. 2 (no. 1), 2006, pp. 4-19

Stiglitz, J. E., "Der Preis der Ungleichheit: Wie die Spaltung der Gesellschaft unsere Zukunft bedroht - Conférence à propos de son nouveau livre : 'The Price of Inequality: How Today's Divided Society Endangers Our Future' ", Deutsche Nationalbibliothek, Frankfurt am Main, 12.10.2012

Struye de Swielande, T., 'La "privatisation" de la sécurité : danger ou nécessité ?', *La Libre*, 31.10.2007, <http://www.lalibre.be/debats/opinions/article/380389/la-privatisation-de-la-securite-danger-ou-necessite.html>, 18.04.13

Struye de Swielande, T., "Externalisation des fonction régaliennes: un pérille ou une chance à saisir?", in J.-J. Roche, *Insécurités publiques, sécurité privée ? : Essais sur les nouveaux mercenaires*, Economica, 2005

Traynor, I., 'The Privatization of War', *The Guardian*, 10.12.2003, <http://www.hartford-hwp.com/archives/27a/236.html>, 15.01.2012

Tremblais, J.-L., 'Bod Denard - Le coup de grâce', *Le Figaro*, 18.02.2006

Van Heuvelen, B., 'The Bush administration's ties to Blackwater', *Salon*, 02.19.2007, http://www.salon.com/2007/10/02/blackwater_bush/, 23.08.12

Vandiver, J., 'General: National Guard is key in Afghanistan', *Stars & Stripes*, 23.05.2009, <http://www.stripes.com/news/general-national-guard-is-key-in-afghanistan-1.92684>, 18.08.12

Vazeille, O. et C. Sonnette, *Dépenses sociales, premières dépenses publiques*, vol. 1102, Paris, Insee, 09.2006

Waxman, H. A., *Fact Sheet - Halliburton's Iraq Contracts Now Worth over \$10 Billion*, C. o. G. R.-U. S. H. o. Representatives, 09.12.2004, <http://web.archive.org/web/20070426011102/http://oversight.house.gov/documents/20050916123931-74182.pdf>, 24.08.12

Weber, M. (ed.),(eds.), *Le savant et le politique*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1919, http://www.livres-et-ebooks.fr/ebooks/Le_Savant_et_le_politique-4575, 27.04.2012

Wenger, A. et S. Mason, "The Growing Importance of Civilians in Armed Conflict", *CSS Analyses in Security Policy* vol. 3 (no. 45), 2008, pp. 1-3

Wicht, B., "Quelles réponses aux défis stratégiques contemporains? – Une grille d'analyse", *Military Power Revue* (no. 1), 2007, pp. 30-6

Wicht, B., 'La révolution militaire et la formation de l'Europe moderne', cours donné à l'Université de Lausanne, Faculté des sciences sociales et politiques (SSP), semestre de printemps 2010

Wires, N., 'Govt has no precise number for contractors in Iraq, Afghanistan ', *France 24*, 03.11.2009, <http://www.france24.com/en/20091103-govt-has-no-precise-number-contractors-iraq-afghanistan>, 19.08.12

Witte, G., 'Pentagon's IG Takes Job at Contractor', *The Washington Post*, 01.11.2005, <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2005/08/31/AR2005083102602.html>, 23.03.13

Wolf, J., 'Democrats Press Rumsfeld for Halliburton Records ', *Reuters*, 20.12.2003, <http://www.commondreams.org/headlines03/1220-07.htm>, 10.01.2012

Wood, G., 'Cry Havoc: mercenary's bitter account of failed coup', *The National*, 16.12.2001, <http://www.thenational.ae/arts-culture/books/cry-havoc-mercenarys-bitter-account-of-a-failed-coup>, 03.04.2012

Woolley, J. et G. Peter, 'Federal Budget Receipts and Outlays: Coolidge - Obama', <http://www.presidency.ucsb.edu/data/budget.php>, 20.08.12

Yeoman, B., 'Soldiers of Good Fortune', *Mother Jones*, 05.2003, <http://motherjones.com/politics/2003/05/soldiers-good-fortune>, 01.02.12

Zabci, F., "Private military companies: 'Shadow soldiers' of neo-colonialism", *Capital & Class* vol. 31 (no. 2), 2007, pp. 1-10

Zhao, S., "The China Model: can it replace the Western model of modernization?", *Journal of Contemporary China* vol. 19 (no. 65), 2010, pp. 419-36

Zielinski, M., "Armed and Dangerous: Private Police on the March", *Covert Action Quarterly* vol. 54, 1995,

Zufferey, D. et F. Ruchti, 'Les communes romandes sous-treatent de plus en plus la sécurité à des privés', *RTS Info*, 09.09.12, <http://www.rts.ch/info/suisse/4257565-les-communes-romandes-sous-treatent-de-plus-en-plus-la-securite-a-des-privés.html>, 23.09.12